RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2019 B 00338
Numéro SIREN : 652 014 051
Nom ou dénomination : CARREFOUR

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2021 sous le numéro de dépôt 16762

6

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

6.1 Compte de résultat consolidé 248

6.2 État du résultat global consolidé 249

6.3 État de la situation financière consolidée 250

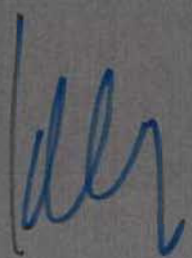
6.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés 252

6.5 Variation des capitaux propres consolidés 254

6.6 Notes annexes 255

6.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 341

Copie certifiée conforme par E. de Chavagnac, Directeur Juridique Groupe



Pour rappel, Carrefour Chine avait été considérée comme une activité abandonnée en 2019 conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* (cf. notes 2 et 5 des comptes consolidés au 31 decembre 2019).

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS. Ainsi les dispositions de la norme IAS 29 – *Information financiere dans les économies hyperinflationnistes* sont applicables dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020. Les données comparables de l'exercice 2019 incluent également l'ajustement relatif à l'inflation.

Au 31 décembre 2020, les états financiers consolidés de l'exercice 2019 ont été retraités (« 2019 retraité » ou « 31/12/2019 retraité ») de la décision de l'IFRS IC publiée en décembre 2019 relative aux durées des contrats de location entrant dans le champ de la norme IFRS 16 (cf. note 4).

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, avec arrondi au million d'euros près. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états.

6.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	*Notes*	2020	2019 retraité	% Prog.
Chiffre d'affaires hors taxes	*6.1*	70 719	72 397	(2,3) %
Programmes de fidélisation		(752)	(746)	0,8 %
Chiffre d'affaires hors taxes, net de la fidélisation		**69 967**	**71 651**	**(2,4) %**
Autres revenus	*6.1*	2 183	2 491	(12,4) %
Revenus totaux		72 150	74 142	(2,7) %
Coût des ventes	*6.2*	(56 705)	(58 051)	(2,3) %
Marge des activités courantes		**15 445**	**16 091**	**(4,0) %**
Frais généraux et amortissements	*6.2*	(13 272)	(13 992)	(5,1) %
Résultat opérationnel courant		2 173	2 099	3,6 %
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	*9*	(13)	2	(942,0) %
Résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence		**2 160**	**2 101**	**2,8 %**
Produits et charges non courants	*6.3*	(474)	(1 030)	(53,9) %
Résultat opérationnel		1 686	1 071	57,4 %
Résultat financier	*14.6*	(334)	(352)	(5,1) %
Coût de l'endettement financier net		*(171)*	*(214)*	*(19,9) %*
Intérêts nets relatifs aux contrats de location		*(113)*	*(121)*	*(7,0) %*
Autres produits et charges financiers		*(50)*	*(17)*	*198,1 %*
Résultat avant impôts		**1 351**	**719**	**88,0 %**
Impôts sur les résultats	*10.1*	(498)	(503)	(0,9) %
Résultat net des activités poursuivies		**853**	**216**	**294,8 %**
Résultat net des activités abandonnées	*3.4*	(22)	1 092	(102,0) %
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		**831**	**1 308**	**(36,5) %**
dont résultat net – part du Groupe		**641**	**1 126**	**(43,1) %**
dont résultat net des activités poursuivies – part du Groupe		663	29	*2 172,8 %*
dont résultat net des activités abandonnées – part du Groupe		*(22)*	*1 097*	*(102,0) %*
dont résultat net – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		**190**	**182**	**4,6 %**
dont resultat net des activités poursuivies – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		*190*	*187*	*1,7 %*
dont résultat net des activités abandonnées – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	*(5)*	*(100,0) %*

Résultat de base par action *(en euros)*	2020	2019 retraité	% Prog.
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe, par action	0,82	0,04	2 130,4 %
Résultat net des activités abandonnées – part du Groupe, par action	(0,03)	1,39	(102,0) %
Résultat net – part du Groupe, par action	0,80	1,42	(44,2) %

Résultat dilué par action *(en euros)*	2020	2019 retraité	% Prog.
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe, par action	0,82	0,04	2 127,8 %
Résultat net des activités abandonnées – part du Groupe, par action	(0,03)	1,39	(102,0) %
Résultat net – part du Groupe, par action	0,79	1,42	(44,2) %

Le détail du calcul du résultat par action est présenté en note 13.6.

6.2 État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2020	2019 retraité
Résultat net – part du Groupe		641	1 126
Résultat net – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		190	182
Résultat net total		831	1 308
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie	*13.4*	(6)	(5)
Variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	*13.4*	(4)	(0)
Variation des écarts de conversion [1]	*13.4*	(1 030)	(207)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat		**(1 040)**	**(212)**
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies [2]	*12.1/13.4*	(21)	(110)
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	*13.4*	(1)	1
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat		**(22)**	**(109)**
Autres éléments du résultat global, après impôt		(1 061)	(321)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		**(231)**	**987**
dont part du Groupe		(85)	853
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(145)	134

Les rubriques présentées sont nettes d'impôt (détail présenté en note 13.4)

(1) La variation des écarts de conversion au cours de l'exercice 2020 provient principalement de la dépréciation significative du réal brésilien. La variation des écarts de conversion au cours de l'exercice 2019 s'expliquait, pour l'essentiel, par le reversement des écarts de conversion créditeurs comptabilisés par Carrefour Chine (soit 160 millions d'euros) suite à sa cession intervenue en septembre 2019, et dans une moindre mesure par la dépréciation du réal brésilien.

(2) La réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies comptabilisée sur l'exercice 2020 reflète la baisse des taux d'actualisation de la zone Euro de 0,75 % fin 2019 à 0,40 % fin 2020. Pour l'exercice 2019, ces taux avaient également baissé, passant de 1,60 % fin 2018 à 0,75 % fin 2019.

6.3 État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en millions d'euros)	*Notes*	31/12/2020	31/12/2019 retraité
Goodwill	*7.1*	8 034	7 976
Autres immobilisations incorporelles	*7.1*	1 325	1 452
Immobilisations corporelles	*7.2*	10 505	11 370
Immeubles de placement	*7.4*	259	312
Droits d'utilisation de l'actif	*8.2*	4 506	5 050
Titres mis en équivalence	*9*	1 172	1 246
Autres actifs financiers non courants	*14.5*	1 212	1 507
Encours clients des sociétés financières – Part à plus d'un an	*6.5*	1 933	2 283
Impôts différés actifs	*10.2*	679	824
Autres actifs non courants	*6.4*	490	569
Actifs non courants		30 115	32 590
Stocks	*6.4*	5 326	5 867
Créances commerciales	*6.4*	2 526	2 669
Encours clients des sociétés financières – Part à moins d'un an	*6.5*	3 295	4 007
Autres actifs financiers courants	*14.2*	368	252
Créances fiscales	*6.4*	608	838
Autres actifs courants	*6.4*	788	738
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*14.2*	4 439	4 466
Actifs détenus en vue de leur vente		124	37
Actifs courants		17 473	18 875
TOTAL ACTIF		**47 588**	**51 464**

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	*Notes*	31/12/2020	31/12/2019 retraité
Capital social	*13.2*	2 044	2 018
Réserves consolidées (y compris résultat)		7 751	7 919
Capitaux propres, part du Groupe		**9 795**	**9 937**
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	*13.5*	1 502	1 736
Capitaux propres		**11 297**	**11 673**
Dettes financières – Part à plus d'un an	*14.2*	6 305	6 303
Engagements locatifs – Part à plus d'un an	*8.3*	3 787	4 297
Provisions	*11*	2 670	3 297
Refinancement des encours clients – Part à plus d'un an	*6.5*	1 506	1 817
Impôts différés passifs	*10.2*	467	655
Dettes fiscales – Part à plus d'un an	*6.4*	214	335
Passifs non courants		14 949	16 703
Dettes financières – Part à moins d'un an	*14.2*	1 084	997
Engagements locatifs – Part à moins d'un an	*8.3*	936	941
Fournisseurs et autres créditeurs	*6.4*	12 560	13 646
Refinancement des encours clients – Part à moins d'un an	*6.5*	3 067	3 712
Dettes fiscales – Part à moins d'un an	*6.4*	1 039	1 095
Autres passifs courants	*6.4*	2 617	2 649
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente		39	49
Passifs courants		21 342	23 089
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		**47 588**	**51 464**

6.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité
Resultat avant impôt	1 351	719
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Impôts	(477)	(499)
Dotations aux amortissements	2 292	2 318
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	47	26
Variation des provisions et *impairment*	(94)	287
Coût de l'endettement financier net	171	214
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	113	121
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	60	101
Impact des activités abandonnées[1]	(54)	114
Autofinancement	**3 408**	**3 400**
Variation du besoin en fonds de roulement[2]	15	56
Impact des activités abandonnées[1]	-	(5)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)	**3 424**	**3 452**
Variation des encours sur crédit à la consommation	(29)	(205)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation – total	3 395	3 247
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles[3]	(1 491)	(1 725)
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(16)	(24)
Acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées[4]	(291)	(86)
Cessions de filiales et participations dans des entreprises associées[5]	7	338
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles[6]	159	347
Cessions d'actifs financiers non courants	13	103
Variation des créances et dettes sur acquisitions et cessions d'immobilisations[7]	(123)	84
Sous-total Investissements nets de désinvestissements	**(1 742)**	**(964)**
Autres emplois	(98)	(30)
Impact des activités abandonnées[1]	-	(20)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(1 841)	(1 013)

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital en numéraire souscrite par des participations ne donnant pas le contrôle [7]	1	75
Dividendes versés par Carrefour (société mère) [8]	(57)	(106)
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	(113)	(116)
Variation des actions propres et autres instruments	-	-
Variation des actifs financiers courants [9]	(3)	(2)
Émission d'emprunts obligataires [9]	1 000	930
Remboursement d'emprunts obligataires [9]	(972)	(1 530)
Intérêts financiers nets versés	(183)	(236)
Autres variations de l'endettement [9]	233	131
Paiements relatifs aux contrats de location (principal) [10]	(926)	(892)
Intérêts nets relatifs aux contrats de location [10]	(106)	(111)
Impact des activités abandonnées [1]	-	(128)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(1 126)	(1 987)
Variation nette de la trésorerie avant effet de change	**428**	**247**
Incidence des variations de change	(455)	(81)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	**(27)**	**166**
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 466	4 300
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 439	4 466

(1) Conformément à la norme IFRS 5, cette ligne correspond en 2020 aux flux résiduels relatifs aux activités abandonnées en 2018 (magasins de proximité intégrés en France) et 2019 (Carrefour Chine, cf. note 3.2).

(2) La variation du besoin en fonds de roulement est détaillée en note 6.4.

(3) Le montant des acquisitions comprend essentiellement les investissements opérationnels réalisés dans les formats de croissance, notamment l'acquisition de 25 magasins et 10 stations-service Makro Atacadista au Brésil (cf. note 2.2), la digitalisation du Groupe et le déploiement d'une offre omnicanale de référence.

(4) Cette ligne correspond principalement en France à l'acquisition de Dejbox et Potager City en janvier 2020, à l'acquisition de Sant'Ambroeus en Italie en février 2020, à la reprise de Bio c' Bon en novembre 2020 et à l'acquisition de Wellcome à Taïwan en décembre 2020 (cf. note 2.2). En 2019, cette ligne correspondait principalement à l'acquisition de So.bio.

(5) En 2019, ce poste correspondait principalement à la cession de la filiale Carrefour Chine (cf. note 3.2).

(6) En 2019, ce poste correspondait principalement à la cession des entrepôts logistiques de la filiale Cargo Property Assets (cf. note 3.2).

(7) En 2019, ce poste correspondait principalement au montant du capital de la filiale Cargo Property Assets souscrit et versé au cours de la période par les tiers investisseurs (participations ne donnant pas le contrôle), préalablement à sa cession (cf. *supra*).

(8) Ce poste correspond au montant du dividende versé en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (cf. note 2.4).

(9) Le détail des éléments constitutifs de la dette financière est présenté en note 14.2. Les variations des passifs issus des activités de financement sont détaillées en note 14.4.

(10) Conformément à la norme IFRS 16 applicable à partir du 1er janvier 2019 (cf. note 4), les paiements relatifs aux contrats de location et les intérêts associés sont présentés dans les flux de financement.

6.5 Variation des capitaux propres consolidés

	Capitaux Propres, part du Groupe						
(en millions d'euros)	Capital social[1]	Ecarts de conversion	Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers[6]	Autres réserves et résultats	Total Part du Groupe	Total Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2018	1 973	(1 219)	(30)	8 445	9 169	2 117	11 286
Ajustements liés à la première application d'IFRS 16[2]	-	-	-	(9)	(9)	-	(9)
Capitaux propres au 1er janvier 2019	1 973	(1 219)	(30)	8 436	9 161	2 117	11 278
Résultat net total 2019 retraité	-	-	-	1 126	1 126	182	1 308
Autres éléments du résultat global, après impôt[3]	-	(162)	(3)	(109)	(274)	(47)	(321)
Résultat global total 2019 retraité	-	(162)	(3)	1 018	853	134	987
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	10	10	0	10
Dividendes au titre de l'exercice 2018[4]	43	-	-	(149)	(106)	(136)	(242)
Variation de capital et primes	2	-	-	(2)	-	12	12
Effet des variations de périmètre et autres mouvements[5]	-	-	-	19	19	(392)	(373)
Capitaux propres au 31 décembre 2019 retraité	2 018	(1 381)	(33)	9 332	9 937	1 736	11 673
Résultat net total 2020	-	-	-	641	641	190	831
Autres éléments du résultat global, après impôt[3]	-	(697)	(10)	(20)	(726)	(335)	(1 061)
Résultat global total 2020	-	(697)	(10)	621	(85)	(145)	(231)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	23	23	1	23
Dividendes au titre de l'exercice 2019[4]	26	-	-	(83)	(57)	(108)	(166)
Variation de capital et primes	-	-	-	-	-	1	1
Effet des variations de périmètre et autres mouvements	-	-	-	(23)	(23)	18	(4)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	2 044	(2 078)	(42)	9 870	9 795	1 502	11 297

(1) Le capital social est composé de 817 623 840 actions ordinaires au 31 decembre 2020 (cf. note 13.2.1).

(2) Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 – Contrats de location pour la première fois au 1er janvier 2019. Compte tenu de la méthode de transition choisie (rétrospective simplifiée), les données comparatives n'ont pas été retraitées et l'impact résultant de la première application de la norme, détaillé en note 4, a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1er janvier 2019.

(3) En 2020, les autres éléments du resultat global, après impôt reflètent essentiellement la dépréciation du réal brésilien sur la période. En 2019, les ecarts de conversion correspondaient principalement au reversement des écarts de conversion créditeurs comptabilisés par Carrefour Chine pour un montant de (130) millions d'euros part du Groupe.
Les autres réserves et résultats correspondent en 2019 et en 2020 à la reévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies suite aux baisses successives des taux d'actualisation de la zone Euro.

(4) Le dividende distribué par Carrefour SA au titre de 2018, d'un montant total de 359 millions d'euros, a été versé :
- en numéraire pour 106 millions d'euros ; et
- en actions nouvelles pour 253 millions d'euros (43 millions d'euros de hausse du capital social et 210 millions d'euros de primes d'émission).

Le dividende distribué par Carrefour SA au titre de 2019, d'un montant total de 183 millions d'euros, a été versé :
- en numéraire pour 57 millions d'euros ; et
- en actions nouvelles pour 126 millions d'euros (26 millions d'euros de hausse du capital social et 100 millions d'euros de primes d'emission).

Les dividendes versés en 2020 aux participations ne donnant pas le contrôle pour un montant total de 108 millions d'euros concernent principalement les filiales taïwanaises, espagnoles et brésiliennes. En 2019, ils concernaient principalement les filiales brésiliennes et françaises pour un montant total de 136 millions d'euros.

(5) Pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle, les effets de variation de périmètre et autres mouvements en 2019 correspondaient essentiellement à la sortie des intérêts minoritaires dans Cargo Property Assets pour (442) millions d'euros et dans Carrefour Chine pour 70 millions d'euros (cf. note 3.2).

(6) Ce poste est constitué de :
- la réserve de couverture (partie efficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie)
- la réserve de juste valeur des actifs financiers (variation de juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global)

6.6 Notes annexes

NOTE 1	BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS	256
NOTE 2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	258
NOTE 3	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	262
NOTE 4	RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2019	266
NOTE 5	INFORMATION SECTORIELLE	273
NOTE 6	DONNÉES OPÉRATIONNELLES	275
NOTE 7	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT	286
NOTE 8	CONTRATS DE LOCATION	294
NOTE 9	TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	297
NOTE 10	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	300
NOTE 11	PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS	302
NOTE 12	EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL	304
NOTE 13	CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION	313
NOTE 14	ACTIFS, PASSIFS ET RÉSULTAT FINANCIERS	317
NOTE 15	ENGAGEMENTS HORS BILAN	332
NOTE 16	ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	333
NOTE 17	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	333
NOTE 18	LISTE DES SOCIÉTÉS COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	334

NOTE 1 BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 17 février 2021. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Carrefour SA (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France (93, avenue de Paris, 91300 Massy). Les états financiers consolidés de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2020 reflètent la situation financière et le résultat de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « Carrefour » ou « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées et co-entreprises). Ils sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Société.

1.1 Déclaration de conformité

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2020 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2019 établi selon le même référentiel.

Les textes adoptés par l'Union européenne sont publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* et peuvent être consultés sur EUR-Lex.

Au 31 décembre 2020, les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne sont identiques aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB.

1.2 Évolution du référentiel comptable

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2019 à l'exception des amendements de normes dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2020 et qui sont les suivants :

- amendements à IAS 1 et IAS 8 – *Définition du terme « significatif »* ;
- amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – *Réforme des taux de référence (Phase 1)* ;
- amendements à IFRS 3 – *Définition d'une entreprise* ;
- amendements aux références du Cadre conceptuel pour les normes IFRS ;

ainsi que l'amendement à IFRS 16 – *Contrats de location : avantages octroyés aux preneurs dans le contexte de la Covid-19*, applicable à compter du 1er juin 2020.

L'application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

A noter : les conséquences de la décision de l'IFRS IC publiée en décembre 2019 relative aux durées des contrats de location entrant dans le champ de la norme IFRS 16 ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020, en modifiant rétrospectivement les comptes consolidés 2019 (cf. note 4).

TEXTES ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE D'APPLICATION OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Normes, amendements et interprétations	Date d'application
Amendement à IFRS 4 – *Contrats d'assurance : Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9*	1er janvier 2021
Amendement à IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 – *Réforme des taux d'intérêt de référence (Phase 2)*	1er janvier 2021

L'application de l'amendement à IFRS 4 n'aura pas d'incidence sur le Groupe puisqu'il prolonge l'application d'une exemption temporaire déjà retenue par les sociétés d'assurances du Groupe.

Concernant le projet de « Réforme des taux d'intérêt de référence », Carrefour applique à partir de 2020 les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 liés à la phase 1. Ces amendements permettent au Groupe de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et/ou dans l'appréciation du caractère hautement probable du risque couvert, permettant ainsi de sécuriser les relations de couvertures existantes ou à venir jusqu'à la levée de ces incertitudes.

Concernant les amendements liés à la seconde phase du projet de « Réforme des taux d'intérêt de référence », s'ils avaient été appliqués au 31 décembre 2020, ils auraient été sans impact pour Carrefour en l'absence de modification effective des indices de référence dans les contrats du Groupe au 31 décembre 2020.

Carrefour continue de mener des travaux de recensement afin d'assurer la transition vers les nouveaux indices de référence. Ce projet vise à anticiper les impacts associés à la réforme et à mettre en œuvre le processus de transition vers les nouveaux indices. Les dérivés de taux documentés en couverture de dettes indexées à un taux de référence sont présentés en note 14.

TEXTES NON ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Normes, amendements et interprétations	Date d'application[1]
Amendements des normes IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, *IAS 16 – Immobilisations corporelles*, *IAS 37 – Provisions, Passifs éventuels et Actifs éventuels* et des *Améliorations annuelles 2018-2020*	1er janvier 2022
Norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance*	1er janvier 2023
Amendements à IAS 1 – *Présentation des états financiers : Classification des dettes en courant ou non courant*	1er janvier 2023

(1) Sous réserve de l'adoption par l'Union européenne.

Carrefour n'anticipe pas d'incidence significative de l'application de ces textes sur les comptes consolidés du Groupe.

1.3 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre le traitement comptable adéquat de certaines transactions et activités.

Les estimations faites par la Direction et jugements exercés pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation des ristournes et coopérations commerciales (cf. note 6.2.1) ;
- les durées d'utilité des actifs opérationnels (cf. note 7) ;
- la détermination des Unités Génératrices de Trésorerie, dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations autres que les *goodwill* (cf. note 7.3) ;
- l'évaluation des valeurs recouvrables des *goodwill* et autres immobilisations incorporelles, ainsi que des immobilisations corporelles (cf. note 7.3) ;
- l'évaluation des droits d'utilisation de l'actif et engagements locatifs retenus dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location* (cf. notes 4 et 8) ;
- la détermination des dépréciations des prêts octroyés par les sociétés financières (cf. note 6.5.1) ainsi que des provisions pour risque de crédit sur les engagements de prêts (cf. note 11.1) ;
- l'évaluation de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 3.1) ;
- la reconnaissance des actifs d'impôts différés et de certains crédits d'impôt (cf. note 10) et l'évaluation des positions fiscales incertaines dans le cadre de l'application de l'interprétation IFRIC 23 ;
- l'évaluation des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (cf. note 11) ;
- les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (cf. note 12.1) ;
- la détermination du niveau de contrôle ou d'influence exercé par le Groupe sur ses participations (cf. notes 3 et 9).

Les incidences éventuelles de la crise sanitaire sur ces estimations sont mentionnées en note 2.1.

1.4 Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont établis sur la base du coût historique, à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur (cf. note 14) ;
- des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, évalués à la juste valeur (cf. note 3.1) ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais liés à la vente.

La notion de juste valeur s'entend comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Conformément à la hiérarchie définie dans la norme IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur*, il existe trois niveaux de juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à ces prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée par des modèles utilisant des données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS. Ainsi les dispositions de la norme IAS 29 – *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* sont applicables dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 : la période comparative présentée inclut également l'ajustement lié à l'inflation.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Crise sanitaire liée à la Covid-19

Au cours de l'année 2020, la pandémie de Covid-19 a frappé durement l'économie mondiale et a engendré une situation grave et inédite. Face à cette pandémie, les équipes de Carrefour ont fait preuve d'une réactivité exceptionnelle, afin d'assurer la continuité de la distribution alimentaire, puis de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs dans un environnement complexe et en évolution rapide.

Le Groupe a mis en œuvre des mesures fortes de protection de la santé des collaborateurs et des clients, le plus souvent en anticipant et en allant au-delà des règles sanitaires recommandées par les pouvoirs publics dans chaque pays. Carrefour conserve une extrême vigilance à la sécurité de ses équipes et de ses clients et adapte en permanence ses modèles commerciaux et opérationnels à l'évolution de la situation sanitaire dans tous ses pays. Il est à noter que les mesures fortes de protection mises en place par le Groupe ont fait l'objet d'attestations d'organismes de certification dans plusieurs de nos pays. En juin, en Espagne, Carrefour a été la première entreprise à obtenir la certification AENOR. En septembre, Carrefour Brésil est devenue la première entreprise du secteur de la distribution au Brésil à être reconnue avec le label international My Care, développé par DNV GL. En novembre, en France, Carrefour a obtenu la certification AFNOR.

Carrefour a pris des mesures de responsabilité sociale et mis en œuvre des actions de solidarité concrètes, telles que la création de services dédiés pour les clients prioritaires (notamment personnes âgées et personnels soignants), des dons de la Fondation Carrefour ou encore des actions de soutien aux producteurs locaux.

Le modèle multi-format a permis de répondre aux besoins des consommateurs pendant les différentes phases de la crise. Il est à noter que l'offre d'e-commerce alimentaire a connu un fort succès cette année.

ÉVOLUTION DE NOTRE ACTIVITÉ RETAIL AU PREMIER SEMESTRE 2020

Nos ventes ont été portées en janvier et février par le succès des initiatives stratégiques lancées depuis deux ans, puis ont connu une accélération notable en mars, les consommateurs réalisant des achats de précaution, essentiellement dans l'épicerie sèche et les produits de longue conservation, en prévision du confinement. Tous les formats de magasins et le e-commerce ont bénéficié de cette dynamique très soutenue dans l'alimentaire.

Dans l'ensemble des géographies, des comportements d'achat assez similaires ont été observés avec la progression de la pandémie et les décisions de confinement prises par les pouvoirs publics.

Une fois les mesures de confinement mises en place, les consommateurs se sont dirigés vers la proximité et les supermarchés, plus proches de leur domicile et davantage accessibles, aux dépens des hypermarchés. Dans l'ensemble des formats, le nombre de visites en magasin a été réduit, tandis que le panier moyen a fortement augmenté. Le e-commerce alimentaire a conservé sa forte dynamique.

Progressivement à partir du mois de mai, les pays européens ont commencé à mettre fin au confinement. Notons qu'au Brésil la politique sanitaire est différente d'un état à l'autre, avec une approche locale du confinement, tandis que l'Argentine est demeurée confinée. Bien que les situations sanitaires et les calendriers varient d'un pays à l'autre, certaines tendances se sont détachées. En mai et juin, les marchés alimentaires ont été généralement porteurs, bénéficiant notamment d'un report de la consommation en restauration hors-domicile. L'attractivité des formats de proximité et de supermarché s'est confirmée. Les hypermarchés, à nouveau pleinement accessibles, ont connu une activité soutenue.

ÉVOLUTION DE NOTRE ACTIVITÉ RETAIL AU SECOND SEMESTRE 2020

Nos ventes au second semestre ont été particulièrement dynamiques sur les marchés porteurs, notamment au Brésil et en Espagne ; la France a quant à elle montré des signes d'accélération. Par ailleurs, le marché a continué de bénéficier d'un report de la consommation hors-domicile vers la consommation à domicile, compte tenu notamment de la progression du télétravail.

Les contraintes exercées par les autorités dans nos différentes géographies ont toutefois eu pour conséquence de pénaliser une partie de nos activités dans certaines géographies. Il s'agit notamment des activités en Italie du fait de notre exposition aux zones touristiques du Nord particulièrement affectées et de nos grands hypermarchés localisés dans les grands centres commerciaux en Pologne qui ont subi une baisse de trafic.

VENTES AUX PROFESSIONNELS, SERVICES FINANCIERS ET SERVICES MARCHANDS

Concernant nos services financiers, face à un environnement macroéconomique incertain, Carrefour a très rapidement renforcé la sélectivité de sa politique d'octroi de crédit, ainsi que ses procédures de recouvrement. Le coût du risque a néanmoins augmenté dans le contexte de crise économique, en particulier en Espagne et au Brésil.

S'agissant des ventes aux professionnels (Promocash en France) et des services marchands (voyages, spectacles, locations...), ils ont été impactés d'une part par les confinements et d'autre part par les différentes contraintes sanitaires.

BILAN SOLIDE, LIQUIDITÉ RENFORCÉE ET DISCIPLINE FINANCIÈRE

Depuis plusieurs années, Carrefour fait preuve d'une grande discipline financière et a renforcé son bilan et sa liquidité. Le bilan solide dont dispose Carrefour constitue un atout important dans le contexte de mutations rapides de la distribution alimentaire et de pandémie actuelle.

Au 31 décembre 2020, le Groupe est noté Baa1 perspective négative par Moody's et BBB perspective stable par Standard & Poor's.

Les principales opérations de financement de l'année 2020 sont détaillées dans la note 2.3.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Étant une entreprise de première nécessité en tant que distributeur alimentaire, Carrefour a pu continuer à opérer normalement durant les périodes de confinement strict. Cela a également été le cas des franchisés Carrefour.

Dans le même temps, le Groupe a poursuivi la sécurisation de ses financements à court et à long terme (cf. note 2.3).

Ainsi, dans ce contexte, la continuité d'exploitation du Groupe n'est pas remise en cause.

COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits et charges de l'exercice 2020 ont été comptabilisés et présentés selon les mêmes principes que ceux appliqués pour la clôture du 31 décembre 2019. De ce fait, les effets de la crise sanitaire de la Covid-19 impactent l'ensemble du compte de résultat

Les coûts encourus en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 ont été comptabilisés dans le résultat opérationnel courant de l'exercice 2020, qu'il s'agisse de coûts nécessaires pour la logistique ou pour la distribution des produits en magasin ou au domicile des clients, et y compris les coûts relatifs à la protection sanitaire des salariés, des clients et des prestataires.

En conformité avec nos principes comptables, appliqués de manière constante, ont été présentés en charges non courantes les primes exceptionnelles et avantages assimilés pour un montant total de (128) millions d'euros, montant déjà comptabilisé au 30 juin 2020. En effet, ces primes n'ont pas rémunéré l'activité des salariés en tant que telle. Elles relèvent d'une action de responsabilité sociétale et sont assorties d'avantages fiscaux et sociaux. Elles sont venues en complément des éléments de rémunération fixe et variable habituels (au titre du paiement d'heures supplémentaires, de primes diverses, de la participation...) des salariés concernés, sans s'y substituer

BILAN

Compte tenu du contexte particulier lié à la crise sanitaire Covid-19, le Groupe avait mené des diligences spécifiques lors de l'établissement des comptes semestriels au 30 juin 2020, qui étaient décrites dans la note 3.1 de ces comptes.

Pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2020, les informations spécifiques sont décrites dans les notes détaillées de ces états financiers, notamment :

- notes 6.4.2 et 6.4.3 : valeur des stocks et des créances commerciales ;
- note 6.5.1 : valeur des encours clients des sociétés financières correspondant aux créances détenues sur la clientèle ;
- note 7.3 : mise en œuvre des tests d'*impairment* des *goodwill*, actifs magasins et immeubles de placement ;
- note 9 : valeur des titres mis en équivalence ;
- note 10.2 : recouvrabilité des impôts différés
- note 11 : revue des provisions et des passifs éventuels ;
- note 12.1.6 : évolution des hypothèses prises en compte (taux d'actualisation, législation en vigueur, population concernée) et leurs incidences sur l'évaluation des avantages au personnel ;
- note 14.2.4 : composition des équivalents de trésorerie ;
- note 14.7.1 : revue du risque de liquidité.

2.2 Principales acquisitions et cessions 2020

2.2.1 Investissements dans les formats de croissance

AU BRÉSIL – ACCÉLÉRATION DE L'EXPANSION DU FORMAT CASH & CARRY ATACADÃO (ACQUISITION D'ACTIFS)

Le 15 février 2020, Atacadão a conclu un accord avec **Makro Atacadista** portant sur l'acquisition de 30 magasins (dont les murs de 22 magasins en pleine propriété et 8 en location) et 14 stations-service, situés dans 17 États du Brésil, pour un prix de 1,95 milliard de réals, devant être payé en totalité en numéraire. Cette transaction correspond à une acquisition d'actifs.

Un acompte de 195 millions de réals a été versé au cours du premier trimestre 2020.

Les 30 magasins, totalisant plus de 165 000 m² de surface de vente, ont réalisé un chiffre d'affaires total d'environ 2,8 milliards de réals en 2019.

La transaction était soumise à certaines conditions usuelles, notamment l'accord des bailleurs pour les magasins en location et l'approbation par la CADE, l'autorité de la concurrence brésilienne. Cette dernière ayant approuvé la transaction le 5 octobre 2020, la finalisation de l'acquisition de ces magasins et de ces stations-service a été réalisée en plusieurs tranches.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a acquis 25 magasins (16 magasins en pleine propriété et 9 magasins en location) et 10 stations-service. Le Groupe a procédé à ces acquisitions au cours des mois de novembre et de décembre 2020 pour un montant total de 1 725 millions de réals (290 millions d'euros environ).

De plus, 4 magasins supplémentaires devraient être acquis au cours du premier semestre 2021. La reprise du 30e magasin est conditionnée à l'accord du bailleur

À TAÏWAN – ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT DU FORMAT DE PROXIMITÉ (REGROUPEMENT D'ENTREPRISES)

En juin 2020, Carrefour a conclu un accord avec Dairy Farm pour acquérir **Wellcome**. La transaction porte sur 224 magasins de proximité ainsi qu'un entrepôt (incluant la propriété des murs et du terrain). Wellcome a réalisé un chiffre d'affaires HT d'environ 390 millions d'euros en 2019

La transaction était soumise aux conditions usuelles. Suite à l'obtention de l'approbation de la Taïwan Fair Trade Commission (autorité de la concurrence locale) le 10 décembre 2020, l'acquisition a été finalisée le 31 décembre 2020 pour un prix provisoire de 4,0 milliards de dollars taïwanais (soit 119 millions d'euros environ).

L'acquisition ayant été réalisée le dernier jour de l'exercice 2020 (soit le 31 décembre) et compte tenu de la réglementation locale imposant un flot d'informations limité entre le groupe Carrefour et la société acquise Wellcome jusqu'à la date de clôture de l'opération, l'exercice d'allocation des actifs et passifs à la juste valeur tel que requis par la norme IFRS 3 – *Regroupement d'entreprises* n'a pas été mis en œuvre dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 : un *goodwill* provisoire de 119 millions d'euros a ainsi été comptabilisé au 31 décembre 2020. La comptabilisation provisoire de ce regroupement d'entreprises devrait être finalisée sur le premier semestre 2021.

EN ESPAGNE – RENFORCEMENT DES FORMATS SUPERMARCHÉ ET DE PROXIMITÉ (REGROUPEMENT D'ENTREPRISES)

En août 2020, le Groupe a conclu un accord pour acquérir 172 magasins de proximité et supermarchés sous enseigne **Supersol** en Espagne, situés principalement en Andalousie et dans la région de Madrid. La valeur d'entreprise de l'opération est de 78 millions d'euros. Les magasins acquis ont réalisé un chiffre d'affaires HT d'environ 450 millions d'euros en 2019.

Carrefour prévoit de convertir les magasins acquis aux formats de proximité (Express), supermarché (Market) et Supeco. Carrefour consolide ainsi sa position de numéro 2 en Espagne en diversifiant son parc et en renforçant sa présence dans les formats de croissance, en ligne avec la stratégie du plan de transformation Carrefour 2022.

Cette transaction est soumise aux conditions usuelles, notamment l'approbation de l'autorité de la concurrence locale. Cette dernière est intervenue le 12 janvier 2021. L'acquisition devrait être finalisée au cours du premier semestre 2021. Une fois finalisée, cette acquisition sera comptabilisée selon la norme IFRS 3 – *Regroupement d'entreprises*.

2.2.2 Renforcement de notre position dans le bio (France)

ACQUISITION DE L'ENSEIGNE BIOAZUR (REGROUPEMENT D'ENTREPRISES)

Le 13 octobre 2020, Carrefour a annoncé le rachat, *via* sa filiale So.bio, de 100 % des actions de l'enseigne **Bioazur**, spécialisée dans la distribution de produits biologiques (5 magasins localisés dans le Sud-Ouest). La finalisation de la transaction est intervenue le 12 novembre 2020 (date de prise de contrôle).

En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Sur la base de cette évaluation provisoire, l'acquisition de l'enseigne Bioazur s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

REPRISE DE L'ENSEIGNE BIO C' BON (REGROUPEMENT D'ENTREPRISES)

Le 2 novembre 2020, le Tribunal de Commerce de Paris a retenu l'offre de Carrefour, *via* sa filiale So.bio, pour reprendre l'enseigne **Bio c' Bon** avec une entrée en jouissance au lendemain.

Cette acquisition permet à Carrefour d'accélérer le développement de sa présence dans la distribution spécialisée bio en centre urbain, un secteur en forte croissance, avec un concept très complémentaire des enseignes existantes du Groupe. Bio c' Bon a développé un réseau de distribution spécialisé très attractif, alliant un concept de magasin contemporain et une offre adaptée aux centres urbains dans des emplacements de première qualité.

Le prix d'acquisition provisoire s'est élevé à 60 millions d'euros pour la reprise de 107 magasins et d'un millier de salariés environ. Il sera ajusté en conséquence si certains magasins ne pouvaient finalement pas faire l'objet d'une reprise en raison de l'exercice par les bailleurs de leur clause résolutoire.

Cette opération a fait l'objet d'une dérogation à l'effet suspensif du contrôle des concentrations et sera soumise à l'examen de l'Autorité de la Concurrence.

En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Sur la base de cette évaluation provisoire, la reprise de l'enseigne Bio c' Bon s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 81 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les montants des produits des activités ordinaires et des résultats des enseignes Bioazur et Bio c' Bon inclus dans l'état du résultat global consolidé de la période ne sont pas significatifs. Ces deux opérations s'inscrivent dans le plan de renforcement de l'activité Bio spécialiste de Carrefour, débuté en 2019 par l'acquisition de So.bio.

2.2.3 Extension de notre offre en e-commerce alimentaire en France (regroupements d'entreprises)

Le 8 janvier 2020, Carrefour a pris le contrôle de la société **Potager City** en acquérant 50 % du capital. La société, basée à Lyon, livre des paniers de fruits et légumes en provenance directe des producteurs. À la suite de la capitalisation d'une avance en compte courant fin mars 2020, Carrefour détenait 56 % du capital et des droits de vote. Suite à un rachat complémentaire de parts auprès d'actionnaires minoritaires en décembre 2020, Carrefour détient 68 % du capital et des droits de vote au 31 décembre.

Le 24 janvier 2020, Carrefour a acquis une participation majoritaire dans la société **Dejbox** (soit 68 %), pionnier de la livraison de déjeuners pour les salariés situés en zones périurbaines. Présente à Lille, Lyon, Paris, Bordeaux, Nantes et Grenoble mais aussi dans des centaines d'autres villes et communes environnantes, Dejbox livre chaque mois plus de 400 000 repas.

En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris aux dates d'acquisition. Sur la base de l'évaluation définitive, les acquisitions des sociétés Potager City et Dejbox se sont traduites par la comptabilisation de *goodwill* respectivement de 20 millions d'euros et 53 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les montants des produits des activités ordinaires et des résultats des sociétés Potager City et Dejbox inclus dans l'état du résultat global consolidé de la période ne sont pas significatifs.

2.2.4 Cession de la société Rue du Commerce (France)

Le Groupe avait annoncé le 8 novembre 2019 avoir reçu une offre ferme de la part de Shopinvest portant sur 100 % du capital de Rue du Commerce.

Au 31 décembre 2019, conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs et passifs de la filiale, classés en actifs et passifs détenus en vue de leur vente, avaient été évalués au montant le plus faible de leur valeur nette comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Compte tenu des conditions financières de la promesse unilatérale d'achat de Shopinvest, ces actifs avaient été intégralement dépréciés au 31 décembre 2019, en contrepartie du résultat opérationnel non courant.

La cession de Rue du Commerce est devenue définitive le 30 avril 2020. La moins-value de cession enregistrée sur 2020 s'élève à (40) millions d'euros environ et a été comptabilisée dans le résultat opérationnel non courant (cf. note 6.3).

2.2.5 Arrêt de l'activité C-zam chez Carrefour Banque (France)

En avril 2020, le Conseil d'administration de la société Carrefour Banque a pris la décision d'arrêter l'activité C-zam (gestion opérationnelle de comptes courants de particuliers) pour se recentrer sur son cœur de métier, le crédit à la consommation. Cette activité s'est définitivement arrêtée en juillet 2020.

Cette décision a entraîné la dépréciation, dès le 30 juin 2020, des actifs immobilisés dédiés à cette activité en contrepartie du résultat opérationnel non courant (cf. note 6.3).

2.2.6 Cession du contrôle de Market Pay (France)

Le Groupe a annoncé le 30 octobre 2020 la cession de 60 % de sa plateforme de paiement Market Pay à AnaCap Financial Partners, un investisseur spécialisé dans les services financiers européens, afin d'en accélérer le développement et la diversification. La valeur d'entreprise de l'opération est de 300 millions d'euros environ.

Développée par les équipes du Groupe depuis 2016, Market Pay est une plateforme de paiement européenne conçue pour répondre aux enjeux du commerce omnicanal du Groupe dans ses différentes géographies. Elle opère un volume de 1,3 milliard de transactions par an, gère 45 000 terminaux de paiement et 5 millions de cartes. Elle accompagne de bout en bout les points de vente physiques et les e-commerçants dans le déploiement de solutions de paiement innovantes et simplifiées. Market Pay connaît une croissance forte et continue depuis sa création.

À travers ce projet de partenariat, Carrefour souhaite capitaliser sur l'expertise sectorielle approfondie et l'expérience de 15 ans d'AnaCap dans la croissance et le développement d'activités pour permettre à Market Pay de continuer à se développer, se diversifier et accélérer sa transformation au service des projets d'innovation de Carrefour ainsi que de ses autres clients et prospects

Cette transaction a fait l'objet d'une information-consultation des instances représentatives du personnel en décembre 2020 et reste soumise aux autres conditions usuelles de finalisation (examen par les autorités bancaires réglementaires en France et en Espagne ainsi que par la Commission européenne). Elle devrait être finalisée au cours du premier semestre 2021.

Conformement à la norme IFRS 5, les actifs et passifs de la filiale ont été classés en actifs et passifs détenus en vue de leur vente à partir d'août 2020 et évalués au montant le plus faible de leur valeur nette comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Compte tenu des conditions financières de la transaction, ces actifs sont evalues à la valeur nette comptable

Après la finalisation de cette transaction en 2021, la participation conservée par le Groupe dans Market Pay (40 % environ) sera comptabilisée par mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe

2.3 Sécurisation des financements long terme du Groupe

Début mars 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 a provoqué la fermeture du marché monétaire (court terme) ainsi que du marché des émissions obligataires long terme. Ce dernier a ré-ouvert le 20 mars, après 10 jours de fermeture, avec un élargissement des *spreads* de crédit de 150 à 200 bps.

Le 1er avril 2020, le groupe Carrefour a été le premier émetteur noté BBB à accéder au marché, avec une émission obligataire d'1 milliard d'euros, d'une maturité de 7,5 ans environ (échéance au 15 décembre 2027) et d'un coupon de 2,625 %. Le 9 avril 2020, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire, d'un montant de 802 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 4 %.

Ces opérations ont permis de sécuriser la liquidité du Groupe à court et à moyen terme, et s'inscrivent dans la stratégie de sécurisation des financements de Carrefour. Elles ont également permis d'étendre la maturité moyenne des facilités obligataires en la portant de 3,5 ans à fin décembre 2019 à 3,6 ans à fin décembre 2020, tout en réduisant la charge financière de Carrefour.

Par ailleurs, en mai 2020, Carrefour a exercé l'option d'extension de juin 2024 à juin 2025 de ses deux facilités de crédit d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. Cette option a été souscrite à plus de 95 % des engagements bancaires.

Le 16 avril 2020, la filiale brésilienne Atacadão a mis en place divers financements en USD et Euros, immédiatement swappés en BRL, pour un montant total de 1 500 millions de réais (environ 235 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre 2020). Ces financements ont des maturités de 2 et 3 ans. Ces opérations permettent de sécuriser les besoins de financements à court et moyen terme de la filiale dans le contexte de crise sanitaire

Le 28 décembre 2020, Atacadão a procédé à un rachat de la souche obligataire échéance avril 2021 d'un montant de 1 000 millions de réais (environ 155 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre 2020), sans pénalité, ni coût additionnel. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une gestion dynamique des financements, visant à optimiser les coûts de financement et la structure de bilan de la filiale brésilienne.

2.4 Paiement du dividende 2019 avec option de paiement en actions

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, reunie le 29 mai 2020, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2019 à 0,23 euro par action avec une option de paiement de ce dividende en actions.

Le prix d'émission de ces actions nouvelles a été fixé à 12,19 euros, correspondant à 95 % de la moyenne des cours de clôture cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende de 0,23 euro par action et arrondi au centime d'euro supérieur

Ouverte le 10 juin 2020, la période d'option s'est clôturée le 23 juin 2020 ; les actionnaires ayant choisi le paiement du dividende en actions représentent 69 % du capital.

Le 29 juin 2020 ont eu lieu :

- le règlement livraison des 10 358 336 actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en action, suite à une augmentation du capital social et des primes d'émission de Carrefour SA d'un montant total de 126 millions d'euros ;
- le versement du dividende global en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (57 millions d'euros).

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Principes comptables

Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers des filiales à compter de leur date d'acquisition (date à laquelle le contrôle est obtenu), et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et co-entreprises comptabilisées par mise en équivalence.

(i) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée directement ou indirectement par le Groupe. Le contrôle existe sur une entité lorsque le Groupe détient le pouvoir sur celle-ci, est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influer sur le montant de ces rendements. Pour déterminer si une situation de contrôle existe, le Groupe prend en considération tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer son contrôle sur l'entité en question, comme les droits découlant d'accords contractuels ou les droits de vote potentiels détenus par le Groupe si ces derniers sont substantiels.

En ce qui concerne les filiales acquises en cours d'exercice, seuls les résultats de la période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat consolidé. Pour les filiales cédées en cours d'exercice ou dont le contrôle a été perdu, seuls les résultats de la période antérieure à la date de cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les filiales sont éliminés. Lorsqu'une filiale réalise une transaction avec une entreprise associée ou une co-entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

(ii) Entreprises associées et co-entreprises

Sont comptabilisées par mise en équivalence les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) et les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et répondant à la définition d'une co-entreprise, selon les principes exposés dans la note 9 « Titres mis en équivalence ».

L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

(iii) Autres participations

Lorsque le Groupe n'exerce pas de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable sur les décisions opérationnelles ou financières de sociétés dont il détient les titres, ceux-ci sont comptabilisés conformément aux dispositions applicables soit aux actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (sur option irrévocable à la comptabilisation initiale – choix généralement retenu par le Groupe), soit aux actifs financiers à la juste valeur par résultat net, et présentés en « Autres actifs financiers non courants ». La méthode d'évaluation et de dépréciation est exposée dans la note 14 « Actifs, passifs et résultat financiers ».

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où l'ensemble des activités et des actifs acquis répond à la définition d'une entreprise et où le Groupe en obtient le contrôle, sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition.

À compter du 1er janvier 2020, pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités et d'actifs doit comporter au moins un *input* et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la capacité de créer des *outputs*. Le Groupe a la possibilité d'appliquer un « test de concentration » qui permet d'évaluer de manière simplifiée si un ensemble d'activités et d'actifs acquis n'est pas une entreprise. Le test de concentration optionnel est satisfait si la quasi-totalité de la juste valeur des actifs bruts acquis est concentrée dans un seul actif identifiable ou un groupe d'actifs identifiables similaires.

Si un ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise, la transaction est comptabilisée comme une acquisition d'actifs isolés.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2010 sont évalués et comptabilisés selon les principes décrits ci-dessous, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*.

- À la date d'acquisition, le Groupe procède à l'identification et à l'évaluation à la juste valeur de l'ensemble des actifs acquis et des passifs repris.
- Le *goodwill* correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. Ce *goodwill* est comptabilisé directement dans le bilan de l'entité acquise, dans la devise fonctionnelle de cette dernière et fait l'objet d'un suivi ultérieur au niveau du secteur opérationnel auquel l'entité est affectée selon les modalités décrites en note 7.3. Tout profit au titre d'une acquisition à des conditions avantageuses (*goodwill* négatif) est immédiatement comptabilisé en résultat.
- Pour chaque regroupement impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêts non acquise (intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée à la date d'acquisition :
 - soit à sa juste valeur ; un *goodwill* est alors comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du « *goodwill* complet ») ;

- soit à hauteur de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise, ce qui conduit à ne reconnaître que le *goodwill* attribuable au Groupe (méthode dite du « *goodwill* partiel »).

Ce choix est déterminé transaction par transaction.

- Le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard 12 mois après la date d'acquisition. Tout ajustement de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris et du prix d'acquisition au cours de la période d'évaluation est comptabilisé en contrepartie du *goodwill* dans la mesure où il résulte de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de cette période de 12 mois ou si l'ajustement ne résulte pas de faits ou circonstances existants à la date d'acquisition, tout ajustement est enregistré directement en résultat.
- En cas d'acquisition par étapes, la prise de contrôle déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe en contrepartie du résultat ; toute perte de contrôle donne lieu à la réévaluation de la participation résiduelle éventuelle à la juste valeur suivant les mêmes modalités.
- Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus.

Lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a opté pour l'option d'IFRS 1 – *Première adoption des normes internationales d'information financière* prévoyant le maintien des traitements appliqués aux regroupements d'entreprises sous les référentiels comptables précédents.

Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

Toute prise ou cession de participation dans une filiale ne modifiant pas le contrôle est considérée comme une transaction entre actionnaires et est comptabilisée directement en capitaux propres en application de la norme IFRS 10 – *États financiers consolidés*. Elle est par ailleurs présentée en activités de financement dans le tableau de flux de trésorerie.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Le Groupe présente ses états financiers en euros.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la devise dans laquelle elle réalise l'essentiel des flux liés à son activité. Pour le Groupe, la monnaie fonctionnelle d'une entité correspond à la monnaie du pays dans lequel elle se trouve.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie en hyperinflation, sont convertis en euros de la façon suivante :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen pondéré de la période ;
- les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ; ils participent ultérieurement, le cas échéant, au calcul du résultat de cession de la ou des société(s) concernée(s) ;
- les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de la période, sauf si le taux en vigueur au jour de la transaction est significativement différent.

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation selon la norme IAS 29 – *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* depuis 2018. En application de cette norme :

- les éléments non monétaires du bilan sont retraités à l'aide d'un indice général des prix ;
- les éléments du compte de résultat et de l'état du résultat global en devise locale sont retraités en appliquant la variation de l'indice général des prix à compter de l'enregistrement initial des éléments de produits et de charges dans les états financiers ;
- le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat global sont convertis en euros au cours de change à la clôture de la période considérée.

Conversion des opérations réalisées en devises

Lorsqu'une entité du Groupe réalise des opérations dans une devise différente de sa devise fonctionnelle, celles-ci sont initialement converties au taux en vigueur au jour de la transaction.

À chaque arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont réévalués au taux de clôture en vigueur à cette même date ; les écarts de change correspondants sont comptabilisés en profit ou perte de change dans le compte de résultat.

Les financements intra-groupe mis à la disposition de certaines filiales du Groupe et pour lesquels le remboursement n'est ni planifié ni probable sont considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net réalisé à l'étranger ; les écarts de change dégagés lors de leurs réévaluations successives à chaque arrêté sont alors comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, conformément aux dispositions de la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs détenus en vue de leur vente » de l'état de la situation financière, conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Les passifs relatifs à cet actif, le cas échéant, sont également présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière (« Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente »). Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des frais liés à la vente. Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement.

L'ensemble des actifs et des passifs liés aux activités destinées à être cédées sont présentés sur une ligne distincte de l'actif et du passif, après élimination des positions intragroupes.

Une activité abandonnée est soit une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ; et

- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ; ou
- est une activité acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de l'abandon effectif ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

3.2 Principales variations de périmètre

3.2.1 Opérations réalisées au cours de l'exercice 2020

Les principales opérations finalisées en 2020 sont détaillées en note 2.2 : acquisition de plusieurs sociétés ou enseignes françaises (Potager City, Dejbox, Bioazur, Bio c' Bon), de la société taïwanaise Wellcome, de certains magasins et stations-service brésiliens Makro Atacadista, cession de la société Rue du Commerce et arrêt de l'activité C-Zam de Carrefour Banque en France.

3.2.2 Opérations réalisées au cours de l'exercice 2019

CESSION DE CARREFOUR CHINE

Le 23 juin 2019, le Groupe a annoncé la signature d'un accord de cession portant sur 80 % de Carrefour Chine au groupe chinois Suning.com. Cette cession est devenue effective le 26 septembre 2019, notamment suite à l'approbation des autorités de la concurrence chinoises.

Présent en Chine depuis 1995, la société Carrefour Chine opérait un réseau de 210 hypermarchés et 24 magasins de proximité et avait généré en 2018 un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros et un EBITDA de 66 millions d'euros.

Le prix final de cession de 80 % de Carrefour Chine a été de 4,8 milliards de renminbi, représentant 615 millions d'euros le 26 septembre 2019. La plus-value de cession s'est élevée à 1,15 milliard d'euros environ et a été comptabilisée dans le résultat net des activités abandonnées en 2019.

L'accord conclu avec Suning.com prévoit des fenêtres de liquidité pour la participation résiduelle de 20 % :

- pendant une fenêtre de 90 jours à l'issue du deuxième anniversaire suivant la date de réalisation de la transaction (le 26 septembre 2019), le Groupe pourra exercer une option de vente pour céder sa participation résiduelle de 20 % à Suning.com, à un prix égal à 20 % de la valeur des fonds propres telle que déterminée à la date de réalisation de la cession des 80 %, soit 20 % de 6 milliards de renminbi ;
- à l'issue de cette fenêtre et pendant une durée de 90 jours, Suning.com pourra exercer une option d'achat pour acquérir la participation résiduelle de 20 % détenue par Carrefour, à un prix égal à 20 % de la valeur des fonds propres tels que déterminée à la date de réalisation de la cession des 80 % ;
- à l'issue du troisième anniversaire suivant la date de réalisation de la transaction, et pendant une durée de 3 ans, Carrefour pourra exercer une option de vente pour céder sa participation résiduelle de 20 % à Suning.com à la valeur de marché ;
- à l'issue du quatrième anniversaire suivant la date de réalisation de la transaction, et pendant une durée de 3 ans, Suning.com pourra exercer une option d'achat pour acquérir la participation résiduelle de 20 % détenue par Carrefour à la valeur de marché.

Dans la mesure où les options exerçables à partir du deuxième anniversaire ont des caractéristiques quasi identiques et un prix d'exercice fixe, il est considéré virtuellement certain que les options seront exercées et que le Groupe considère avoir cédé, en conséquence, dès le 26 septembre 2019, 100 % du pourcentage d'intérêts de Carrefour Chine. À ce titre, une créance financière (autre actif financier non courant) a été enregistrée à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 1,2 milliard de renminbi. Cet actif a été classé en actif financier courant au 31 décembre 2020, en cohérence avec la première fenêtre de 90 jours où le Groupe pourra exercer son option de vente sur sa participation résiduelle.

Pour plus de détails sur les impacts de cette cession, voir la note 5 des comptes consolidés au 31 décembre 2019.

CESSION DE CARGO PROPERTY ASSETS

Au cours du printemps 2019, le Groupe a engagé un processus de cession de sa filiale Cargo Property Assets détenant 22 entrepôts logistiques en France. Un protocole d'accord a été signé le 10 juillet 2019 avec la foncière cotée Argan portant sur la totalité du capital ; la cession est devenue effective le 15 octobre 2019. Les actifs de la filiale correspondaient à des immobilisations corporelles d'une valeur nette comptable de 577 millions d'euros ce jour-là.

Le prix de cession s'est élevé à 288 millions d'euros pour la quote-part revenant au Groupe (soit 32 %). Le paiement du prix a été effectué par remise de trésorerie pour 231 millions d'euros et par remise d'actions cotées de l'acquéreur pour 57 millions d'euros, représentant environ 5 % du capital d'Argan postérieurement à l'opération.

Comptablement, la plus-value de cession a été retraitée des impacts de la norme IFRS 16 pour les opérations de cession-bail (la totalité des actifs immobilisés ayant été reloués par le Groupe). La plus-value enregistrée post IFRS 16 s'est ainsi élevée à 45 millions d'euros environ avant impôt et a constitué un produit opérationnel non courant de l'année 2019.

Début décembre 2019, le Groupe a cédé la quasi-totalité des actions Argan qu'il détenait par voie de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de 80 millions d'euros, entraînant la comptabilisation dans le résultat financier d'un profit complémentaire de 24 millions d'euros. À l'issue de cette cession, le Groupe détenait 0,2 % du capital d'Argan qu'il a vendu en février 2020.

ACQUISITION DE SO.BIO

Carrefour avait annoncé le 18 juillet 2018 l'acquisition de So.bio, chaîne de magasins spécialisée dans la distribution de produits biologiques (douze points de vente en France à fin 2019). Cette opération était soumise à l'approbation des autorités compétentes. Le 28 février 2019, l'Autorité de la Concurrence a autorisé l'opération.

En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe avait effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Sur la base de cette évaluation provisoire, l'acquisition de la société So.bio s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 37 millions d'euros au 31 décembre 2019, montant devenu définitif.

3.3 Périmètre au 31 décembre 2020

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe (filiales et entreprises associées) figure en note 18.

Le Groupe a mis à jour ses analyses du contrôle des filiales dans lesquelles Carrefour n'est pas seul investisseur en capital à la lumière des changements dans les faits et circonstances intervenus au cours de l'exercice, notamment en lien avec les opérations décrites dans la note 2.2 , ces événements n'ont pas amené le Groupe à revoir sa conclusion quant à l'exercice du contrôle sur ses filiales.

3.4 Résultat net des activités abandonnées

Pour mémoire, en 2019, le résultat net des activités abandonnées comprenait un solde positif de 1 092 millions d'euros qui correspondait en tout premier lieu à la plus-value enregistrée lors de la cession de Carrefour Chine au groupe chinois Suning.com le 26 septembre 2019 (cf. note 3.2). Dans une moindre mesure, il comprenait le résultat de Carrefour Chine au titre des neuf premiers mois 2019.

Pour plus de détails, voir la note 5 des comptes consolidés au 31 décembre 2019.

NOTE 4 RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2019

Suite à la publication en décembre 2019 de la décision de l'IFRS IC clarifiant la détermination des durees des contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location*, le Groupe a conduit des analyses ayant permis d'en déterminer les effets puis les a implémentés dans ses systèmes d'information financier et comptable au cours du second semestre 2020.

Dans les analyses conduites, le Groupe a également tenu compte du relevé de conclusions de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 3 juillet 2020, qui annule et remplace celui daté du 16 février 2018, pour déterminer les durées IFRS 16 des baux français « 3/6/9 » se trouvant notamment en situation de tacite reconduction.

La prise en compte de cette décision a eu pour effet d'allonger la durée IFRS 16 de certains contrats de location, ce qui a conduit à l'augmentation des droits d'utilisation et des engagements locatifs afférents. Les impacts liés à ce changement de méthode comptable ont été comptabilisés rétrospectivement en date de transition à IFRS 16 (soit le 1er janvier 2019). Les etats financiers consolidés de l'année 2019 ont également eté retraités en conséquence de cette décision (cf. notes 4.2 et 4.3).

4.1 Norme IFRS 16 – *Contrats de location* – Mise en conformité avec la décision de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019

Le 16 décembre 2019, l'IFRS IC a publié sa décision sur une demande de clarification concernant les sujets suivants :

- la détermination de la période executoire d'un contrat de location renouvelable par tacite reconduction, ou d'un contrat à durée indéterminée, pouvant être denoncé par l'une des parties avec respect d'un certain préavis. En particulier, la question a été posée sur la notion de pénalités sur laquelle est basée la définition de la période exécutoire ;
- le lien entre la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loue, et la durée IFRS 16 d'un contrat de location.

L'IFRS IC a :

- conclu qu'une approche économique (plutôt que strictement juridique) doit être retenue pour déterminer la période exécutoire d'un contrat de location ;
- apporté des clarifications relatives au lien entre la durée IFRS 16 d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué.

Pour mémoire, Carrefour n'avait pas appliqué cette décision lors de l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2019, ni de ses comptes consolidés résumés au 30 juin 2020 (cf. notes 4 de ces comptes).

Nos analyses ont porté en particulier sur les contrats de location :

- en tacite reconduction ou résiliables à tout moment ;
- d'actifs sous-jacents (magasins, entrepôts) comprenant des agencements et installations indissociables, dont la valeur nette comptable résiduelle à la fin de la durée IFRS 16 pouvait constituer une pénalité (au sens de la décision IFRS IC) significative pour le Groupe. Ces cas-là pouvaient aboutir à l'allongement de la durée IFRS 16 des contrats de location et/ou à la ré-estimation de la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables de ces biens loués

Les analyses menées au cours de l'année 2020 ont conduit à établir les règles suivantes :

- confirmation des durées d'amortissement des agencements et installations indissociables des biens loués pour l'ensemble des actifs sous-jacent concernes ;
- dans la détermination des durées IFRS 16 raisonnablement certaines
 - approche différenciée prenant en compte les spécificités liees aux différents formats de magasins (proximité, supermarchés, hypermarchés et cash & carry), d'entrepôts ainsi que celles liées aux différentes zones géographiques,
 - prise en compte de l'incitation économique notamment liée aux agencements et installations indissociables significatifs existants sur les magasins loués des formats supermarchés, hypermarchés et cash & carry, qui a conduit à l'augmentation des durées IFRS 16 pour un certain nombre de baux,
 - maintien des durees IFRS 16 liees aux autres actifs sous-jacent (magasins de proximité, entrepôts logistiques et actifs divers) compte tenu du caractere peu significatif des agencements existants

Par ailleurs, et en conformité avec le relevé de conclusions de l'ANC du 3 juillet 2020, les durées IFRS 16 des baux en tacite reconduction (qui correspondaient jusqu'à présent aux préavis, soit 6 mois généralement) sont dorénavant déterminées selon les mêmes règles que pour les autres contrats de location, et ce quel que soit le format de l'actif sous-jacent (cf. *supra*).

Compte tenu de la cession de Carrefour Chine en septembre 2019, les contrats de location chinois n'ont pas pu faire l'objet d'une nouvelle analyse. Les impacts IFRS 16 afférents à ces contrats de location n'ont donc pas été retraités.

4.2 Bilan d'ouverture au 1er janvier 2019 retraité de la décision de l'IFRS IC portant sur les contrats de location (norme IFRS 16)

4.2.1 Impacts comptabilisés au 1er janvier 2019, date de première application de la norme IFRS 16

Le Groupe a opté pour la méthode rétrospective simplifiée à partir du 1er janvier 2019. Les états financiers 2018 n'ont ainsi pas fait l'objet d'un retraitement.

L'impact total de l'application de la norme IFRS 16, en tenant compte de la décision de l'IFRS IC, s'établit à 5,7 milliards d'euros au 1er janvier 2019 (contre 5,0 milliards d'euros publiés dans les comptes consolidés 2019) sur le total bilan y compris (9) millions d'euros sur les capitaux propres (montant inchangé par rapport aux comptes consolidés publiés en 2019).

Le bilan d'ouverture des comptes consolidés au 1er janvier 2019 est désormais le suivant (tenant compte de l'application de la norme IFRS 16 et de l'interprétation IFRIC 23) :

ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2018	Impacts liés à la première application d'IFRS 16	Impacts liés à la première application d'IFRIC 23	01/01/2019	Impacts liés à la première application d'IFRS 16 (post décision IFRS IC)	01/01/2019 retraité
Goodwill	7 983			7 983		7 983
Autres immobilisations incorporelles	1 461	(41)		1 420		1 420
Immobilisations corporelles	12 637	(367)		12 270		12 270
Immeubles de placement	389			389		389
Droits d'utilisation de l'actif	-	5 244		5 244	692	5 936
Titres mis en équivalence	1 374			1 374		1 374
Autres actifs financiers non courants	1 275	191		1 466		1 466
Encours clients des sociétés financières – Part à plus d'un an	2 486			2 486		2 486
Impôts différés actifs	723			723		723
Autres actifs non courants	379	(26)		353		353
Actifs non courants	28 709	5 000	-	33 709	692	34 401
Stocks	6 135			6 135		6 135
Créances commerciales	2 537			2 537		2 537
Encours clients des sociétés financières – Part à moins d'un an	3 722			3 722		3 722
Autres actifs financiers courants	190	42		232		232
Créances fiscales	853			853		853
Autres actifs courants	887	(17)		870	(6)	864
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 300			4 300		4 300
Actifs détenus en vue de leur vente	46			46		46
Actifs courants	18 670	25	-	18 694	(6)	18 688
TOTAL ACTIF	**47 378**	**5 025**	**-**	**52 403**	**686**	**53 089**

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2018	Impacts liés à la première application d'IFRS 16	Impacts liés à la première application d'IFRIC 23	01/01/2019	Impacts liés à la première application d'IFRS 16 (post décision IFRS IC)	01/01/2019 retraité
Capital social	1 973			1 973		1 973
Réserves consolidées (y compris résultat)	7 196	(9)		7 188		7 188
Capitaux propres, part du Groupe	**9 169**	**(9)**	**-**	**9 161**	**-**	**9 161**
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	2 117			2 117		2 117
Capitaux propres	11 286	(9)	-	11 278	-	11 278
Dettes financières – Part à plus d'un an	6 936	(230)		6 706		6 706
Engagements locatifs – Part à plus d'un an	-	4 272		4 272	626	4 898
Provisions	3 521	54	(459)	3 116		3 116
Refinancement des encours clients – Part à plus d'un an	1 932			1 932		1 932
Impôts différés passifs	541			541		541
Dettes fiscales – Part à plus d'un an	-		382	382		382
Passifs non courants	12 930	4 096	(77)	16 949	626	17 575
Dettes financières – Part à moins d'un an	1 339	(45)		1 294		1 294
Engagements locatifs – Part à moins d'un an	-	984		984	60	1 045
Fournisseurs et autres créditeurs	14 161	(2)		14 160		14 160
Refinancement des encours clients – Part à moins d'un an	3 582			3 582		3 582
Dettes fiscales – Part à moins d'un an	1 142		77	1 219		1 219
Autres passifs courants	2 938	(1)		2 937		2 937
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente	-			-		-
Passifs courants	23 162	937	77	24 176	60	24 237
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	**47 378**	**5 025**	**-**	**52 403**	**686**	**53 089**

Au 1er janvier 2019, le montant des engagements locatifs correspond à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location.

Le montant du droit d'utilisation de l'actif correspond au montant de l'engagement locatif, ajusté si nécessaire du montant du droit au bail ainsi que des loyers prépayés ou avantages incitatifs à recevoir du bailleur qui etaient comptabilisés au 31 décembre 2018. Ce montant inclut également les obligations de démantèlement le cas échéant. En cas de contrats onéreux, un ajustement de la valeur du droit d'utilisation a été pris en compte.

Le taux utilisé au 1er janvier 2019 est un taux d'emprunt marginal (le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 1er janvier 2019 est de 4,58 % au niveau consolidé, et de 3,40 % hors Carrefour Chine) calculé sur les durées initiales des contrats de location. Ce taux a été calculé par pays à partir d'une courbe de taux sans risque et d'un *spread* (*spread* unique pour toutes les filiales d'un même pays).

Les actifs pris en location correspondent :

- majoritairement aux actifs immobiliers aussi bien exploités par le Groupe que mis en sous-location. Ces derniers comprennent les contrats de sous-location de magasins aux franchisés ainsi que les contrats de sous-location d'emplacements dans les galeries marchandes et centres commerciaux ;
- plus accessoirement a des contrats de location de véhicules ;
- enfin à quelques contrats d'entreposage et de stockage présentant une composante locative

Le Groupe prend en compte dans la détermination de la durée raisonnablement certaine d'utilisation des actifs loués :

- les caractéristiques liées aux différents types d'actifs (magasins, entrepôts logistiques, bâtiments administratifs) ainsi que le pays concerné par le contrat de location immobilier. Les caractéristiques suivantes sont prises en considération : la rentabilité des magasins, la spécificité des formats, l'existence d'investissements récents réalisés dans les magasins, la valeur nette comptable des immobilisations non déplaçables pour certains formats de magasins (cf. note 4.1), l'existence de pénalités de résiliation significatives et s'il s'agit de magasins intégrés ou franchisés ;
- une approche par catégorie de véhicules pour les véhicules de location présentant des caractéristiques et des durées d'utilisation similaires. Quatre catégories ont été identifiées afin de distinguer les véhicules de fonction, les voitures et utilitaires utilisés pour la location à la clientèle, les camions ainsi que les utilitaires

RÉCONCILIATION ENTRE LES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET LES ENGAGEMENTS LOCATIFS IFRS 16 AU 1ER JANVIER 2019 RETRAITÉ

(en millions d'euros)

Engagements de location simple en tant que preneur au 31/12/2018	3 569
Contrats non comptabilisés en application des exemptions d'IFRS 16	(95)
Différences dans les durées retenues liées aux options de résiliation et de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain	3 410
Engagements locatifs non actualisés au titre d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 retraité	**6 884**
Effet de l'actualisation	(1 216)
Engagements locatifs actualisés au titre d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 retraité	**5 668**
Passifs de location-financement IAS 17 au 31/12/2018	275
ENGAGEMENTS LOCATIFS TOTAUX AU 1ER JANVIER 2019 RETRAITÉ	**5 943**
Dont engagements locatifs – part à moins d'un an	*1 045*
Dont engagements locatifs – part à plus d'un an	*4 898*

L'application de la norme IFRS 16 a également affecté les postes des états financiers suivants :

- à la date de transition, les contrats de location précédemment qualifiés de contrats de location-financement selon IAS 17, sont repris, aussi bien pour le droit d'utilisation que pour l'engagement locatif, pour leur valeur comptable immédiatement avant la date de première application. Ces contrats représentent 367 millions d'euros de droit d'utilisation et 275 millions d'euros de passif de location-financement ;
- le droit au bail est désormais inclus dans l'évaluation initiale du droit d'utilisation. Un reclassement est ainsi constaté dans le bilan d'ouverture pour un montant de 41 millions d'euros ;
- les loyers prépayés et avantages étalés sur la durée du contrat, initialement reconnus en autres actifs et autres passifs, ont été intégrés au droit d'utilisation ;
- la décomptabilisation des droits d'utilisation et la comptabilisation de créances financières en cas de sous-locations financement consenties sur la durée résiduelle des baux concernés. Par ailleurs, la comptabilisation de ces créances impacte défavorablement les capitaux propres d'ouverture pour (9) millions d'euros.

Au 1er janvier 2019 retraité, les droits d'utilisation de l'actif se rapportent aux catégories d'actifs suivants :

(en millions d'euros)	Droits d'utilisation de l'actif
Terrains & constructions	5 683
Équipements	116
Immeubles de placement	158
TOTAL	**5 936**

4.2.2 Impacts sur l'information sectorielle

Au 1er janvier 2019 retraité, les actifs et passifs sectoriels ont augmenté suite à l'implémentation de la norme IFRS 16 :

(en millions d'euros)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Asie	Fonctions globales
Droits d'utilisation de l'actif	5 936	1 746	2 344	360	1 251	235
Engagements locatifs	5 943	1 730	2 525	360	1 100	228

4.2.3 Mesures de simplification adoptées par le Groupe au 1er janvier 2019

Lors de l'application initiale de la norme IFRS 16, le Groupe a appliqué les mesures de simplification suivantes :

- l'utilisation d'un même taux d'actualisation pour un portefeuille de contrats ayant des caractéristiques raisonnablement similaires. Cette mesure de simplification a été appliquée aux flottes de véhicules ;
- l'utilisation de l'évaluation faite des contrats de location, immédiatement avant la date de première application, pour déterminer s'ils sont déficitaires selon IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels, et actifs éventuels* en lieu et place du test de dépréciation du droit d'utilisation au 1er janvier 2019. L'actif « droit d'utilisation de l'actif » a été ajusté du montant comptabilisé au titre des éventuelles provisions pour contrats de location déficitaires (loyers au-dessus du marché) immédiatement avant la date de première application ;
- l'exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation de l'actif à la date de première application ;
- l'utilisation des connaissances acquises *a posteriori* (*hindsight*), par exemple pour déterminer la durée du contrat de location si celui-ci comprend des options de renouvellement ou de résiliation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réexaminer les accords pour déterminer s'ils contiennent un contrat de location à la date de transition. Ainsi les contrats non identifiés comme des contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4, préalablement à la date de première application, n'ont pas été réexaminés. Cette mesure de simplification s'applique à tous les contrats conclus avant le 1er janvier 2019.

4.3 États financiers consolidés au 31 décembre 2019 retraités de la décision de l'IFRS IC portant sur les contrats de location (norme IFRS 16)

Les principes comptables relatifs à la norme IFRS 16 appliqués aux états financiers consolidés à compter du 1er janvier 2019 sont décrits en note 8.

4.3.1 Compte de résultat consolidé 2019 retraité

(en millions d'euros)	2019 publié	2019 retraité	Différence
Chiffre d'affaires hors taxes	72 397	72 397	-
Programmes de fidélisation	(746)	(746)	-
Chiffre d'affaires hors taxes, net de la fidélisation	**71 651**	**71 651**	-
Autres revenus	2 491	2 491	-
Revenus totaux	74 142	74 142	-
Coût des ventes	(58 054)	(58 051)	3
Marge des activités courantes	**16 088**	**16 091**	**3**
Frais généraux et amortissements	(13 999)	(13 992)	7
Résultat opérationnel courant	2 088	2 099	11
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	2	2	-
Résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence	**2 090**	**2 101**	**11**
Produits et charges non courants	(1 030)	(1 030)	-
Résultat opérationnel	1 060	1 071	11
Résultat financier	(338)	(352)	(14)
Coût de l'endettement financier net	*(214)*	*(214)*	-
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	*(107)*	*(121)*	*(14)*
Autres produits et charges financiers	*(17)*	*(17)*	-
Résultat avant impôts	**722**	**719**	**(4)**
Impôts sur les résultats	(504)	(503)	1
Résultat net des activités poursuivies	**219**	**216**	**(3)**
Résultat net des activités abandonnées	1 092	1 092	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**1 311**	**1 308**	**(3)**
dont résultat net – part du Groupe	**1 129**	**1 126**	**(3)**
dont résultat net des activités poursuivies – part du Groupe	*32*	*29*	*(3)*
dont résultat net des activités abandonnées – part du Groupe	*1 097*	*1 097*	-
dont résultat net – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**182**	**182**	-
dont résultat net des activités poursuivies – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	*187*	*187*	-
dont résultat net des activités abandonnées – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	*(5)*	*(5)*	-

4.3.2 État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019 retraité

ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2019 publié	31/12/2019 retraité	Différence
Goodwill	7 976	7 976	-
Autres immobilisations incorporelles	1 452	1 452	-
Immobilisations corporelles	11 370	11 370	-
Immeubles de placement	312	312	-
Droits d'utilisation de l'actif	4 388	5 050	661
Titres mis en équivalence	1 246	1 246	-
Autres actifs financiers non courants	1 507	1 507	-
Encours clients des sociétés financières – Part à plus d'un an	2 283	2 283	-
Impôts différés actifs	823	824	1
Autres actifs non courants	569	569	-
Actifs non courants	31 927	32 590	662
Stocks	5 867	5 867	-
Créances commerciales	2 669	2 669	-
Encours clients des sociétés financières – Part à moins d'un an	4 007	4 007	-
Autres actifs financiers courants	252	252	-
Créances fiscales	838	838	-
Autres actifs courants	738	738	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 466	4 466	-
Actifs détenus en vue de leur vente	37	37	-
Actifs courants	18 875	18 875	-
TOTAL ACTIF	**50 802**	**51 464**	**662**

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2019 publié	31/12/2019 retraité	Différence
Capital social	2 018	2 018	-
Réserves consolidées (y compris résultat)	7 921	7 919	(3)
Capitaux propres, part du Groupe	9 940	9 937	(3)
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	1 736	1 736	-
Capitaux propres	11 675	11 673	(3)
Dettes financières – Part à plus d'un an	6 303	6 303	-
Engagements locatifs – Part à plus d'un an	3 660	4 297	637
Provisions	3 297	3 297	-
Refinancement des encours clients – Part à plus d'un an	1 817	1 817	-
Impôts différés passifs	655	655	-
Dettes fiscales – Part à plus d'un an	335	335	-
Passifs non courants	16 066	16 703	637
Dettes financières – Part à moins d'un an	997	997	-
Engagements locatifs – Part à moins d'un an	912	941	28
Fournisseurs et autres créditeurs	13 646	13 646	-
Refinancement des encours clients – Part à moins d'un an	3 712	3 712	-
Dettes fiscales – Part à moins d'un an	1 095	1 095	-
Autres passifs courants	2 649	2 649	-
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente	49	49	-
Passifs courants	23 061	23 089	28
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	**50 802**	**51 464**	**662**

4.3.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés 2019 retraité

(en millions d'euros)	2019 publié	2019 retraité	Différence
Résultat avant impôt	722	719	(4)
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Impôts	(499)	(499)	-
Dotations aux amortissements	2 328	2 318	(11)
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	26	26	-
Variation des provisions et *impairment*	287	287	-
Coût de l'endettement financier net	214	214	-
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	107	121	14
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	101	101	-
Impact des activités abandonnées	114	114	-
Autofinancement	**3 400**	**3 400**	-
Variation du besoin en fonds de roulement	56	56	-
Impact des activités abandonnées	(5)	(5)	-
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)	3 452	3 452	-
Variation des encours sur crédit à la consommation	(205)	(205)	-
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation – total	3 247	3 247	-
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 725)	(1 725)	-
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(24)	(24)	-
Acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées	(86)	(86)	-
Cessions de filiales et participations dans des entreprises associées	338	338	-
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	347	347	-
Cessions d'actifs financiers non courants	103	103	-
Variation des créances et dettes sur acquisitions et cessions d'immobilisations	84	84	-
Sous-total investissements nets de désinvestissements	(964)	(964)	-
Autres emplois	(30)	(30)	-
Impact des activités abandonnées	(20)	(20)	-
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(1 013)	(1 013)	-
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire souscrite par des participations ne donnant pas le contrôle	75	75	-
Dividendes versés par Carrefour (société mère)	(106)	(106)	-
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	(116)	(116)	-
Variation des actions propres et autres instruments	0	0	-
Variation des actifs financiers courants	(2)	(2)	-
Émission d'emprunts obligataires	930	930	-
Remboursement d'emprunts obligataires	(1 530)	(1 530)	-
Intérêts financiers nets versés	(236)	(236)	-
Autres variations de l'endettement	131	131	-
Paiements relatifs aux contrats de location (principal)	(905)	(892)	13
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	(98)	(111)	(13)
Impact des activités abandonnées	(128)	(128)	-
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(1 987)	(1 987)	-
Variation nette de la trésorerie avant effet de change	**247**	**247**	-
Incidence des variations de change	(81)	(81)	-
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	**166**	**166**	-
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 300	4 300	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 466	4 466	-

NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

La norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels* requiert la présentation de données relatives aux secteurs opérationnels du Groupe issues du reporting interne et utilisées par la Direction dans ses décisions d'investissement et d'évaluation de la performance. Pour le Groupe, les secteurs opérationnels sont constitués par les pays dans lesquels il exerce ses activités au travers de magasins intégrés, les résultats de chaque pays faisant l'objet d'une revue mensuelle par le Président-Directeur Général du Groupe qui est le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Le Groupe présente son information sectorielle en regroupant, comme le permet IFRS 8, les pays présentant des caractéristiques similaires, c'est-à-dire se trouvant dans la même zone géographique :

- France ;
- Europe (hors France) : Espagne, Italie, Belgique, Pologne et Roumanie ;
- Amérique latine : Brésil et Argentine ;
- Asie : Taïwan (la Chine ayant été cédée en septembre 2019 et présentée comme une activité abandonnée sur 2019).

Les résultats réalisés par certaines entités exerçant des fonctions supports font l'objet d'une allocation aux différents pays, *au prorata* de l'activité déployée au bénéfice de chacun d'entre eux. Les produits et charges résiduels de ces entités sont présentés au sein de « fonctions globales ».

Les actifs sectoriels incluent les *goodwill*, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les immeubles de placement, les droits d'utilisation de l'actif, ainsi que, présentés dans les « Autres actifs sectoriels », les stocks, les créances clients et comptes rattachés, les encours clients des sociétés financières et les autres débiteurs. Les passifs sectoriels correspondent aux engagements locatifs, aux dettes fournisseurs, au refinancement des encours clients et aux autres créditeurs.

Les investissements de chaque secteur correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) telles que présentées dans le tableau de flux de trésorerie.

Les informations communiquées dans les tableaux ci-après sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du Groupe.

5.1 Résultats sectoriels

2020 (*en millions d'euros*)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Asie	Fonctions globales
Chiffre d'affaires hors taxes	70 719	34 135	21 239	13 245	2 100	-
Autres Revenus	2 183	789	608	635	88	62
Résultat opérationnel courant avant amortissements	4 465	1 693	1 565	999	225	(18)
Résultat opérationnel courant	2 173	629	698	786	94	(33)
Investissements corporels et incorporels [1]	1 491	582	314	548	34	14
Dotations aux amortissements [2]	(2 292)	(1 065)	(867)	(214)	(131)	(15)

2019 retraité (*en millions d'euros*)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Asie	Fonctions globales
Chiffre d'affaires hors taxes	72 397	34 765	20 999	14 665	1 968	-
Autres Revenus	2 491	824	667	855	84	61
Résultat opérationnel courant avant amortissements [3]	4 417	1 551	1 537	1 114	209	5
Résultat opérationnel courant	2 099	555	659	833	83	(32)
Investissements corporels et incorporels	1 725	875	366	420	47	17
Dotations aux amortissements [2] [3]	(2 318)	(996)	(878)	(281)	(126)	(37)

(1) En 2020, les investissements corporels et incorporels comprennent notamment l'acquisition en pleine propriété de 16 magasins Makro Atacadista (*cf.* note 2.2.a)

(2) Y compris amortissements des immobilisations logistiques incluses dans le coût des ventes.

(3) Le contrat de bail du siège social à Massy a été transféré en janvier 2020 à une société de la zone géographique France. Il était auparavant détenu par Carrefour SA regroupé dans les Fonctions Globales. En 2019, le résultat opérationnel courant avant amortissements et les dotations aux amortissements des Fonctions globales incluaient respectivement un produit et une charge de 19 millions d'euros. Le résultat opérationnel courant avant amortissements 2019 de la France incluait une charge de 19 millions d'euros. En 2020, la charge amortissement est désormais présentée directement dans la zone géographique France. Le résultat opérationnel courant des 2 secteurs n'est pas impacté par le transfert.

5.2 Bilans sectoriels

31/12/2020 (*en millions d'euros*)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Asie	Fonctions globales
ACTIF						
Goodwill	8 034	5 149	2 388	319	176	1
Autres immobilisations incorporelles	1 325	615	551	130	23	6
Immobilisations corporelles	10 505	4 741	3 038	2 376	348	2
Immeubles de placement	259	11	119	80	50	-
Droits d'utilisation de l'actif [1]	4 506	1 865	1 982	324	330	5
Autres actifs sectoriels	14 964	7 360	3 105	3 913	206	379
Total Actifs sectoriels	39 593	19 742	11 183	7 142	1 133	393
Autres actifs non affectés	7 995					
TOTAL ACTIF	**47 588**					
PASSIF (hors capitaux propres)						
Passifs sectoriels [1]	25 512	12 034	7 672	4 604	888	315
Autres passifs non affectés	10 779					
TOTAL PASSIF	**36 291**					

31/12/2019 retraité (*en millions d'euros*)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Asie	Fonctions globales
ACTIF						
Goodwill	7 976	4 955	2 507	450	63	1
Autres immobilisations incorporelles	1 452	646	551	172	20	64
Immobilisations corporelles	11 370	4 908	3 281	2 806	373	2
Immeubles de placement	312	11	139	110	52	-
Droits d'utilisation de l'actif [1]	5 050	1 883	2 153	382	419	213
Autres actifs sectoriels	16 971	8 328	3 216	4 638	270	519
Total Actifs sectoriels	43 132	20 730	11 847	8 558	1 197	800
Autres actifs non affectés	8 333					
TOTAL ACTIF	**51 464**					
PASSIF (hors capitaux propres)						
Passifs sectoriels [1]	28 156	13 077	7 975	5 534	1 040	531
Autres passifs non affectés	11 635					
TOTAL PASSIF	**39 792**					

(1) Le contrat de bail de Massy a été transféré en janvier 2020 de la société Carrefour SA (segment Fonctions Globales) vers la société Carrefour Administratif France (segment France). Ce transfert a entraîné le reclassement du droit d'utilisation de l'actif et de l'engagement locatif afférents pour un montant avoisinant les 205 millions d'euros.

NOTE 6 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

6.1 Produits des activités ordinaires

Principes comptables

Les produits des activités ordinaires (« revenus totaux ») sont composés du chiffre d'affaires hors taxes et des autres revenus.

Le chiffre d'affaires hors taxes correspond au chiffre d'affaires réalisé dans les magasins, sur les sites e-commerce et les stations-service (ventes aux clients finaux), ainsi que dans les entrepôts (ventes aux franchisés).

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de l'activité de banque et d'assurance (y compris commissions perçues au titre des cotisations de carte bancaire, de dossiers de crédit classique ou de crédit revolving), les revenus de l'activité de promotion immobilière, le chiffre d'affaires de l'activité voyages, les commissions relatives aux ventes e-commerce réalisées pour le compte de tiers (*Marketplaces*), les revenus locatifs des galeries marchandes et les redevances perçues des franchisés (principalement sous forme de *royalties*).

(i) Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées dans les magasins et dans les stations-service, qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, est comptabilisé lors du passage en caisse des clients en application d'IFRS 15. Le transfert de contrôle intervient lorsque les biens et services sont transférés aux clients, les ventes ne comprenant aucune autre obligation de performance non remplie à cette date. Lorsque les ventes en magasins sont assorties d'un droit de retour, les conditions d'exercice de ce droit sont limitées à certaines catégories de produits et sont restreintes dans le temps selon la réglementation des pays concernés et/ou conformément aux conditions générales de vente du Groupe.

Les ventes de l'activité e-commerce sont constituées, d'une part, du chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes) et d'autre part, des commissions perçues au titre des ventes e-commerce que le Groupe réalise pour le compte de tiers (*Marketplaces*). Le Groupe agit en tant que principal pour les ventes réalisées, pour son propre compte, sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes). Le chiffre d'affaires relatif aux ventes directes est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus). Comme pour les ventes de marchandises en magasins, les ventes directes en e-commerce sont assorties d'un droit de retour dont les conditions d'exercice sont restreintes dans le temps. S'agissant des ventes en *Marketplaces*, le Groupe agit en tant qu'agent ; les revenus comptabilisés correspondent aux commissions facturées aux fournisseurs sur les ventes réalisées.

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes aux franchisés est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus).

Le produit net bancaire, développé par les sociétés financières du Groupe, est constitué pour l'essentiel des produits nets d'intérêt n'entrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15 et comptabilisés en application des dispositions d'IFRS 9. Seuls les services liés à la mise à disposition de ces cartes de paiement qui ne correspondent pas à des opérations de financement ou de crédit (commissions perçues au titre des cotisations de carte bancaire, de dossiers de crédit classique ou de crédit revolving) entrent dans le champ d'application d'IFRS 15. Les commissions perçues sont étalées sur la durée des contrats.

Le traitement comptable des redevances de franchise relève des dispositions spécifiques prévues par la norme IFRS 15 concernant les licences de propriété intellectuelle (licences dynamiques). La rémunération perçue en contrepartie de la concession des droits sur l'enseigne et du partage des savoir-faire est exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par l'établissement exploité par le franchisé et étalée dans le temps. Le traitement comptable des redevances de location-gérance est identique à celui des redevances de franchise.

Les produits de location et sous-location n'entrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15 et sont comptabilisés en application des dispositions de la norme IFRS 16 (depuis le 1er janvier 2019).

L'activité de promotion immobilière correspond essentiellement à la création et aux extensions des centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en vue de leur revente. Sont également inclus dans les projets de promotion immobilière, la valorisation des emplacements situés dans les parties communes des centres commerciaux permettant de vendre ou d'exposer des produits pour une durée déterminée (*Specialty leasing*). L'activité de promotion immobilière est exercée au sein de Carrefour Property, filiale à 100 % du Groupe. Les revenus de l'activité de promotion immobilière restent généralement comptabilisés à la date de livraison au client de l'ensemble immobilier construit ; seuls les revenus des projets réalisés sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) sont comptabilisés progressivement (en fonction de l'avancement du projet, mesuré sur la base des coûts encourus), le transfert de contrôle vers le client intervient au fur et à mesure que les travaux sont réalisés par le Groupe.

(ii) Comptabilisation des programmes de fidélisation de la clientèle

La vente d'un bien ou service assortie de la remise de points de fidélité constitue un contrat comprenant deux « obligations de performance » séparées :

- d'une part, un bien ou service livré immédiatement ; et
- d'autre part, un droit à recevoir ultérieurement des biens ou services à prix réduit ou gratuit.

Le montant reçu au titre de la vente est réparti entre les deux « obligations de performance » en proportion de leurs prix de vente spécifiques respectifs.

6.1.1 Chiffre d'affaires hors taxes

(en millions d'euros)	2020	2019	% Prog.
Chiffre d'affaires hors taxes	70 719	72 397	(2,3) %

À taux de change constants, le chiffre d'affaires 2020 se serait élevé à 75 495 millions d'euros, à comparer à 72 397 millions d'euros en 2019, soit une hausse de 4,3 %. L'incidence de la variation des taux de change s'élève à (4,8) milliards d'euros en 2020, imputable en quasi-totalité à la zone Amérique latine.

Retraité de la norme IAS 29 en Argentine, le chiffre d'affaires consolidé 2020 aurait augmenté de 4,5 % à taux de change constants.

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES PAR PAYS [1]

(en millions d'euros)	2020	2019
France	34 135	34 765
Europe (hors France)	21 239	20 999
Espagne	9 058	8 799
Italie	4 172	4 516
Belgique	4 124	3 797
Pologne	1 820	1 895
Roumanie	2 065	1 992
Amérique latine	13 245	14 665
Brésil	11 506	12 793
Argentine	1 739	1 872
Asie	2 100	1 968
Taïwan	2 100	1 968

(1) La quasi-totalité du chiffre d'affaires est comptabilisée à une date spécifique. Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé progressivement n'est pas significatif à l'échelle du Groupe

6.1.2 Autres revenus

(en millions d'euros)	2020	2019	% Prog.
Produits financiers et commissions [1]	1 196	1 488	(19,6) %
Redevances de franchise et de location-gérance	329	280	17,6 %
Revenus de location	158	190	(17,1) %
Revenus de sous-location	38	36	4,2 %
Revenus de l'activité de promotion immobilière [2]	21	24	(12,2) %
Revenus divers [3]	441	473	(6,8) %
TOTAL AUTRES REVENUS	**2 183**	**2 491**	**(12,4) %**

(1) Comprennent le produit net des activités de banque et d'assurance du Groupe.
(2) Correspondent au prix de vente des ensembles immobiliers qui ont été développés par le Groupe en vue de leur revente. Compte tenu des coûts de développement, présentés en Coût des ventes, la marge de promotion s'élève à 1 million d'euros en 2020 et 19 millions d'euros en 2019.
(3) Les revenus divers concernent notamment les commissions sur ventes et celles reçues des fournisseurs, les revenus liés à l'activité billetterie/voyages ainsi qu'à la publicité en magasins.

Les autres revenus enregistrés en 2020 ont été impactés par la crise sanitaire à partir de mars 2020 (cf. note 2.1).

6.2 Résultat opérationnel courant

Principes comptables

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire ayant pour objet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe. Il correspond au résultat opérationnel (qui est défini par différence comme l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités de financement, des activités abandonnées et de l'impôt) hors éléments résultant d'événements inhabituels, anormaux et peu fréquents présentés en produits et charges non courants (cf. note 6.3).

6.2.1 Coût des ventes

Principes comptables

Le coût des ventes intègre les achats nets des ristournes et coopérations commerciales, les variations de stock (après prise en compte des dépréciations), les produits liés à l'escompte, les écarts de change générés par les achats de marchandises, des coûts logistiques, ainsi que d'autres coûts essentiellement composés des coûts des produits vendus par les sociétés financières et du coût de revient de l'activité de promotion immobilière.

Les ristournes sont déterminées en fonction des taux de remise, immédiate ou différée, sur achats qui sont fixés contractuellement lors des négociations annuelles. Elles peuvent être :

- inconditionnelles, c'est-à-dire proportionnelles au total des achats, sans aucune autre condition ; ou
- conditionnelles, c'est-à-dire dépendantes de la réalisation de certaines conditions (par exemple, la progression du chiffre d'affaires réalisé par le fournisseur avec le Groupe).

Les coopérations commerciales correspondent aux produits provenant de prestations réalisées par Carrefour pour les fournisseurs.

Les ristournes et coopérations commerciales comptabilisées dans le coût des ventes sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords signés avec les fournisseurs.

6.2.2 Frais généraux et amortissements

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité	% Prog.
Frais généraux	(11 233)	(11 906)	(5,7) %
Amortissements des immobilisations et immeubles de placement	(1 319)	(1 361)	(3,1) %
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif	(721)	(725)	(0,7) %
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX ET AMORTISSEMENTS	**(13 272)**	**(13 992)**	**(5,1) %**

FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019	% Prog.
Frais de personnel	(7 262)	(7 547)	(3,8) %
Honoraires	(765)	(863)	(11,3) %
Entretien et réparation	(727)	(713)	2,0 %
Publicité	(611)	(791)	(22,8) %
Taxes	(489)	(505)	(3,3) %
Énergie et électricité	(484)	(531)	(8,9) %
Locations immobilières [1]	(54)	(59)	(8,7) %
Autres frais généraux	(840)	(896)	(6,2) %
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX	**(11 233)**	**(11 906)**	**(5,7) %**

(1) En 2019 et en 2020, les charges de locations immobilières n'incluent pas les loyers relatifs à des contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 (cf. note 4). Elles se seraient élevées à (826) millions d'euros sur 2019 et (824) millions d'euros sur 2020 si la norme IFRS 16 n'avait pas été appliquée à partir du 1er janvier 2019.

AMORTISSEMENTS

En prenant en compte les amortissements logistiques inclus dans le coût des ventes, le total des amortissements comptabilisés au compte de résultat s'élève à (2 292) millions d'euros en 2020 ((2 318) millions d'euros en 2019 retraité) et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité	% Prog.
Immobilisations corporelles	(1 053)	(1 123)	(6,2) %
Immobilisations incorporelles	(252)	(223)	12,8 %
Immeubles de placement	(13)	(15)	(7,6) %
Amortissements des immobilisations et immeubles de placement	**(1 319)**	**(1 361)**	**(3,1) %**
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif – immobilisations et immeubles de placement [2]	**(721)**	**(725)**	**(0,7) %**
Amortissements des immobilisations logistiques	**(55)**	**(54)**	**2,0 %**
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif – immobilisations logistiques [2]	**(197)**	**(178)**	**11,0 %**
TOTAL AMORTISSEMENTS	**(2 292)**	**(2 318)**	**(1,1) %**

(2) Depuis 2019, les droits d'utilisation de l'actif relatifs à des contrats de location sont comptabilisés selon la norme IFRS 16. Ces droits sont amortis sur la durée raisonnablement certaine d'utilisation (cf. note 4)

6.3 Produits et charges non courants

Principes comptables

Conformément aux dispositions de la recommandation n° 2020-01 du 6 mars 2020 de l'Autorité des Normes Comptables, le Groupe présente en résultat opérationnel non courant des « éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée ».

Sont comptabilisés en produits et charges non courants certains éléments significatifs à caractère inhabituel de par leur nature et leur fréquence tels que les dépréciations d'actifs non courants, les résultats de cession d'actifs non courants, les coûts de restructuration et des charges et produits liés à des réestimations de risques d'origine ancienne, sur la base d'informations ou d'éléments dont le Groupe a eu connaissance au cours de l'exercice.

Ces éléments sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat afin de « faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats ».

Le résultat non courant 2020 est une charge nette de (474) millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2020	2019
Résultat de cession d'actifs	19	28
Coûts de réorganisation	(93)	(549)
Autres produits et charges non courants	(105)	(308)
Résultat non courant avant dépréciations et pertes sur actifs	(179)	(830)
Dépréciations et pertes sur actifs	(295)	(200)
dont dépréciations et pertes sur goodwill	*(104)*	*(1)*
dont dépréciations et pertes sur actifs corporels et incorporels et autres	*(192)*	*(200)*
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	**(474)**	**(1 030)**
Dont :		
total des produits non courants	*279*	*343*
total des charges non courantes	*(753)*	*(1 373)*

RÉSULTAT DE CESSION D'ACTIFS

Le résultat de cession d'actifs comprend la moins-value comptabilisée lors de la cession de la société Rue du Commerce effectuée le 30 avril 2020 (cf. note 2.2.d). Cette perte est plus que compensée par des gains enregistrés suite aux cessions d'actifs magasins ou de fonds de commerce en France, en Italie et en Belgique.

COÛTS DE RÉORGANISATION

Les coûts de réorganisation comptabilisés en 2020 correspondent principalement aux indemnités payées ou à payer dans le cadre des mesures mises en œuvre en Espagne et en Italie.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

Les coûts encourus en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 ont été comptabilisés dans le résultat opérationnel courant en 2020, qu'il s'agisse de coûts nécessaires pour la logistique ou pour la distribution des produits en magasin ou au domicile des clients, et y compris les coûts relatifs à la protection sanitaire des salariés, des clients et des prestataires

En conformité avec nos principes comptables, appliqués de manière constante, ont été présentés en charges non courantes les primes exceptionnelles et avantages assimilés pour un montant total de (128) millions d'euros, montant déjà comptabilisé au 30 juin 2020. En effet, ces primes n'ont pas rémunéré l'activité des salariés en tant que telle. Elles relèvent d'une action de responsabilité sociétale et sont assorties d'avantages fiscaux et sociaux. Elles sont venues en complément des éléments de rémunération fixe et variable habituels (au titre du paiement d'heures supplémentaires, de primes diverses, de la participation...) des salariés concernés, sans s'y substituer.

Au Brésil, des reprises de provisions sur des « produits de base » (cf. évènements 2019) nettes de coûts ont été enregistrées en 2020 à hauteur de 65 millions d'euros environ suite à prescription ou apport à des programmes d'amnisties lancés par certains états brésiliens en fin d'année

Les autres produits et charges non courants enregistrés en 2020 correspondent principalement à des réestimations de risques d'origine ancienne en France et au Brésil

DÉPRÉCIATIONS ET PERTES SUR ACTIFS

Au 31 décembre 2020, le *goodwill* italien a été déprécié à hauteur de (104) millions d'euros (cf. note 7.3).

Des dépréciations d'immobilisations autres que les *goodwill* ont été enregistrées en 2020 pour (150) millions d'euros, reflétant la situation difficile de certains magasins, notamment en Italie et en France (Hypermarchés et Promocash essentiellement) conformément aux principes comptables énoncés en note 7.3.

Des sorties d'actifs ont également été enregistrées pour (65) millions d'euros principalement en France (actifs magasins), au Brésil (ancienne plate-forme IT E-Commerce), et en Espagne (certains logiciels notamment). Des sorties d'actifs ont aussi été enregistrées chez Carrefour Banque suite à l'arrêt de l'activité C-zam (cf. note 2.2.e)

Enfin, l'impact net de la dilution des titres Showroomprivé et de l'alignement de leur valeur nette au cours de Bourse du 31 décembre 2020 représente un produit non courant de 23 millions d'euros (cf. note 9.2).

Rappel des principaux éléments comptabilisés en 2019

Hormis la cession des actifs détenus par Cargo Property Assets intervenue en octobre 2019 et ayant généré un résultat de cession post IFRS 16 de 45 millions d'euros environ (cf. note 3.2), le résultat de cession 2019 était composé de plus et moins-values réalisées dans le cadre de diverses cessions d'actifs, notamment en France et en Italie.

Les coûts de réorganisation 2019 comprenaient principalement les coûts liés au plan de transformation des hypermarchés en France (rupture conventionnelle collective) ainsi qu'aux mesures mises en œuvre en Italie.

En 2019, les autres produits et charges non courants ont concerné le Brésil et la France.

Au Brésil, les autres produits et charges non courants ont découlé en particulier des deux décisions suivantes :

- en mai 2019, la Cour Suprême a rendu une décision défavorable de « modulation » sur le sujet des transferts entre états de crédits ICMS portant sur des « produits de base ». En conséquence de cette décision, une provision (y compris les intérêts et pénalités) a été enregistrée dans les comptes en contrepartie d'une charge non courante visant à couvrir les contentieux fiscaux existants ainsi que les exercices encore soumis potentiellement à contrôle fiscal ;
- en juin 2019, suite à une décision de justice favorable et définitive, des crédits PIS-COFINS relatifs à des exercices antérieurs ont été reconnus en contrepartie d'un produit non courant.

En France, des changements d'estimation dans le calcul du coût du risque de Carrefour Banque ont été opérés en 2019, ayant conduit au rehaussement global des provisions enregistrées au 31 décembre sur certaines catégories d'encours clients, notamment les clients dont les dossiers ont été validés par les commissions de surendettement au cours des années passées. Ce rehaussement a notamment reflété le surcroît d'expérience engrangé en 2019 relatif aux impacts défavorables des changements de réglementations récents ayant concerné cette typologie de clients

En 2019, les dépréciations d'immobilisations autres que les *goodwill* avaient atteint (36) millions d'euros et avaient principalement concerné des magasins en Italie et en France. Des sorties d'actifs avaient également été enregistrées pour (77) millions d'euros dont certaines concernant des logiciels.

De plus, en 2019, les actifs immobilisés de Rue du Commerce avaient été intégralement dépréciés au 31 décembre (cf. note 2.2.d). Enfin, les titres Showroomprivé avaient été dépréciés à hauteur de (47) millions d'euros en 2019 afin de s'aligner sur le cours de Bourse de la société au 31 décembre 2019 (cf. note 9.2).

6.4 Besoin en fonds de roulement

6.4.1 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement comprise dans la « variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation » du tableau de flux de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019	Variation
Variation des stocks	79	(313)	392
Variation des créances commerciales	(6)	(122)	116
Variation des créances et dettes fournisseurs	(66)	913	(979)
Variation des dettes de fidélité	6	32	(26)
Variation du BFR marchand (« Trésorerie marchandises »)	13	510	(497)
Variation des autres créances et autres dettes	3	(454)	456
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**15**	**56**	**(41)**

Ces éléments, comme tous les autres éléments du tableau des flux de trésorerie, sont convertis au taux moyen de l'exercice.

6.4.2 Stocks

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 2 – *Stocks*, les stocks de marchandises et les stocks liés à l'activité de promotion immobilière (actifs en cours de construction) sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient des stocks de marchandises correspond au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks et qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode FIFO (« premier entré, premier sorti »). Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des pertes et gains de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé sur la base des perspectives d'écoulement, minoré des coûts additionnels nécessaires à la vente.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Stocks en valeur brute	5 496	6 052
Dépréciation	(169)	(184)
TOTAL STOCKS	**5 326**	**5 867**

Il est à noter que les mêmes méthodes de dépréciation qu'aux clôtures précédentes, notamment pour les stocks non-alimentaires, ont été appliquées.

6.4.3 Créances commerciales

Principes comptables

Les créances commerciales comprennent principalement les créances à recevoir des fournisseurs (au titre des ristournes et coopérations commerciales à recevoir), des franchisés ainsi que celles dues au titre des loyers des galeries marchandes et des opérations réalisées dans le cadre de l'activité de promotion immobilière.

Les créances commerciales entrent dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti (cf. note 14). Elles sont comptabilisées pour le montant initial de la facture et font l'objet de dépréciation dans le cadre du modèle de dépréciation simplifié fondé sur les pertes attendues défini par la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (cf. note 14.7.4).

Certaines filiales du Groupe procèdent à des cessions de créances commerciales. Conformément à la norme IFRS 9, les créances concernées sont décomptabilisées lorsque les risques et avantages qui leur sont associés (principalement les risques d'insolvabilité du débiteur, de retard de paiement et de dilution) sont substantiellement transférés à un tiers.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les clients	1 697	1 750
Dépréciation des créances	(174)	(175)
Total Créances sur les clients	1 523	1 575
Fournisseurs débiteurs	1 003	1 094
TOTAL CRÉANCES COMMERCIALES	**2 526**	**2 669**

Il est à noter que les mêmes méthodes de dépréciation qu'aux clôtures précédentes ont été appliquées.

6.4.4 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Principes comptables

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs comprennent principalement les dettes contractées vis-à-vis des fournisseurs du Groupe. Elles comprennent également les dettes fournisseurs ayant fait l'objet d'affacturage inversé. Ces créances détenues par les fournisseurs vis-à-vis du Groupe sont cédées à des établissements financiers dans le cadre de programmes d'affacturage inversé. Ces programmes permettent aux fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances dans le cours normal des achats effectués. Après analyse, ces dettes sont maintenues en dettes fournisseurs, leurs caractéristiques n'étant pas substantiellement modifiées (notamment maintien des termes contractuels, y compris échéance de la dette).

Au 31 décembre 2020, les dettes fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 2,0 milliards d'euros ayant fait l'objet d'un programme d'affacturage inversé (contre 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Les dettes fournisseurs entrent dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti, telle que définie par la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (cf. note 14). Ces passifs financiers sont évalués à l'origine à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

6.4.5 Créances et dettes fiscales

DÉTAIL DES CRÉANCES FISCALES

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Taxes sur le chiffre d'affaires	474	561
Autres impôts et taxes	49	55
Actifs d'impôts exigibles	84	222
TOTAL CRÉANCES FISCALES	**608**	**838**

DÉTAIL DES DETTES FISCALES

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Taxes sur le chiffre d'affaires	338	262
Autres impôts et taxes	524	653
Passifs d'impôts exigibles	177	180
TOTAL DETTES FISCALES – PART À MOINS D'UN AN	**1 039**	**1 095**
TOTAL DETTES FISCALES – PART À PLUS D'UN AN	**214**	**335**

6.4.6 Autres actifs et passifs

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges constatées d'avance	304	299
Créances sur cessions d'immobilisations	19	13
Créances sociales	18	18
Autres créances d'exploitation nettes	448	408
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	**788**	**738**
Charges constatées d'avance – Part à plus d'un an	1	2
Créances fiscales – Part à plus d'un an[1]	489	567
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	**490**	**569**

(1) Correspond à des crédits d'impôt dont la recouvrabilité est attendue à plus de 12 mois. Au 31 décembre 2020, le montant brut des crédits ICMS brésiliens, lié principalement à des décisions de la Cour Suprême brésilienne favorables à l'entreprise, s'élève au bilan à 719 millions d'euros (891 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ce montant est déprécié à hauteur de (246) millions d'euros (soit une créance nette de 473 millions d'euros versus 503 millions d'euros au 31 décembre 2019) afin de reconnaître la valeur de marché des crédits dont l'utilisation est prévue par l'entreprise sur une période n'excédant pas trois ans. Au compte de résultat, les crédits ICMS brésiliens relatifs à l'exercice en cours sont reconnus en résultat opérationnel courant et ceux relatifs à des exercices antérieurs sont reconnus en produits non courants.

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS COURANTS

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sociales	1 532	1 518
Dettes vis-à-vis des fournisseurs d'immobilisations	524	621
Produits constatés d'avance	93	93
Dettes diverses	468	416
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	**2 617**	**2 649**

6.5 Activités de banque et d'assurance

Principes comptables

En support de son activité de distributeur, le Groupe a développé une activité de banque et d'assurance à destination de ses clients, principalement en France, en Espagne et au Brésil.

Les sociétés financières du Groupe mettent notamment à disposition de leurs clients des cartes bancaires siglées « Carrefour », utilisables dans les magasins du Groupe et ailleurs, des prêts à la consommation (crédit renouvelable & prêt amortissable) et des produits d'épargne (assurance-vie, comptes sur livrets...).

De par son importance dans le bilan consolidé du Groupe et ses spécificités, cette activité annexe fait l'objet d'une présentation particulière dans les états financiers du Groupe :

- les créances détenues sur la clientèle (encours des cartes de paiement, prêts personnels...) sont présentées au bilan sur les lignes « Encours clients des sociétés financières – Part à plus d'un an » et « Encours clients des sociétés financières – Part à moins d'un an » suivant leur maturité ;
- les dettes contractées afin de refinancer ces créances sont présentées sur les lignes « Refinancement des encours clients – Part à plus d'un an » et « Refinancement des encours clients – Part à moins d'un an » suivant leur maturité ;
- les autres actifs et passifs (immobilisations corporelles et incorporelles, trésorerie, dettes fiscales et sociales...) sont présentés sur les lignes de bilan correspondantes ;
- les revenus nets tirés des activités bancaires sont présentés au sein de la ligne « Autres revenus » du compte de résultat ;
- la variation du besoin en fonds de roulement de l'activité de banque et d'assurance est isolée sur la ligne « Variation des encours sur crédit à la consommation » du tableau des flux de trésorerie.

6.5.1 Encours clients des sociétés financières

Au 31 décembre 2020, les encours clients des sociétés financières s'élèvent à 5 227 millions d'euros (à comparer à 6 290 millions d'euros à fin 2019) et se composent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Encours cartes	4 350	5 129
Encours prêts	1 789	2 050
Encours crédits (liés à des achats magasins)	73	86
Autres encours[1]	233	364
Dépréciation	(1 219)	(1 339)
TOTAL ENCOURS CLIENTS	**5 227**	**6 290**
Part à moins d'un an	*3 295*	*4 007*
Part à plus d'un an	*1 933*	*2 283*

(1) Les autres encours correspondent essentiellement aux prêts et crédits restructurés.

Les encours clients des sociétés financières correspondent aux créances détenues sur la clientèle (encours des cartes de paiement, prêts personnels, ..). Nos sociétés financières ont procédé à des mesures de reports de paiement telles que prévues par les autorités locales dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ou selon les modalités prévues dans les contrats. Ces reports n'ont pas modifié la classification existante des encours des clients qui en ont bénéficié et n'ont donc pas impacté le calcul des pertes de crédit attendues au 31 décembre 2020.

La réduction significative des encours clients par rapport au 31 décembre 2019 reflète la forte baisse de production d'encours en 2020 (en particulier au 2e trimestre), liée à la baisse de consommation hors Carrefour et aux périodes de confinement dans les pays. Cette réduction a été amplifiée par la dépréciation du real brésilien sur la période.

Par ailleurs, s'agissant des retards de paiement, les risques de crédit ont été appréciés au regard du contexte particulier lié à la crise sanitaire et des mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics dans certaines de nos géographies. L'augmentation du taux de dépréciation moyen des encours clients au 31 décembre 2020 touche en premier lieu le Brésil et l'Espagne, et dans une moindre mesure la France. Cette augmentation du taux moyen a été partiellement minorée par des cessions d'encours classés en catégorie 3 opérées au cours du second semestre 2020 au Brésil et en Espagne.

Enfin, les engagements de crédit donnés (hors bilan) par nos sociétés financières à leur clientèle ont été restreints au cours de l'année 2020, en conformité avec les réglementations locales, notamment en Espagne (cf. note 15).

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT ET MÉTHODOLOGIE DE DÉPRÉCIATION

Principes comptables

Le modèle de dépréciation des encours clients des sociétés financières a été adapté conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, suivant un processus en deux étapes :

- classification des encours en classes homogènes de risques, au sens de la probabilité de défaut ; puis
- modélisation des probabilités de pertes de crédit, sur un horizon de 12 mois ou à maturité (correspondant à l'échéance résiduelle de l'instrument financier) selon la classification retenue.

CLASSIFICATION DES ENCOURS CLIENTS

Les encours clients sont répartis en trois catégories, en fonction de l'analyse des augmentations significatives potentielles du risque de crédit :

- catégorie 1 : encours sur des débiteurs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale ;
- catégorie 2 : encours sur des débiteurs dont la situation financière s'est fragilisée (augmentation significative du risque de crédit) depuis la comptabilisation initiale sans qu'une indication objective de dépréciation (défaut) ait encore été identifiée au niveau individuel ;
- catégorie 3 : encours sur des débiteurs en défaut.

(i) Augmentation significative du risque de crédit

Les principaux critères retenus par le Groupe pour déterminer s'il existe une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et s'il y a lieu de reclasser les actifs de la catégorie 1 à la catégorie 2 sont les suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 30 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés avec un retard de paiement inférieur à 30 jours.

L'augmentation significative du risque de crédit est appréciée par contrat, avec application du principe de contagion à tous les encours du débiteur considéré.

(ii) Indication objective de perte de valeur (défaut)

Carrefour considère qu'il existe une indication objective de perte de valeur pour les encours remplissant l'un des critères suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 90 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés (modification « non substantielle ») en raison de difficultés significatives du débiteur avec un retard de paiement supérieur à 30 jours ;
- critère de contentieux : contrats litigieux à la date de clôture ;
- critère de contagion : tous les contrats d'un même débiteur dont un des contrats répond à l'un des critères de défaut susmentionnés.

Les encours clients concernés sont classés dans la catégorie 3.

ESTIMATION DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur quatre paramètres principaux : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, le montant de l'exposition en cas de défaut et le taux d'actualisation. Chacun de ces paramètres est calibré selon la segmentation des encours clients – celle-ci étant établie en fonction des produits distribués par chaque entité (prêts personnels, cartes de crédit/crédits renouvelables et crédits affectés) – sur la base des informations historiques et en prenant en compte des éléments de nature prospective. Les méthodes de calibrage des paramètres ont été établies en cohérence avec celles déployées pour répondre aux exigences réglementaires et prudentielles (dispositif Bâlois notamment).

Les pertes de crédit attendues sont calculées sur un horizon de 12 mois pour les encours classés en catégorie 1 et sur toute la durée de vie du crédit pour les encours classés en catégories 2 et 3.

Pour faire face au risque d'insolvabilité des emprunteurs auxquels elles ont consenti des fonds, les sociétés financières du Groupe se sont dotées de dispositifs de contrôle de la qualité et de la solvabilité des débiteurs :

- systèmes d'aide à la décision intégrant des outils de *scoring*, de budget et de références passées attestant de la qualité de la contrepartie ;
- interrogations, quand ils existent, des différents fichiers positifs et négatifs ;
- gestion active des fonctions recouvrement et contentieux ;
- étude de solvabilité à la date anniversaire du contrat ;
- outils de suivi et de contrôle permanent du risque de crédit

Au sein de chaque société exerçant l'activité de crédit, un département Risque de crédit est en charge de l'ensemble de ces suivis et une synthèse des Comités de gestion des risques fait l'objet d'une présentation systématique au Conseil d'administration de la société.

La valeur brute des encours clients des sociétés financières au 31 décembre 2020 est composée à 66 % d'encours classés en catégorie 1, 14 % d'encours classés en catégorie 2 et 20 % d'encours classés en catégorie 3. Au 31 décembre 2019, les catégories 1, 2 et 3 représentaient respectivement 66 %, 17 % et 16 % de la valeur brute des encours clients des sociétés financières

6.5.2 Refinancement des encours clients des sociétés financières

Le refinancement des encours clients des sociétés financières, de 4 574 millions d'euros à fin 2020 (5 529 millions d'euros à fin 2019), est assuré par les sources de financement suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires [1]	1 298	1 859
Dettes représentées par un titre (Neu CP et Neu MTN) [2]	1 042	1 138
Emprunts bancaires	516	487
Comptes sur livret clients	323	387
Titrisation [3]	369	368
Autres dettes de refinancement auprès des établissements financiers	1 020	1 269
Autres	5	20
TOTAL REFINANCEMENT DES ENCOURS CLIENTS	**4 574**	**5 529**
Part à moins d'un an	*3 067*	*3 712*
Part à plus d'un an	*1 506*	*1 817*

(1) Carrefour Banque a remboursé un emprunt obligataire de 500 millions d'euros en mars 2020.
(2) Les dettes représentées par un titre sont principalement composées des Neu CP et Neu MTN émis par Carrefour Banque.
(3) Ce poste était relatif à l'opération de titrisation « Master Credit Cards Pass » lancée par Carrefour Banque en novembre 2013, compartimentée et rechargeable, portant sur un encours titrisé de 560 millions d'euros et ayant permis de lever 400 millions d'euros. Les 300 millions d'euros restant au 31 décembre 2018 ont été remboursés au cours du premier semestre 2019. En renouvellement de la précédente opération, Carrefour Banque a émis une nouvelle série de titres en octobre 2019 pour un montant de 370 millions d'euros à échéance juin 2022.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

7.1 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

GOODWILL

Les *goodwill* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 3.1.

Conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, les *goodwill* ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon les modalités décrites en note 7.3.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels ainsi que d'autres immobilisations incorporelles rattachées aux magasins.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition, et celles acquises par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur (cf. note 3.1).

Les logiciels sont amortis linéairement sur des durées allant de un à huit ans.

Les immobilisations incorporelles du Groupe se composent principalement de *goodwill*, présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Goodwill	8 034	7 976
Autres immobilisations incorporelles	1 325	1 452
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**9 358**	**9 429**

7.1.1 *Goodwill*

La valeur des *goodwill* constatés par le Groupe fait l'objet d'un suivi généralement au niveau des secteurs opérationnels constitués par les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités au travers de magasins intégrés.

À fin 2020, la valeur nette totale des *goodwill* est très proche de celle enregistrée fin 2019 (soit + 58 millions d'euros).

Les acquisitions réalisées au cours de l'année 2020 (Dejbox, Potager City, Bio c' Bon, Wellcome) ont été pratiquement compensées par les écarts de conversion défavorables (notamment au Brésil) et la dépréciation partielle du *goodwill* italien.

(en millions d'euros)	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Dépréciations	Autres mouvements	Écarts de conversion	31/12/2020
France	4 955	195	-	-	-	-	5 149
Belgique	956	-	-	-	-	-	956
Espagne	952	-	-	-	-	-	952
Brésil	437	-	-	-	-	(126)	311
Italie	250	3	-	(104)	-	-	149
Pologne	247	-	-	-	-	(16)	231
Roumanie	103	-	-	-	-	(2)	101
Taïwan	63	119	-	-	-	(6)	176
Argentine	13	-	-	-	-	(5)	9
Fonctions globales	1	-	-	-	-	-	1
TOTAL	**7 976**	**316**	**-**	**(104)**	**-**	**(155)**	**8 034**

En 2019, la valeur nette totale des *goodwill* était restée relativement stable, les acquisitions réalisées en France étant compensées par la cession de Carrefour Chine et par les écarts de conversion défavorables enregistrés au Brésil et en Argentine.

(en millions d'euros)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions [1]	Dépréciations	Autres mouvements	Écarts de conversion	31/12/2019
France	4 901	50	-	-	4	-	4 955
Belgique	956	-	-	-	-	-	956
Espagne	952	-	-	-	-	-	952
Brésil	446	-	-	-	(0)	(9)	437
Italie	251	-	-	(1)	(0)	-	250
Pologne	244	-	-	-	-	3	247
Roumanie	105	-	-	-	-	(3)	103
Taïwan	61	-	-	-	-	2	63
Chine	46	-	(46)	-	-	-	-
Argentine	20	-	-	-	-	(7)	13
Fonctions globales	1	-	-	-	-	-	1
TOTAL	**7 983**	**50**	**(46)**	**(1)**	**4**	**(14)**	**7 976**

(1) Les (46) millions d'euros correspondaient à la sortie du goodwill comptabilisé par Carrefour Chine suite à sa cession intervenue en septembre 2019.

7.1.2 Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute	3 611	3 640
Amortissements	(2 419)	(2 317)
Dépréciations	(68)	(72)
Immobilisations incorporelles en cours	200	202
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 325**	**1 452**

VARIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 31 décembre 2018	3 707	(2 246)	1 461
Ajustements liés à la première application d'IFRS 16 [1]	(47)	6	(41)
Au 1er janvier 2019	3 660	(2 240)	1 420
Cession de Carrefour Chine [2]	(37)	17	(20)
Acquisitions	371	-	371
Autres cessions	(73)	26	(46)
Amortissements	-	(223)	(223)
Dépréciations	-	1	1
Écarts de conversion	(22)	12	(10)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements	(57)	17	(40)
Au 31 décembre 2019	3 842	(2 389)	1 452
Acquisitions	287	-	287
Cessions	(120)	72	(48)
Amortissements	-	(252)	(252)
Dépréciations	-	(21)	(21)
Écarts de conversion	(139)	85	(54)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements [3]	(58)	18	(41)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**3 812**	**(2 487)**	**1 325**

(1) Le droit au bail, enregistré dans les autres immobilisations incorporelles jusqu'au 31/12/2018, est désormais inclus dans l'évaluation initiale du droit d'utilisation de l'actif. Un reclassement a ainsi été constaté dans le bilan d'ouverture au 01/01/2019 pour un montant net de 41 millions d'euros (cf. note 4).

(2) Les montants reportés dans cette ligne correspondaient aux autres immobilisations incorporelles détenues par Carrefour Chine (activité abandonnée en 2019, cf. note 3.2) au 1er janvier 2019. Les autres flux du tableau de variation des autres immobilisations incorporelles en 2019 n'incluaient donc pas les flux de Carrefour Chine sur la période.

(3) Ce poste comprend principalement le reclassement en actifs détenus en vue de leur vente des immobilisations incorporelles de Market Pay (cf. 2.2.f).

7.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de constructions, d'agencements et installations des magasins et de terrains.

COMPTABILISATION INITIALE

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, elles sont évaluées à leur coût de revient minoré des amortissements et des pertes de valeur. Pour les actifs nécessitant une longue période de préparation (actifs « qualifiés » au sens de la norme IAS 23 – *Coûts d'emprunt*, qui correspondent pour le Groupe aux immeubles de placement, hypermarchés et supermarchés dont la durée de construction excède 1 an), le Groupe tient compte, le cas échéant, du coût financier supporté dans la détermination du coût de revient total de l'actif.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

DURÉES D'UTILITÉ

L'amortissement des actifs commence lorsqu'ils sont prêts à être utilisés et cesse lors de leur cession, de leur mise au rebut ou de leur reclassement en actifs destinés à être cédés, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement, en identifiant le cas échéant les principaux composants, en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Constructions	
• Bâtiments	40 ans
• Aménagements des sols	10 à 20 ans
• Parkings	6 à 10 ans
Matériel, agencements et installations	4 à 8 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Compte tenu de son activité, le Groupe ne reconnaît pas de valeur résiduelle sur les immobilisations corporelles qu'il utilise.

Les durées d'utilité sont réexaminées à chaque clôture annuelle et sont, le cas échéant, révisées de manière prospective conformément aux dispositions de la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

	31/12/2020			
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
Terrains	2 672	-	(77)	2 595
Constructions	10 394	(5 772)	(241)	4 381
Matériel, agencements et installations	14 741	(11 620)	(315)	2 806
Autres immobilisations	423	(307)	(3)	113
Immobilisations en cours	610	-	-	610
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**28 840**	**(17 699)**	**(636)**	**10 505**

	31/12/2019			
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
Terrains	2 688	(55)	(71)	2 562
Constructions	10 891	(5 790)	(208)	4 893
Matériel, agencements et installations	14 934	(11 513)	(245)	3 176
Autres immobilisations	415	(295)	(3)	117
Immobilisations en cours	623	-	-	623
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**29 550**	**(17 653)**	**(527)**	**11 370**

VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 31 décembre 2018	31 971	(19 334)	12 637
Ajustements liés à la première application d'IFRS 16 [1]	(723)	356	(367)
Au 1er janvier 2019	31 248	(18 977)	12 270
Cession de Carrefour Chine [2]	(1 672)	1 359	(313)
Acquisitions	1 346	-	1 346
Autres cessions [3]	(1 270)	609	(661)
Amortissements	-	(1 177)	(1 177)
Dépréciations	-	(46)	(46)
Écarts de conversion	(337)	179	(157)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements [4]	236	(126)	110
Au 31 décembre 2019	29 550	(18 180)	11 370
Acquisitions [5]	1 202	-	1 202
Cessions	(608)	517	(91)
Amortissements	-	(1 109)	(1 109)
Dépréciations	-	(124)	(124)
Écarts de conversion [6]	(1 570)	680	(890)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements [4]	266	(119)	147
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**28 840**	**(18 335)**	**10 505**

(1) Les immobilisations corporelles nettes sont passées de 12 637 millions d'euros au 31/12/2018 à 12 270 millions d'euros au 01/01/2019 suite au reclassement des immobilisations en location-financement pour 367 millions d'euros selon la norme IAS 17 vers les droits d'utilisation de l'actif comptabilisés selon la norme IFRS 16 (cf. note 4).

(2) Les montants reportés dans cette ligne correspondaient aux immobilisations corporelles détenues par Carrefour Chine (activité abandonnée en 2019, cf. note 3.2). Les autres flux du tableau de variation des immobilisations corporelles en 2019 n'incluaient donc pas ceux de Carrefour Chine sur la période.

(3) Les autres cessions incluaient principalement les immobilisations corporelles détenues par Cargo Property Assets au moment de sa sortie du périmètre de consolidation (cf. note 3.2), représentant 653 millions d'euros en valeur brute et 577 millions d'euros en valeur nette.

(4) En 2019 et en 2020, ce poste correspond essentiellement à l'effet hyperinflation appliqué sur les immobilisations corporelles détenues en Argentine, conformément à la norme IAS 29. En 2020, ce poste comprend également le reclassement de l'amortissement des terrains loués vers l'amortissement des droits d'utilisation d'actifs de ces terrains.

(5) Les acquisitions en 2020 comprennent notamment 16 magasins en pleine propriété (y compris terrains) Makro Atacadista au Brésil (cf. note 2.2 a).

(6) Les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation du real brésilien intervenue en 2020.

7.3 Tests de dépréciation

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la recouvrabilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des actifs individuels et/ou UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie composée principalement de *goodwill* pour le Groupe.

Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de sortie) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien.

Dans le cas où la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée diminuée des amortissements complémentaires qui auraient été comptabilisés si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE LES *GOODWILL*

Le niveau d'analyse auquel Carrefour apprécie la valeur recouvrable des immobilisations corporelles correspond au magasin (UGT) pour l'ensemble des formats.

Conformément à la norme IAS 36, le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses immobilisations incorporelles (autres que les *goodwill*) et corporelles, dès lors qu'elles présentent des indices de perte de valeur : tous les magasins enregistrant un résultat opérationnel courant avant amortissements négatif pendant deux années consécutives (au-delà de la phase d'ouverture) sont testés.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs du magasin sur une période maximale de 5 ans majorée d'une valeur terminale. La juste valeur est appréciée au regard de transactions récentes, de pratiques professionnelles, d'expertises indépendantes ou de la valeur estimée de rachat par un concurrent.

Les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle utilisés sont les mêmes que pour les tests de dépréciation des *goodwill*.

DÉPRÉCIATION DES *GOODWILL*

La norme IAS 36 prescrit qu'un test de dépréciation soit réalisé annuellement au niveau de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le *goodwill* a été affecté.

Tel que le préconise la norme IAS 36, le *goodwill* doit être affecté à chaque UGT ou à chacun des groupes d'UGT susceptible(s) de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le *goodwill* est ainsi affecté doit représenter, au sein de l'entité, le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi pour les besoins de gestion interne et ne doit pas être plus grand qu'un secteur déterminé selon la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, avant regroupement.

Le niveau d'analyse auquel le groupe Carrefour apprécie la valeur recouvrable des *goodwill* correspond au pays. Ce niveau de test du *goodwill* est fondé sur des critères tant organisationnels que stratégiques. En particulier, le fonctionnement des activités dans les pays (hypermarchés, supermarchés...) s'appuie sur des moyens communs (gestion des achats, systèmes commerciaux, un siège par pays...), qui représentent une source essentielle de synergies entre les différentes activités.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période qui n'excède en général pas 5 ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'extrapolation des données de la dernière année au taux de croissance perpétuelle et l'utilisation d'un taux d'actualisation spécifique par pays. Les flux de trésorerie futurs retenus pour les tests de dépréciation réalisés pour l'exercice 2020 ont été estimés à partir des trajectoires financières établies par la Direction Générale du pays et validées par la Direction Générale du Groupe.

Le taux d'actualisation par pays correspond à la moyenne pondérée du coût des fonds propres et du coût de l'endettement calculé en utilisant un *gearing* sectoriel médian. Le coût des fonds propres spécifique par pays est obtenu à partir des paramètres locaux (taux sans risque, prime de marché). Le coût de l'endettement pris en considération est évalué selon la même logique.

La juste valeur, qui correspond au prix qui serait reçu pour la vente des activités du pays testé lors d'une transaction normale entre des participants de marché, est évaluée sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiples de chiffre d'affaires et/ou d'EBITDA de transactions récentes, offres reçues de repreneurs potentiels, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes.

Un test supplémentaire est réalisé lors de la clôture semestrielle dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les indicateurs retenus par le Groupe sont notamment :

- un indice de perte de valeur interne : dégradation significative du ratio [Résultat opérationnel courant avant amortissements / ventes nettes hors essence] entre le budget et le dernier atterrissage ;
- des indices de perte de valeur externes : hausse significative du taux d'actualisation et/ou dégradation importante de la prévision de croissance du PIB établie par le FMI.

Les pertes de valeur constatées sur les *goodwill* sont définitives, y compris lorsqu'elles ont été comptabilisées lors d'un arrêté intermédiaire.

7.3.1 Dépréciation des *goodwill* et analyse de sensibilité

Les tests de dépréciation réalisés en 2020 ont conduit le Groupe à comptabiliser une perte de valeur du *goodwill* italien à hauteur de (104) millions d'euros. Aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée en 2019.

7.3.1.1 Pays pour lequel une dépréciation du *goodwill* a été enregistrée en 2020

Pour mémoire, en ce qui concerne l'Italie, une dépréciation de (700) millions d'euros du *goodwill* avait été enregistrée dans les comptes en 2017 afin de refléter la diminution importante constatée sur la valeur d'utilité de nos activités italiennes. Dans ce contexte, une analyse élargie avait été menée afin d'évaluer la juste valeur des activités du Groupe en Italie, fondée sur une approche de valorisation multi-critères incluant notamment une valorisation sur la base de multiples observés pour des actifs comparables dans le secteur de la distribution en Europe, ainsi que la prise en compte de la valeur de marché des actifs immobiliers italiens, établie sur la base d'évaluations externes.

Cette approche de valorisation multi-critères a été reconduite dans le cadre du test d'*impairment* du *goodwill* au 31 décembre 2020 (tout comme en 2018 et 2019). Cette approche fait ressortir une valeur d'utilité de nos activités italiennes en baisse par rapport au 31 décembre 2019. Cette baisse traduit un chiffre d'affaires, des résultats 2020 ainsi que la valeur de marché des actifs immobiliers en diminution par rapport à l'exercice précédent. La juste valeur ainsi déterminée représente la meilleure estimation établie par la Direction Générale du Groupe et a entraîné la comptabilisation d'une dépréciation partielle du *goodwill* italien à hauteur de (104) millions d'euros. Au 31 décembre 2020, le solde du *goodwill* italien s'établit à 149 millions d'euros.

7.3.1.2 Autres pays

Pour les autres pays dans lesquels le Groupe opère, l'analyse de sensibilité du calcul associée à une variation conjointe des paramètres clefs selon des hypothèses raisonnablement possibles n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des groupes d'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

7.3.1.3 Principales hypothèses financières utilisées pour l'estimation des valeurs d'utilité

Les hypothèses de taux de croissance perpétuelle et de taux d'actualisation (*Weighted Average Cost of Capital* – WACC) par pays, prises en compte pour les tests de dépréciation 2020 et 2019, se présentent comme suit :

	2020		2019	
Pays	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance perpétuelle
France	5,5 %	1,6 %	5,6 %	1,7 %
Espagne	6,2 %	1,7 %	6,2 %	1,8 %
Italie	7,4 %	1,4 %	7,3 %	1,5 %
Belgique	5,6 %	1,6 %	5,6 %	1,8 %
Pologne	6,8 %	2,4 %	7,2 %	2,8 %
Roumanie	8,8 %	2,5 %	8,6 %	2,5 %
Brésil	10,2 %	3,3 %	10,1 %	3,5 %
Argentine	32,5 %	17,0 %	27,9 %	17,0 %
Taïwan	5,5 %	1,4 %	5,5 %	1,4 %

7.4 Immeubles de placement

Principes comptables

Selon la norme IAS 40 – *Immeubles de placement*, les immeubles de placement sont des biens immobiliers (constructions ou terrains ou les deux) détenus pour en retirer des loyers ou/et pour valoriser le capital. Au regard des critères attachés à cette norme, ces actifs qui génèrent des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par le Groupe dans le cadre de l'exploitation des magasins correspondent au sein du Groupe aux galeries marchandes (ensemble de commerces et de services implantés derrière les lignes de caisses des magasins), en pleine propriété ou copropriété, et dont la surface est au moins égale à 2 500 mètres carrés.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique et amortis linéairement sur la même période que les immobilisations corporelles de même nature (cf. note 7.2).

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en « Autres revenus », sur une base linéaire sur toute la durée de location. Les avantages consentis par le Groupe au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs, sur toute la durée de location (cf. note 6.1).

La juste valeur des immeubles de placement est évaluée deux fois par an :

- soit en appliquant aux loyers bruts annualisés générés par chaque immeuble de placement, un multiple, fonction de la rentabilité calculée sur chacune des galeries marchandes, et un taux de capitalisation, fonction du pays ;
- soit en ayant recours à des expertises indépendantes utilisant deux méthodes : la méthode des flux de trésorerie actualisés et la méthode par le rendement. Les experts utilisent également par recoupement les valeurs vénales au m² et les valeurs de marché utilisées sur les transactions comparables.

Compte tenu du peu de données publiques disponibles notamment en termes de taux de capitalisation, de la complexité des évaluations d'actifs immobiliers et de l'utilisation des états locatifs propres au Groupe, ce dernier considère la classification en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur comme la mieux adaptée.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Immeubles de placement (valeur brute)	448	507
Amortissements et dépréciations	(189)	(195)
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	**259**	**312**

VARIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	
Au 31 décembre 2018	389
Cession de Carrefour Chine [1]	(71)
Investissements	8
Autres cessions	(2)
Dotations aux amortissements	(15)
Écarts de conversion	(11)
Transferts et autres mouvements	13
Au 31 décembre 2019	312
Investissements	2
Cessions	(0)
Dotations aux amortissements	(13)
Écarts de conversion [2]	(41)
Transferts et autres mouvements	0
Au 31 décembre 2020	259

(1) Les montants reportés dans cette ligne correspondaient aux immeubles de placement détenus par Carrefour Chine (activité abandonnée en 2019, cf. note 3.2). Les autres flux du tableau de variation des immeubles de placement en 2019 n'incluaient donc pas ceux de Carrefour Chine sur la période.

(2) Les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation du réal brésilien intervenue en 2020.

Les produits locatifs générés par ces immeubles de placement et comptabilisés sur la ligne « Autres revenus » du compte de résultat s'élèvent à 43 millions d'euros en 2020 contre 55 millions d'euros en 2019. Les charges opérationnelles directes s'élèvent à (13) millions d'euros en 2020 comme en 2019.

La juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2020 a été estimée à 633 millions d'euros contre 711 millions d'euros au 31 décembre 2019 (incluant l'ensemble des évaluations à la juste valeur du Groupe). Les évolutions de juste valeur pour les différents pays (à taux de changes constants) ne sont pas significatives individuellement

NOTE 8 CONTRATS DE LOCATION

8.1 Principes comptables

Principes comptables

Les actifs pris en location correspondent :

- majoritairement aux actifs immobiliers aussi bien exploités par le Groupe que mis en sous-location. Ces derniers comprennent les contrats de sous-location de magasins aux franchisés ainsi que les contrats de sous-location d'emplacements dans les galeries marchandes et centres commerciaux ;
- plus accessoirement à des contrats de location de véhicules ;
- enfin à quelques contrats d'entreposage et de stockage et de prestation informatique présentant une composante locative.

À compter du 1er janvier 2019, tous les contrats de location (hors exemptions prévues par la norme IFRS 16, cf. ci-dessous) sont désormais comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'un engagement locatif correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location.

La norme IFRS 16 affecte également la présentation de ces opérations au compte de résultat (comptabilisation d'une charge d'amortissements en charge opérationnelle courante et d'une charge d'intérêts en résultat financier, en remplacement de la charge de loyers en charge opérationnelle courante) et au tableau des flux de trésorerie (les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de l'engagement locatif, affectent les flux de financement).

Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats de location qui répondaient à la définition de contrats de location simple selon la norme IAS 17 (applicable jusqu'au 31 décembre 2018) et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location. Les paiements effectués au titre de ces contrats étaient comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée du contrat.

Comptabilisation d'un engagement locatif

Les montants pris en compte dans l'évaluation initiale de l'engagement locatif sont :

- les loyers fixes diminués des avantages restant à recevoir du bailleur ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un indice ;
- les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat si leur exercice est raisonnablement certain.

L'actualisation des loyers est effectuée au taux implicite du contrat si celui-ci est facilement déterminable et dans le cas contraire, le taux d'emprunt marginal du preneur est appliqué (cas appliqué en pratique). Le taux d'actualisation correspond à l'échéance moyenne pondérée de remboursement de l'engagement locatif.

La base des taux d'actualisation est déterminée par pays à partir d'une courbe de taux sans risque et d'un *spread* (*spread* unique pour toutes les filiales d'un même pays). La table de taux est mise à jour trimestriellement pour la partie sans risque et annuellement pour le *spread/rating* sauf survenance d'un événement susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation du risque de crédit des filiales.

Cet engagement locatif est ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le montant de l'engagement locatif est susceptible d'être ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Comptabilisation d'un droit d'utilisation

Le droit d'utilisation est évalué à son coût, comprenant :

- le montant initial de l'engagement locatif ;
- les paiements d'avance faits au bailleur ;
- les coûts directs initiaux encourus ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour évaluer l'engagement locatif.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux. Ainsi en cas de sortie avant la fin de la durée IFRS 16, l'impact de la décomptabilisation du droit d'utilisation (*write-off* d'un actif non courant) et de l'engagement locatif sera enregistré en résultat non courant.

Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit sera traité comme une composante du droit d'utilisation.

Les paiements relatifs aux contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou concernant les biens de faible valeur sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée du contrat (exemptions prévues par la norme IFRS 16).

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre du test de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles décrites dans la note 7.3 des comptes consolidés.

Durée des contrats de location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ;
- des options de résiliation anticipée que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le Groupe prend en compte dans la détermination de la durée raisonnablement certaine d'utilisation des actifs loués :

- les caractéristiques liées aux différents types d'actifs (magasins, entrepôts logistiques, bâtiments administratifs) ainsi que le pays concerné par le contrat de location immobilier. Les caractéristiques suivantes sont prises en considération : la rentabilité des magasins, la spécificité des formats, l'existence d'investissements récents réalisés dans les magasins, la valeur nette comptable des immobilisations non déplaçables pour certains formats de magasins (supermarchés, hypermarchés et cash & carry), l'existence de pénalités de résiliation significatives, et s'il s'agit de magasins intégrés ou franchisés ;
- une approche par catégorie de véhicules pour les véhicules de location présentant des caractéristiques et des durées d'utilisation similaires. Quatre catégories ont été identifiées afin de distinguer les véhicules de fonction, les voitures et utilitaires utilisés pour la location à la clientèle, les camions ainsi que les utilitaires.

Comptabilisation des contrats de sous-location

Le Groupe, lorsqu'il est bailleur intermédiaire comptabilise la location principale dont il est preneur et la sous-location dont il est bailleur comme deux contrats séparés.

Si le contrat de sous-location est classé en location simple, le droit d'utilisation provenant du contrat principal est maintenu à l'actif du bilan et les produits issus de la sous-location sont comptabilisés en résultat courant sur toute la durée du contrat de sous-location.

Si le contrat de sous-location est classé en location financement :

- l'actif droit d'utilisation, issu du contrat de location principal, est décomptabilisé ;
- une créance est constatée pour une valeur égale à l'investissement net dans le contrat de sous-location ;
- toute différence entre le droit d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisée en résultat financier ;
- l'engagement locatif (au titre du contrat principal) est maintenu au passif.

Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de l'engagement locatif, aucun impôt différé n'est constaté si le montant de l'actif est égal au montant du passif.

Les différences temporelles nettes qui pourraient résulter des variations ultérieures du droit d'utilisation et de l'engagement locatif entraînent la comptabilisation d'un impôt différé.

8.2 Droits d'utilisation de l'actif

	31/12/2020				31/12/2019 retraité			
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortis-sements	Dépré-ciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortis-sements	Dépré-ciations	Valeur nette
Terrains & constructions	6 258	(1 934)	(2)	4 322	5 971	(1 115)	(3)	4 853
Équipements	139	(17)	-	122	134	(13)	-	121
Immeubles de placement	83	(20)	-	63	86	(10)	-	75
TOTAL DROITS D'UTILISATION DE L'ACTIF	**6 479**	**(1 971)**	**(2)**	**4 506**	**6 191**	**(1 158)**	**(3)**	**5 050**

VARIATION DES DROITS D'UTILISATION DE L'ACTIF

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations en location-financement IAS 17 au 31/12/2018	*723*	*(356)*	*367*
Au 1er janvier 2019 retraité	6 292	(356)	5 936
Cession de Carrefour Chine [1]	(878)	41	(836)
Augmentations [2]	1 051	-	1 051
Diminutions	(270)	76	(193)
Dotation aux amortissements	-	(903)	(903)
Autre mouvements	(7)	0	(6)
Au 31 décembre 2019 retraité	6 191	(1 141)	5 050
Augmentations	857	-	857
Diminutions	(457)	110	(347)
Dotation aux amortissements	-	(918)	(918)
Écarts de conversion [3]	(186)	37	(150)
Autre mouvements [4]	75	(61)	13
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**6 479**	**(1 973)**	**4 506**

(1) Les montants reportés dans cette ligne correspondaient aux droits d'utilisation d'actifs détenus par Carrefour Chine (activité abandonnée en 2019, cf. note 3.2) au 1er janvier 2019. Les autres flux du tableau de variation des droits d'utilisation d'actif en 2019 n'incluaient donc pas ceux de Carrefour Chine sur la période

(2) En 2019, les augmentations comprenaient notamment les droits d'utilisation d'actifs comptabilisés suite à l'opération de cession-bail de 22 entrepôts logistiques de Cargo Property Assets (cf. note 3.2).

(3) Les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation du réal brésilien intervenue en 2020

(4) Les montants reportés dans cette ligne comprennent des variations de périmètre pour 65 millions d'euros (essentiellement relatifs à Bio c' Bon) et un reclassement des amortissements de terrains loués pour (55) millions d'euros (cf. note 7.2).

8.3 Engagements locatifs

ENGAGEMENTS LOCATIFS PAR MATURITÉ

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019 retraité
À moins d'un an	936	941
Entre 1 et 2 ans	873	903
Entre 2 et 5 ans	1 816	2 011
Au-delà de 5 ans	1 098	1 383
TOTAL ENGAGEMENTS LOCATIFS	**4 723**	**5 237**

NOTE 9 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Principes comptables

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net des entreprises mises en équivalence (entreprises associées et co-entreprises), après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Les participations comptabilisées par mise en équivalence font pleinement partie des activités opérationnelles du Groupe. La quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence est par conséquent présentée sur une ligne distincte du résultat opérationnel courant (« Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence »), conformément à la recommandation n° 2013-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

La valeur comptable des titres mis en équivalence fait l'objet de tests de dépréciation conformément aux principes comptables décrits en note 7.3.

9.1 Variation des titres mis en équivalence

La variation de ce poste se présente comme suit :

(en millions d'euros)	
Au 31 décembre 2018	1 374
Acquisitions et augmentations de capital	27
Dividendes	(103)
Quote-part de résultat net	2
Écarts de conversion	0
Autres mouvements	(54)
Au 31 décembre 2019	1 246
Acquisitions et augmentations de capital	2
Cessions	(12)
Dividendes	(46)
Quote-part de résultat net	(13)
Écarts de conversion	(10)
Autres mouvements	6
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**1 172**

9.2 Informations sur les entreprises associées

Les principaux éléments financiers caractéristiques des entreprises associées sont les suivants :

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Total bilan	Capitaux propres	Actifs non courants	Chiffre d'affaires/ Revenus	Résultat net
Carmila (France)	35 %	5 434	2 420	4 874	350	(77)
Provencia (France)	50 %	464	282	271	868	24
Showroomprive.com (France)	9 %	465	168	219	655	(16)
CarrefourSA (Turquie)	38 %	480	(48)	252	984	(28)
Costasol (Espagne)	34 %	93	44	60	144	6
Mestdagh (Belgique)	25 %	290	34	96	342	(5)
Ulysse (Tunisie)	25 %	134	85	119	315	5
Autres sociétés[1]	N/A	929	307	560	1 608	(18)

(1) Ligne comprenant 190 sociétés considérées individuellement comme non significatives.

Les deux principales valeurs des titres mis en équivalence au 31 décembre 2020 concernent Carmila pour 782 millions d'euros (838 millions d'euros au 31 décembre 2019) et Provencia pour 130 millions d'euros (125 millions d'euros au 31 décembre 2019). Elles représentent 78 % de la valeur totale des mises en équivalence à fin 2020.

Les informations financières résumées présentées dans le tableau ci-dessus correspondent aux données à 100 % issues des états financiers des entreprises associées, retraités le cas échéant afin de refléter les ajustements d'homogénéisation des méthodes comptables effectués lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence (données non retraitées des ajustements de juste valeur effectués au moment de l'acquisition ou de la perte de contrôle et de l'élimination de la quote-part du Groupe dans les résultats découlant des opérations de cession ou d'acquisition d'actifs réalisées entre le Groupe et l'entreprise associée)

OPÉRATIONS PORTANT SUR LE CAPITAL RÉALISÉES PAR CERTAINES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE EN 2020

En juin 2020, l'Assemblée Générale des actionnaires de Carmila a décidé de proposer aux actionnaires une option de paiement du dividende 2019 en actions. Pour les besoins du paiement du dividende en actions, des actions nouvelles ont été émises. Carrefour ayant opté pour le versement d'une partie de son dividende en actions, sa quote-part de détention dans la société a légèrement augmenté, passant de 35,36 % à 35,40 %.

En août 2020, la société Showroomprivé (SRP Groupe) a procédé à une augmentation de capital à laquelle Carrefour n'a pas participé. La quote-part de détention de Carrefour dans la société a été diluée en conséquence, passant de 20,52 % à 8,84 %.

L'impact de la dilution des titres de Showroomprivé a été compensé par la reprise partielle de la provision existante sur les titres afin d'aligner leur valeur sur le cours de Bourse de la société au 31 décembre 2020. L'impact net, comptabilisé en résultat non courant, représente un produit de 23 millions d'euros.

Pour mémoire, les titres Showroomprivé avaient été dépréciés à hauteur de (47) millions d'euros en 2019 afin d'aligner leur valeur sur le cours de Bourse au 31 décembre 2019.

En décembre 2020, la société CarrefourSA (Turquie) a procédé à une augmentation de capital à laquelle Carrefour n'a pas participé. La quote-part de détention de Carrefour dans la société a été diluée en conséquence, passant de 46,02 % à 37,54 %.

Les résultats de dilution ou relution associés aux opérations précédemment décrites ont été comptabilisés en résultat non courant conformément aux principes comptables du Groupe

FOCUS SUR CARMILA

Carmila – société dédiée à la valorisation des centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en France, en Espagne et en Italie, créée en 2014 par le Groupe et ses partenaires co-investisseurs – est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la gouvernance établie avec les co-investisseurs conférant à Carrefour une influence notable sur Carmila.

Jusqu'à sa fusion-absorption avec la société Cardety le 12 juin 2017, la gouvernance de Carmila était organisée par un pacte d'associés entre Carrefour (qui détenait 42 % du capital) et d'autres investisseurs institutionnels (qui détenaient les 58 % restants), pacte qui prévoyait notamment la composition du Conseil d'administration et listait les décisions requérant une approbation préalable du Conseil (avec des majorités simples ou qualifiées selon l'importance des sujets).

Concomitamment à la fusion-absorption de Carmila par Cardety, les règles de gouvernance ont été adaptées (recomposition des organes d'administration et de direction, et modifications apportées aux statuts et au Règlement intérieur du Conseil d'administration). Le Groupe considère que ces règles de gouvernance lui confèrent une influence notable sur Carmila, qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette position repose notamment sur le fait que le groupe Carrefour ne dispose pas de la majorité de représentants au Conseil d'administration (composé de seize membres, dont douze administrateurs indépendants et quatre administrateurs désignés par Carrefour au 31 décembre 2020) et n'est donc pas en mesure d'imposer seul les décisions requérant l'approbation préalable du Conseil, qui relèvent pour partie des activités pertinentes.

Le tableau suivant résume les principaux éléments financiers au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 de l'entreprise associée Carmila (tels que publiés dans ses propres états financiers consolidés[1]). L'ANR EPRA (Actif Net Réévalué – *European Public Real Estate Association*) de Carmila s'élève à 3 530 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(en millions d'euros)	2020	2019
Produits (revenus locatifs)	350	359
Résultat opérationnel avant ajustement de juste valeur des actifs	211	282
Résultat opérationnel[1]	(123)	192
Résultat net des activités poursuivies	(198)	108
Total actifs non courants[1]	5 897	6 155
Total actifs courants	555	364
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*320*	*178*
Total passifs non courants	2 662	2 563
Total passifs courants	522	410
Pourcentage d'intérêt détenu par Carrefour	*35,4 %*	*35,4 %*
Carrefour – Valeur des titres Carmila mis en équivalence	782	838
Carrefour – Dividendes reçus de Carmila	24	72

(1) Carmila ayant choisi d'appliquer le modèle de la juste valeur pour la comptabilisation des immeubles de placement, conformément à l'option prévue par la norme IAS 40, les données présentées dans le tableau ci-dessus tiennent compte des ajustements de juste valeur du patrimoine immobilier. Les états financiers consolidés de Carmila font par conséquent l'objet de retraitements d'homogénéité préalablement à la comptabilisation par mise en équivalence de la participation de Carrefour dans les états financiers du Groupe (modèle du coût appliqué par Carrefour).

9.3 Transactions avec les entreprises associées (parties liées)

Les montants des opérations réalisees au cours de l'exercice 2020 avec les principales sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont présentés ci-dessous .

(en millions d'euros)	Carmila (France)	CarrefourSA (Turquie)	Provencia (France)	Mestdagh (Belgique)	Ulysse (Tunisie)	Costasol (Espagne)
Chiffre d'affaires (ventes de marchandises)	-	0	579	62	5	92
Redevances de franchise	-	3	9	9	2	2
Revenus de l'activité de promotion immobilière [1]	28	-	-	-	-	-
Prestations de services	13	-	-	6	-	-
Honoraires et autres charges opérationnelles	(6)	-	-	-	-	(5)
Créances à la clôture	61	1	23	12	1	9
Dettes à la clôture	(7)	(1)	-	-	-	(5)

(1) Montants presentes avant élimination de la quote-part correspondant à la participation détenue par le Groupe dans l'entreprise associée concernée

NOTE 10 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Principes comptables

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé en France au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donnée par la norme IAS 12 – *Impôts sur le résultat*.

Un impôt différé est calculé et comptabilisé selon la méthode bilancielle pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et leur valeur fiscale (sauf cas particuliers prévus par la norme IAS 12), ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. L'évaluation des impôts différés est faite en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont présentés au bilan en actifs et passifs non courants.

La recouvrabilité des impôts différés actifs est appréciée par entité fiscale, en prenant en compte les estimations de résultat fiscal futur dérivées du plan stratégique de chaque pays (établi selon les modalités décrites en note 7.3) et les impôts différés passifs existant à la clôture. Les impôts différés actifs dont la recouvrabilité n'est pas considérée comme probable font l'objet d'une dépréciation.

10.1 Charge d'impôt de l'exercice

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité
Impôts exigibles (y compris provisions)	(534)	(475)
Impôts différés	35	(28)
TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	**(498)**	**(503)**

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE ET DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

L'impôt théorique pour 2020 et 2019 retraité est calculé sur la base du résultat consolidé avant impôt auquel est appliqué le taux d'impôt en vigueur en France. Pour l'exercice 2020, il correspond à une charge de (433) millions d'euros, qui se rapproche de la charge nette de (498) millions d'euros effectivement comptabilisée comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité
Résultat avant impôts	1 351	719
Taux d'imposition normatif en France	*32,02 %*	*34,43 %*
Charge d'impôt théorique	(433)	(248)
Éléments de rapprochement avec le taux effectif :		
• Effet des différences entre le taux d'imposition normatif en France et le taux d'imposition des filiales étrangères	16	40
• Effet des changements de taux d'imposition applicables	0	7
• Impôts et crédits d'impôt non assis sur le résultat fiscal[1]	27	(16)
• Effets impôt sur les différences permanentes[2]	(47)	(12)
• Impôts différés actifs reconnus sur différences temporelles et déficits reportables nés au cours d'exercices antérieurs[3]	171	28
• Impôts différés actifs non reconnus sur différences temporelles et déficits reportables nés au cours de l'exercice[4]	(62)	(172)
• Dépréciation d'impôts différés actifs et crédits d'impôts reconnus au cours d'exercices antérieurs[4]	(166)	(131)
• Effet impôt sur la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(4)	1
• Autres différences	(0)	(0)
TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	**(498)**	**(503)**
Taux effectif d'impôt	*36,9 %*	*69,9 %*

(1) Le montant d'impots non assis sur le résultat tient notamment compte de la CVAE nette du produit d'impôt associé, qui s'élève à (68) millions d'euros en 2020 ((61) millions d'euros en 2019), des retenues à la source, ainsi que de l'évolution des provisions pour risques fiscaux

(2) En 2020, l'effet impôt sur les différences permanentes correspond notamment à la dépréciation partielle du *goodwill* italien (cf. note 7.3).

(3) Le montant des impôts différés actifs relatifs à des exercices antérieurs reconnus en 2020 se rapporte notamment à la France, au Brésil, à la Belgique et à l'Argentine. En 2019, il concernait principalement le Brésil

(4) En 2020, les dépréciations ont été constatées en France et en Italie

10.2 Impôts différés actifs et passifs

Le Groupe présente une position nette d'impôts différés actifs de 213 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 169 millions d'euros une année auparavant.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019 retraité
Impôts différés actifs	679	824
Impôts différés passifs	(467)	(655)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	**213**	**169**

Les principales natures d'impôts différés se détaillent comme suit :

		Variations			
(en millions d'euros)	31/12/2019 retraité	Compte de résultat	Impôt sur les autres éléments du résultat global (OCI)	Périmètre, écarts de conversion et autres variations	31/12/2020
Déficits reportables	1 185	(96)	-	(58)	1 030
Immobilisations corporelles	119	11	-	(24)	106
Provisions non déductibles	845	(57)	4	(108)	683
Goodwill (fonds de commerce) amortissables fiscalement	316	(26)	-	6	296
Autres immobilisations incorporelles	8	12	-	(1)	19
Stocks	127	(8)	-	(17)	102
Instruments financiers	133	(7)	7	(1)	132
Autres différences temporelles	(18)	50	0	7	39
Impôts Différés Actifs avant compensation	2 715	(122)	11	(196)	2 409
Incidence de la compensation IDA-IDP	(469)	30	(6)	(124)	(568)
Impôts Différés Actifs après compensation	2 247	(92)	5	(320)	1 841
Dépréciation d'impôts différés actifs	(1 423)	153	(4)	113	(1 161)
Impôts Différés Actifs nets	824	61	1	(206)	679
Immobilisations corporelles	(351)	(14)	-	23	(342)
Provisions réglementées	(447)	38	-	(0)	(410)
Goodwill amortissables fiscalement	(141)	(3)	-	37	(106)
Autres immobilisations incorporelles	(16)	(0)	-	4	(12)
Stocks	(19)	5	-	0	(14)
Instruments financiers	(17)	4	(4)	2	(15)
Autres différences temporelles	(132)	(26)	-	23	(136)
Impôts Différés Passifs avant compensation	(1 124)	4	(4)	89	(1 035)
Incidence de la compensation IDA-IDP	469	(30)	6	124	568
Impôts Différés Passifs après compensation	(655)	(26)	1	213	(467)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	**169**	**35**	**3**	**6**	**213**

10.3 Impôts différés non activés

Le montant des impôts différés non reconnus s'élève au 31 décembre 2020 à 1 161 millions d'euros (à comparer à 1 423 millions d'euros au 31 décembre 2019), dont 761 millions d'euros d'impôts différés actifs sur déficits reportables (949 millions d'euros au 31 décembre 2019) et 400 millions d'euros d'impôts différés actifs sur différences temporelles (474 millions d'euros au 31 décembre 2019).

NOTE 11 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, voire implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ; ou
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

11.1 Variations des provisions

(en millions d'euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises sans utilisation	Reprises avec utilisation	Actualisation	Écarts de conversion [4]	Autres	31/12/2020
Engagements vis-à-vis du personnel [1]	1 176	71	(66)	(55)	20	(2)	7	1 152
Litiges	1 094	241	(195)	(119)	-	(242)	9	788
Litiges fiscaux	*797*	*100*	*(124)*	*(54)*	-	*(198)*	*2*	*524*
Litiges sociaux	*147*	*66*	*(34)*	*(42)*	-	*(24)*	*0*	*113*
Litiges légaux	*150*	*75*	*(37)*	*(23)*	-	*(21)*	*6*	*150*
Réorganisations	548	19	(27)	(285)	-	(0)	(10)	245
Provisions liées aux activités de banque et d'assurance [2]	231	70	(4)	(25)	-	(10)	0	261
Autres [3]	249	51	(51)	(22)	-	(1)	(0)	224
TOTAL PROVISIONS	**3 297**	**452**	**(344)**	**(506)**	**20**	**(257)**	**6**	**2 670**

(1) Cf. note 12. Suite à l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, le régime de retraite supplémentaire à prestations définies, en vigueur au sein du groupe Carrefour, a été supprimé par le Conseil d'administration du 20 avril 2020, entraînant la reprise de la totalité de la provision comptabilisée au 31 décembre 2019. Un nouveau régime à prestations définies a été instauré en 2020 avec effet rétroactif au 1er janvier.

(2) Les provisions liées aux activités de banque et d'assurance comprennent notamment les provisions pour risque de crédit sur engagements de prêts (hors-bilan) comptabilisées en application d'IFRS 9, ainsi que les provisions visant à couvrir les risques techniques de l'activité d'assurance.

(3) Les autres provisions sont notamment composées de provisions pour contrats onéreux. Elles comprennent également des provisions pour coûts de remise en état/démantèlement à échéance des baux immobiliers, enregistrées en contrepartie des droits d'utilisation de l'actif, conformément à la norme IFRS 16 (cf. note 4).

(4) Les écarts de conversion défavorables correspondent essentiellement à la dépréciation du réal brésilien sur la période.

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités. Par ailleurs, celles-ci font également l'objet de contrôles fiscaux dont certains peuvent donner lieu à redressement. Les principaux litiges sont décrits ci-dessous. Dans chaque cas, le risque est évalué par la Direction du Groupe et ses conseils.

Au 31 décembre 2020, le montant des provisions enregistrées par le Groupe au titre de l'ensemble des litiges dans lesquels il est impliqué s'élève à 788 millions d'euros, à comparer à 1 094 millions d'euros au 31 décembre 2019 (baisse reflétant essentiellement la dépréciation du réal sur la période). Le Groupe n'en fournit pas le détail, considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

11.2 Litiges

Dans le cadre de ses activités réalisées dans une dizaine de pays différents, le Groupe est confronté à des litiges d'ordre fiscal, social ou commercial

11.2.1 Litiges fiscaux (y compris ceux liés à l'impôt sur les sociétés classés en dettes fiscales)

Certaines sociétés du Groupe ont fait ou font l'objet de contrôles par les autorités fiscales des pays dans lesquels elles sont enregistrées

Au Brésil, Carrefour est exposé à des risques fiscaux, qui portent notamment sur la taxe sur la distribution des biens et services (ICMS) et les crédits d'impôt enregistrés à ce titre (détermination des montants et documentation de ceux-ci), ainsi que sur les contributions fédérales relatives au programme d'intégration sociale et au financement de la sécurité sociale (PIS-COFINS). Le Groupe conteste le bien-fondé de la plupart des chefs de redressement et notamment la constitutionnalité de certaines dispositions législatives en vertu desquelles ces redressements ont été notifiés. L'estimation du niveau de risque relatif à chaque litige est revue régulièrement en concertation avec les conseils du groupe Carrefour Brésil et une provision est comptabilisée en conséquence. Au 31 décembre 2020, la provision correspondante (y compris pour la partie liée à l'impôt sur les sociétés classée en dettes fiscales) s'élève à 509 millions d'euros (contre 790 millions d'euros au 31 décembre 2019) et le montant des dépôts judiciaires versés au titre des redressements contestés par le Groupe, présentés en « Autres actifs financiers non courants » (cf note 14.5) à 362 millions d'euros (497 millions d'euros au 31 décembre 2019). La baisse des provisions et des dépôts judiciaires reflète pour l'essentiel la dépréciation du réal par rapport au 31 décembre 2019

En France, Carrefour avait contesté la position de l'administration quant au champ d'application du régime du « rabot » qui plafonnait la déduction des charges financières jusqu'au 31 décembre 2018. Carrefour a obtenu en 2020 une décision favorable de l'administration sur ce sujet.

Dans plusieurs pays, l'administration fiscale a remis en cause par le passé une partie de la déductibilité des frais de siège. Le Groupe conteste ces redressements.

11.2.2 Litiges sociaux

De par sa taille, le Groupe est confronté de manière permanente à des litiges avec des salariés ou d'anciens salariés.

Carrefour peut par ailleurs rencontrer, de manière plus exceptionnelle, des situations de litige impliquant un nombre élevé de salariés ou anciens salariés. Au Brésil, le Groupe est en procès avec de nombreux anciens salariés qui lui réclament principalement le paiement d'heures supplémentaires qui n'auraient pas été payées.

11.2.3 Litiges légaux et commerciaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles réguliers à l'initiative des différentes autorités administratives en charge du droit de la concurrence, du droit de la consommation ou de toute autre activité réglementée. À l'instar de toute entreprise, des litiges peuvent également apparaître entre le Groupe et ses prestataires ou fournisseurs.

11.3 Passifs éventuels

Le Groupe n'a connaissance d'aucun passif éventuel risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité du Groupe.

Au Brésil, compte tenu de la complexité de la législation fiscale, en particulier pour les sociétés de distribution, le Groupe est exposé à des risques fiscaux pour lesquels une sortie de trésorerie est jugée non probable par le Groupe et ses conseils, représentant une exposition totale de 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2020. Ce montant, en baisse par rapport à l'exposition totale de 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2019, reflète la dépréciation du réal sur la période. Le principal risque fiscal concerne la déductibilité de l'amortissement fiscal du *goodwill* reconnu lors de l'acquisition d'Atacadão en 2007 pour un montant total de 424 millions d'euros au 31 décembre 2020. À ce jour, la sortie de ressource est toujours considérée comme non probable par le Groupe.

L'enquête ouverte en juillet 2018 par l'Autorité de la concurrence française sur les rapprochements à l'achat dans le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire est toujours pendante. S'agissant néanmoins de l'accord de coopération conclu entre Carrefour et Tesco, l'Autorité a accepté, par décision du 17 décembre 2020, les propositions d'engagements formulées par les parties.

L'enquête ouverte en mai 2019 par l'Autorité de la concurrence belge dans le cadre de l'alliance à l'achat organisée entre Carrefour Belgique et Provera est toujours pendante.

Par décision du 1er octobre 2019, Carrefour Argentine (INC SA) a été renvoyée devant la juridiction de jugement pour complicité d'intermédiation financière non autorisée pour des faits intervenus entre 2012 et 2015 dans un contexte d'hyperinflation. L'appel interjeté par INC SA contre cette décision d'ordre procédural est actuellement pendant

En août 2019, Atacadão SA a fait état de l'existence de deux procédures pénales ouvertes par le bureau du procureur de l'État de São Paulo (GEDEC) à l'encontre d'agents publics et d'employés de la société (depuis licenciés ou suspendus), relatives aux conditions de renouvellement des licences d'exploitation de son siège social et de deux magasins. La société n'est pas impliquée dans ces procédures pénales. Le 27 juin 2020, la municipalité de São Paulo a néanmoins notifié à Atacadão SA l'ouverture d'une procédure administrative d'investigation

Le 19 novembre 2020, M. Silveira Freitas est décédé à la suite des coups portés par les agents de sécurité – employés d'une société tierce – du magasin de Porto Alegre. Des procédures pénales ont été ouvertes à l'encontre de ces agents de sécurité et de trois employés du magasin (depuis licenciés). La société n'est pas impliquée dans ces procédures pénales.

Compte tenu du caractère racial invoqué, Carrefour Brésil fait cependant l'objet de diverses investigations et demandes de réparation de dommages collectifs de la part d'autorités publiques et d'associations

NOTE 12 EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

Principes comptables

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière, prestations de retraite...) et d'autres avantages à long terme (médaille du travail, prime d'ancienneté...).

Ces avantages sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 19 – *Avantages du personnel*. Les avantages à court terme (avantages payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants) sont comptabilisés dans les dettes courantes (« Autres passifs courants ») et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié (cf. note 6.2.2). Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués et comptabilisés selon les modalités exposées en note 12.1.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place deux modalités de rémunération au moyen d'actions et de produits dérivés d'actions en faveur de ses dirigeants et de certains de ses salariés : des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'actions gratuites. Ces plans entrent dans le périmètre d'application de la norme IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions* et sont comptabilisés selon les modalités décrites en note 12.2.

12.1 Engagements de retraite et avantages assimilés

Principes comptables

Les avantages postérieurs à l'emploi sont les avantages du personnel payables après la cessation de l'emploi. Le Groupe accorde des avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale en France, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

Ces cotisations sont comptabilisées en charge quand elles sont dues.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET AVANTAGES À LONG TERME

Le groupe Carrefour provisionne les différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du Groupe.

L'obligation du Groupe au titre de ces avantages est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation.

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture par référence aux taux des obligations d'entreprises de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié.

La provision comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est égale à la valeur actualisée de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute modification ou liquidation de régime, qui sont comptabilisés en résultat opérationnel ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture comptabilisée en résultat financier.

Les réévaluations du passif net (écarts actuariels, rendement des actifs du régime et, le cas échéant, variation de l'effet du plafonnement de l'actif) sont comptabilisées immédiatement en « Autres éléments du résultat global ».

12.1.1 Description des principaux régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent essentiellement des compléments de retraites qui sont versés dans certains pays, annuellement, aux retraités anciens collaborateurs du Groupe, et des indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives qui sont versées en une seule fois au moment du départ à la retraite. Ces régimes sont présentés ci-dessous et concernent principalement la France, la Belgique et l'Italie

RÉGIMES EN VIGUEUR EN FRANCE

En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, le Groupe verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ à la retraite. Cette indemnité est exprimée en nombre de mois de salaire (calculé sur la base du salaire versé au cours des 12 mois précédant le départ en retraite) et dépend de l'ancienneté dans le Groupe.

Carrefour avait mis en place en 2009 un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, modifié en 2015. Suite à l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 (transposition de la Directive européenne dite « portabilité retraite »), ce régime de retraite supplémentaire a été supprimé par le Conseil d'administration du 20 avril 2020, entraînant la reprise de la totalité de la provision comptabilisée au 31 décembre 2019 (cf. note 11.1)

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 20 avril 2020 a décidé de mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux nouvelles dispositions de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale de type additif, à compter du 1er janvier 2020. Les principales caractéristiques de ce nouveau régime sont les suivantes :

- les droits annuels resteront acquis aux bénéficiaires en cas de départ de l'entreprise ;
- les droits seront calculés sur la rémunération de l'année en cours (rémunération de référence), sans qu'elle puisse excéder 60 fois le plafond annuel de la sécurité sociale ;
- l'acquisition des droits s'effectue sous réserve de conditions de performance annuelles : les critères de performance et les objectifs à atteindre seront fixés parmi ceux retenus par le Conseil d'administration pour la détermination de la part variable annuelle du mandataire social ;
- le taux annuel d'acquisition des droits à rente sera progressif en fonction de l'atteinte des critères de performance. Le cumul des pourcentages annuels appliqués pour un même bénéficiaire, tous employeurs confondus, sera plafonné à 30 %.

Le Groupe a externalisé la gestion de ce régime à une compagnie d'assurance *via* la souscription d'un dispositif de Rentes Viagères Différées avec un investissement 100 % sur un Fonds Euros.

RÉGIMES EN VIGUEUR EN BELGIQUE

Les principaux engagements portés par le Groupe en Belgique concernent les « prépensions » et le « fonds de solidarité ».

Le système de prépension prévoit le versement d'une allocation de chômage pendant la période allant de l'âge de départ à la retraite proposé dans la convention collective à l'âge légal de départ à la retraite. Carrefour est engagé à compléter les allocations versées par l'État belge à concurrence de 95 % du dernier salaire net. La législation belge, modifiée en 2015, fixe l'âge de départ en retraite à 65 ans (sauf exceptions). L'âge d'accès au régime de prépension est quant à lui fixé à 62 ans (sauf exceptions) en vertu de la convention collective de Carrefour.

Le fonds de solidarité est un régime de retraite complémentaire d'entreprise, qui offre à ses bénéficiaires le choix, lors de leur départ en retraite, entre le versement d'un capital ou le versement d'une rente mensuelle viagère. Ce régime a été fermé en 1994 et remplacé par un régime à cotisations définies. L'engagement résiduel du Groupe ne concerne donc que les droits acquis avant cette date

En outre, les régimes à cotisations définies faisant l'objet d'un rendement minimum légal garanti, le contexte économique a conduit le Groupe à comptabiliser une provision supplémentaire à partir de 2016.

RÉGIMES EN VIGUEUR EN ITALIE

Les engagements du Groupe en Italie concernent principalement les indemnités de fin de carrière legales, dites « TFR » (*Trattamento di Fine Rapporto*). Ce système a fait l'objet d'une profonde réforme en 2007 ; depuis cette date, l'employeur est tenu de verser à un fonds de pension indépendant une cotisation libératoire ; l'engagement qui reste porté par Carrefour ne concerne par conséquent que les droits acquis avant cette date.

12.1.2 Charge nette de l'exercice

La charge au compte de résultat se détaille comme suit :

2019 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Coûts des services [1]	(45)	15	(1)	1	(30)
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	13	7	2	1	22
Produits d'intérêts sur les actifs de couverture	(0)	(3)	-	(0)	(3)
Autres éléments	2	-	-	(0)	2
CHARGES (PRODUITS) DE L'EXERCICE 2019	**(30)**	**19**	**1**	**1**	**(9)**

2020 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Coûts des services [1]	(13)	16	(1)	1	3
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	6	3	1	1	10
Produits d'intérêts sur les actifs de couverture	(0)	(2)	-	(0)	(2)
Autres éléments	0	0	-	-	1
CHARGES (PRODUITS) DE L'EXERCICE 2020	**(7)**	**18**	**0**	**1**	**12**

(1) Le détail du coût des services est présenté ci-dessous :

2019 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Coût des services rendus au cours de la période	42	14	0	1	57
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(87)	1	-	-	(86)
Impact des liquidations et autres	-	-	(1)	-	(1)
TOTAL COÛT DES SERVICES DE L'EXERCICE 2019	**(45)**	**15**	**(1)**	**1**	**(30)**

2020 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Coût des services rendus au cours de la période	42	16	0	1	59
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(9)	-	-	-	(9)
Impact des liquidations et autres [1]	(46)	-	(1)	-	(46)
TOTAL COÛT DES SERVICES DE L'EXERCICE 2020	**(13)**	**16**	**(1)**	**1**	**3**

(1) Cette ligne comprend notamment l'impact de la suppression du régime de retraites supplémentaires à prestations définies actée par le Conseil d'administration d'avril 2020 (cf. *supra*).

La charge nette de l'exercice 2020 a été comptabilisée en frais de personnel à hauteur de (4) millions d'euros et en résultat financier à hauteur de (9) millions d'euros. En 2019, le produit net de 9 millions d'euros reflétait les reprises de provision enregistrées suite aux plans de départs de salariés, en particulier en France (cf. note 6.3).

12.1.3 Décomposition de la provision

(en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Obligation (DBO)	799	462	116	45	1 423
Juste valeur des actifs de couverture	(7)	(229)	-	(11)	(246)
Provision au 31 décembre 2019	793	233	116	35	1 176
Obligation (DBO)	787	470	106	43	1 407
Juste valeur des actifs de couverture	(16)	(227)	-	(12)	(255)
Provision au 31 décembre 2020	771	243	106	33	1 152

DBO : *Defined Benefits Obligations.*

12.1.4 Évolution de la provision

(en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Provision au 31 décembre 2018	764	181	115	35	1 095
Impact au compte de résultat	(30)	19	1	1	(9)
Prestations payées directement par l'employeur	(19)	(11)	(14)	(0)	(44)
Effet périmètre	(11)	-	(0)	-	(11)
Écarts actuariels [2]	90	5	14	2	111
Autres [1]	(0)	39	-	(3)	36
Provision au 31 décembre 2019	793	233	116	35	1 176
Impact au compte de résultat	(7)	18	0	1	12
Prestations payées directement par l'employeur	(11)	(11)	(10)	(0)	(32)
Effet périmètre	(16)	-	-	-	(16)
Écarts actuariels [2]	11	8	(0)	2	20
Autres [1]	0	(5)	-	(5)	(9)
Provision au 31 décembre 2020	771	243	106	33	1 152

(1) En 2019, un reclassement de 47 millions d'euros des provisions pour réorganisations vers les engagements vis-à-vis du personnel a été opéré afin de refléter le départ de salariés belges en prépension cette année-là. Ce reclassement a été complété en 2020 à hauteur de 9 millions d'euros afin de refléter le départ de salariés belges en prépension au cours de l'année.

(2) Cette ligne se décompose comme suit :

2019 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Gains et pertes d'expérience	(6)	-	1	(1)	(5)
Impact des changements d'hypothèses démographiques	11	-	-	2	14
Impact des changements d'hypothèses financières [1]	84	26	13	1	124
Écarts liés au rendement des actifs	0	(21)	-	(0)	(22)
Écarts actuariels de l'exercice 2019	90	5	14	2	111

2020 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Gains et pertes d'expérience	(7)	3	(3)	0	(8)
Impact des changements d'hypothèses démographiques	(16)	0	-	2	(14)
Impact des changements d'hypothèses financières [1]	34	13	3	(0)	51
Écarts liés au rendement des actifs	(0)	(8)	-	(0)	(9)
Écarts actuariels de l'exercice 2020	11	8	(0)	2	20

(1) Les taux d'actualisation de la zone Euro ont sensiblement baissé sur 2019, passant de 1,60 % à 0,75 %. Pour l'année 2020, la baisse s'est poursuivie et les taux atteignent 0,40 % en fin d'année.

12.1.5 Actifs de couverture

(en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Juste Valeur au 31 décembre 2018	6	217	-	8	231
Rendement des actifs	0	3	-	0	3
Prestations payées par le fonds	(0)	(21)	-	(2)	(23)
Écarts actuariels Gain/(Perte)	0	21	-	0	22
Autres	1	8	-	5	13
Juste Valeur au 31 décembre 2019	7	229	-	11	246
Rendement des actifs	0	2	-	0	2
Prestations payées par le fonds	(0)	(18)	-	(2)	(20)
Écarts actuariels Gain/(Perte)	0	8	-	0	9
Autres	9	7	-	3	19
Juste Valeur au 31 décembre 2020	16	227	-	12	255

La répartition des actifs de couverture par catégorie se présente comme suit :

	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Obligations	Actions	Placements monétaires	Immobilier et autres	Obligations	Actions	Placements monétaires	Immobilier et autres
France	14 %	2 %	84 %	1 %	31 %	3 %	63 %	2 %
Belgique	36 %	9 %	55 %	0 %	36 %	10 %	54 %	0 %

Les actifs de couverture de type obligations et actions sont composés uniquement de titres cotés

12.1.6 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2020	2019
Âge de départ à la retraite	62-67 ans	62-67 ans
Évolution des salaires	2 % à 2,5 %	2,0 % à 2,4 %
Taux d'inflation	1,8 %	1,9 %
Taux d'actualisation	0,40 %	0,75 %

Le taux d'actualisation retenu pour la France, la Belgique et l'Italie s'élève à 0,40 % (0,75 % en 2019). Ces taux sont fondés sur un indice qui regroupe la performance d'obligations *corporate* notées AA dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

La duration moyenne des régimes en France, Belgique et Italie est respectivement de 13,8 ans, 9,5 ans et 11,2 ans en 2020 (contre 12,9 ans, 9,8 ans et 11,5 ans en 2019).

Les résultats des tests de sensibilité montrent que :

- une hausse de 25 points de base du taux d'actualisation aurait eu une incidence de l'ordre de (34) millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de l'engagement au titre des régimes en France, en Belgique et en Italie ;
- une hausse de 25 points de base du taux d'inflation des salaires aurait eu une incidence de l'ordre de 35 millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de l'engagement au titre des régimes en France, en Belgique et en Italie.

12.2 Paiements fondés sur des actions

Principes comptables

Le Groupe a mis en place deux modalités de rémunération au moyen d'actions et de produits dérivés d'actions en faveur de ses dirigeants et de certains de ses salariés : des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions.

En application d'IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions*, les avantages accordés par ces plans sont comptabilisés en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, les plans étant réglés en instruments de capitaux propres. La charge comptabilisée au titre des plans de rémunération en actions correspond à la juste valeur des instruments attribués, déterminée à la date d'attribution (date à laquelle les bénéficiaires ont eu connaissance des caractéristiques et conditions des plans). Cette juste valeur a été évaluée à la date d'attribution selon la formule de « Black & Scholes » pour les options d'achat d'actions et sur la base du cours de Bourse pour les actions gratuites. Les conditions d'acquisition autres que les conditions de marché ne sont pas prises en considération lors de l'estimation de la juste valeur à la date d'évaluation des actions et options d'achat d'actions attribuées. En revanche, ces conditions sont prises en considération pour déterminer le nombre d'actions dont l'acquisition est attendue (estimation revue à chaque clôture en fonction du niveau d'atteinte probable des conditions de performance dites hors marché).

La charge ainsi calculée est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

La charge constatée dans le résultat de l'exercice 2020 au titre des paiements en actions s'élève à (23) millions d'euros, comptabilisée en charges de personnel dans le résultat opérationnel courant, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres ((10) millions d'euros en 2019).

Les caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Groupe afin de rémunérer ses dirigeants et certains de ses salariés sont présentées ci-après.

12.2.1 Plans d'options d'achat d'actions

Il n'existe plus de plan d'options d'achat d'actions Carrefour SA en vigueur au 31 décembre 2020, les plans de performance et de présence mis en place en 2010 étant arrivés à expiration en juillet 2017.

Le 21 mars 2017, le Conseil d'administration d'Atacadão a décidé de procéder à l'attribution d'options d'achat d'actions Atacadão existantes ou à émettre. Ce plan d'options d'achat d'actions a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires d'Atacadão réunie le même jour. Les options attribuées dans le cadre de ce plan portent sur un nombre maximal de 9 283 783 actions (soit 0,47 % du capital social d'Atacadão). L'acquisition des options est soumise aux conditions de présence suivantes :

- 1/3 des options sont acquises à la date de l'introduction en Bourse de la société ;
- 1/3 des options sont acquises au terme d'une période de 12 mois suivant la date de l'introduction en Bourse ;
- 1/3 des options sont acquises au terme d'une période de 24 mois suivant la date de l'introduction en Bourse.

Les options seront exerçables jusqu'au 21 mars 2023. Le prix d'exercice est de 11,7 reals.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur des options attribuées en 2017 sont présentées dans le tableau ci-après.

Juste valeur de l'option à la date d'octroi	Plan 2017 « Pre-IPO » Brésil
Prix d'exercice (en R$)	11,7
Juste valeur de l'action estimée à la date d'octroi (en R$)	11,7
Volatilité (en %)	29,02 %
Croissance des dividendes (en %)	1,35 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	10,25 %
Durée de vie moyenne estimée de l'option (en année)	2,72
Modèle	Binomial
Juste valeur de l'option à la date d'attribution (en R$)	3,73

Les mouvements intervenus sur le plan d'options d'achat d'actions sont les suivants :

	2020	2019
Nombre d'options restant à lever au 1er janvier	3 310 923	4 797 887
Options attribuées sur l'exercice	-	-
Options exercées sur l'exercice	(543 451)	(1 305 040)
Options annulées et échues sur l'exercice	(945 000)	(181 924)
Nombre d'options restant à lever au 31 décembre	1 822 472	3 310 923

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'Atacadão tenue le 26 juin 2017 a approuvé un plan d'options d'achat d'actions régulier qui prévoit l'octroi annuel d'options d'achat d'actions sous réserve des directives suivantes :

- période d'acquisition de ces options d'achat d'actions : 36 mois après chaque attribution ;
- durée maximale d'exercice des options sur actions : jusqu'à la fin de la sixième année à compter de la date du plan d'options sur actions ;
- dilution maximale des actions : 2,5 % du montant total des actions ordinaires du capital social ;
- prix d'exercice : à déterminer par le Conseil d'administration au moment de l'attribution des options sur actions, qui tiendra compte, au maximum, des 30 jours de Bourse précédant la date d'attribution des options sur actions

Le 26 septembre 2019, le Conseil d'administration d'Atacadão a décidé de la première attribution d'options comme décrit ci-dessous

	Plan 2019 « Regular plan » Brésil
Date d'attribution	26 septembre 2019
Nombre d'options autorisées	3 978 055
Durée contractuelle du plan	6 ans
Nombre de bénéficiaires	92
Période de levée d'option	Du 26 septembre 2022 au 26 septembre 2025
Nombre d'options restant à lever	3 163 617
Prix d'exercice (en R$)	21,98

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur des options attribuées en 2019 sont présentées dans le tableau ci-après :

Juste valeur de l'option à la date d'octroi	Plan 2019 « Regular plan » Brésil
Prix d'exercice (en R$)	21,98
Juste valeur de l'action estimée à la date d'octroi (en R$)	21,98
Volatilité (en %)	27,20 %
Croissance des dividendes (en %)	1,09 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	5,57 %
Durée de vie moyenne estimée de l'option (en année)	3
Modèle	Binomial
Juste valeur de l'option à la date d'attribution (en R$)	5,20

Les mouvements intervenus sur le plan d'options d'achat d'actions sont les suivants :

	2020	2019
Nombre d'options restant à lever au 1er janvier	3 612 789	3 546 029
Options attribuées sur l'exercice	-	237 335
Options exercées sur l'exercice	-	-
Options annulées et échues sur l'exercice	(449 172)	(170 575)
Nombre d'options restant à lever au 31 décembre	3 163 617	3 612 789

12.2.2 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le 27 février 2019, le Conseil d'administration a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 14e résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2016, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal hors mandataire social de 3 366 200 actions (soit 0,43 % du capital social), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25 %, et la croissance du « Free Cash Flow » pour 25 %) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25 %) ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25 %).

Les principales caractéristiques du plan 2019 d'attribution gratuite d'actions sont présentées dans le tableau ci-après.

	Plan 2019 Performance
Date d'Assemblée Générale	17 mai 2016
Date d'attribution (1)	27 février 2019
Date d'acquisition (2)	28 février 2022
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	3 615 346
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	640
Juste valeur d'une action (en euros) (3)	14,33

(1) Date de notification aux bénéficiaires (date à laquelle les bénéficiaires ont eu connaissance des caractéristiques et conditions des plans)
(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.
(3) Prix de marché de l'action à la date d'attribution (cours de référence), ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits

Les mouvements intervenus relatifs au plan 2019 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2020	2019
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 1er janvier	3 232 646	3 615 346
Actions attribuées sur l'exercice	-	-
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	-	-
Actions annulées sur l'exercice	(299 000)	(382 700)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre	2 933 646	3 232 646

Le 26 février 2020, le Conseil d'administration a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 25e résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 juin 2019, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal de 2 604 597 actions (soit 0,32 % du capital social), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25 %, et la croissance du « Free Cash Flow » pour 25 %) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25 %) ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25 %).

Les principales caractéristiques du plan 2020 d'attribution gratuite d'actions sont présentées dans le tableau ci-après.

	Plan 2020 Performance
Date d'Assemblée Générale	14 juin 2019
Date d'attribution (1)	26 février 2020
Date d'acquisition (2)	27 février 2023
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	2 604 597
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	516
Juste valeur d'une action (en euros) (3)	13,05

(1) Date de décision de l'attribution par le Conseil d'administration.
(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.
(3) La juste valeur d'une action est déterminée par rapport à un cours de référence ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits. Le cours de référence est constitué de la moyenne des trois cours d'ouverture précédents la décision du Conseil d'administration

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs au plan 2020 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2020
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 26 février 2020	2 604 597
Actions attribuées sur l'exercice	-
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	-
Actions annulées sur l'exercice	(84 335)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre 2020	2 520 262

Par ailleurs, le 10 novembre 2020, le Conseil d'administration d'Atacadão a décidé de procéder à l'attribution gratuite d'actions Atacadão existantes ou à émettre. Ce plan a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires d'Atacadão tenue le 14 avril 2020.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de cinq conditions de performances :

- deux conditions liées à la performance financière (le résultat opérationnel courant pour 20 % et « Free Cash Flow » pour 20 %) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Atacadão par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 20 %) ;
- une condition liée à la transformation numérique de l'Entreprise (pour 20 %) ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 20 %).

Les principales caractéristiques du plan 2020 sont présentées dans le tableau ci-après :

	Plan 2020 « Regular plan » Brésil
Date d'Assemblée Générale	14 avril 2020
Date d'attribution (1)	10 novembre 2020
Date d'acquisition (2)	10 novembre 2023
Nombre total d'actions approuvées à la date d'attribution	1 291 074
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	79
Juste valeur d'une action (en euros) (3)	17,35

(1) Date de décision de l'attribution par le Conseil d'administration.
(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance
(3) La juste valeur d'une action est déterminée par rapport à un cours de référence ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs au « *Regular plan* » Brésil 2020 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2020
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 10 novembre 2020	999 403
Actions attribuées sur l'exercice	-
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	-
Actions annulées sur l'exercice	-
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre 2020	999 403

12.3 Rémunération des dirigeants (parties liées)

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par le groupe Carrefour au cours de l'exercice aux principaux dirigeants du Groupe.

(en millions d'euros)	2020	2019
Rémunération fixe au titre de l'exercice	8,8	9,0
Rémunération variable relative à l'année précédente	11,3	11,9
Avantages en nature logement et véhicule	0,3	0,4
Rémunération totale versée	20,4	21,4
Charges patronales	5,5	5,4
Indemnités de fin de mandat	0,7	-

Les autres avantages accordés sont les suivants :

- régime de retraite supplémentaire décrit en note 12.1 ;
- options d'achat d'actions et actions gratuites : les dirigeants présents au 31 décembre 2020 disposaient de 1 416 443 actions gratuites (797 246 actions à fin 2019), dont les conditions d'acquisition sont détaillées au paragraphe 12.2.2. La part de la charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions relative aux dirigeants membres de l'équipe de direction du Groupe au cours de ces deux exercices est non matérielle.

La rémunération versée en 2020 aux membres du Conseil d'administration à raison de leurs mandats s'élève à 0,4 million d'euros (1,0 million d'euros en 2019).

12.4 Effectifs

	2020	2019
Directeurs seniors	379	389
Directeurs	1 794	1 759
Cadres	31 978	32 478
Employés	277 148	282 005
Effectif moyen du Groupe	311 299	316 631
Effectif fin de période du Groupe	322 164	321 383

NOTE 13 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

13.1 Gestion du capital

Les capitaux propres de la société mère, Carrefour SA, doivent être suffisants pour être en conformité avec les dispositions du Code de commerce.

Le Groupe détient un certain nombre de participations dans des entreprises ayant une activité financière (banques, compagnies d'assurances). Les capitaux propres de ces filiales doivent être suffisants pour satisfaire aux impératifs de solvabilité et aux limites prescrites par les autorités de tutelle des pays dans lesquels elles opèrent.

La gestion des capitaux employés du Groupe (capitaux propres et dette financière) a pour objectif :

- d'assurer la continuité de son exploitation en maintenant notamment des réserves de liquidité élevées ;
- d'optimiser la rentabilité du capital investi par les actionnaires ;
- de maintenir une structure capitaux propres/dette adéquate dans le but de minimiser le coût du capital employé et de préserver une notation du crédit par les agences de notation suffisante pour sécuriser l'accès à un large éventail de ressources et produits de dettes.

Par ailleurs, pour maintenir ou ajuster la structure des capitaux employés, le Groupe peut être amené à souscrire de nouvelles dettes ou rembourser celles existantes, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, effectuer un remboursement en capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, racheter des actions existantes ou céder des actifs afin de réduire l'endettement.

13.2 Capital social et actions propres

13.2.1 Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social était composé de 817 623 840 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,5 euros. Toutes les actions émises ont été libérées entièrement.

(en milliers d'actions)	2020	2019
Émises au 1er janvier	807 266	789 253
Émission contre de la trésorerie	-	-
Émission dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2016	-	916
Paiement du dividende en actions	10 358	17 097
Annulation de titres	-	-
Émises au 31 décembre	817 624	807 266

13.2.2 Actions propres

Principes comptables

Les titres d'autocontrôle sont inscrits pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession éventuelle d'actions d'autocontrôle (ainsi que les effets d'impôts correspondants) sont directement imputés en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat net de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, comme au 31 décembre 2019, le Groupe contrôle 9 457 539 de ses propres actions.

Les actions propres comprennent les actions affectées à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions.

Tous les droits relatifs à ces actions sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

13.3 Dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 29 mai 2020, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2019 à 0,23 euro par action avec une option de paiement de ce dividende en actions.

Le prix d'émission de ces actions nouvelles a été fixé à 12,19 euros, correspondant à 95 % de la moyenne des cours de clôture cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende de 0,23 euro par action et arrondi au centime d'euro supérieur.

Ouverte le 10 juin 2020, la période d'option s'est clôturée le 23 juin 2020 ; les actionnaires ayant choisi le paiement du dividende en actions représentent 69 % du capital.

Le 29 juin 2020 ont eu lieu :

- le règlement livraison des 10 358 336 actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en action, suite à une augmentation du capital social et des primes d'émission de Carrefour SA d'un montant total de 126 millions d'euros ;
- le versement du dividende global en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (57 millions d'euros).

13.4 Autres éléments du résultat global

	2020			2019		
Part du Groupe *(en millions d'euros)*	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie	(8)	1	(7)	(7)	3	(4)
Variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(3)	1	(2)	0	0	0
Variation des écarts de conversion	(697)	0	(697)	(162)	0	(162)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat	(707)	2	(705)	(169)	3	(166)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(20)	0	(20)	(110)	1	(109)
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	0	(1)	1	(0)	1
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat	(21)	0	(21)	(109)	1	(108)
TOTAL – PART DU GROUPE	**(728)**	**2**	**(726)**	**(278)**	**4**	**(274)**

	2020			2019		
Participations ne donnant pas le contrôle *(en millions d'euros)*	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie	1	0	1	(1)	0	(1)
Variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(3)	1	(2)	(1)	0	(1)
Variation des écarts de conversion	(333)	0	(333)	(44)	0	(44)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat	(335)	1	(334)	(46)	0	(46)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(1)	0	(1)	(2)	1	(2)
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat	(1)	0	(1)	(2)	1	(2)
TOTAL – PART ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	**(336)**	**1**	**(335)**	**(48)**	**1**	**(47)**

13.5 Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent principalement les participations suivantes

- participations dans le sous-groupe constitué par Carrefour Banque SA et ses filiales (compris dans le secteur opérationnel « France »), detenu à hauteur de 60 % par le Groupe ;
- participations dans le sous-groupe Grupo Carrefour Brasil, constitué par Atacadão SA et ses filiales (compris dans le secteur opérationnel « Amérique latine »), qui regroupe l'ensemble des activités de Carrefour au Brésil, et qui est détenu à hauteur de 72 % par le Groupe.

Les principales informations issues des états financiers consolidés de ces sous-groupes figurent ci-dessous.

SOUS-GROUPE CARREFOUR BANQUE SA

Compte de résultat *(en millions d'euros)*	2020	2019
Revenu (Produit Net Bancaire)	262	303
Résultat net	(47)	(66)
dont :		
• *part du groupe Carrefour*	*(28)*	*(40)*
• *intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle*	*(19)*	*(26)*

État de la situation financière *(en millions d'euros)*	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non courants	1 125	1 420
Actifs courants	2 436	2 873
Passifs non courants hors capitaux propres	1 506	1 702
Passifs courants	1 793	2 292
Dividendes versés aux minoritaires	0	7

SOUS-GROUPE GRUPO CARREFOUR BRASIL

Compte de résultat *(en millions d'euros)*	2020	2019
Revenus totaux	12 105	13 596
Résultat net	484	301
dont :		
• *part du groupe Carrefour*	*454*	*229*
• *intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle*	*29*	*71*

État de la situation financière *(en millions d'euros)*	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non courants	4 142	5 024
Actifs courants	3 985	4 891
Passifs non courants hors capitaux propres	1 577	2 240
Passifs courants	3 877	4 428
Dividendes versés aux minoritaires	37	58

Carrefour SA détenant 72 % d'Atacadão SA, la répartition du résultat net est différente au niveau des comptes consolidés du groupe Carrefour :

- le résultat net 2020 de 484 millions d'euros se répartit en 326 millions d'euros pour la part Groupe et en 158 millions d'euros pour la part des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle ;
- le résultat net 2019 de 301 millions d'euros se répartit en 165 millions d'euros pour la part Groupe et en 136 millions d'euros pour la part des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans d'autres filiales ne sont individuellement pas significatives.

13.6 Résultat par action (part du Groupe)

Principes comptables

En application de la norme IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Les actions d'autocontrôle, y compris les titres faisant partie du dispositif d'achat à terme décrit en note 12.2. ne sont pas considérées comme des actions en circulation et viennent donc minorer le nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat net par action. Les actions dont l'émission est conditionnelle ne sont traitées comme étant en circulation que lorsque toutes les conditions nécessaires sont remplies.

Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant, le cas échéant, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs. Pour le Groupe, les seuls instruments potentiellement dilutifs sont les options d'achat d'actions et les actions gratuites attribuées qui sont présentées en note 12.2. Leur effet dilutif est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33, selon laquelle les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice des options sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché (cours de Bourse moyen de la période). En application de cette méthode, les options d'achat d'actions sont considérées comme potentiellement dilutives si elles sont « dans la monnaie » (le prix d'exercice considéré incluant la juste valeur des services rendus déterminée selon IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions*).

Résultat net par action avant dilution	2020	2019 retraité
Résultat net des activités poursuivies	663	29
Résultat net des activités abandonnées	(22)	1 097
Résultat net total	**641**	**1 126**
Nombre d'actions moyen pondéré [1]	805 713 713	790 674 090
Résultat net des activités poursuivies par action *(en euros)*	0,82	0,04
Résultat net des activités abandonnées par action *(en euros)*	(0,03)	1,39
Résultat net total par action *(en euros)*	0,80	1,42

(1) En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat par action 2019 retraité a été ajusté pour prendre en compte l'effet de la distribution de dividendes en actions intervenue le 29 juin 2020 (retraitement retrospectif de l'effet de la décote de 5 % appliquée au prix d'émission des actions émises en paiement du dividende, effet déterminé selon la méthode du rachat d'actions).

Résultat net par action après dilution	2020	2019 retraité
Résultat net des activités poursuivies	663	29
Résultat net des activités abandonnées	(22)	1 097
Résultat net total	**641**	**1 126**
Nombre d'actions moyen pondéré, avant dilution	805 713 713	790 674 090
Actions dilutives	1 874 178	904 909
Plans d'actions gratuites	*1 874 178*	*904 909*
Nombre d'actions retraité, après dilution éventuelle	**807 587 891**	**791 578 999**
Résultat net des activités poursuivies par action *(en euros)*	0,82	0,04
Résultat net des activités abandonnées par action *(en euros)*	(0,03)	1,39
Résultat net total par action *(en euros)*	0,79	1,42

NOTE 14 ACTIFS, PASSIFS ET RÉSULTAT FINANCIERS

Principes comptables

ACTIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

En application d'IFRS 9 – *Instruments financiers*, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVOCI) ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVPL).

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs. Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

(i) Les actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites ci-dessous.

Les créances commerciales, les autres prêts et créances (qui figurent en autres actifs financiers), les dépôts et cautionnements, ainsi que les encours clients des sociétés financières sont inclus dans cette catégorie.

(ii) Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs. Ils sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l'option de comptabilisation en JVOCI a été retenue (choix généralement retenu par le Groupe).

La juste valeur correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

(iii) Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Sont classés dans cette catégorie tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

Dépréciation

Les créances commerciales et autres actifs financiers courants (autres que encours clients des sociétés financières) évalués au coût amorti sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit attendues en cas de défaut de paiement sur la durée de vie totale de la créance, en application de la méthode simplifiée autorisée par la norme IFRS 9. La dépréciation est déterminée à partir d'une matrice de provisionnement, appliquée aux créances échues et non encore échues (taux de dépréciation fonction de la durée d'impayé, déterminés par pays et pour chaque nature de créances homogènes).

Pour les encours clients des sociétés financières et les autres actifs financiers non courants évalués au coût amorti, la dépréciation est déterminée en application de la méthode générale prévue par IFRS 9 et correspondra :

- lors de la comptabilisation initiale de l'actif, aux pertes attendues sur les 12 prochains mois ;
- lorsque le risque de crédit se dégrade, aux pertes attendues en cas de défaut sur la vie totale de l'actif.

La méthodologie appliquée aux encours clients des sociétés financières est précisée en note 6.5.1.

Typologie des actifs financiers non dérivés détenus par le Groupe

Les principaux actifs financiers non dérivés détenus par le Groupe sont les suivants :

- actifs financiers non courants : cette ligne du bilan comprend principalement les dépôts et cautionnements, les placements des sociétés d'assurance (constitués principalement d'obligations et autres titres de créance) et des autres sociétés financières du Groupe, ainsi que les titres de participation non consolidés ;
- créances commerciales ;
- encours clients des sociétés financières (cf. note 6.5.1) ;
- autres actifs financiers courants : ils se composent principalement de titres de créance détenus par les sociétés financières, évalués à la juste valeur, et des dépôts à moins d'un an.

PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée des frais de transaction et primes directement imputables à leur émission. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Typologie des passifs financiers non dérivés détenus par le Groupe

Les principaux passifs financiers non dérivés sont les suivants :

- dettes financières : les postes « Dettes financières – part à plus d'un an » et « Dettes financières – part à moins d'un an » se composent des emprunts obligataires émis par le Groupe, des autres emprunts et concours bancaires, ainsi que, le cas échéant, des dettes financières relatives aux créances titrisées pour lesquelles le Groupe supporte le risque de crédit ;
- engagements locatifs : ils correspondent à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019 et comprennent également les passifs relatifs à des contrats de location-financement comptabilisés au 31 décembre 2018 selon la norme IAS 17 pour 275 millions d'euros et reclassés en engagements locatifs (cf. note 4) ;
- fournisseurs et autres créditeurs ;
- refinancement des encours clients des sociétés financières (cf. note 6.5.2) ;
- autres passifs : les autres passifs, classés au sein des passifs courants, comprennent l'ensemble des autres dettes liées à l'exploitation (dettes sociales et fournisseurs d'immobilisations principalement) et les dettes diverses.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques auxquels il est confronté dans le cadre de ses activités, principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Exceptionnellement, le Groupe peut être amené à se couvrir contre le risque de variation du cours de certaines matières premières, notamment le gasoil.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

(i) Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture ;
- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès la date de mise en place de l'instrument et l'efficacité de la relation de couverture est démontrée (test qualitatif et prospectif) ;
- une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture.

Carrefour applique deux types de comptabilité de couverture : la couverture de flux de trésorerie et la couverture de juste valeur. À ce jour, il n'existe pas d'opération de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, et ce jusqu'au moment où la transaction couverte affecte le résultat du Groupe. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat financier.

Sont notamment qualifiés d'instruments de couverture de flux futurs les options et swaps de taux dont l'objectif est de fixer le taux variable de la dette et les achats à terme de devises visant à couvrir les achats de marchandises futurs en devises.

Couverture de juste valeur

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur du sous-jacent au titre du risque couvert pour la partie efficace.

Les swaps de variabilisation adossés à des obligations à taux fixe sont considérés comme des instruments de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par ces swaps sont ajustés de la juste valeur pour la partie couverte. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat et sont compensées par les variations symétriques de la juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace. Au 31 décembre 2019, aucun actif ou passif n'était couvert en juste valeur. Au 31 décembre 2020, les financements mis en place par la filiale brésilienne Atacadão en avril 2020 ont fait l'objet d'instruments de couverture de juste valeur (cf. note 14.2.3).

(ii) Autres instruments dérivés

Les autres instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Les instruments utilisés sont des swaps de taux/change et/ou des options de taux de type « vanille ».

MÉTHODE DE DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

Les valeurs de marché des instruments de change et de taux sont déterminées sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché, ou par recours aux cotations établies par des établissements financiers tiers.

Les valeurs estimées par des modèles de valorisation sont basées sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus pour les instruments à terme ferme et sur les modèles « Black & Scholes » pour les instruments optionnels. Ces modèles utilisent des paramètres calibrés à partir de données de marché (courbes de taux, taux de change) obtenus de fournisseurs de données financières reconnus.

La juste valeur de la dette à long terme est estimée à partir de la valeur boursière des emprunts obligataires, ou à partir de la valeur de tous les flux futurs actualisés sur la base des conditions de marché sur un instrument similaire (en termes de devise, échéance, type d'intérêt et autres facteurs).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. En 2020 comme en 2019, les incidences de la prise en compte de ces deux composantes ne sont pas matérielles.

14.1 Instruments financiers par catégorie

		Ventilation par catégorie d'instruments					
Au 31/12/2020 *(en millions d'euros)*	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Coût amorti	Instruments dérivés – non documentés en couverture	Instruments dérivés – documentés en couverture	Juste valeur
Titres de participation	105	12	94	-	-	-	105
Autres immobilisations financières long terme	1 106	252	150	704	-	-	1 106
Autres actifs financiers non courants	1 212	264	244	704	-	-	1 212
Total encours clients des sociétés financières	5 227	-	-	5 227	-	-	5 227
Créances commerciales	2 526	-	-	2 526	-	-	2 526
Autres actifs financiers courants	368	-	57	191	20	101	368
Autres actifs courants [1]	484	-	-	484	-	-	484
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 439	4 439	-	-	-	-	4 439
ACTIFS	**14 256**	**4 703**	**300**	**9 132**	**20**	**101**	**14 256**
Total dettes financières	7 389	-	-	7 324	32	32	7 807
Total engagements locatifs	4 723	-	-	4 723	-	-	4 723
Total refinancement des encours clients	4 574	-	-	4 558	1	15	4 574
Fournisseurs et autres créditeurs	12 560	-	-	12 560	-	-	12 560
Autres passifs courants [2]	2 524	-	-	2 524	-	-	2 524
PASSIFS	**31 769**	-	-	**31 689**	**33**	**47**	**32 188**

		Ventilation par catégorie d'instruments					
Au 31/12/2019 retraité *(en millions d'euros)*	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Coût amorti	Instruments dérivés – non documentés en couverture	Instruments dérivés – documentés en couverture	Juste valeur
Titres de participation	100	12	88	-	-	-	100
Autres immobilisations financières long terme	1 407	75	327	1 005	-	-	1 407
Autres actifs financiers non courants	1 507	87	415	1 005	-	-	1 507
Total encours clients des sociétés financières	6 290	-	-	6 290	-	-	6 290
Créances commerciales	2 669	-	-	2 669	-	-	2 669
Autres actifs financiers courants	252	4	66	59	43	81	252
Autres actifs courants [1]	439	-	-	439	-	-	439
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 466	4 466	-	-	-	-	4 466
ACTIFS	**15 624**	**4 557**	**481**	**10 462**	**43**	**81**	**15 624**
Total dettes financières	7 300	-	-	7 241	43	16	7 566
Total engagements locatifs [3]	5 237	-	-	5 237	-	-	5 237
Total refinancement des encours clients	5 529	-	-	5 513	1	15	5 529
Fournisseurs et autres créditeurs	13 646	-	-	13 646	-	-	13 646
Autres passifs courants [2]	2 556	-	-	2 556	-	-	2 556
PASSIFS	**34 268**	**-**	**-**	**34 194**	**44**	**31**	**34 534**

(1) Hors charges constatées d'avance.
(2) Hors produits constatés d'avance.
(3) Les engagements locatifs au 31 decembre 2019 ont ete retraités de l'application de la décision de l'IFRS IC publiée en décembre 2019 relative aux durées des contrats de location entrant dans le champ de la norme IFRS 16 (cf. note 4).

VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Ventilation selon la hiérarchie des justes valeurs prévue par la norme IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur* (cf. note 1.4) :

31/12/2020 *(en millions d'euros)*	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation	-	12	94	105
Autres immobilisations financières long terme	402	-	-	402
Autres actifs financiers courants – Juste Valeur par OCI	57	-	-	57
Autres actifs financiers courants – dérivés	-	122	-	122
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 439	-	-	4 439
Refinancement des encours clients – Dérivés passifs	-	(15)	-	(15)
Dettes financières – Dérivés passifs	-	(64)	(0)	(64)

31/12/2019 *(en millions d'euros)*	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation	-	12	88	100
Autres immobilisations financières long terme	402	-	-	402
Autres actifs financiers courants – Juste Valeur par OCI	66	-	-	66
Autres actifs financiers courants – Juste Valeur par Résultat	4	-	-	4
Autres actifs financiers courants – dérivés	-	124	-	124
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 466	-	-	4 466
Refinancement des encours clients – Dérivés passifs	-	(15)	-	(15)
Dettes financières – Dérivés passifs	-	(59)	(0)	(59)

14.2 Dette financière nette

14.2.1 Composition de la dette nette

La dette nette du Groupe s'établit à (2 616) millions d'euros à fin décembre 2020 contre (2 615) millions d'euros à fin décembre 2019. Elle s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	6 822	6 981
Autres emprunts et dettes financières	503	261
Total des dettes financières hors dérivés passifs	7 324	7 241
Dérivés passifs	64	59
TOTAL DES DETTES	**7 389**	**7 300**
dont dettes à plus d'un an	*6 305*	*6 303*
dont dettes à moins d'un an	*1 084*	*997*
Autres actifs financiers courants[1]	334	219
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 439	4 466
TOTAL DES PLACEMENTS	**4 773**	**4 685**
DETTE NETTE	**2 616**	**2 615**

(1) Ce poste n'inclut pas les créances de sous-location financière – part à moins d'un an (cf. note 14.2.5).

14.2.2 Détail des emprunts obligataires

		Variation du nominal					Valeur comptable de la dette
(en millions d'euros)	Échéance	31/12/2019	Émissions	Rembour-sements	Effet de change	31/12/2020	31/12/2020
Émissions Publiques réalisées par Carrefour SA		6 564	1 000	(802)	(75)	6 686	6 586
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 10 ans, 4,00 %	2020	802	-	(802)	-	-	-
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 11 ans, 3,875 %	2021	871	-	-	-	871	871
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 1,75 %	2022	1 000	-	-	-	1 000	980
Emprunt Obligataire convertible non dilutif 500 millions USD, 6 ans, 0 %	2023	445	-	-	(38)	407	385
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 0,750 %	2024	750	-	-	-	750	747
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 10 ans, 1,25 %	2025	750	-	-	-	750	747
Emprunt Obligataire convertible non dilutif, 500 millions USD, 6 ans, 0 %	2024	445	-	-	(38)	407	372
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 5 ans, 0,88 %	2023	500	-	-	-	500	498
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 7,5 ans, 1,75 %	2026	500	-	-	-	500	497
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 8 ans, 1,00 %	2027	500	-	-	-	500	497
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 7,5 ans, 2,625 %	2027	-	1 000	-	-	1 000	993
Émissions réalisées par Atacadão SA		552	-	(170)	(147)	235	235
Debenture 500 millions BRL, 5 ans, 105,75 % CDI	2023	110	-	-	(32)	78	78
Debenture 1 milliard BRL, 3 ans, 104,4 % CDI	2021	221	-	(170)	(51)	-	-
Debenture 450 millions BRL, 3 ans, 100 % CDI	2022	99	-	-	(29)	71	71
Debenture 350 millions BRL, 5 ans, 100 % CDI	2024	77	-	-	(22)	55	55
Debenture 200 millions BRL, 7 ans, 100 % CDI	2026	44	-	-	(13)	31	31
DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		**7 116**	**1 000**	**(972)**	**(222)**	**6 921**	**6 822**

Le 1er avril 2020, le groupe Carrefour a été le premier émetteur noté BBB à accéder au marché, avec une émission obligataire d'1 milliard d'euros, d'une maturité de 7,5 ans environ (échéance au 15 décembre 2027) et d'un coupon de 2,625 %. Cette opération a permis de sécuriser les besoins de financements à court et moyen terme du Groupe dans le contexte de crise sanitaire.

Le 9 avril 2020, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire, d'un montant de 802 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 4 %.

Ces opérations permettent également d'étendre la maturité moyenne des facilités obligataires en la portant de 3,5 ans à fin décembre 2019 à 3,6 ans à fin décembre 2020, tout en réduisant la charge financière de Carrefour.

Le 28 décembre 2020, Atacadão a procédé à un rachat de la souche obligataire échéance avril 2021 d'un montant de 1 000 millions de réals, sans pénalité, ni coût additionnel.

En application de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, les options de conversion incorporées dans la dette obligataire s'analysent comme des dérives et ont fait l'objet d'une comptabilisation séparée à l'origine. Les variations ultérieures de la juste valeur de ces options sont comptabilisées en résultat et se compensent avec les variations de la juste valeur des options d'achat portant sur les actions Carrefour achetées concomitamment à l'émission de ces obligations convertibles. Au 31 décembre 2020, leur juste valeur s'élève à 17 millions d'euros pour les deux obligations

La dette obligataire hors composante optionnelle est comptabilisée au coût amorti.

Deux swaps de change en euros de 250 millions de dollars américains ont été mis en place à l'origine de l'opération en 2018 et sont adossés en terme de maturité. Ces swaps de change, dont la juste valeur s'élève à + 47 millions d'euros au 31 décembre 2020, ont été qualifiés comptablement d'instrument de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur du swap de change en euros de 500 millions de dollars américains mis en place en 2017 en couverture des obligations convertibles remboursables en numéraire émise le 7 juin 2017 (qualifié comptablement d'instrument de couverture de flux de trésorerie) s'élève à + 5 millions d'euros au 31 décembre 2020.

14.2.3 Détail des autres emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts Amérique latine	302	75
Autres emprunts bancaires souscrits	90	80
Intérêts courus non échus[1]	55	80
Autres passifs financiers	55	26
TOTAL AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	**503**	**261**

(1) Les intérêts courus portent sur la totalité de la dette financière, y compris les emprunts obligataires.

Les « emprunts Amérique latine » incluent notamment les financements en USD et Euros, swappés en BRL mis en place par la filiale brésilienne Atacadão en avril 2020, pour un montant de 1 500 millions de reals (environ 235 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre 2020).

Les financements Euros et USD réalisés à l'origine à taux fixe, ont été convertis en BRL et indexés sur le CDI à l'émission, à travers des *Cross-Currency swaps* sur la durée de vie des emprunts. Ces instruments sont documentés et enregistrés en comptabilité de couverture (*Fair Value Hedge*).

14.2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme (échéance inférieure à 3 mois dès l'origine), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie	1 482	1 286
Équivalents de trésorerie	2 957	3 180
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**4 439**	**4 466**

Dans le cadre de son activité internationale, Carrefour n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel ses filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent imposer aux filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidité, de limiter leur exposition à d'autres parties du Groupe et de se conformer à certains ratios.

Au 31 décembre 2020, tout comme au 31 décembre 2019, il n'y a pas de liquidités soumises à restriction.

14.2.5 Autres actifs financiers courants

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dérivés	122	124
Créance financière[1]	113	-
Autres actifs financiers courants – Juste Valeur par OCI	57	66
Autres actifs financiers courants – Juste Valeur par Résultat	-	4
Créances de sous-location financière – part à moins d'un an	34	34
Dépôts à plus de 3 mois	33	12
Autres	9	12
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	**368**	**252**

(1) Ce montant correspond à la créance financière relative aux 20 % dans Carrefour Chine. Cette créance a été classée en autre actif financier courant au 31 décembre 2020, en cohérence avec la première fenêtre de 90 jours où le Groupe pourra exercer son option de vente sur sa participation résiduelle (cf. note 3.2).

14.3 Analyse des dettes financières (hors dérivés passifs)

14.3.1 Détail par nature de taux

	31/12/2020		31/12/2019	
(en millions d'euros)	avant effet des instruments dérivés	après effet des instruments dérivés	avant effet des instruments dérivés	après effet des instruments dérivés
Dette à taux fixe	7 047	6 785	6 610	6 610
Dette à taux variable	278	539	631	631
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (HORS DÉRIVÉS PASSIFS)	**7 324**	**7 324**	**7 241**	**7 241**

14.3.2 Détail par devise

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Euro	6 784	6 609
Réal Brésilien	539	631
Peso Argentin	0	0
Lei Roumain	1	2
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (HORS DÉRIVÉS PASSIFS)	**7 324**	**7 241**

Les éléments ci-dessus sont présentés après prise en compte des couvertures

Au 31 décembre 2020, la dette en euros représente 93 % du total des dettes financières brutes hors dérivés passifs (91 % au 31 décembre 2019).

14.3.3 Détail par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
À moins d'un an	1 019	939
Entre 1 et 2 ans	1 216	1 127
Entre 2 et 5 ans	3 047	3 368
Au-delà de 5 ans	2 042	1 808
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (HORS DÉRIVÉS PASSIFS)	**7 324**	**7 241**

14.4 Variation des passifs issus des activités de financement

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers courants[1]	Dettes financières brutes	Total Passifs nets issus des activités de financement
Au 31 décembre 2019	(219)	7 300	7 081
Changements issus des flux de trésorerie des opérations de financement	**(29)**	**75**	**46**
Variation des actifs financiers courants	(29)	-	(29)
Émission d'emprunts obligataires	-	1 000	1 000
Remboursement d'emprunts obligataires	-	(972)	(972)
Intérêts financiers nets versés	-	(183)	(183)
Autres variations de l'endettement	-	230	230
Changements sans contrepartie de trésorerie	**(86)**	**14**	**(73)**
Écarts de conversion	31	(191)	(160)
Effet des variations de périmètre	-	26	26
Variations des justes valeurs	(6)	4	(2)
Coût de l'endettement financier net	-	171	171
Autres mouvements[2]	(112)	3	(108)
Au 31 décembre 2020	(334)	7 389	7 055

(1) Ce poste n'inclut pas les créances de sous-location financière – part à moins d'un an.
(2) En 2020, les autres mouvements comprennent le classement de la créance financière relative aux 20 % dans Carrefour Chine en autre actif financier courant au 31 décembre 2020 (cf. note 14.2.5).

14.5 Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts et cautionnements[1]	518	664
Portefeuille d'actifs des sociétés financières	403	403
Créances de sous-location financière – part à plus d'un an[2]	108	143
Créance financière[3]	-	138
Titres de participation	105	100
Autres	77	60
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	**1 212**	**1 507**

(1) Les dépôts et cautionnements comprennent notamment les dépôts judiciaires versés au Brésil dans le cadre des litiges fiscaux présentés en notes 11.2 et 11.3 (litiges principalement relatifs aux redressements fiscaux contestés par le Groupe), dans l'attente des décisions définitives des tribunaux, ainsi que les dépôts de garantie versés aux bailleurs dans le cadre des contrats de location immobilière.
(2) Des créances de sous-location financière ont été enregistrées suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019 (cf. note 4).
(3) Au 31/12/2019, ce montant correspondait à la créance financière relative aux 20 % dans Carrefour Chine. Cette créance a été classée en autre actif financier courant au 31/12/2020 (cf. note 14.2.5).

14.6 Résultat financier

Principes comptables

Le résultat financier se compose principalement du coût de l'endettement financier.

En application de la norme IFRS 16, il comprend également les charges d'intérêt relatives aux contrats de location ainsi que les produits d'intérêt relatifs aux contrats de sous-location financière (cf. note 8).

Les autres éléments financiers correspondent pour l'essentiel à des charges relatives à la variation de valeurs actualisées, à la constatation d'intérêts de retard sur certains passifs ou aux impacts de l'hyperinflation en Argentine.

Le détail des éléments du résultat financier s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité
Produits sur prêts et trésorerie	3	(1)
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires	3	4
Produits financiers sur placements	0	(5)
Coût de l'endettement financier brut	**(174)**	**(213)**
Charges d'intérêt sur les passifs financiers évalués au coût amorti après prise en compte des produits et charges sur instruments de taux	(159)	(184)
Coût des cessions de créances au Brésil	(15)	(29)
Coût de l'endettement financier net	(171)	(214)
Charges d'intérêt relatifs à des contrats de location	(114)	(123)
Produits d'intérêt relatifs à des contrats de sous-location financière	1	2
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	(113)	(121)
Autres produits et charges financiers	**(50)**	**(17)**
Charges d'intérêts de la période sur le passif au titre des prestations définies	(10)	(22)
Produits d'intérêts des actifs de couverture des engagements de retraite	2	3
Taxe sur les transactions financières	(18)	(20)
Intérêts de retard sur contentieux fiscaux et sociaux	(19)	(33)
Dividendes perçus au titre d'actifs disponibles à la vente	3	4
Produits de cession des actifs disponibles à la vente sortis des autres éléments du résultat global	13	49
Charges de cession des actifs disponibles à la vente sortis des autres éléments du résultat global	(7)	(1)
Gain/perte net de change	(28)	(11)
Impact des rachats obligataires	(11)	(10)
Variation de juste valeur des dérivés de taux	(3)	(0)
Impact de l'hyperinflation en Argentine – application de la norme IAS 29	29	22
Autres	(0)	2
RÉSULTAT FINANCIER	**(334)**	**(352)**
Charges financières	*(384)*	*(438)*
Produits financiers	*50*	*86*

14.7 Gestion des risques

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de liquidité, de taux, de change, de crédit et le risque sur actions. La politique du Groupe face à ces différents risques est décrite dans les paragraphes suivants.

La nature des métiers du Groupe conduit à distinguer les risques financiers liés à l'activité de banque et d'assurance (incluant notamment Carrefour Banque) et les risques financiers de l'activité commerciale.

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de suivre les risques financiers avec une trésorerie centralisée, la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe (DTFG). Des reportings périodiques sont adressés à la Direction Générale du Groupe qui peut ainsi contrôler les orientations prises dans le cadre de la stratégie de gestion qu'elle a autorisée.

Concernant les activités des services financiers et assurances, la gestion et le suivi des risques sont pilotés directement par les entités concernées. La Direction de la trésorerie et des financements du Groupe s'assure du contrôle et de la bonne mise en œuvre des règles applicables à ces activités, conjointement avec les partenaires capitalistiques. Des reportings périodiques sont adressés par les équipes locales à la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe

14.7.1 Risque de liquidité

14.7.1.1 Activité commerciale

Le risque de liquidité consiste en l'incapacité dans laquelle Carrefour pourrait se trouver d'honorer les échéances de ses passifs financiers.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, quelles que soient les conditions de marché.

Le risque de liquidité est suivi par un Comité de liquidité mensuel visant à traiter l'adéquation entre les besoins de financement du Groupe et les ressources à sa disposition.

Les principales actions menées par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe afin de conforter la liquidité consistent à :

- promouvoir une politique de financement prudente permettant de disposer d'une notation de crédit rendant possible l'accès aux marchés obligataires et de billets de trésorerie ;
- maintenir une présence sur le marché obligataire en émettant de manière régulière, principalement sur les marchés Euro, en vue de disposer d'un échéancier obligataire équilibré. Le programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN) dispose d'une capacité de 12 milliards d'euros ;
- utiliser le programme de billets de trésorerie du Groupe déposé à la Banque de France coté à Paris avec une capacité d'émission de 5 milliards d'euros ;
- maintenir des facilités de crédit bancaire à moyen terme disponibles et utilisables au gré des besoins du Groupe. Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose de deux lignes de crédits syndiqués non tirées auprès d'un *pool* de banques de premier rang d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. En juin 2019, Carrefour avait amendé ses deux facilités de crédit en y intégrant une composante Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) innovante, réalisant ainsi la première opération de crédit bancaire avec composante RSE dans le secteur de la distribution européenne. En mai 2020, Carrefour a exercé l'option d'extension de juin 2024 à juin 2025 de ses deux facilités de crédit ; cette option a été souscrite à plus de 95 % des engagements bancaires. La politique du Groupe est de maintenir ces facilités disponibles et non tirées, afin de sécuriser l'utilisation du programme de billets de trésorerie. Les crédits syndiqués sont assortis des clauses usuelles pour ce type de contrats, à savoir maintien de son rang de crédit (*pari passu*), limitation des sûretés accordées aux autres créanciers (*negative pledge*), changement de contrôle, limitation de cession substantielle d'actifs et défaut croisé. La marge du taux d'intérêt pourrait évoluer en cas de baisse ou de hausse de la notation à long terme (*pricing grid*).

Les principales opérations de 2020 ont été la nouvelle émission obligataire de 1 milliard d'euros, d'une maturité de 7,5 ans environ et d'un coupon de 2,625 %, le 1er avril 2020 et le remboursement d'un emprunt obligataire de 802 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 4 %, le 9 avril 2020 (cf. note 14.2). Ces opérations s'inscrivent dans la stratégie de sécurisation des financements à long terme du Groupe.

Le Groupe considère sa situation de liquidité comme solide. En outre, le niveau de trésorerie disponible permet de couvrir les échéances obligataires de l'année à venir.

Le profil de la dette est équilibré : le Groupe ne fait face à aucun pic de refinancement sur l'ensemble de son échéancier de dette obligataire qui présente une maturité moyenne de 3,6 ans.

14.7.1.2 Activité de banque et d'assurance

Le risque de liquidité des sociétés financières est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale et s'inscrivant dans la politique générale du Groupe. La situation de refinancement de chacune des entités est appréciée à partir de normes internes et d'indicateurs d'alerte.

La gestion du risque de liquidité vise les objectifs suivants :

- une diversification des sources de financement *via* les programmes des banques centrales, le marché obligataire, la titrisation de crédit renouvelable, des émissions de titres négociables et opérations de mise en pension de titres ;
- une relation bancaire équilibrée *via* les lignes de crédit reçues de la part de nos partenaires de proximité et ce en complément des lignes de crédit confirmées accordées par les actionnaires ;
- une sécurité de refinancement conforme aux critères internes et externes (agence de notation et autorité de tutelle) ;
- un échéancier équilibré de dette en montant et en nature de dette ;
- une conformité des ratios réglementaires.

En mars 2020, Carrefour Banque a remboursé un emprunt obligataire de 500 millions d'euros. Par ailleurs, en décembre 2020, Banco CSF (Brésil) a émis une « Letra Financeira Garantida » auprès de la banque centrale brésilienne à hauteur de 284 millions de réals (maturité décembre 2021).

Pour mémoire, plusieurs opérations structurées avaient été réalisées en 2019 :

- Servicios Financieros Carrefour (Espagne) a renouvelé son opération de titrisation de crédit renouvelable Columbus le 26 juin 2019 pour un montant de 430 millions d'euros. Carrefour Banque a souscrit à 100 % la série 2019 permettant de reconstituer le stock de collatéral à apporter en garantie du refinancement de 400 millions d'euros obtenu auprès de la BCE *via* le TLTRO II à échéance mars 2021. Un remboursement anticipé partiel de 40 millions d'euros a été effectué le 26 juin 2019 auprès de la BCE ;
- Carrefour Banque (France) a signé le 11 juillet 2019 la renégociation anticipée *via* un « *Amend & Extend* » de son opération de syndication de 750 millions d'euros à échéance novembre 2021. Le montant visé a été revu en baisse de (150) millions d'euros, soit 600 millions d'euros à 5 ans, assorti de deux options d'extension d'un an chacune ;
- un emprunt obligataire de 400 millions d'euros a été émis par Carrefour Banque le 4 septembre 2019 à Euribor 3 mois + 65 pb, maturité 4 ans, renforçant ainsi la sécurité de refinancement à des conditions de taux satisfaisantes ;
- une nouvelle série de titres a été émise par Carrefour Banque en date du 25 octobre 2019 dans le cadre de la titrisation de crédit renouvelable France MCCP. La série de titres 2019 Class A (parts seniors) de 370 millions d'euros à échéance 25 juin 2022 a le label STS (Simplicité, Transparence, Standardisation) qui devient désormais une norme de marché attendue par les investisseurs. Cette série de titres vient en renouvellement de la série 2017 qui a fait l'objet d'un *call* en date de 25 juin 2019 ;
- Banco CSF (Brésil) a émis le 22 octobre 2019 deux tranches obligataires pour renforcer sa liquidité. La 1re tranche de 387,5 millions de réals à 2 ans et la seconde tranche de 112,5 millions de réals à 4 ans ont été placées auprès des investisseurs locaux.

Les échéanciers ci-dessous présentent les flux de trésorerie afférents à l'ensemble des passifs financiers du Groupe par maturité

31/12/2020 *(en millions d'euros)*	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dette couverte en juste valeur [2]	261	261	-	261	-
Dette à taux fixe	6 765	7 253	1 091	4 077	2 085
Dette non couverte	278	278	15	232	31
Instruments dérivés	64	100	39	61	0
Total Dettes financières	7 389	7 892	1 145	4 631	2 116
Fournisseurs et autres créditeurs	12 560	12 560	12 560	-	-
Refinancement des encours clients	4 574	4 574	3 067	1 506	-
Autres passifs courants [1]	2 524	2 524	2 524	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**27 046**	**27 550**	**19 296**	**6 137**	**2 116**

(1) Hors produits constatés d'avance
(2) La dette couverte en juste valeur correspond aux financements en USD et Euros, swappés en BRL mis en place par la filiale brésilienne Atacadão en avril 2020, pour un montant de 1 500 millions de reals (cf. note 14.2 3).

31/12/2019 *(en millions d'euros)*	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dette à taux fixe	6 610	7 443	1 471	4 180	1 792
Dette non couverte	631	631	9	577	44
Instruments dérivés	59	53	9	9	35
Total Dettes financières	7 300	8 127	1 489	4 766	1 871
Fournisseurs et autres créditeurs	13 646	13 646	13 646	-	-
Refinancement des encours clients	5 529	5 529	3 712	1 817	-
Autres passifs courants [1]	2 556	2 556	2 556	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**29 031**	**29 858**	**21 403**	**6 582**	**1 871**

(1) Hors produits constatés d'avance.

Les flux de trésorerie afférents aux engagements locatifs du Groupe (établis à partir des durées raisonnablement certaines au sens de la norme IFRS 16) par maturité sont présentés en note 8.3.

14.7.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel la variation des taux d'interêt serait susceptible de générer une augmentation du coût net de l'endettement du Groupe

La gestion du risque de taux est assurée centralement par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe qui effectue un reporting mensuel de ses opérations examiné dans le cadre d'un comité des taux visant à proposer une stratégie de couverture et les modalités d'application dans le but de limiter l'exposition au risque de taux et d'optimiser le coût du financement

La dette à long terme est émise principalement à taux fixe, protégeant ainsi le Groupe contre une hausse des taux. Carrefour détient néanmoins différents instruments financiers destinés à couvrir la dette financière du Groupe face au risque de variations des taux d'intérêt. Il s'agit principalement des swaps et des options de taux d'intérêt classiques. Le Groupe applique la comptabilité de couverture pour ces instruments quand les critères requis sont respectés.

Lorsqu'elle est émise à taux variable, la dette long terme est couverte au moyen d'instruments financiers permettant de plafonner la hausse des taux d'intérêt pour tout ou partie de la période.

Le calcul de sensibilité (à un an, sur l'ensemble de la dette) à l'évolution des taux est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Baisse des taux de 0,50 %		Hausse des taux de 0,50 %	
(en millions d'euros) (- : perte ; + : gain)	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat
Placements	-	(17,4)	-	17,4
Options qualifiées de couverture de flux de trésorerie	(10,5)	-	11,2	-
Dérivés (*trading*)	-	(0,0)	-	0,1
INCIDENCE TOTALE	**(10,5)**	**(17,4)**	**11,2**	**17,5**

14.7.3 Risque de change

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie commercial libellé en devise étrangère.

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée et concerne essentiellement l'importation. Le risque sur les operations d'importation fermes (achat de marchandises en devises) est couvert par des achats à terme de devises. La maturité de ces opérations de change est généralement inférieure à 12 mois.

Variation de valorisation due à une hausse/baisse des cours sur les instruments de change :

	Baisse du cours de 10 %		Hausse du cours de 10 %	
(en millions d'euros) (- : perte ; + : gain)	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat
Position EUR/USD	-	137,5	-	(137,5)
Position EUR/RON	-	5,8	-	(5,8)
Position EUR/PLN	-	11,6	-	(11,6)
Position EUR/HKD	-	0,2	-	(0,2)
Position USD/RON	-	(0,6)	-	0,6
INCIDENCE TOTALE	**-**	**154,4**	**-**	**(154,4)**

Le risque de change bilanciel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change détériorerait les capitaux propres d'une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, convertis en euros dans les comptes consolidés du Groupe établis en euros.

Le bilan et le compte de résultat sont exposés au risque de conversion ; les ratios de structure financière consolidée sont sensibles aux variations des parités de change qui impactent le résultat et les capitaux propres des filiales étrangères opérant en dehors de la zone euro.

Le risque de conversion pesant sur les opérations réalisées dans des pays hors zone euro concerne essentiellement le réal brésilien et le peso argentin ; à titre d'exemple, l'incidence de la variation des taux de change moyens utilisés en 2020 comparés à ceux de 2019 a affecté négativement le chiffre d'affaires du Groupe de (4 775) millions d'euros ((6,8) % du chiffre d'affaires 2020) et son resultat opérationnel courant de (269) millions d'euros ((12,4) % du résultat opérationnel courant 2020)

Enfin, lorsque des financements locaux sont mis en place, ils sont généralement effectues dans la devise locale.

Efficacité et résultat de couverture

Le tableau suivant rapproche par catégorie de risque les éléments de capitaux propres et l'analyse du résultat résultant de la comptabilité de couverture.

(en millions d'euros)	Variation de juste valeur des instruments de couverture reconnue en OCI	Inefficacité reconnue en P&L	Rubrique du P&L qui comprend l'inefficacité de la couverture	Montant transféré de la réserve CFH en P&L	Rubrique du P&L affecté par le reclassement
Cash Flow Hedge (CFH)					
Risque de taux d'intérêts	2	-	-	(2)	- Résultat Financier
Risque de change	(22)	-	-	-	N/A
Arrêt de la couverture – disparition de l'élément couvert	-	-	-	(3)	- Résultat Financier

14.7.4 Risque de crédit

Le Groupe considère que son exposition au risque de crédit est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participation	105	100
Autres immobilisations financières long terme	1 106	1 407
Total Autres actifs financiers non courants	1 212	1 507
Encours clients des sociétés financières	5 227	6 290
Créances commerciales	2 526	2 669
Autres actifs financiers courants	368	252
Autres actifs courants [1]	484	439
Trésorerie et équivalents trésorerie	4 439	4 466
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	**14 256**	**15 624**

(1) Hors charges constatées d'avance

14.7.4.1 Activité commerciale

1) CRÉANCES COMMERCIALES

Les créances commerciales comprennent principalement les créances à recevoir des franchisés au titre des livraisons de marchandises et des redevances, des fournisseurs, principalement au titre des ristournes et coopérations commerciales, et les loyers à recevoir des galeries marchandes. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation, qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

Au 31 décembre 2020, le montant net des créances commerciales hors fournisseurs débiteurs s'élève à 1 523 millions d'euros (cf. note 6.4.3). Le montant net des créances échues s'élève à 181 millions d'euros, dont 54 millions d'euros à plus de 90 jours (soit 3,5 % du montant net total des créances commerciales hors fournisseurs débiteurs).

2) PLACEMENTS (ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS)

La politique du Groupe en termes de gestion de la trésorerie à court terme privilégie la liquidité, la sécurité et la disponibilité de ses placements.

Les placements sont réalisés en majorité par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe qui diversifie les investissements dans des dépôts à terme auprès des établissements financiers de premier plan et dans des OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaires » et « monétaires court terme », disponibles à tout moment. Les placements effectués en pays sont validés par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe.

Le Groupe effectue un suivi du risque de contrepartie permettant de suivre les politiques de placement directes chez des contreparties et les sous-jacents des OPCVM dans lesquels le Groupe a investi. Pour les OPCVM, le Groupe se fixe également comme objectif de ne jamais investir un montant supérieur à 5 % de l'actif net d'un fonds dans la limite de 250 millions d'euros par fonds.

14.7.4.2 Activité de banque et d'assurance

Pour la description de la gestion du risque de crédit et la méthodologie de dépréciation pour l'activité de banque et d'assurance, voir note 6.5.1.

VENTILATION DES ENCOURS CLIENTS ÉCHUS ET NON ÉCHUS

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2020	Créances non échues à la date de clôture	Créances échues			
			0-3 mois	3-6 mois	6 mois - 1 an	> 1 an
Encours clients des sociétés financières	5 227	4 276	805	36	56	55

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2019	Créances non échues à la date de clôture	Créances échues			
			0-3 mois	3-6 mois	6 mois - 1 an	> 1 an
Encours clients des sociétés financières	6 290	5 085	1 038	53	57	57

ÉCHÉANCIER DES ENCOURS CLIENTS DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2020	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
France	1 467	664	769	34
Belgique	133	2	119	12
Espagne	1 974	1 097	357	521
Italie	75	25	49	-
Argentine	37	37	-	-
Brésil	1 540	1 469	72	0
TOTAL	**5 227**	**3 295**	**1 367**	**566**

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2019	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
France	1 825	802	976	47
Belgique	154	4	138	11
Espagne	2 182	1 243	385	554
Italie	118	45	73	-
Argentine	64	64	-	-
Brésil	1 947	1 848	97	1
TOTAL	**6 290**	**4 007**	**1 670**	**613**

14.7.5 Risque actions

Le Groupe a pour politique de ne pas détenir de positions actions (sur les siennes propres ou des tierces) sauf circonstances ou besoins particuliers.

Les valeurs mobilières et les placements financiers du Groupe sont essentiellement constitués de placements monétaires sur lesquels l'exposition au risque actions est faible

Occasionnellement, le Groupe achète sur le marché ses propres actions ou des options d'achat sur ses propres actions.

Les actions sont principalement utilisées pour les besoins de la couverture des programmes d'attribution d'options sur actions et d'attribution gratuites d'actions. Au 31 décembre 2020, les actions détenues en propre couvrent l'intégralité de ces programmes, passés ou existants

Par ailleurs, le risque sur actions découlant des options de conversions incorporées dans les dettes obligataires convertibles émises par le Groupe en juin 2017 et mars 2018 est totalement couvert par des options symétriques achetées auprès de banques. Au bilan, ces dérivés apparaissent à l'actif et au passif pour un montant total de 17 millions d'euros.

NOTE 15 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Principes comptables

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours. Ces engagements sont de quatre ordres : ceux liés à la trésorerie, ceux liés à l'exploitation des points de vente, ceux liés aux acquisitions de titres et ceux liés aux locations.

		Détail par échéance			
Engagements donnés *(en millions d'euros)*	31/12/2020	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	31/12/2019
Liés à la trésorerie	10 938	9 869	971	99	12 674
relatifs aux sociétés financières	*10 681*	*9 762*	*917*	*1*	*12 454*
relatifs aux autres sociétés	*257*	*107*	*53*	*97*	*219*
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion	1 474	1 019	362	93	2 144
Liés aux acquisitions et cessions de titres	224	21	103	100	274
Liés aux locations	239	44	99	96	268
TOTAL	12 875	10 953	1 535	387	15 360

		Détail par échéance			
Engagements reçus *(en millions d'euros)*	31/12/2020	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	31/12/2019
Liés à la trésorerie	5 805	715	4 354	736	6 159
relatifs aux sociétés financières	*1 438*	*253*	*449*	*736*	*1 734*
relatifs aux autres sociétés	*4 367*	*461*	*3 905*	*0*	*4 425*
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion	1 247	346	711	191	1 263
Liés aux acquisitions et cessions de titres	395	271	80	45	368
Liés aux locations	452	245	161	46	481
TOTAL	7 899	1 576	5 306	1 017	8 271

Les engagements hors bilan liés à la trésorerie sont composés :

- d'engagements de crédit donnés par les sociétés financières du Groupe à leur clientèle dans le cadre de leurs activités opérationnelles, ainsi que d'engagements bancaires reçus ;
- de cautions et hypothèques données ou reçues principalement dans le cadre de l'activité immobilière du Groupe ;
- de lignes de crédits mobilisables représentant les lignes de crédit confirmées mises à la disposition du Groupe et non utilisées à la date de clôture

Les engagements hors bilan liés à l'exploitation sont principalement composés :

- d'engagements d'achat de terrains dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- de dépendances diverses issues de contrats commerciaux ;
- d'engagements donnés pour l'accomplissement de travaux dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- de garanties locatives et de garanties sur opérateurs de galeries marchandes ;
- de créances garanties

Les engagements hors bilan liés aux acquisitions et cessions de titres sont composés d'engagements reçus ou donnés dans le cadre de l'achat et la vente de titres :

- majoritairement en France, dans le cadre de l'activité de franchise du Groupe ;
- ainsi que d'options d'achat et de vente de titres exerçables immédiatement et de garanties de passifs octroyées. Les garanties de passifs reçues ne sont pas valorisées.

Les engagements hors bilan liés aux locations correspondent aux charges locatives à payer sur la durée non résiliable des contrats de location rentrant dans le champ des exemptions de la norme IFRS 16 ainsi que des contrats de location IFRS 16 pour lesquels les actifs sous-jacents n'ont pas été mis à disposition au 31 décembre 2020.

Suite à la crise sanitaire, les engagements de crédit donnés par les sociétés financières du Groupe à leur clientèle ont été restreints, en conformité avec les réglementations locales, notamment en Espagne. Ils ont par ailleurs baissé en Amérique latine notamment du fait de la dépréciation du réal brésilien sur la période.

NOTE 16 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun événement post-clôture significatif n'est à signaler.

NOTE 17 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Honoraires 2020								
(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés [1]	Réseau	Total Deloitte	KPMG SA [1]	Réseau	Total KPMG	MAZARS [1]	Réseau	Total MAZARS
Services de certification des comptes	1 600	562	2 162	2 797	2 822	5 619	1 533	863	2 396
Carrefour SA – Émetteur	*323*	-	*323*	*512*	-	*512*	*390*	-	*390*
Filiales (entités contrôlées)	*1 277*	*562*	*1 839*	*2 285*	*2 822*	*5 107*	*1 144*	*863*	*2 007*
Services autres que la certification des comptes [2]	23	672	695	724	493	1 217	27	273	300
Carrefour SA – Émetteur	*23*	-	*23*	*23*	-	*23*	*23*	*176*	*199*
Filiales (entités contrôlées)	-	*672*	*672*	*701*	*493*	*1 194*	*4*	*97*	*101*
TOTAL	**1 623**	**1 234**	**2 857**	**3 521**	**3 316**	**6 837**	**1 560**	**1 136**	**2 696**

(1) Commissaire aux comptes de Carrefour SA, société mère consolidante (prestations fournies par le réseau du Commissaire aux comptes exclues).
(2) Y compris services dont la fourniture par les Commissaires aux comptes est imposée par la loi.

Les services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux comptes à Carrefour SA, entité consolidante, et à ses filiales correspondent principalement aux diligences liées à l'émission d'attestations et de rapports de procédures convenues portant sur des données issues de la comptabilité ou portant sur le contrôle interne ou de *due-diligences* dans le cadre d'acquisition ou de cession

NOTE 18 LISTE DES SOCIÉTÉS COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

18.1 Sociétés consolidées au 31 décembre 2020

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
AJODIS	100
ALEP 33	85
ALSATOP	100
AMIDIS ET CIE	100
ANTIDIS	100
AUPARLIXTOP	100
AVENUE	52
AZAYDIS	100
AZIMMO	100
BELLEVUE DISTRIBUTION	100
BLO DISTRIBUTION	100
C.DICAR	100
C.DIS	100
C.S.D	74
C.S.F	100
CADS	100
CALLOUETS	51
CARAUTOROUTES	100
CARDADEL	100
CARFUEL	100
CARGO INVEST	100
CARGO PROPERTY DEVELOPMENT	100
CARGO PROPERTY MANAGEMENT	100
CARIMA	100
CARMA	50
CARMA VIE	50
CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE	100
CARREFOUR BANQUE	60
CARREFOUR DRIVE	100
CARREFOUR FORMATION HYPER FRANCE	100
CARREFOUR FRANCE	100
CARREFOUR FRANCE PARTICIPATION	100
CARREFOUR HYPERMARCHÉS	100
CARREFOUR IMPORT	100
CARREFOUR LIVRE CHEZ VOUS	100
CARREFOUR MANAGEMENT	100
CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES	100
CARREFOUR MONACO	100
CARREFOUR OMNICANAL	100
CARREFOUR PARTENARIAT INTERNATIONAL	100
CARREFOUR PROPERTY FRANCE	100
CARREFOUR PROPERTY GESTION	100
CARREFOUR PROPERTY INTERNATIONAL	100
CARREFOUR PROXIMITE FRANCE	100
CARREFOUR SA	100
CARREFOUR SERVICES CLIENTS	100
CARREFOUR STATION-SERVICE	100
CARREFOUR SUPPLY CHAIN	100
CARREFOUR VOYAGES	100
CHALLENGER	100
CIGOTOP	100
CITEAUXDIS	100
CLAIREFONTAINE	100
COMPAGNIE D'ACTIVITÉ ET DE COMMERCE INTERNATIONAL -CACI-	100
CORSAIRE	100
COVIAM 8	100
COVICAR 2	100
COVICAR 44	100
COVICAR 50	100
COVICAR 51	100
COVICAR 52	100
COVICAR 53	100
COVICAR 54	100
COVICAR 55	100
CPF ASSET MANAGEMENT	100
CRF RÉGIE PUBLICITAIRE	100
CRFP13	100
CRFP20	100
CRFP21	100
CRFP22	100
CRFP23	100
CRFP8	100
CROQUETTELAND	89
CSD TRANSPORTS	74
CSI	100
DAUPHINOISE DE PARTICIPATIONS	100
DE LA FONTAINE	51
DE SIAM	51
DEJBOX SERVICES	68
DELANGLE	100
DIGITAL MEDIA SHOPPER	100
DISTRIVAL	100
DOLETDIS	100
DOREL	100
EFP	100
EPG	66

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
FALDIS	100
FCT MASTER CREDIT CARD 2013	60
FINANCIÈRE RSV	100
FINIFAC	100
FONCIÈRE SOLANDIS	100
FONMARTOP	100
FORUM DÉVELOPPEMENT	100
FRED 10	100
FRED 8	100
FRED 9	100
GAMACASH	100
GEILEROP	100
GENEDIS	100
GIE BREST BELLEVUE	80
GRANDSVINS-PRIVES.COM	100
GREENWEEZ	99
GREENWEEZ BELGIUM	99
GUYENNE & GASCOGNE	100
GVTIMM	51
HAUTS DE ROYA	100
HYPARLO	100
HYPERADOUR	100
HYPERMARCHÉS DE LA VÉZÈRE	50
IMMO ARTEMARE	51
IMMO BACQUEVILLE	51
IMMOBILIER CARREFOUR	100
IMMOBILIÈRE PROXI	100
IMMOCYPRIEN	51
IMMODIS	100
IMMOTOURNAY	51
INTERDIS	100
LA CROIX VIGNON	51
LALAUDIS	99
LANN KERGUEN	51
LAPALUS	100
LÉGÈRE	100
LES TASSEAUX	51
LES VALLÉES	51
LESCHENES	100
LOGIDIS	100
LOZERE DISTRIBUTION	100
LUDIS	100
LVDIS	100
LYBERNET	50
MAISON JOHANES BOUBEE	100
MAISON VIZET FABRE	81
MAJOR	100
MARKET PAY	100
MARKET PAY TECH	100
MATOLIDIS	100
MAUDIS	100
MAXIMOISE DE CRÉATION	51
MONTEL DISTRIBUTION	100

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
MY DESIGN	100
NOOPART	100
NORLITOP	100
NOSAEL	51
ON LINE CARREFOUR	100
PARLITOP	100
PARSEVRES	100
PASDEL	100
PHIVETOL	100
PLANETA HUERTO	99
POTAGER CITY	68
PROFIDIS	100
PUECH ECO	100
QUITOQUE	79
RESSONS	51
SAFABE	100
SAFETY	100
SAINT HERMENTAIRE	100
SALACA	100
SAVIDIS	100
SCI PROXALBY	74
SELIMA	100
SIGOULIM	51
SMARTECO	100
SO.BIO HOLDING	100
SO.BIO SÈVRES	100
SOCIÉTÉ DES NOUVEAUX HYPERMARCHÉS	100
SODIMODIS	100
SODISAL	100
SODITA	100
SODITRIVE	100
SOFALINE	100
SOFIDIM	99
SOLANDIS	100
SORGENTE NATURA	99
SOVAL	100
STELAUR	100
STENN	100
STORETOP	100
SUPER AZUR	100
SUPERADOUR	100
SUPERDIS	97
TROTTEL	100
UNIVU	100
VAN K	100
VEZERE DISTRIBUTION	50
VIVRE BIO	100
VIZEGU	90
ZORMAT	100

Argentine	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS SA	88
INC SA	100

Allemagne	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR PROCUREMENT INTERNATIONAL BV & CO. KG	100

Brésil	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ATACADÃO DISTRIBUICAO COMERCIO E INDUSTRIA LTDA	72
ATACADÃO DISTRIBUICAO COMERCIO E INDUSTRIA LTDA – BANK	37
BANCO CSF SA	37
BRAZIL INSURANCE SFA	37
BSF HOLDING SA	37
CARREFOUR COMMERCIO E INDUSTRIA LTDA	72
CMBCI INVESTIMENTOS E PARTICIPAÇÕES LTDA	72
COMERCIAL DE ALIMENTOS CARREFOUR SA	72
COTABEST INFORMACOES E TECNOLOGIA SA	37
CSF ADMINISTRADORA E CORRETORA DE SEGUROS EIRELI	37
E MIDIA INFORMACOES LTDA	72
IMOPAR PARTICIPCOES E ADMINISTRACAO IMOBILIARIA LTDA	72
PANDORA PARTICIPACOES LTDA	72
RIOBONITO ASSESSORIA DE NEGOCIOS LTDA	72
TROPICARGAS TRANSPORTES LTDA	72
VERPARINVEST SA	72

Belgique	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
BRUGGE RETAIL ASSOCIATE	100
CAPARBEL	100
CARREFOUR BELGIUM	100
CARREFOUR FINANCE	100
CARUM	100
DRIVE 1	100
DRIVE 2	100

Belgique	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ECLAIR	100
FILUNIC	100
FIMASER	60
FIRST IN FRESH	100
GROSFRUIT	100
HALLE RETAIL ASSOCIATE	100
HEPPEN RETAIL ASSOCIATE	100
INTERDIS	100
MARKET A1 CBRA	100
MARKET B2 CBRA	100
MARKET C3 CBRA	100
MARKET D4 CBRA	100
MARKET E5 CBRA	100
MARKET F6 CBRA	100
ORTHROS	100
ROB	100
SCHILCO	100
SHIP TO	100
SOUTH MED INVESTMENTS	100
STIGAM	100
VANDEN MEERSSCHE NV	100

Pays-Bas	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR NEDERLAND BV	100
CARREFOUR PROPERTY BV	100
FICADAM BV	100
HYPER GERMANY BV	100
INTERNATIONAL MERCHANDISE TRADING BV	100
SOCA BV	100

Espagne	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR PROPERTY ESPANA, SLU	100
CENTROS COMERCIALES CARREFOUR, SA	100
CORREDURIA DE SEGUROS CARREFOUR, SAU	100
FINANZAS Y SEGUROS	100
GROUP SUPECO MAXOR, SLU	100
INVERSIONES PRYCA, SAU	100
NORFIN HOLDER, SL	100
SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR, EFC, SA	60
SOCIEDAD DE COMPRAS MODERNAS, SAU	100
SUPERMERCADOS CHAMPION, SAU	100
VIAJES CARREFOUR, SLU	100

Italie	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR BANCA	60
CARREFOUR ITALIA FINANCE SRL	100
CARREFOUR ITALIA SPA	100
CARREFOUR PROPERTY ITALIA SRL	100
CONSORZIO NICHELINO	64
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE BRIANZA	53
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE BUROLO	89
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE GIUSSANO	77
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE MASSA	54
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE THIENE	58
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE TORINO MONTECUCCO	87
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE VERCELLI	84
GALLERIA COMMERCIALE PADERNO SRL	100
GALLERIA COMMERCIALE PROPERTY FUTURA SRL	100
GS SPA	100

Pologne	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR POLSKA	100
CPA WAW 1	100

Roumanie	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ALLIB ROM SRL	100
ARTIMA SA	100
BRINGO MAGAZIN	90
CARREFOUR PRODUCTIE SI DISTRIBUTIE	100
CARREFOUR ROUMANIE	100
COLUMBUS ACTIVE SRL	100
COLUMBUS OPERATIONAL SRL	100
MILITARI GALERIE COMERCIALA	100
SUPECO INVESTMENT SRL	100

Suisse	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR WORLD TRADE	100

Luxembourg	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
VELASQUEZ SA	100

Taiwan	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR INSURANCE BROKER CO	60
CARREFOUR TELECOMMUNICATION CO	60
CHARNG YANG DEVELOPMENT CO	30
PRESICARRE	60
WELLCOME	60

Hong Kong	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR ASIA LTD	100
CARREFOUR GLOBAL SOURCING ASIA	100
CARREFOUR TRADING ASIA LTD (CTA)	100

Chine	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
BEIJING REPRESENTATIVE OFFICE OF CARREFOUR SA	100
SHANGHAI GLOBAL SOURCING CONSULTING CO LTD	100
SOCIEDAD DE COMPRAS MODERNAS, SA SHANGHAI REPRESENTATIVE OFFICE	100

18.2 Sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2020

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ABREDIS	50
ADIALEA	20
ALEXANDRE	50
ALTACAR OLLIOULES	50
ANGIDIS	50
ANTONINE	50
ARLOM	50
AROBLIS	50
AUBINYC	50
AUDIST SAS	50
BAMAZO	50
BELONDIS	50
BIADIS	34
BLS RETRAIL	50
BORDEROUGE	50
BOURG SERVICES DISTRIBUTION « B.S.D »	50
BPJ	26
CABDIS	50
CALODIAN DISTRIBUTION	50
CAMPI	50
CARDUTOT	26
CARMILA	35
CENTRALE ENVERGURE	50
CERBEL	50
CEVIDIS	50
CHAMNORD	56
CHERBOURG INVEST	48
CHRISTIA	50
CINQDIS 09	50
CJA DISTRIBUTION	50
CLOVIS	50
CLUNYDIS	50
CODINOG	50
COFLEDIS	50
COLODOR	50
COROU	50
CVP DISTRIBUTION	50
CYMUR	50
D2C	50
DECODIS	26
DÉPÔT PÉTROLIER DE LYON	50
DÉPÔTS PÉTROLIERS CÔTIERS	24
DIRIC	50
DISTRI PALAVAS	50
DISTRIBOURG	50
DISTRICAB	50
DISTRIFLEURY	50
DOUDIS	50
DU MOULIN	50
EDENDIS	50
EN CONTACT	34

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ENTREPÔT PÉTROLIER DE VALENCIENNES	34
FABCORJO	50
FALME	50
FIVER	50
FONCIÈRE MARSEILLAN	50
FONCIÈRE PLANES	50
FRELUM	50
GALLDIS	50
GGP DISTRIBUTION	50
GIE FOURTY	50
GPVM	30
GRANDI	50
GRDIS	50
HALLE RASPAIL	50
HBLP	25
IDEC	50
IMMO SAINT-PIERRE ÉGLISE	50
J2B	50
JEDEMA	50
JLEM	50
JMS74 DISTRIBUTION	50
JOSIM	34
JTDS MARKET	50
JUPILOU	50
LA CATALANE DE DISTRIBUTION	50
LA CRAUDIS	50
LAITA BELON DISTRIBUTION	50
LB LE PLAN	50
LE CLAUZELS	50
LE PETIT BAILLY	50
LE PLA	50
LEHENBERRI	50
LES OLIVIERS	50
LEZIDIS	50
LSODIS	50
LUMIMMO	51
LYEMMADIS	50
MADIS	50
MAGODIS	50
MALISSOL	50
MARIDYS	50
MARLODIS	50
MASSEINE	50
MBD	50
MIMALI	50
NASOCA	50
NC DISTRIBUTION	50
NCL	50
NOUKAT	50
OLICOURS	50
OUISDIS	50

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
OULLIDIS	50
PAM	50
PAS DE MENC	50
PFDIS	50
PHILODIS	50
PLAMIDIS	50
PLANE MARSEILLAN	50
PLANE PORT VENDRES	50
PRIGONDIS	50
PRODIX	50
PROVENCIA SA	50
RD2M	50
REBAIS DISTRIBUTION	50
RIMADIS	50
ROND POINT	50
ROSE BERGER	26
SADEV	26
SAINT JUERY DISTRIBUTION	50
SAS DF19	50
SAS DISTRI GIGNAC	50
SASD	26
SCB	26
SCGR DISTRIBUTION	50
SCI 2C	50
SCI 2F	50
SCI FONCIÈRE DES ALBERES	50
SCI IMMODISC	50
SCI LA BEAUMETTE	49
SCI LA CLAIRETTE	50
SCI LATOUR	60
SCI PONT D'ALLIER	50
SCI SOVALAC	50
SCOMONDIS	50
SDAP	26
SEREDIS	26
SERPRO	50
SHOWROOMPRIVE.COM	9
SIFO	50
SIXFOURSDIS	50
SME	50
SOBRAMIC	50
SOCADIS BANYULS	50
SOCADIS CAVALAIRE	50
SODIBOR	50
SODICAB	50
SODILIM	50
SODIMER	50
SODIOUIS	50
SODYEN	50
SOMADIS	50
SOQUIMDIS	50
SOVADIS	50
SOVALDIS	50
SPC DISTRI	50
ST BONNET DISCOUNT	50
ST PAUL DE DISTRIBUTION	50
STE D'ALIM MODERNE	50
STE DU DÉPÔT PÉTROLIER DE NANTERRE	20
TEDALI	50
TIADIS	50
TURENNE	50
VALCRIS DISTRIBUTION	50
VALMENDIS	50
VICUN	50

Belgique	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
MESTDAGH	25

Brésil	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
COSMOPOLITANO SHOPPING EMPREENDIMENTOS SA	36
EWALLY	35

Espagne	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
2013 ALBADALEJO VALENCIA, SL	26
2013 ALVARO EFREN JIMENEZ, SL	26
2013 CID OTERO, SL	26
2013 CORDOBA RODRIGUEZ, SL	26
2013 ERIK DAVID, SL	26
2013 FLORES HERNANDEZ, SL	26
2013 LIZANDA TORTAJADA, SL	26
2013 MARTINEZ CARRION, SL	26
2013 NAYARA SAN MARTIN YANGÜELA, SL	26
2013 SOBAS ROMERO, SL	26
COSTASOL DE HIPERMERCADOS, SL	34
D-PARKING, SCP	58
GLORIAS PARKING, SA	50
ILITURGITANA DE HIPERMERCADOS, SL	34
JM MARMOL SUPERMERCADOS, SL	26
LAREDO EXPRESS J.CARLOS VAZQUEZ, SL	26
LUHERVASAN, SL	26
SUPERMERCATS HEGERVIC MATARO, SL	26
SUPERMERCATS SAGRADA FAMILIA, SL	26

Italie	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE ASSAGO	50
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE ROMANINA	46
CONSORZIO TRA I PROPRIETARI DEL PARCO COMMERCIALE DI NICHELINO	30
SCARL SHOPVILLE GRAN RENO	39

Pays-Bas	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
KACC BV	49

Pologne	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
C SERVICES	30

Roumanie	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
PLOIESTI SHOPPING CITY	50

Turquie	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR SABANCI TICARET MERKEZI AS CARREFOURSA	38

Tunisie	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ULYSSE	25

6.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Carrefour

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Carrefour relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4 de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la décision de l'IFRS IC, publiée en décembre 2019, venant clarifier la détermination des durées des contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et dont les impacts ont été comptabilisés rétrospectivement en date de transition à IFRS 16 (soit le 1er janvier 2019).

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément

Points clés de notre audit	Réponses apportées lors de notre audit
Risques fiscaux des filiales brésiliennes : évaluation des provisions, dettes fiscales et passifs éventuels (notes 1.3, 11.1, 11.2.1 et 11.3 de l'annexe aux comptes consolidés) Au Brésil, le Groupe est exposé à des risques fiscaux portant notamment sur la taxe sur la distribution des biens et services (ICMS) et les crédits d'impôt enregistrés à ce titre, les contributions fédérales relatives au programme d'intégration sociale et au financement de la sécurité sociale (Pis-Cofins) ainsi que la déductibilité de l'amortissement fiscal du goodwill reconnu lors de l'acquisition d'Atacadão en 2007. L'estimation du risque relatif à chaque litige fiscal est revue régulièrement par la direction fiscale du Groupe et la direction de la filiale, avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs, afin d'apprécier la nécessité de comptabiliser ou non une provision et, dans le cas où une provision doit être constatée, d'en déterminer le montant. Nous avons considéré les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes, tant en matière d'évaluation des provisions que d'informations présentées dans l'annexe, comme un point clé de notre audit, en raison du montant et du nombre de risques fiscaux, de la complexité de la législation fiscale locale en particulier pour les sociétés de distribution au Brésil et de la part significative de jugement de la direction dans l'appréciation de l'issue des contentieux en cours et des montants provisionnés	Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par le Groupe pour identifier les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes. Afin d'apprécier si les provisions pour risques fiscaux des filiales brésiliennes du Groupe ont été correctement évaluées, nous avons réalisé les procédures suivantes, avec l'appui de nos spécialistes fiscaux : • mené des entretiens auprès de la direction fiscale des filiales brésiliennes afin d'apprécier l'état actuel des risques identifiés, des investigations menées et des redressements notifiés par les autorités fiscales et suivre les derniers développements des litiges en cours ; • analysé les avis des conseils externes des sociétés du Groupe dans le cadre des litiges en cours et les informations sur les procédures en cours et leurs conséquences financières probables qui nous ont été communiquées par ces conseils externes en réponse à nos demandes de confirmations écrites ; • procédé à une revue des estimations et positions retenues par la direction pour apprécier la nécessité de comptabiliser une provision et, dans l'affirmative, d'apprécier le caractère raisonnable du montant provisionné ; • apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1.3, 11.1, 11.2.1 et 11.3 de l'annexe aux comptes consolidés
Evaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales (notes 1.3 et 6.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés) Au sein du Groupe, il existe un nombre important de contrats d'achats signés avec les fournisseurs intégrant : • des remises commerciales basées sur les quantités achetées ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression des volumes d'achats (« ristournes ») ; • des produits au titre de prestations réalisées par le Groupe pour les fournisseurs (« coopérations commerciales »). Les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe de la part de ses fournisseurs sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords avec les fournisseurs et sont comptabilisées en réduction du coût des ventes. Compte tenu du grand nombre de contrats et des spécificités propres à chaque contrat, la correcte évaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales au regard des dispositions contractuelles et des volumes d'achats constituent un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par le Groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des ristournes et des coopérations commerciales, apprécié leur conception et leur application et testé que ces contrôles ont fonctionné efficacement sur la base d'un échantillon de contrats Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de ristournes et coopérations commerciales, à : • rapprocher les données utilisées dans le calcul des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les fournisseurs ; • comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation (revue du débouclage de l'année précédente) ; • rapprocher les volumes d'affaires retenus pour calculer le montant des ristournes attendu au 31 décembre 2020 avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes des achats du groupe ; • réaliser des procédures analytiques substantives sur les évolutions des ristournes et coopérations commerciales.

Points clés de notre audit	Réponses apportées lors de notre audit
Evaluation et comptabilisation des droits d'utilisation de l'actif et des engagements locatifs : conséquence de la décision de l'IFRS IC en date de première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location *(notes 1.3, 4. 8.1 et 8 2 de l'annexe aux comptes consolidés)* Suite à la publication en décembre 2019 de la décision de l'IFRS IC clarifiant la détermination des durées des contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location*, le Groupe a conduit des analyses ayant permis d'en déterminer les effets puis les a implémentés dans ses systèmes d'information financier et comptable au cours du second semestre 2020. Le Groupe n'avait pas appliqué, lors de l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2019, la décision de l'IFRS IC. Dans les analyses conduites, le Groupe a également tenu compte du relevé de conclusions de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 3 juillet 2020, qui annule et remplace celui daté du 16 février 2018, pour déterminer les durées IFRS 16 des baux « 3/6/9 » se trouvant notamment en situation de tacite reconduction. La prise en compte de cette décision a eu pour effet d'allonger la durée IFRS 16 de certains contrats de location, ce qui a conduit à une augmentation de 692 millions d'euros des droits d'utilisation et de 686 millions d'euros des engagements locatifs afférents. Ces impacts ont été comptabilisés rétrospectivement en date de la transition à IFRS 16 (soit le 1er janvier 2019). Les états financiers consolidés de l'année 2019 ont été retraités en conséquence de cette décision. Ainsi, l'impact total de l'application de la norme IFRS 16, en tenant compte de la décision de l'IFRS IC a conduit à comptabiliser au 1er janvier 2019 des droits d'utilisation pour une valeur nette de 5 936 millions d'euros et des engagements locatifs de 5 943 millions d'euros contre respectivement 5 244 millions d'euros et 5 256 millions d'euros publiés dans les comptes consolidés 2019. Nous considérons les conséquences de la décision de l'IFRS IC sur la dette locative au 1er janvier 2019 comme un point clé de l'audit, compte tenu du montant significatif des engagements locatifs et des droits d'utilisation dans les comptes, du fort degré de jugement de la Direction dans la détermination de la durée de location résiduelle et du nombre de contrats dont la durée a été impactée par la décision.	Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par le Groupe pour recenser les contrats de location entrant dans le champ d'application de la décision de l'IFRS IC. Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de contrats, à : • apprécier la pertinence des critères pris en compte par la direction pour déterminer la durée de location résiduelle ; • rapprocher les bases d'actifs immobiliers utilisées pour déterminer la durée résiduelle IFRS 16 avec la comptabilité ; • apprécier la conformité des durées résiduelles IFRS 16 retenues par rapport aux critères déterminés par le Groupe ; • recalculer les montants des droits d'utilisation et des engagements locatifs, tels que réévalués et comptabilisés par le Groupe au 1er janvier 2019 ; • apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1.3, 4, 8.1 et 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carrefour par l'Assemblée Générale du 15 avril 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés, du 5 septembre 1968 pour le cabinet KPMG S.A. (compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues depuis cette date) et du 21 juin 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 18e année de sa mission sans interruption, le cabinet KPMG S.A. dans la 53e année et le cabinet Mazars dans la 10e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Paris-La Défense et Courbevoie, le 25 février 2021

DELOITTE & ASSOCIES	KPMG S.A.	MAZARS
Bertrand Boisselier	Caroline Bruno Diaz	Emilie Loreal
Stéphane Rimbeuf		Jérôme de Pastors

5

RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

5.1 Analyse de l'activité et des résultats consolidés 226

5.1.1 Principaux agrégats du compte de résultat 226
5.1.2 Analyse des principaux postes du compte de résultat 227

5.2 Situation financière et Trésorerie du Groupe 231

5.2.1 Capitaux propres 231
5.2.2 Endettement financier net 231
5.2.3 Tableau de flux de trésorerie 232
5.2.4 Financement et ressources de liquidité 233
5.2.5 Restriction à l'utilisation des capitaux 233
5.2.6 Sources de financement attendues 233

5.3 Perspectives 234

5.4 Autres informations 235

5.4.1 Principes comptables 235
5.4.2 Faits marquants de l'exercice 236
5.4.3 Retraitement des états financiers consolidés 2019 239
5.4.4 Principales transactions avec les parties liées 240
5.4.5 Événements post-clôture 240
5.4.6 Facteurs de risque 240

5.5 Glossaire des indicateurs financiers 241

5.6 Analyse de l'activité de la société mère 242

5.6.1 Activités et résultats 242
5.6.2 Participations 243
5.6.3 Affectation du résultat 243
5.6.4 Activités de recherche et développement 244
5.6.5 Évolution récente 244
5.6.6 Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices 245

Copie certifiée conforme par
Kevin PAVIET-SALOMON
Directeur Juridique Corporate & Financements Groupe

5.1 Analyse de l'activité et des résultats consolidés

5.1.1 PRINCIPAUX AGRÉGATS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Pour rappel, Carrefour Chine avait été considérée comme une activité abandonnée en 2019 conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* (cf. notes 2 et 5 des comptes consolidés au 31 décembre 2019).

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS. Ainsi les dispositions de la norme IAS 29 – *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* sont applicables dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020. Les données comparables de l'exercice 2019 incluent également l'ajustement relatif à l'inflation.

Au 31 décembre 2020, les états financiers consolidés de l'exercice 2019 ont été retraités (« 2019 retraité » ou « 31/12/2019 retraité ») de la décision de l'IFRS IC publiée en décembre 2019 relative aux durées des contrats de location entrant dans le champ de la norme IFRS 16 (cf. note 4 des comptes consolidés).

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité	Évol. en %	Évol. en % à taux de change constants
Chiffre d'affaires hors taxes	70 719	72 397	(2,3) %	4,3 %
Marge des activités courantes	**15 445**	**16 091**	**(4,0) %**	**2,5 %**
en % du chiffre d'affaires	*21,8 %*	*22,2 %*		
Frais généraux et amortissements	(13 272)	(13 992)	(5,1) %	0,4 %
Résultat opérationnel courant	2 173	2 099	3,6 %	16,4 %
Résultat opérationnel courant avant amortissements (ROCDA)	*4 465*	*4 417*	*1,1 %*	*9,0 %*
Résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence	**2 160**	**2 101**	**2,8 %**	**15,6 %**
Produits et charges non courants	(474)	(1 030)	(53,9) %	(53,1) %
Résultat opérationnel	1 686	1 071	57,4 %	81,7 %
Résultat financier	(334)	(352)	(5,1) %	5,6 %
Impôt sur les résultats	(498)	(503)	(0,9) %	10,7 %
Résultat net des activités poursuivies – Part du Groupe	663	29	2 172,8 %	2 556,2 %
Résultat net des activités abandonnées – Part du Groupe	(22)	1 097	(102,0) %	(102,0) %
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	**641**	**1 126**	**(43,1) %**	**(33,2) %**
***CASH-FLOW* LIBRE** [1]	**2 223**	**1 686**		
***CASH-FLOW* LIBRE NET** [2]	**1 056**	**324**		
DETTE NETTE [3]	**2 616**	**2 615**		

(1) Le *cash-flow* libre est le solde net de l'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et intérêts nets relatifs aux contrats de location, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements opérationnels.
(2) Le *cash-flow* libre net correspond au *cash-flow* libre après coût de l'endettement financier net et paiements locatifs nets.
(3) La dette nette n'inclut pas les passifs et actifs relatifs aux contrats de location (cf. note 2.2).

Le chiffre d'affaires hors taxes 2020 s'élève à 70,7 milliards d'euros, soit une hausse de 4,3 % à taux de change constants.

Le résultat opérationnel courant avant amortissements (ROCDA) du Groupe atteint 4 465 millions d'euros, en amélioration de 9,0 % à taux de change constants.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 2 173 millions d'euros, en hausse de 16,4 % à taux de change constants.

Le résultat opérationnel non courant est une charge nette de (474) millions d'euros, en amélioration de 556 millions d'euros par rapport à 2019, principalement liée aux coûts de réorganisation inférieurs à l'année précédente (soit (93) millions d'euros en 2020 contre (549) millions d'euros en 2019).

La charge financière nette s'établit à (334) millions d'euros, en réduction de 18 millions d'euros par rapport à 2019 retraité, notamment grâce à l'amélioration du coût de l'endettement financier net.

La charge d'impôt sur les résultats s'élève à (498) millions d'euros en 2020 (contre (503) millions d'euros en 2019 retraité).

Le résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, ressort à 663 millions d'euros en amélioration de 634 millions d'euros en comparaison du résultat 2019 retraité.

Le résultat net des activités abandonnées, part du Groupe, s'établit à (22) millions d'euros, à comparer à 1 097 millions d'euros en 2019, du fait principalement de la plus-value enregistrée en 2019 suite à la cession de la filiale Carrefour Chine.

Le résultat net, part du Groupe, est un bénéfice de 641 millions d'euros, à comparer à un bénéfice 1 126 millions d'euros en 2019 retraité.

Le *cash-flow* libre s'élève à 2 223 millions d'euros contre 1 686 millions d'euros en 2019. Le *cash-flow* libre net s'élève à 1 056 millions d'euros contre 324 millions d'euros en 2019.

5.1.2 ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les secteurs opérationnels correspondent aux pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, regroupés en zones géographiques, auxquels s'ajoutent les « fonctions globales » qui regroupent les holdings et autres sociétés hébergeant des activités de support administratif, financier et commercial.

Chiffre d'affaires HT par zone géographique

(en millions d'euros)	2020	2019	Évol. en %	Évol. en % à taux de change constants
France	34 135	34 765	(1,8) %	(1,8) %
Europe (hors France)	21 239	20 999	1,1 %	1,6 %
Amérique latine	13 245	14 665	(9,7) %	22,6 %
Asie (Taïwan)	2 100	1 968	6,7 %	3,7 %
TOTAL	**70 719**	**72 397**	**(2,3) %**	**4,3 %**

Le groupe Carrefour a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 70,7 milliards d'euros, en hausse de + 4,3 % à taux de change constants et + 4,5 % retraitée de l'application de la norme IAS 29.

- En France, le chiffre d'affaires 2020 décroît de (1,8) %, mais présente une croissance de + 3,6 % en comparable [1] par rapport à 2019. En 2020, l'ensemble des formats est en croissance. En hypermarchés (+ 1,0 % LFL), les efforts entrepris sur l'excellence opérationnelle et la satisfaction client portent leurs fruits et entraînent une nette amélioration de la performance commerciale. Les supermarchés (+ 6,8 % LFL) et la proximité (+ 8,3 % LFL) confirment leur solide dynamique. En revanche, les activités de Promocash ont été particulièrement pénalisées par les fermetures de restaurants et les confinements.
- En Europe (hors France), le chiffre d'affaires est en hausse de + 1,6 % à changes constants en 2020, et de + 3,5 % en comparable, notamment tiré par la croissance de l'Espagne (+ 7,1 % LFL), de la Belgique (+ 8,3 % LFL) et de la Roumanie (+ 2,1 % LFL). En Espagne, Carrefour poursuit sa très bonne dynamique commerciale, notamment grâce aux hypermarchés. En Italie (- 5,2 % LFL), la performance est impactée par les mesures liées à la Covid-19, notamment les fermetures des galeries marchandes accueillant les hypermarchés, et une exposition marquée aux régions du Nord, particulièrement affectées. En Belgique, Carrefour poursuit sa dynamique de gain de parts de marché, ainsi que ses investissements prix. En Pologne (- 0,6 % LFL), le Groupe est pénalisé par le ralentissement de l'inflation et sa forte exposition aux magasins situés dans les centres commerciaux fermés en raison de la crise sanitaire. Carrefour a par ailleurs engagé des investissements prix d'envergure sur 1 000 produits début 2021. En Roumanie, Carrefour affiche une performance très solide dans un marché impacté par les restrictions de voyage limitant le retour au pays des travailleurs étrangers. Le Groupe bénéficie notamment de sa position dominante dans le e-commerce alimentaire.
- En Amérique latine, les ventes sont en croissance de + 22,6 % à changes constants et de + 23,0 % en comparable, reflétant la bonne dynamique commerciale au Brésil et en Argentine. Le Brésil affiche une croissance annuelle exceptionnelle de + 18,2 % en comparable avec des gains de parts de marché. Cette belle performance est pénalisée par un effet change défavorable de (30,5) %. Atacadão poursuit son expansion, avec sur l'année l'ouverture de 14 magasins, ainsi que la conversion de 6 magasins Makro. Les autres magasins Makro seront progressivement intégrés au premier semestre 2021. Par ailleurs, le e-commerce alimentaire connaît une forte progression. En Argentine, la bonne dynamique commerciale se poursuit avec + 49,3 % en comparable (pré IAS 29) en 2020, avec des volumes en progression et un gain de parts de marché.
- À Taïwan (Asie), les ventes progressent de + 3,7 % à changes constants et de + 1,2 % en comparable. Les effets de la pandémie de la Covid-19 sur la consommation sont moins marqués que dans d'autres géographies du Groupe. Carrefour a renforcé sa position avec la finalisation de l'acquisition de 224 magasins de proximité Wellcome fin décembre. Ces magasins seront convertis à l'enseigne Carrefour au cours du premier semestre 2021.

(1) La croissance à magasins comparables (« LFL ») est composée des ventes générées par les magasins ouverts depuis au moins 12 mois, fermetures temporaires exclues. Elle s'entend à changes constants, hors essence et hors effet calendaire, et hors impact IAS 29.

Chiffre d'affaires HT par zone géographique – contribution au total du Groupe

(en %)	2020 (1)	2019
France	45,2 %	48,0 %
Europe (hors France)	28,3 %	29,0 %
Amérique latine	23,8 %	20,3 %
Asie (Taïwan)	2,7 %	2,7 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

(1) à taux de change constants.

À taux de change constants, la part du chiffre d'affaires réalisé à l'international continue à progresser pour s'établir à 54,8 %, à comparer à 52,0 % en 2019.

Résultat opérationnel courant par zone géographique

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité	Évol. en %	Évol. en % à taux de change constants
France	629	555	13,2 %	13,2 %
Europe (hors France)	698	659	5,9 %	6,4 %
Amérique latine	786	833	(5,7) %	26,4 %
Asie (Taïwan)	94	83	13,0 %	9,8 %
Fonctions globales	(33)	(32)	2,7 %	2,0 %
TOTAL	**2 173**	**2 099**	**3,6 %**	**16,4 %**

En 2020, le résultat opérationnel courant s'établit à 2 173 millions d'euros, en hausse de 75 millions d'euros (+ 16,4 % à taux de change constants).

Le résultat opérationnel courant 2020 de la France s'établit à 629 millions d'euros, en hausse de + 13,2 % par rapport à 2019 retraité. La marge opérationnelle progresse de + 24 pbs à 1,8 %. Cette évolution reflète l'excellente dynamique des activités de distribution dont la profitabilité est en hausse de 160 millions d'euros environ. Le résultat opérationnel courant de la France est impacté à hauteur de (90) millions d'euros environ par la baisse de la contribution des services financiers et le fort ralentissement des activités de services marchands (agences de voyages, billetterie…) et de Promocash.

Le résultat opérationnel courant de la zone Europe (hors France) atteint 698 millions d'euros, contre 659 millions d'euros en 2019 retraité, soit une hausse de + 6,4 % à changes constants. La marge opérationnelle s'améliore de + 15 pbs à 3,3 %. La quasi-totalité des pays connaît une progression de leur résultat opérationnel courant. La profitabilité des activités de distribution progresse de 150 millions d'euros environ grâce à la bonne dynamique commerciale et à la baisse des coûts. Le résultat opérationnel courant de l'Europe est impacté à hauteur de (110) millions d'euros environ par la baisse de la contribution des services financiers et le ralentissement de ventes aux professionnels.

Le résultat opérationnel courant de l'Amérique latine s'élève à 786 millions d'euros, soit une progression de + 26,4 % à changes constants. La marge opérationnelle progresse de + 25 pbs à 5,9 % (à taux de change courants), reflétant une stratégie commerciale favorisant la croissance des volumes. Au Brésil, la forte hausse d'activité s'accompagne d'une discipline de coûts accrue et d'une plus grande efficacité opérationnelle. La profitabilité des activités de distribution s'améliore de 280 millions d'euros environ (à taux de change constants), permettant de compenser la baisse de la contribution des services financiers de (90) millions d'euros environ. Le résultat opérationnel courant ressort ainsi à 764 millions d'euros, en hausse de + 22,0 % (+ 184 millions d'euros) à taux de change constants. En Argentine, le résultat opérationnel courant s'améliore sensiblement et s'établit à 22 millions d'euros, avec un impact de (25) millions d'euros lié à l'application de la norme IAS 29.

À Taïwan (Asie), la rentabilité s'améliore de nouveau avec un résultat opérationnel courant qui progresse de 11 millions d'euros et s'établit à 94 millions d'euros en 2020, avec une marge opérationnelle en progression de + 25 pbs à 4,5 %. Cette progression reflète la bonne dynamique d'expansion et le strict contrôle des coûts.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations et immeubles de placement se sont élevés à (1 319) millions d'euros en 2020 contre (1 361) millions d'euros en 2019 retraité.

Les amortissements des droits d'utilisation IFRS 16 des immobilisations corporelles et immeubles de placement se sont élevés à (721) millions d'euros en 2020 contre (725) millions d'euros en 2019 retraité.

En prenant en compte les amortissements des immobilisations logistiques et des droits d'utilisation IFRS 16 des immobilisations logistiques inclus dans le coût des ventes, le total des amortissements comptabilisés au compte de résultat s'élève à (2 292) millions d'euros en 2020 (contre (2 318) millions d'euros en 2019 retraité).

Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence

La quote-part revenant au Groupe dans le résultat net des entités mises en équivalence est une perte de (13) millions d'euros, contre un bénéfice de 2 millions d'euros en 2019.

Produits et charges non courants

Sont comptabilisés en produits et charges non courants certains éléments significatifs à caractère inhabituel de par leur nature et leur fréquence tels que des dépréciations d'actifs non courants, les résultats de cession d'actifs non courants, des coûts de restructuration et des charges liées à des réestimations de risques d'origine ancienne, sur la base d'informations ou d'éléments dont le Groupe a eu connaissance au cours de l'exercice.

Le résultat non courant est une charge nette de (474) millions d'euros en 2020.

Il se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2020	2019
Résultat de cession d'actifs	19	28
Coûts de réorganisation	(93)	(549)
Autres produits et charges non courants	(105)	(308)
Résultat non courant avant dépréciations et pertes sur actifs	(179)	(830)
Dépréciations et pertes sur actifs	(295)	(200)
dont dépréciations et pertes sur goodwill	*(104)*	*(1)*
dont dépréciations, pertes sur actifs corporels et incorporels et autres	*(192)*	*(200)*
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	**(474)**	**(1 030)**
Dont :		
total des produits non courants	*279*	*343*
total des charges non courantes	*(753)*	*(1 373)*

Résultat de cession d'actifs

Le résultat de cession d'actifs comprend la moins-value comptabilisée lors de la cession de la société Rue du Commerce effectuée le 30 avril 2020 (cf. note 2.2.d des comptes consolidés). Cette perte est plus que compensée par des gains enregistrés suite aux cessions d'actifs magasins ou de fonds de commerce en France, en Italie et en Belgique.

Coûts de réorganisation

Les coûts de réorganisation comptabilisés en 2020 correspondent principalement aux indemnités payées ou à payer dans le cadre des mesures mises en œuvre en Espagne et en Italie.

Autres produits et charges non courants

Les coûts encourus en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 ont été comptabilisés dans le résultat opérationnel courant en 2020, qu'il s'agisse de coûts nécessaires pour la logistique ou pour la distribution des produits en magasin ou au domicile des clients, et y compris les coûts relatifs à la protection sanitaire des salariés, des clients et des prestataires.

En conformité avec nos principes comptables, appliqués de manière constante, ont été présentés en charges non courantes les primes exceptionnelles et avantages assimilés pour un montant total de (128) millions d'euros, montant déjà comptabilisé au 30 juin 2020. En effet, ces primes n'ont pas rémunéré l'activité des salariés en tant que telle. Elles relèvent d'une action de responsabilité sociétale et sont assorties d'avantages fiscaux et sociaux. Elles sont venues en complément des éléments de rémunération fixe et variable habituels (au titre du paiement d'heures supplémentaires, de primes diverses, de la participation…) des salariés concernés, sans s'y substituer.

Au Brésil, des reprises de provisions sur des « produits de base » (cf. principaux éléments 2019 ci-dessous) nettes de coûts ont été enregistrées en 2020 à hauteur de 65 millions d'euros suite à prescription ou apport à des programmes d'amnisties lancés par certains états brésiliens en fin d'année.

Les autres produits et charges non courants enregistrés en 2020 correspondent principalement à des réestimations de risques d'origine ancienne en France et au Brésil.

Dépréciations et pertes sur actifs

Au 31 décembre 2020, le *goodwill* italien a été déprécié à hauteur de (104) millions d'euros (cf. note 7.3 des comptes consolidés).

Des dépréciations d'immobilisations autres que les *goodwill* ont été enregistrées en 2020 pour (150) millions d'euros, reflétant la situation difficile de certains magasins, notamment en Italie et en France (Hypermarchés et Promocash essentiellement) conformément aux principes comptables énoncés en note 7.3 des comptes consolidés.

Des sorties d'actifs ont également été enregistrées pour (65) millions d'euros principalement en France (actifs magasins), au Brésil (ancienne plate-forme IT E-Commerce), et en Espagne (certains logiciels notamment). Des sorties d'actifs ont aussi été enregistrées chez Carrefour Banque suite à l'arrêt de l'activité C-zam (cf. note 2.2.e des comptes consolidés).

Enfin, l'impact net de la dilution des titres Showroomprivé et de l'alignement de leur valeur nette au cours de Bourse du 31 décembre 2020 représente un produit non courant de 23 millions d'euros (cf. note 9.2 des comptes consolidés).

Rappel des principaux éléments comptabilisés en 2019

Hormis la cession des actifs détenus par Cargo Property Assets intervenue en octobre 2019 et ayant généré un résultat de cession post IFRS 16 de 45 millions d'euros environ (cf. note 3.2 des comptes consolidés), le résultat de cession 2019 était composé de plus et moins-values réalisées dans le cadre de diverses cessions d'actifs, notamment en France et en Italie.

Les coûts de réorganisation 2019 comprenaient principalement les coûts liés au plan de transformation des hypermarchés en France (rupture conventionnelle collective) ainsi qu'aux mesures mises en œuvre en Italie.

En 2019, les autres produits et charges non courants ont concerné le Brésil et la France.

Au Brésil, les autres produits et charges non courants ont découlé en particulier des deux décisions suivantes :

- en mai 2019, la Cour Suprême a rendu une décision défavorable de « modulation » sur le sujet des transferts entre états de crédits ICMS portant sur des « produits de base ». En conséquence de cette décision, une provision (y compris les intérêts et pénalités) a été enregistrée dans les comptes en contrepartie d'une charge non courante visant à couvrir les contentieux fiscaux existants ainsi que les exercices encore soumis potentiellement à contrôle fiscal ;
- en juin 2019, suite à une décision de justice favorable et définitive, des crédits PIS-COFINS relatifs à des exercices antérieurs ont été reconnus en contrepartie d'un produit non courant.

En France, des changements d'estimation dans le calcul du coût du risque de Carrefour Banque ont été opérés en 2019, ayant conduit au rehaussement global des provisions enregistrées au 31 décembre sur certaines catégories d'encours clients, notamment les clients dont les dossiers ont été validés par les commissions de surendettement au cours des années passées. Ce rehaussement a notamment reflété le surcroît d'expérience engrangé en 2019 relatif aux impacts défavorables des changements de réglementations récents ayant concerné cette typologie de clients.

En 2019, les dépréciations d'immobilisations autres que les *goodwill* avaient atteint (36) millions d'euros et avaient principalement concerné des magasins en Italie et en France. Des sorties d'actifs avaient également été enregistrées pour (77) millions d'euros dont certaines concernant des logiciels.

De plus, en 2019, les actifs immobilisés de Rue du Commerce avaient été intégralement dépréciés au 31 décembre (cf. note 2.2.d des comptes consolidés). Enfin, les titres Showroomprivé avaient été dépréciés à hauteur de (47) millions d'euros en 2019 afin de s'aligner sur le cours de Bourse de la société au 31 décembre 2019.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 1 686 millions d'euros en 2020, à comparer à 1 071 millions d'euros en 2019 retraité.

Résultat financier

Le résultat financier est une charge nette de (334) millions d'euros, soit (0,5) % du chiffre d'affaires en 2020, contre (0,5) % en 2019 retraité.

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité
Coût de l'endettement financier net	(171)	(214)
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	(113)	(121)
Autres produits et charges financiers	(50)	(17)
TOTAL	**(334)**	**(352)**

Le coût de l'endettement financier net s'élève à (171) millions d'euros, en amélioration de 43 millions d'euros par rapport à 2019 retraité. Cette amélioration significative reflète notamment un coût des emprunts obligataires et bancaires en réduction en valeur et en taux.

Depuis 2019, en application de la norme IFRS 16, le résultat financier intègre également les charges d'intérêt relatives aux contrats de location ainsi que les produits d'intérêt relatifs aux contrats de sous-location financière.

Les autres produits et charges financiers correspondent pour l'essentiel à des charges relatives à la variation de valeurs actualisées, à la constatation d'intérêts de retard sur certains passifs ou aux impacts de l'hyperinflation en Argentine. La charge financière 2019 avait été favorablement impactée par des plus-values de cession de titres financiers.

Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats s'élève à (498) millions d'euros en 2020 (vs. (503) millions d'euros en 2019 retraité), soit un taux effectif de 36,9 % (vs. 69,9 % en 2019 retraité). Hors Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), le taux d'impôt effectif du Groupe 2020 ressort à 32 % environ, soit un taux proche du taux d'impôt légal français. En 2019, le taux d'impôt effectif du Groupe avait été impacté par l'absence de reconnaissance, dans certaines géographies, d'impôts différés actifs associés à des charges non courantes significatives.

Participations ne donnant pas le contrôle

La part de résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'est élevée à 190 millions d'euros en 2020, contre 182 millions d'euros en 2019 retraité.

Résultat net des activités poursuivies – Part du Groupe

En conséquence des éléments décrits ci-dessus, le résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, s'établit à 663 millions d'euros en 2020 contre un bénéfice de 29 millions d'euros en 2019 retraité.

Résultat net des activités abandonnées – Part du Groupe

Le résultat net des activités abandonnées, part du Groupe, s'établit à (22) millions d'euros en 2020 contre un bénéfice de 1 097 millions d'euros en 2019. Ce solde positif correspondait en tout premier lieu à la plus-value enregistrée lors de la cession de Carrefour Chine au groupe chinois Suning.com le 26 septembre 2019. Dans une moindre mesure, il comprenait le résultat de Carrefour Chine au titre des neuf premiers mois 2019. Ce résultat était présenté en application de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

5.2 Situation financière et Trésorerie du Groupe

5.2.1 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent à 11 297 millions d'euros au 31 décembre 2020, à comparer à 11 673 millions d'euros au 31 décembre 2019 retraité, soit une diminution de (375) millions d'euros.

Cette baisse s'explique principalement par les mouvements suivants :

- le résultat net de l'exercice, soit 831 millions d'euros ;
- les autres éléments du résultat global, à hauteur de (1 061) millions d'euros, impactés par les écarts de conversion défavorables résultant de la dépréciation significative du réal brésilien sur 2020 ;
- les dividendes pour un montant total de (166) millions d'euros, dont (57) millions d'euros aux actionnaires de Carrefour (pour la partie en numéraire) et (108) millions d'euros aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, concernant principalement les filiales taïwanaises, espagnoles et brésiliennes.

5.2.2 ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net du Groupe est passé de 2 615 millions d'euros au 31 décembre 2019 à 2 616 millions d'euros au 31 décembre 2020. La dette nette du Groupe s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	6 822	6 981
Autres emprunts et dettes financières	503	261
Total des dettes financières hors dérivés passifs	7 324	7 241
Dérivés passifs	64	59
TOTAL DES DETTES [1]	**7 389**	**7 300**
dont dettes à plus d'un an	*6 305*	*6 303*
dont dettes à moins d'un an	*1 084*	*997*
Autres actifs financiers courants (1)	334	219
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 439	4 466
TOTAL DES PLACEMENTS [2]	**4 773**	**4 685**
DETTE NETTE [1] - [2]	**2 616**	**2 615**

(1) Ce poste n'inclut pas les créances de sous-location financière – part à moins d'un an dans le calcul de la dette nette (cf. note 14.2.5 des comptes consolidés).

Les dettes financières du Groupe (hors dérivés) ont des échéances réparties dans le temps (jusqu'en 2027 pour la tranche obligataire à échéance la plus longue) et présentent ainsi un profil de remboursement équilibré sur les années à venir :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
À moins d'un an	1 019	939
Entre 1 et 2 ans	1 216	1 127
Entre 2 et 5 ans	3 047	3 368
Au-delà de 5 ans	2 042	1 808
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (HORS DÉRIVÉS PASSIFS)	**7 324**	**7 241**

La trésorerie disponible pour le Groupe s'établit à 4 439 millions d'euros au 31 décembre 2020, à comparer à 4 466 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une diminution de (27) millions d'euros.

5.2.3 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

L'endettement net augmente de (1) million d'euros en 2020, à comparer à une diminution de 895 millions d'euros en 2019. Cette variation s'analyse comme suit à partir du tableau de flux de trésorerie simplifié du Groupe pour l'exercice :

(en millions d'euros)	2020	2019	Variation
Autofinancement	3 408	3 400	8
Variation du BFR marchand (« Trésorerie marchandises »)	13	510	(497)
Variation des autres créances et autres dettes	3	(454)	456
Variation des encours sur crédit à la consommation	(29)	(205)	176
Investissements opérationnels	(1 241)	(1 725)	484
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(75)	99	(174)
Impact des activités abandonnées	-	(38)	38
Autres flux opérationnels	145	98	46
Cash-flow libre	2 223	1 686	537
Paiements relatifs aux contrats de location (principal et intérêts)	(1 032)	(1 003)	(29)
Paiements reçus de la sous-location financière	36	33	3
Paiements locatifs (dont intérêts) – Chine (impact des activités abandonnées)	-	(178)	178
Coût de l'endettement financier net	(171)	(214)	43
Cash-flow libre net	1 056	324	732
Acquisitions et cessions de filiales et de participations dans des entreprises associées	(575)	331	(906)
Dividendes versés/Augmentation de capital	(169)	(148)	(21)
Change	(289)	(70)	(219)
Impact des activités abandonnées	-	109	(109)
Autres	(24)	349	(373)
Diminution/(Augmentation) de l'endettement net	(1)	895	(896)

En 2020, le *cash-flow* libre s'élève à 2 223 millions d'euros (à comparer à 1 686 millions d'euros en 2019) et provient principalement des éléments suivants :

- un autofinancement qui s'établit à 3 408 millions d'euros contre 3 400 millions d'euros en 2019. Hors activités abandonnées, l'autofinancement s'établit à 3 462 millions d'euros contre 3 286 millions d'euros en 2019 ;
- la variation de la « Trésorerie marchandises » et des autres créances et dettes qui s'élève à 15 millions d'euros contre 56 millions d'euros en 2019 ;
- les investissements opérationnels pour (1 241) millions d'euros (hors acquisition en pleine propriété de 16 magasins Makro Atacadista pour (250) millions d'euros) à comparer à (1 725) millions d'euros en 2019.

Pour mémoire, en 2019, la diminution de 895 millions d'euros de l'endettement net reflétait principalement les cessions de Carrefour Chine et de Cargo Property Assets (cf. note 3.2.2 des comptes consolidés).

5.2.4 FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉ

Les principales actions menées par le Groupe afin de conforter la liquidité consistent à :

- promouvoir une politique de financement prudente permettant de disposer d'une notation de crédit rendant possible l'accès aux marchés obligataires et de billets de trésorerie ;
- maintenir une présence sur le marché obligataire en émettant de manière régulière, principalement sur les marchés Euro, en vue de disposer d'un échéancier obligataire équilibré. Le programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN) dispose d'une capacité de 12 milliards d'euros ;
- utiliser le programme de billets de trésorerie du Groupe déposé à la Banque de France coté à Paris avec une capacité d'émission de 5 milliards d'euros ;
- maintenir des facilités de crédit bancaire à moyen terme disponibles et utilisables au gré des besoins du Groupe. Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose de deux lignes de crédits syndiqués non tirées auprès d'un *pool* de banques de premier rang d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. En juin 2019, Carrefour avait amendé ses deux facilités de crédit en y intégrant une composante Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) innovante, réalisant ainsi la première opération de crédit bancaire avec composante RSE dans le secteur de la distribution européenne. En mai 2020, Carrefour a exercé l'option d'extension de juin 2024 à juin 2025 de ses deux facilités de crédit ; cette option a été souscrite à plus de 95 % des engagements bancaires. La politique du Groupe est de maintenir ces facilités disponibles et non tirées, afin de sécuriser l'utilisation du programme de billets de trésorerie. Les crédits syndiqués sont assortis des clauses usuelles pour ce type de contrats, à savoir maintien de son rang de crédit (*pari passu*), limitation des sûretés accordées aux autres créanciers (*negative pledge*), changement de contrôle, limitation de cession substantielle d'actifs et défaut croisé. La marge du taux d'intérêt pourrait évoluer en cas de baisse ou de hausse de la notation à long terme (*pricing grid*).

Les principales opérations de 2020 ont été la nouvelle émission obligataire de 1 milliard d'euros, d'une maturité de 7,5 ans environ et d'un coupon de 2,625 %, le 1er avril 2020 et le remboursement d'un emprunt obligataire de 802 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 4 %, le 9 avril 2020 (cf. note 14.2 des comptes consolidés). Ces opérations s'inscrivent dans la stratégie de sécurisation des financements à long terme du Groupe.

Le Groupe considère sa situation de liquidité comme solide. En outre, le niveau de trésorerie disponible permet de couvrir les échéances obligataires de l'année à venir.

Le profil de la dette est équilibré : le Groupe ne fait face à aucun pic de refinancement sur l'ensemble de son échéancier de dette obligataire qui présente une maturité moyenne de 3,6 ans au 31 décembre 2020.

5.2.5 RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX

Dans le cadre de son activité internationale, Carrefour n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel ses filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent imposer aux filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidité, de limiter leur exposition à d'autres parties du Groupe et de se conformer à certains ratios.

Au 31 décembre 2020, tout comme au 31 décembre 2019, il n'y a pas de liquidités soumises à restriction.

5.2.6 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Pour faire face à ses engagements, Carrefour peut recourir à son *cash-flow* libre et lever de la dette en ayant recours à ses programmes EMTN et de billets de trésorerie, ou enfin à ses lignes de crédit.

5.3 Perspectives

Le Groupe réitère les orientations du plan stratégique Carrefour 2022 et renforce par ailleurs ses engagements avec des objectifs additionnels.

Objectifs opérationnels :

- l'objectif de progression du NPS® Groupe à horizon 2022 a été rehaussé à + 30 points depuis le début du plan (versus + 23 points initialement) ;
- l'objectif de réduction des surfaces de vente en hypermarchés de 350 000 m^2 dans le monde à horizon 2022 a été suspendu dans le contexte de la crise sanitaire ;
- l'objectif de réduction des assortiments de - 15 % à horizon 2020 a été atteint ;
- un tiers du chiffre d'affaires réalisé *via* des produits à marque Carrefour en 2022 ;
- 2 700 ouvertures de magasins de proximité à horizon 2022.

Objectifs financiers :

- 4,2 milliards d'euros de GMV e-commerce alimentaire en 2022 ;
- 4,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en produits bio en 2022 ;
- l'objectif de 3,0 milliards d'euros d'économies en année pleine à fin 2020 a été atteint ;
- 2,4 milliards d'euros d'économies de coûts additionnels d'ici 2023 en année pleine (en complément des 3,0 milliards d'euros déjà réalisés depuis le début du plan) ;
- *cash-flow* libre net d'un niveau supérieur à 1 milliard d'euros par an dès 2021 ;
- niveau annuel d'investissements (capex) de l'ordre de 1,5 milliard d'euros à 1,7 milliard d'euros ;
- cessions additionnelles de 300 millions d'euros d'actifs immobiliers non stratégiques à horizon 2022.

5.4 Autres informations

5.4.1 PRINCIPES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2019 à l'exception des amendements de normes dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2020 et qui sont les suivants :

- amendements à IAS 1 et IAS 8 – *Définition du terme « significatif »* ;
- amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – *Réforme des taux de référence (Phase 1)* ;
- amendements à IFRS 3 – *Définition d'une entreprise* ;
- amendements aux références du Cadre conceptuel pour les normes IFRS ;

Ainsi que l'amendement à IFRS 16 – *Contrats de location : avantages octroyés aux preneurs dans le contexte de la Covid-19*, applicable à compter du 1er juin 2020.

L'application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

À noter : les conséquences de la décision de l'IFRS IC publiée en décembre 2019 relative aux durées des contrats de location entrant dans le champ de la norme IFRS 16 ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020, en modifiant rétrospectivement les comptes consolidés 2019 (cf. note 4 des comptes consolidés).

Textes adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2021

Normes, amendements et interprétations	Date d'application
Amendement à IFRS 4 – *Contrats d'assurance : Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9*	1er janvier 2021
Amendement à IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 – *Réforme des taux d'intérêt de référence (Phase 2)*	1er janvier 2021

L'application de l'amendement à IFRS 4 n'aura pas d'incidence sur le Groupe puisqu'il prolonge l'application d'une exemption temporaire déjà retenue par les sociétés d'assurances du Groupe.

Concernant le projet « Réforme des taux d'intérêt de référence », Carrefour applique à partir de 2020 les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 liés à la phase 1. Ces amendements permettent au Groupe de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et/ou dans l'appréciation du caractère hautement probable du risque couvert, permettant ainsi de sécuriser les relations de couvertures existantes ou à venir jusqu'à la levée de ces incertitudes.

Concernant les amendements liés à la seconde phase du projet de « Réforme des taux d'intérêt de référence », s'ils avaient été appliqués au 31 décembre 2020, ils auraient été sans impact pour Carrefour en l'absence de modification effective des indices de référence dans les contrats du Groupe au 31 décembre 2020.

Carrefour continue de mener des travaux de recensement afin d'assurer la transition vers les nouveaux indices de référence. Ce projet vise à anticiper les impacts associés à la réforme et à mettre en œuvre le processus de transition vers les nouveaux indices. Les dérivés de taux documentés en couverture de dettes indexées à un taux de référence sont présentés dans la note 14 des comptes consolidés.

Textes non encore adoptés par l'Union européenne

Normes, amendements et interprétations	Date d'application (1)
Amendements des normes IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, IAS 37 – *Provisions, Passifs éventuels et Actifs éventuels* et des *Améliorations annuelles 2018-2020*	1er janvier 2022
Norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance*	1er janvier 2023
Amendements à IAS 1 – *Présentation des états financiers : Classification des dettes en courant ou non courant*	1er janvier 2023

(1) Sous réserve de l'adoption par l'Union européenne.

Carrefour n'anticipe pas d'incidence significative de l'application de ces textes sur les comptes consolidés du Groupe.

5.4.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

5.4.2.1 Crise sanitaire liée à la Covid-19

Au cours de l'année 2020, la pandémie de Covid-19 a frappé durement l'économie mondiale et a engendré une situation grave et inédite. Face cette pandémie, les équipes de Carrefour ont fait preuve d'une réactivité exceptionnelle, afin d'assurer la continuité de la distribution alimentaire, puis de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs dans un environnement complexe et en évolution rapide.

Le Groupe a mis en œuvre des mesures fortes de protection de la santé des collaborateurs et des clients, le plus souvent en anticipant et en allant au-delà des règles sanitaires recommandées par les pouvoirs publics dans chaque pays. Carrefour conserve une extrême vigilance à la sécurité de ses équipes et de ses clients et adapte en permanence ses modèles commerciaux et opérationnels à l'évolution de la situation sanitaire dans tous ses pays. Il est à noter que les mesures fortes de protection mises en place par le Groupe ont fait l'objet d'attestations d'organismes de certification dans plusieurs de nos pays. En juin, en Espagne, Carrefour a été la première entreprise à obtenir la certification AENOR. En septembre, Carrefour Brésil est devenue la première entreprise du secteur de la distribution au Brésil à être reconnue avec le label international My Care, développé par DNV GL. En novembre, en France, Carrefour a obtenu la certification AFNOR.

Carrefour a pris des mesures de responsabilité sociale et mis en œuvre des actions de solidarité concrètes, telles que la création de services dédiés pour les clients prioritaires (notamment personnes âgées et personnels soignants), des dons de la Fondation Carrefour ou encore des actions de soutien aux producteurs locaux.

Le modèle multi-format a permis de répondre aux besoins des consommateurs pendant les différentes phases de la crise. Il est à noter que l'offre d'e-commerce alimentaire a connu un fort succès cette année.

Évolution de notre activité *retail* au premier semestre 2020

Nos ventes ont été portées en janvier et février par le succès des initiatives stratégiques lancées depuis deux ans, puis ont connu une accélération notable en mars, les consommateurs réalisant des achats de précaution, essentiellement dans l'épicerie sèche et les produits de longue conservation, en prévision du confinement. Tous les formats de magasins et le e-commerce ont bénéficié de cette dynamique très soutenue dans l'alimentaire.

Dans l'ensemble des géographies, des comportements d'achat assez similaires ont été observés avec la progression de la pandémie et les décisions de confinement prises par les pouvoirs publics.

Une fois les mesures de confinement mises en place, les consommateurs se sont dirigés vers la proximité et les supermarchés, plus proches de leur domicile et davantage accessibles, aux dépens des hypermarchés. Dans l'ensemble des formats, le nombre de visites en magasin a été réduit, tandis que le panier moyen a fortement augmenté. Le e-commerce alimentaire a conservé sa forte dynamique.

Progressivement à partir du mois de mai, les pays européens ont commencé à mettre fin au confinement. Notons qu'au Brésil la politique sanitaire est différente d'un état à l'autre, avec une approche locale du confinement, tandis que l'Argentine est demeurée confinée. Bien que les situations sanitaires et les calendriers varient d'un pays à l'autre, certaines tendances se sont détachées. En mai et juin, les marchés alimentaires ont été généralement porteurs, bénéficiant notamment d'un report de la consommation en restauration hors-domicile. L'attractivité des formats de proximité et de supermarché s'est confirmée. Les hypermarchés, à nouveau pleinement accessibles, ont connu une activité soutenue.

Évolution de notre activité *retail* au second semestre 2020

Nos ventes au second semestre ont été particulièrement dynamiques sur les marchés porteurs, notamment au Brésil et en Espagne ; la France a quant à elle montré des signes d'accélération. Par ailleurs, le marché a continué de bénéficier d'un report de la consommation hors-domicile vers la consommation à domicile, compte tenu notamment de la progression du télétravail.

Les contraintes exercées par les autorités dans nos différentes géographies ont toutefois eu pour conséquence de pénaliser une partie de nos activités dans certaines géographies. Il s'agit notamment des activités en Italie du fait de notre exposition aux zones touristiques du nord particulièrement affectées et de nos grands hypermarchés localisés dans les grands centres commerciaux en Pologne qui ont subi une baisse de trafic.

Ventes aux professionnels, services financiers et services marchands

Concernant nos services financiers, face à un environnement macroéconomique incertain, Carrefour a très rapidement renforcé la sélectivité de sa politique d'octroi de crédit, ainsi que ses procédures de recouvrement. Le coût du risque a néanmoins augmenté dans le contexte de crise économique, en particulier en Espagne et au Brésil.

S'agissant des ventes aux professionnels (Promocash en France) et des services marchands (voyages, spectacles, locations…), ils ont été impactés d'une part par les confinements et d'autre part par les différentes contraintes sanitaires.

Bilan solide, liquidité renforcée et discipline financière

Depuis plusieurs années, Carrefour fait preuve d'une grande discipline financière et a renforcé son bilan et sa liquidité. Le bilan solide dont dispose Carrefour constitue un atout important dans le contexte de mutations rapides de la distribution alimentaire et de la pandémie actuelle.

Au 31 décembre 2020, le Groupe est noté Baa1 perspective négative par Moody's et BBB perspective stable par Standard & Poor's.

Les principales opérations de financement de l'année 2020 sont détaillées dans la note 2.3 des comptes consolidés.

Incidence de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les comptes au 31 décembre 2020

Les incidences sur les comptes consolidés 2020 sont détaillées dans la note 2.1 de ces comptes.

5.4.2.2 Principales acquisitions et cessions 2020

a. Investissements dans les formats de croissance

Au Brésil – Accélération de l'expansion du format cash & carry Atacadão (acquisition d'actifs)

Le 15 février 2020, Atacadão a conclu un accord avec **Makro Atacadista** portant sur l'acquisition de 30 magasins (dont les murs de 22 magasins en pleine propriété et 8 en location) et 14 stations-service, situés dans 17 États du Brésil, pour un prix de 1,95 milliard de réals, devant être payé en totalité en numéraire. Cette transaction correspond à une acquisition d'actifs.

Un acompte de 195 millions de réals a été versé au cours du premier trimestre 2020.

Les 30 magasins, totalisant plus de 165 000 m² de surface de vente, ont réalisé un chiffre d'affaires total d'environ 2,8 milliards de réals en 2019.

La transaction était soumise à certaines conditions usuelles, notamment l'accord des bailleurs pour les magasins en location et l'approbation par la CADE, l'autorité de la concurrence brésilienne. Cette dernière ayant approuvé la transaction le 5 octobre 2020, la finalisation de l'acquisition de ces magasins et de ces stations-service a été réalisée en plusieurs tranches.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a acquis 25 magasins (16 magasins en pleine propriété et 9 magasins en location) et 10 stations-service. Le Groupe a procédé à ces acquisitions au cours des mois de novembre et de décembre 2020 pour un montant total de 1 725 millions de réals (290 millions d'euros environ).

De plus, 4 magasins supplémentaires devraient être acquis au cours du premier semestre 2021. La reprise du 30e magasin est conditionnée à l'accord du bailleur.

À Taïwan – Accélération du développement du format de proximité (regroupement d'entreprises)

En juin 2020, Carrefour a conclu un accord avec Dairy Farm pour acquérir **Wellcome**. La transaction porte sur 224 magasins de proximité ainsi qu'un entrepôt (incluant la propriété des murs et du terrain). Wellcome a réalisé un chiffre d'affaires HT d'environ 390 millions d'euros en 2019.

La transaction était soumise aux conditions usuelles. Suite à l'obtention de l'approbation de la Taïwan Fair Trade Commission (autorité de la concurrence locale) le 10 décembre 2020, l'acquisition a été finalisée le 31 décembre 2020 pour un prix provisoire de 4,0 milliards de dollars taïwanais (soit 119 millions d'euros environ).

L'acquisition ayant été réalisée le dernier jour de l'exercice 2020 (soit le 31 décembre) et compte tenu de la réglementation locale imposant un flot d'informations limité entre le groupe Carrefour et la société acquise Wellcome jusqu'à la date de clôture de l'opération, l'exercice d'allocation des actifs et passifs à la juste valeur tel que requis par la norme IFRS 3 – *Regroupement d'entreprises*, n'a pas été mis en œuvre dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 : un *goodwill* provisoire de 119 millions d'euros a ainsi été comptabilisé au 31 décembre 2020. La comptabilisation provisoire de ce regroupement d'entreprises devrait être finalisée sur le premier semestre 2021.

En Espagne – Renforcement des formats supermarché et de proximité (regroupement d'entreprises)

En août 2020, le Groupe a conclu un accord pour acquérir 172 magasins de proximité et supermarchés sous enseigne **Supersol** en Espagne, situés principalement en Andalousie et dans la région de Madrid. La valeur d'entreprise de l'opération est de 78 millions d'euros. Les magasins acquis ont réalisé un chiffre d'affaires HT d'environ 450 millions d'euros en 2019.

Carrefour prévoit de convertir les magasins acquis aux formats de proximité (Express), supermarchés (Market) et Supeco. Carrefour consolide ainsi sa position de numéro 2 en Espagne en diversifiant son parc et en renforçant sa présence dans les formats de croissance, en ligne avec la stratégie du plan de transformation Carrefour 2022.

Cette transaction est soumise aux conditions usuelles, notamment l'approbation de l'autorité de la concurrence locale. Cette dernière est intervenue le 12 janvier 2021. L'acquisition devrait être finalisée au cours du premier semestre 2021. Une fois finalisée, cette acquisition sera comptabilisée selon la norme IFRS 3 – *Regroupement d'entreprises*.

b. Renforcement de notre position dans le bio (France)

Acquisition de l'enseigne Bioazur (regroupement d'entreprises)

Le 13 octobre 2020, Carrefour a annoncé le rachat, *via* sa filiale So.bio, de 100 % des actions de l'enseigne **Bioazur**, spécialisée dans la distribution de produits biologiques (5 magasins localisés dans le Sud-Ouest). La finalisation de la transaction est intervenue le 12 novembre 2020 (date de prise de contrôle).

En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Sur la base de cette évaluation provisoire, l'acquisition de l'enseigne Bioazur s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Reprise de l'enseigne Bio c' Bon (regroupement d'entreprises)

Le 2 novembre 2020, le Tribunal de Commerce de Paris a retenu l'offre de Carrefour, *via* sa filiale So.bio, pour reprendre l'enseigne **Bio c' Bon** avec une entrée en jouissance au lendemain.

Cette acquisition permet à Carrefour d'accélérer le développement de sa présence dans la distribution spécialisée bio en centre urbain, un secteur en forte croissance, avec un concept très complémentaire des enseignes existantes du Groupe. Bio c' Bon a développé un réseau de distribution spécialisé très attractif, alliant un concept de magasin contemporain et une offre adaptée aux centres urbains dans des emplacements de première qualité.

Le prix d'acquisition provisoire s'est élevé à 60 millions d'euros pour la reprise de 107 magasins et d'un millier de salariés environ. Il sera ajusté en conséquence si certains magasins ne pouvaient finalement pas faire l'objet d'une reprise en raison de l'exercice par les bailleurs de leur clause résolutoire.

Cette opération a fait l'objet d'une dérogation à l'effet suspensif du contrôle des concentrations et sera soumise à l'examen de l'Autorité de la Concurrence.

En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Sur la base de cette évaluation provisoire, la reprise de l'enseigne Bio c' Bon s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 81 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les montants des produits des activités ordinaires et des résultats des enseignes Bioazur et Bio c' Bon inclus dans l'état du résultat global consolidé de la période ne sont pas significatifs. Ces deux opérations s'inscrivent dans le plan de renforcement de l'activité Bio spécialiste de Carrefour, débuté en 2019 par l'acquisition de So.bio.

c. Extension de notre offre en e-commerce alimentaire en France (regroupement d'entreprises)

Le 8 janvier 2020, Carrefour a pris le contrôle de la société **Potager City** en acquérant 50 % du capital. La société, basée à Lyon, livre des paniers de fruits et légumes en provenance directe des producteurs. À la suite de la capitalisation d'une avance en compte courant fin mars 2020, Carrefour détenait 56 % du capital et des droits de vote. Suite à un rachat complémentaire de parts auprès d'actionnaires minoritaires en décembre 2020, Carrefour détient 68 % du capital et des droits de vote au 31 décembre.

Le 24 janvier 2020, Carrefour a acquis une participation majoritaire dans la société **Dejbox** (soit 68 %), pionnier de la livraison de déjeuners pour les salariés situés en zones périurbaines. Présente à Lille, Lyon, Paris, Bordeaux, Nantes et Grenoble mais aussi dans des centaines d'autres villes et communes environnantes, Dejbox livre chaque mois plus de 400 000 repas.

En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris aux dates d'acquisition. Sur la base de l'évaluation définitive, les acquisitions des sociétés Potager City et Dejbox se sont traduites par la comptabilisation de *goodwill* respectivement de 20 millions d'euros et 53 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les montants des produits des activités ordinaires et des résultats des sociétés Potager City et Dejbox inclus dans l'état du résultat global consolidé de la période ne sont pas significatifs.

d. Cession de la société Rue du Commerce (France)

Le Groupe avait annoncé le 8 novembre 2019 avoir reçu une offre ferme de la part de Shopinvest portant sur 100 % du capital de Rue du Commerce.

Au 31 décembre 2019, conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs et passifs de la filiale, classés en actifs et passifs détenus en vue de leur vente, avaient été évalués au montant le plus faible de leur valeur nette comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Compte tenu des conditions financières de la promesse unilatérale d'achat de Shopinvest, ces actifs avaient été intégralement dépréciés au 31 décembre 2019, en contrepartie du résultat opérationnel non courant.

La cession de Rue du Commerce est devenue définitive le 30 avril 2020. La moins-value de cession enregistrée sur 2020 s'élève à (40) millions d'euros environ et a été comptabilisée dans le résultat opérationnel non courant (cf. note 6.3 des comptes consolidés).

e. Arrêt de l'activité C-zam chez Carrefour Banque (France)

En avril 2020, le Conseil d'administration de la société Carrefour Banque a pris la décision d'arrêter l'activité C-zam (gestion opérationnelle de comptes courants de particuliers) pour se recentrer sur son cœur de métier, le crédit à la consommation. Cette activité s'est définitivement arrêtée en juillet 2020.

Cette décision a entraîné la dépréciation, dès le 30 juin 2020, des actifs immobilisés dédiés à cette activité en contrepartie du résultat opérationnel non courant (cf. note 6.3 des comptes consolidés).

f. Cession du contrôle de Market Pay (France)

Le Groupe a annoncé le 30 octobre 2020 la cession de 60 % de sa plateforme de paiement Market Pay à AnaCap Financial Partners, un investisseur spécialisé dans les services financiers européens, afin d'en accélérer le développement et la diversification. La valeur d'entreprise de l'opération est de 300 millions d'euros environ.

Développée par les équipes du Groupe depuis 2016, Market Pay est une plateforme de paiement européenne conçue pour répondre aux enjeux du commerce omnicanal du Groupe dans ses différentes géographies. Elle opère un volume de 1,3 milliard de transactions par an, gère 45 000 terminaux de paiement et 5 millions de cartes. Elle accompagne de bout en bout les points de vente physiques et les e-commerçants dans le déploiement de solutions de paiement innovantes et simplifiées. Market Pay connaît une croissance forte et continue depuis sa création.

À travers ce projet de partenariat, Carrefour souhaite capitaliser sur l'expertise sectorielle approfondie et l'expérience de 15 ans d'AnaCap dans la croissance et le développement d'activités pour permettre à Market Pay de continuer à se développer, se diversifier et accélérer sa transformation au service des projets d'innovation de Carrefour ainsi que de ses autres clients et prospects.

Cette transaction a fait l'objet d'une information-consultation des instances représentatives du personnel en décembre 2020 et reste soumise aux autres conditions usuelles de finalisation (examen par les autorités bancaires réglementaires en France et en Espagne ainsi que par la Commission européenne). Elle devrait être finalisée au cours du premier semestre 2021.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs de la filiale ont été classés en actifs et passifs détenus en vue de leur vente à partir d'août 2020 et évalués au montant le plus faible de leur valeur nette comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Compte tenu des conditions financières de la transaction, ces actifs sont évalués à la valeur nette comptable.

Après la finalisation de cette transaction en 2021, la participation conservée par le Groupe dans Market Pay (40 % environ) sera comptabilisée par mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

5.4.2.3 Sécurisation des financements long terme du Groupe

Début mars 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 a provoqué la fermeture du marché monétaire (court terme) ainsi que du marché des émissions obligataires long terme. Ce dernier a ré-ouvert le 20 mars, après 10 jours de fermeture, avec un élargissement des *spreads* de crédit de 150 à 200 bps.

Le 1er avril 2020, le groupe Carrefour a été le premier émetteur noté BBB à accéder au marché, avec une émission obligataire d'1 milliard d'euros, d'une maturité de 7,5 ans environ (échéance au 15 décembre 2027) et d'un coupon de 2,625 %. Le 9 avril 2020, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire, d'un montant de 802 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 4 %.

Ces opérations ont permis de sécuriser la liquidité du Groupe à court et à moyen terme, et s'inscrivent dans la stratégie de sécurisation des financements de Carrefour. Elles ont également permis d'étendre la maturité moyenne des facilités obligataires en la portant de 3,5 ans à fin décembre 2019 à 3,6 ans à fin décembre 2020, tout en réduisant la charge financière de Carrefour.

Par ailleurs, en mai 2020, Carrefour a exercé l'option d'extension de juin 2024 à juin 2025 de ses deux facilités de crédit d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. Cette option a été souscrite à plus de 95 % des engagements bancaires.

Le 16 avril 2020, la filiale brésilienne Atacadão a mis en place divers financements en USD et Euros, immédiatement swappés en BRL, pour un montant total de 1 500 millions de réals (environ 235 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre 2020). Ces financements ont des maturités de 2 et 3 ans. Ces opérations permettent de sécuriser les besoins de financements à court et moyen terme de la filiale dans le contexte de crise sanitaire.

Le 28 décembre 2020, Atacadão a procédé à un rachat de la souche obligataire échéance avril 2021 d'un montant de 1 000 millions de réals (environ 155 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre 2020), sans pénalité, ni coût additionnel. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une gestion dynamique des financements, visant à optimiser les coûts de financement et la structure de bilan de la filiale brésilienne.

5.4.2.4 Paiement du dividende 2019 avec option de paiement en actions

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 29 mai 2020, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2019 à 0,23 euro par action avec une option de paiement de ce dividende en actions.

Le prix d'émission de ces actions nouvelles a été fixé à 12,19 euros, correspondant à 95 % de la moyenne des cours de clôture cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende de 0,23 euro par action et arrondi au centime d'euro supérieur.

Ouverte le 10 juin 2020, la période d'option s'est clôturée le 23 juin 2020 ; les actionnaires ayant choisi le paiement du dividende en actions représentent 69 % du capital.

Le 29 juin 2020 ont eu lieu :

- le règlement livraison des 10 358 336 actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en action, suite à une augmentation du capital social et des primes d'émission de Carrefour SA d'un montant total de 126 millions d'euros ;
- le versement du dividende global en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (57 millions d'euros).

5.4.3 RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2019

Suite à la publication en décembre 2019 de la décision de l'IFRS IC clarifiant la détermination des durées des contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location*, le Groupe a conduit des analyses ayant permis d'en déterminer les effets puis les a implémentés dans ses systèmes d'information financier et comptable au cours du second semestre 2020.

Dans les analyses conduites, le Groupe a également tenu compte du relevé de conclusions de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 3 juillet 2020, qui annule et remplace celui daté du 16 février 2018, pour déterminer les durées IFRS 16 des baux français « 3/6/9 » se trouvant notamment en situation de tacite reconduction.

La prise en compte de cette décision a eu pour effet d'allonger la durée IFRS 16 de certains contrats de location, ce qui a conduit à l'augmentation des droits d'utilisation et des engagements locatifs afférents. Les impacts liés à ce changement de méthode comptable ont été comptabilisés rétrospectivement en date de transition à IFRS 16 (soit le 1er janvier 2019). Les états financiers consolidés de l'année 2019 ont également été retraités en conséquence de cette décision (cf. notes 4.2 et 4.3 des comptes consolidés).

Norme IFRS 16 – *Contrats de location* – Mise en conformité avec la décision de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019

Le 16 décembre 2019, l'IFRS IC a publié sa décision sur une demande de clarification concernant les sujets suivants :

- la détermination de la période exécutoire d'un contrat de location renouvelable par tacite reconduction, ou d'un contrat à durée indéterminée, pouvant être dénoncé par l'une des parties avec respect d'un certain préavis. En particulier, la question a été posée sur la notion de pénalités sur laquelle est basée la définition de la période exécutoire ;
- le lien entre la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué, et la durée IFRS 16 d'un contrat de location.

L'IFRS IC a :

- conclu qu'une approche économique (plutôt que strictement juridique) doit être retenue pour déterminer la période exécutoire d'un contrat de location ;
- apporté des clarifications relatives au lien entre la durée IFRS 16 d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué.

Pour mémoire, Carrefour n'avait pas appliqué cette décision lors de l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2019, ni de ses comptes consolidés résumés au 30 juin 2020 (cf. notes 4 de ces comptes).

Nos analyses ont porté en particulier sur les contrats de location :

- en tacite reconduction ou résiliables à tout moment ;
- d'actifs sous-jacents (magasins, entrepôts) comprenant des agencements et installations indissociables, dont la valeur nette comptable résiduelle à la fin de la durée IFRS 16 pouvait constituer une pénalité (au sens de la décision IFRS IC) significative pour le Groupe. Ces cas-là pouvaient aboutir à l'allongement de la durée IFRS 16 des contrats de location et/ou à la ré-estimation de la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables de ces biens loués.

Les analyses menées au cours de l'année 2020 ont conduit à établir les règles suivantes :

- confirmation des durées d'amortissement des agencements et installations indissociables des biens loués pour l'ensemble des actifs sous-jacent concernés ;
- dans la détermination des durées IFRS 16 raisonnablement certaines :
 - approche différenciée prenant en compte les spécificités liées aux différents formats de magasins (proximité, supermarchés, hypermarchés et cash & carry), d'entrepôts ainsi que celles liées aux différentes zones géographiques ;
 - prise en compte de l'incitation économique notamment liée aux agencements et installations indissociables significatifs existants sur les magasins loués des formats supermarchés, hypermarchés et cash & carry, qui a conduit à l'augmentation des durées IFRS 16 pour un certain nombre de baux ;

- maintien des durées IFRS 16 liées aux autres actifs sous-jacent (magasins de proximité, entrepôts logistiques et actifs divers) compte tenu du caractère peu significatif des agencements existants.

Par ailleurs, et en conformité avec le relevé de conclusions de l'ANC du 3 juillet 2020, les durées IFRS 16 des baux en tacite reconduction (qui correspondaient jusqu'à présent aux préavis, soit 6 mois généralement) sont dorénavant déterminées selon les mêmes règles que pour les autres contrats de location, et ce quel que soit le format de l'actif sous-jacent (cf. *supra*).

Compte tenu de la cession de Carrefour Chine en septembre 2019, les contrats de location chinois n'ont pas pu faire l'objet d'une nouvelle analyse. Les impacts IFRS 16 afférents à ces contrats de location n'ont donc pas été retraités.

Le Groupe a opté pour la méthode rétrospective simplifiée à partir du 1er janvier 2019. Les états financiers 2018 n'ont ainsi pas fait l'objet d'un retraitement.

L'impact total de l'application de la norme IFRS 16, en tenant compte de la décision de l'IFRS IC, s'établit à 5,7 milliards d'euros au 1er janvier 2019 (contre 5,0 milliards d'euros publiés dans les comptes consolidés 2019) sur le total bilan y compris (9) millions d'euros sur les capitaux propres (montant inchangé par rapport aux comptes consolidés publiés en 2019).

Le bilan d'ouverture au 1er janvier 2019 ainsi que les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 retraités de la décision de l'IFRS IC portant sur les contrats de location (tenant compte de l'application de la norme IFRS 16) sont détaillés dans la note 4 des comptes consolidés.

5.4.4 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note 9.3 des comptes consolidés.

5.4.5 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration, le 17 février 2021, il n'y avait aucun événement post-clôture significatif à signaler.

Le 24 mars 2021, Grupo Carrefour Brasil (« Carrefour Brésil ») a annoncé avoir conclu un accord avec Advent International et Walmart en vue de l'acquisition de Grupo BIG Brasil SA (« Grupo BIG »), troisième acteur de la distribution alimentaire au Brésil. Cette acquisition renforce la présence de Carrefour Brésil sur ce marché au potentiel de croissance important. La transaction valorise Grupo BIG à une valeur d'entreprise de 7,0 milliards de réals (environ 1,1 milliard d'euros). La transaction reste soumise à l'autorisation de l'autorité de la concurrence brésilienne (CADE), à l'approbation des actionnaires de Carrefour Brésil, ainsi qu'aux conditions usuelles. La finalisation est attendue en 2022.

5.4.6 FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque sont les mêmes que ceux présentés au chapitre 4 *Gestion des risques* du Document d'Enregistrement Universel 2020 du Groupe.

5.5 Glossaire des indicateurs financiers

Cash-flow libre

Le *cash-flow* libre est le solde net de l'autofinancement avant coût de l'endettement financier net, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements opérationnels.

Cash-flow libre net

Le *cash-flow* libre net est le solde net de l'autofinancement après coût de l'endettement financier net, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements opérationnels et du paiement des loyers relatifs aux contrats de location.

Croissance à magasins comparables (LFL)

La croissance à magasins comparables est composée des ventes générées par les magasins ouverts depuis au moins 12 mois, fermetures temporaires exclues. Elle s'entend à changes constants, hors essence et hors effet calendaire, et hors impact IAS 29.

Croissance organique

La croissance organique est composée de la croissance à magasins comparables plus ouvertures nettes sur les douze derniers mois, fermetures temporaires incluses. Elle s'entend à changes constants.

Marge commerciale

La marge commerciale correspond à la somme du chiffre d'affaires hors taxes et des autres revenus, diminuée du coût des programmes de fidélisation et du prix de revient des ventes. Le prix de revient des ventes intègre outre les achats et variations de stock, d'autres coûts essentiellement composés des coûts des produits vendus par les sociétés financières, des produits liés à l'escompte ainsi que des écarts de change générés par les achats de marchandises.

Résultat opérationnel courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant (ROC) correspond à la marge des activités courantes diminuée des frais généraux, des amortissements et provisions.

Résultat opérationnel courant avant amortissements (EBITDA)

Le résultat opérationnel courant avant amortissements (EBITDA) exclut les amortissements logistiques comptabilisés en prix de revient des ventes, ainsi que les produits et charges non courants tels que définis ci-dessous.

Résultat opérationnel (EBIT)

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant après quote-part des mises en équivalence diminué des produits et charges non courants. Sont comptabilisés en produits et charges non courants certains éléments significatifs à caractère inhabituel de par leur nature et leur fréquence tels que des dépréciations d'actifs, des coûts de restructuration et des charges liées à des réestimations de risques d'origine ancienne, sur la base d'informations ou d'éléments dont le Groupe a eu connaissance au cours de l'exercice.

5.6 Analyse de l'activité de la société mère

5.6.1 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

La Société a un rôle de holding et gère à ce titre des participations en France et à l'étranger.

Les produits d'exploitation 2020 s'élèvent à 159 millions d'euros comparé à 144 millions d'euros au titre de l'exercice 2019 et correspondent essentiellement aux refacturations intra-groupe. La perte d'exploitation 2019 s'établit à 46 millions d'euros contre 33 millions d'euros en 2019.

Le résultat financier de l'exercice 2020 s'élève à 429 millions d'euros. Il est en hausse par rapport à celui de l'exercice 2019 qui s'établissait à 62 millions d'euros. Cette augmentation du résultat financier de 367 millions d'euros s'explique notamment par la hausse des dividendes – ces derniers s'établissent à 853 millions d'euros en 2020 (dont 413 millions reçus de la société espagnole Norfin Holder) contre 323 millions en 2019 – partiellement compensée par une hausse des dotations nettes aux dépréciations et provisions financières.

Le résultat exceptionnel 2020 correspond à un produit de 65 millions d'euros, principalement constitué de reprises nettes de provisions pour 99 millions d'euros et des sorties des titres de participation au cours de l'exercice.

Le résultat net se traduit par un bénéfice de 550 millions d'euros après prise en compte d'un produit d'impôt de 102 millions d'euros.

Autres opérations

Début mars 2020, la crise sanitaire Covid-19 a provoqué la fermeture du marché monétaire (court terme) ainsi que du marché des émissions obligataires long terme. Ce dernier a ré-ouvert le 20 mars, après 10 jours de fermeture, avec un élargissement des spreads de crédit de 150 à 200 bps.

Le 1er avril 2020, le groupe Carrefour a été le premier émetteur noté BBB à accéder au marché, avec une émission obligataire d'1 milliard d'euros, d'une maturité de 7,5 ans (échéance au 15 décembre 2027) et d'un coupon de 2,625 %.

Le 9 avril 2020, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire, d'un montant de 802 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 4 %.

Ces opérations ont permis de sécuriser la liquidité du Groupe à court et à moyen terme, et s'inscrivent dans la stratégie de sécurisation des financements de Carrefour. Elles ont également permis d'étendre la maturité moyenne des facilités obligataires en la portant de 3,5 ans à fin décembre 2019 à 4,1 ans à fin juin 2020, tout en réduisant la charge financière de Carrefour.

Par ailleurs, en mai 2020, Carrefour a exercé l'option d'extension de juin 2024 à juin 2025, de ses deux facilités de crédit d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. Cette option a été souscrite à plus de 95 % des engagements bancaires.

Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société par date d'échéance :

DÉCLARATION ANNUELLE DES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

	Article D. 441 I-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Exercice clos le 31/12/2020 *(montants en milliers d'euros)*	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT												
Nombre de factures concernées	70	45	22	6	117	190 (*)	32	0	0	3	19	22 (*)
Montant total des factures concernées TTC	1 929	712	40	20	2 538	3 310 (*)	36 069	0	0	1 727	1 777	3 504 (*)
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1 %	0 %	0 %	0 %	1 %	2 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							28%	0 %	0 %	1 %	1 %	3 %

	Article D. 441 I-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Exercice clos le 31/12/2020 *(montants en milliers d'euros)*	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	**Total (1 jour et plus)**	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	**Total (1 jour et plus)**
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES												
Nombre de factures exclues						aucune						aucune
Montant total des factures exclues						0						0
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	X	Délais contractuels : (préciser)					X	Délais contractuels : (préciser)				
		Délais légaux : (préciser)						Délais légaux : (préciser)				
		Les délais contractuels appliqués se situent dans la fourchette de 20 j à 60 j.						Les délais contractuels appliqués se situent dans la fourchette de 20 j à 60 j.				

(*) Ces factures correspondent essentiellement à des facteurs intra-groupe.

5.6.2 PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice, dans le cadre de la gestion de son portefeuille de participations, la Société a procédé aux opérations décrites ci-après :

- sortie de l'actif des titres Carrefour Stations Service pour 6,4 millions d'euros suite aux opérations de réduction de capital réalisée sur cette société ;
- diminution des titres Adialea pour 27,7 millions d'euros suite aux opérations de réduction de capital réalisée sur cette société.

Carrefour a par ailleurs annoncé le 30 octobre 2020 la cession de 60 % de sa plate-forme de paiement Market Pay à AnaCap Financial Partners. La valeur d'entreprise de l'opération est de 300 millions d'euros environ. Cette transaction a fait l'objet d'une information-consultation des instances représentatives du personnel en décembre 2020 et reste soumise aux autres conditions usuelles de finalisation (examen par les autorités bancaires réglementaires en France et en Espagne ainsi que par la Commission européenne). Elle devrait être finalisée au cours du premier semestre 2021.

5.6.3 AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé aux actionnaires d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

(montants en euros)	
Bénéfice de l'exercice 2020	**550 276 900,40**
Affectation à la réserve légale	2 589 584,00
Report à nouveau au 31 décembre 2020	2 102 453 158,00
Soit bénéfice distribuable	2 650 140 474,40
Dividendes 2020 prélevés sur le bénéfice distribuable (1)	**392 459 443,20**
Solde du report à nouveau après affectation	2 257 681 031,20

(1) Calculé sur la base des actions ouvrant droit à dividende soit déduction faite des actions auto-détenues au 31 décembre 2020.

Le montant du report à nouveau intègre le montant des dividendes non versés aux actions auto-détenues.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 817 623 840 actions composant le capital social au 31 décembre 2020, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le solde affecté au report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé, en application de la législation fiscale actuellement en vigueur, que la totalité du dividende d'un montant de 392 459 443,20 euros qui représente un dividende de 0,48 euro par action avant les prélèvements sociaux et le prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, est pour les personnes physiques résidentes fiscales en France, éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2º du 3 de l'article 158 du Code général des impôts en cas d'option pour l'imposition suivant le barème de l'impôt sur le revenu.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 26 mai 2021 et sera mis en paiement le 28 mai 2021. L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte "report à nouveau".

En application de la loi, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles à l'abattement visé au 2º du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividendes bruts distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	Revenus non éligibles à l'abattement de 40 %
2017	0,46 €	0,46 €	-
2018	0,46 €	0,46 €	-
2019	0,23€	0,23 €	-

5.6.4 ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Société ne met en œuvre aucune politique de recherche et développement.

5.6.5 ÉVOLUTION RÉCENTE

Les perspectives de l'année 2021 en lien avec l'exécution du plan « Carrefour 2022 » pour l'ensemble de la Société, de ses filiales et des intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées et co-entreprises), ainsi que le projet d'acquisition de Grupo BIG au Brésil annoncé le 24 mars 2021, sont évoquées dans le rapport d'activité du Groupe au 31 décembre 2020.

5.6.6 RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)	2020	2019	2018	2017	2016
I – Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 044	2 018	1 973	1 937	1 891
Primes d'émission et de fusion	17 183	17 082	16 856	16 693	16 367
Nombre d'actions ordinaires existantes	817 623 840	807 265 504	789 252 839	774 677 811	756 235 154
II – Opérations et résultats de l'exercice					
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotation nette aux amortissements et provisions	565	116	1 726	893	219
Impôt sur les bénéfices	102	181	186	230	261
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation nette aux amortissements et provisions	550	266	1 485	(4 160)	433
Résultat distribué [1]	392	184	253	356	529
III – Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotation nette aux amortissements et provisions	0,82	0,37	2,42	1,45	0,63
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotation nette aux amortissements et provisions	0,67	0,33	1,88	(5,37)	0,57
Dividende net attribué à chaque action [1]	0,48		0,46	0,46	0,70
IV – Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	5	6	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	13	16	12	17	15
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, Œuvres Sociales)	3	6	5	6	4

(1) Fixé par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-la-Défense Cedex
France

KPMG S.A.
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Carrefour

Société anonyme

93, avenue de Paris
91300 Massy

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

DELOITTE & ASSOCIES

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles et du Centre
6, place de la Pyramide
92908 Paris-la-Défense Cedex
France

KPMG S.A.

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles et du Centre
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France

MAZARS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles et du Centre
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Carrefour

Société Anonyme

93, avenue de Paris

91300 Massy

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Carrefour

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Carrefour relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période

du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4 de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la décision de l'IFRS IC, publiée en décembre 2019, venant clarifier la détermination des durées des contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et dont les impacts ont été comptabilisés rétrospectivement en date de transition à IFRS 16 (soit le 1er janvier 2019).

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Points clés de notre audit	Réponses apportées lors de notre audit
Risques fiscaux des filiales brésiliennes : évaluation des provisions, dettes fiscales et passifs éventuels *(notes 1.3, 11.1, 11.2.1 et 11.3 de l'annexe aux comptes consolidés)* Au Brésil, le Groupe est exposé à des risques fiscaux portant notamment sur la taxe sur la distribution des biens et services (ICMS) et les crédits d'impôt enregistrés à ce titre, les contributions fédérales relatives au programme d'intégration sociale et au financement de la sécurité sociale (Pis-Cofins) ainsi que la déductibilité de l'amortissement fiscal du goodwill reconnu lors de l'acquisition d'Atacadão en 2007. L'estimation du risque relatif à chaque litige fiscal est revue régulièrement par la direction fiscale du	Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par le Groupe pour identifier les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes. Afin d'apprécier si les provisions pour risques fiscaux des filiales brésiliennes du Groupe ont été correctement évaluées, nous avons réalisé les procédures suivantes, avec l'appui de nos spécialistes fiscaux : • mené des entretiens auprès de la direction fiscale des filiales brésiliennes afin d'apprécier l'état actuel des risques identifiés, des investigations menées et des redressements notifiés par les autorités fiscales et suivre les derniers développements des litiges en cours ; • analysé les avis des conseils externes des sociétés du Groupe dans le cadre des litiges en

Groupe et la direction de la filiale, avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs, afin d'apprécier la nécessité de comptabiliser ou non une provision et, dans le cas où une provision doit être constatée, d'en déterminer le montant. Nous avons considéré les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes, tant en matière d'évaluation des provisions que d'informations présentées dans l'annexe, comme un point clé de notre audit, en raison du montant et du nombre de risques fiscaux, de la complexité de la législation fiscale locale en particulier pour les sociétés de distribution au Brésil et de la part significative de jugement de la direction dans l'appréciation de l'issue des contentieux en cours et des montants provisionnés.	cours et les informations sur les procédures en cours et leurs conséquences financières probables qui nous ont été communiquées par ces conseils externes en réponse à nos demandes de confirmations écrites ; • procédé à une revue des estimations et positions retenues par la direction pour apprécier la nécessité de comptabiliser une provision et, dans l'affirmative, d'apprécier le caractère raisonnable du montant provisionné ; • apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1.3, 11.1, 11.2.1 et 11.3 de l'annexe aux comptes consolidés.
Evaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales *(notes 1.3 et 6.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)* Au sein du Groupe, il existe un nombre important de contrats d'achats signés avec les fournisseurs intégrant : • des remises commerciales basées sur les quantités achetées ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression des volumes d'achats (« ristournes ») ; • des produits au titre de prestations réalisées par le Groupe pour les fournisseurs (« coopérations commerciales »). Les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe de la part de ses fournisseurs sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords avec les fournisseurs et sont comptabilisées en réduction du coût des ventes. Compte tenu du grand nombre de contrats et des spécificités propres à chaque contrat, la correcte évaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales au regard des dispositions contractuelles et des volumes d'achats constituent un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par le Groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des ristournes et des coopérations commerciales, apprécié leur conception et leur application et testé que ces contrôles ont fonctionné efficacement sur la base d'un échantillon de contrats. Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de ristournes et coopérations commerciales, à : • rapprocher les données utilisées dans le calcul des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les fournisseurs ; • comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation (revue du débouclage de l'année précédente) ; • rapprocher les volumes d'affaires retenus pour calculer le montant des ristournes attendu au 31 décembre 2020 avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes des achats du groupe ; • réaliser des procédures analytiques substantives sur les évolutions des ristournes et coopérations commerciales.

Evaluation et comptabilisation des droits d'utilisation de l'actif et des engagements locatifs : conséquence de la décision de l'IFRS IC en date de première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location *(notes 1.3, 4, 8.1 et 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés)* Suite à la publication en décembre 2019 de la décision de l'IFRS IC clarifiant la détermination des durées des contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location*, le Groupe a conduit des analyses ayant permis d'en déterminer les effets puis les a implémentés dans ses systèmes d'information financier et comptable au cours du second semestre 2020. Le Groupe n'avait pas appliqué, lors de l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2019, la décision de l'IFRS IC. Dans les analyses conduites, le Groupe a également tenu compte du relevé de conclusions de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 3 juillet 2020, qui annule et remplace celui daté du 16 février 2018, pour déterminer les durées IFRS 16 des baux « 3/6/9 » se trouvant notamment en situation de tacite reconduction. La prise en compte de cette décision a eu pour effet d'allonger la durée IFRS 16 de certains contrats de location, ce qui a conduit à une augmentation de 692 millions d'euros des droits d'utilisation et de 686 millions d'euros des engagements locatifs afférents. Ces impacts ont été comptabilisés rétrospectivement en date de la transition à IFRS 16 (soit le 1er janvier 2019). Les états financiers consolidés de l'année 2019 ont été retraités en conséquence de cette décision. Ainsi, l'impact total de l'application de la norme IFRS 16, en tenant compte de la décision de l'IFRS IC a conduit à comptabiliser au 1er janvier 2019 des droits d'utilisation pour une valeur nette de 5 936 millions d'euros et des engagements locatifs de 5 943 millions d'euros contre respectivement 5 244 millions d'euros et 5 256 millions d'euros publiés dans les comptes consolidés 2019. Nous considérons les conséquences de la décision de l'IFRS IC sur la dette locative au 1er janvier 2019 comme un point clé de l'audit, compte tenu du montant significatif des engagements locatifs et des droits d'utilisation dans les comptes, du fort degré	Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par le Groupe pour recenser les contrats de location entrant dans le champ d'application de la décision de l'IFRS IC. Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de contrats, à : • apprécier la pertinence des critères pris en compte par la direction pour déterminer la durée de location résiduelle ; • rapprocher les bases d'actifs immobiliers utilisées pour déterminer la durée résiduelle IFRS 16 avec la comptabilité ; • apprécier la conformité des durées résiduelles IFRS 16 retenues par rapport aux critères déterminés par le Groupe ; • recalculer les montants des droits d'utilisation et des engagements locatifs, tels que réévalués et comptabilisés par le Groupe au 1er janvier 2019 ; • apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1.3, 4, 8.1 et 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés

de jugement de la Direction dans la détermination de la durée de location résiduelle et du nombre de contrats dont la durée a été impactée par la décision.	

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carrefour par l'Assemblée Générale du 15 avril 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés, du 5 septembre 1968 pour le cabinet KPMG S.A. (compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues depuis cette date) et du 21 juin 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 18ème année de sa mission sans interruption, le cabinet KPMG S.A. dans la 53ème année et le cabinet Mazars dans la 10ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense et Courbevoie, le 25 février 2021

DELOITTE & ASSOCIES

STEPHANE RIMBEUF

BERTRAND BOISSELIER

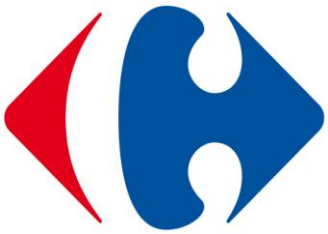
KPMG S.A.

CAROLINE BRUNO DIAZ

MAZARS

EMILIE LOREAL

JEROME DE PASTORS



Comptes consolidés

au 31 décembre 2020

Sommaire

Compte de résultat consolidé page 03

Etat du résultat global consolidé page 04

Etat de la situation financière consolidée page 05

Tableau des flux de trésorerie consolidés page 06

Variation des capitaux propres consolidés page 08

Notes annexes page 09

Pour rappel, Carrefour Chine avait été considérée comme une activité abandonnée en 2019 conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* (cf. notes 2 et 5 des comptes consolidés au 31 décembre 2019).

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS. Ainsi les dispositions de la norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* sont applicables dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020. Les données comparables de l'exercice 2019 incluent également l'ajustement relatif à l'inflation.

Au 31 décembre 2020, les états financiers consolidés de l'exercice 2019 ont été retraités (« 2019 retraité » ou « 31/12/2019 retraité ») de la décision de l'IFRS IC publiée en décembre 2019 relative aux durées des contrats de location entrant dans le champ de la norme IFRS 16 (cf. note 4).

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, avec arrondi au million d'euros près. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états.

(en millions d'euros)	Notes	2020	2019 retraité	% Prog.
Chiffre d'affaires hors taxes	6.1	70 719	72 397	(2,3)%
Programmes de fidélisation		(752)	(746)	0,8%
Chiffre d'affaires hors taxes, net de la fidélisation		**69 967**	**71 651**	**(2,4)%**
Autres revenus	6.1	2 183	2 491	(12,4)%
Revenus totaux		**72 150**	**74 142**	**(2,7)%**
Coût des ventes	6.2	(56 705)	(58 051)	(2,3)%
Marge des activités courantes		**15 445**	**16 091**	**(4,0)%**
Frais généraux et amortissements	6.2	(13 272)	(13 992)	(5,1)%
Résultat opérationnel courant		**2 173**	**2 099**	**3,6%**
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	9	(13)	2	(942,0)%
Résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence		**2 160**	**2 101**	**2,8%**
Produits et charges non courants	6.3	(474)	(1 030)	(53,9)%
Résultat opérationnel		**1 686**	**1 071**	**57,4%**
Résultat financier	14.6	(334)	(352)	(5,1)%
Coût de l'endettement financier net		*(171)*	*(214)*	*(19,9)%*
Intérêts nets relatifs aux contrats de location		*(113)*	*(121)*	*(7,0)%*
Autres produits et charges financiers		*(50)*	*(17)*	*198,1%*
Résultat avant impôts		**1 351**	**719**	**88,0%**
Impôts sur les résultats	10.1	(498)	(503)	(0,9)%
Résultat net des activités poursuivies		**853**	**216**	**294,8%**
Résultat net des activités abandonnées	3.4	(22)	1 092	(102,0)%
Résultat net de l'exercice		**831**	**1 308**	**(36,5)%**
dont résultat net - part du Groupe		**641**	**1 126**	**(43,1)%**
dont résultat net des activités poursuivies - part du Groupe		*663*	*29*	2172,8%
dont résultat net des activités abandonnées - part du Groupe		*(22)*	*1 097*	(102,0)%
dont résultat net - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		**190**	**182**	**4,6%**
dont résultat net des activités poursuivies - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		*190*	*187*	1,7%
dont résultat net des activités abandonnées - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	*(5)*	(100,0)%

Résultat de base par action (en euros)	2020	2019 retraité	% Prog.
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe, par action	0,82	0,04	*2130,4%*
Résultat net des activités abandonnées - part du Groupe, par action	(0,03)	1,39	*(102,0)%*
Résultat net - part du Groupe, par action	0,80	1,42	*(44,2)%*

Résultat dilué par action (en euros)	2020	2019 retraité	% Prog.
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe, par action	0,82	0,04	*2127,8%*
Résultat net des activités abandonnées - part du Groupe, par action	(0,03)	1,39	*(102,0)%*
Résultat net - part du Groupe, par action	0,79	1,42	*(44,2)%*

Le détail du calcul du résultat par action est présenté en note 13.6.

Etat du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2020	2019 retraité
Résultat net - part du Groupe		641	1 126
Résultat net - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		190	182
Résultat net total		**831**	**1 308**
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie	13.4	(6)	(5)
Variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13.4	(4)	(0)
Variation des écarts de conversion [1]	13.4	(1 030)	(207)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat		**(1 040)**	**(212)**
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies [2]	12.1/13.4	(21)	(110)
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13.4	(1)	1
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat		**(22)**	**(109)**
Autres éléments du résultat global, après impôt		**(1 061)**	**(321)**
RESULTAT GLOBAL TOTAL		**(231)**	**987**
dont part du Groupe		(85)	853
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(145)	134

Les rubriques présentées sont nettes d'impôt (détail présenté en note 13.4).

(1) La variation des écarts de conversion au cours de l'exercice 2020 provient principalement de la dépréciation significative du réal brésilien. La variation des écarts de conversion au cours de l'exercice 2019 s'expliquait, pour l'essentiel, par le reversement des écarts de conversion créditeurs comptabilisés par Carrefour Chine (soit 160 millions d'euros) suite à sa cession intervenue en septembre 2019, et dans une moindre mesure par la dépréciation du réal brésilien.

(2) La réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies comptabilisée sur l'exercice 2020 reflète la baisse des taux d'actualisation de la zone Euro de 0,75% fin 2019 à 0,40% fin 2020. Pour l'exercice 2019, ces taux avaient également baissé, passant de 1,60% fin 2018 à 0,75% fin 2019.

Etat de la situation financière consolidée

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019 retraité
Goodwill	7.1	8 034	7 976
Autres immobilisations incorporelles	7.1	1 325	1 452
Immobilisations corporelles	7.2	10 505	11 370
Immeubles de placement	7.4	259	312
Droits d'utilisation de l'actif	8.2	4 506	5 050
Titres mis en équivalence	9	1 172	1 246
Autres actifs financiers non courants	14.5	1 212	1 507
Encours clients des sociétés financières - Part à plus d'un an	6.5	1 933	2 283
Impôts différés actifs	10.2	679	824
Autres actifs non courants	6.4	490	569
Actifs non courants		**30 115**	**32 590**
Stocks	6.4	5 326	5 867
Créances commerciales	6.4	2 526	2 669
Encours clients des sociétés financières - Part à moins d'un an	6.5	3 295	4 007
Autres actifs financiers courants	14.2	368	252
Créances fiscales	6.4	608	838
Autres actifs courants	6.4	788	738
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14.2	4 439	4 466
Actifs détenus en vue de leur vente		124	37
Actifs courants		**17 473**	**18 875**
TOTAL ACTIF		**47 588**	**51 464**

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019 retraité
Capital social	13.2	2 044	2 018
Réserves consolidées (y compris résultat)		7 751	7 919
Capitaux propres, part du Groupe		**9 795**	**9 937**
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	13.5	1 502	1 736
Capitaux propres		**11 297**	**11 673**
Dettes financières - Part à plus d'un an	14.2	6 305	6 303
Engagements locatifs - Part à plus d'un an	8.3	3 787	4 297
Provisions	11	2 670	3 297
Refinancement des encours clients - Part à plus d'un an	6.5	1 506	1 817
Impôts différés passifs	10.2	467	655
Dettes fiscales - Part à plus d'un an	6.4	214	335
Passifs non courants		**14 949**	**16 703**
Dettes financières - Part à moins d'un an	14.2	1 084	997
Engagements locatifs - Part à moins d'un an	8.3	936	941
Fournisseurs et autres créditeurs	6.4	12 560	13 646
Refinancement des encours clients - Part à moins d'un an	6.5	3 067	3 712
Dettes fiscales - Part à moins d'un an	6.4	1 039	1 095
Autres passifs courants	6.4	2 617	2 649
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente		39	49
Passifs courants		**21 342**	**23 089**
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		**47 588**	**51 464**

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité
Résultat avant impôt	**1 351**	**719**
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Impôts	(477)	(499)
Dotations aux amortissements	2 292	2 318
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	47	26
Variation des provisions et impairment	(94)	287
Coût de l'endettement financier net	171	214
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	113	121
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	60	101
Impact des activités abandonnées (1)	(54)	114
Autofinancement	**3 408**	**3 400**
Variation du besoin en fonds de roulement (2)	15	56
Impact des activités abandonnées (1)	-	(5)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)	**3 424**	**3 452**
Variation des encours sur crédit à la consommation	(29)	(205)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation - total	**3 395**	**3 247**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (3)	(1 491)	(1 725)
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(16)	(24)
Acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées (4)	(291)	(86)
Cessions de filiales et participations dans des entreprises associées (5)	7	338
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (6)	159	347
Cessions d'actifs financiers non courants	13	103
Variation des créances et dettes sur acquisitions et cessions d'immobilisations (3)	(123)	84
Sous-total Investissements nets de désinvestissements	**(1 742)**	**(964)**
Autres emplois	(98)	(30)
Impact des activités abandonnées (1)	-	(20)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	**(1 841)**	**(1 013)**
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital en numéraire souscrite par des participations ne donnant pas le contrôle (7)	1	75
Dividendes versés par Carrefour (société mère) (8)	(57)	(106)
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	(113)	(116)
Variation des actions propres et autres instruments	-	-
Variation des actifs financiers courants (9)	(3)	(2)
Emission d'emprunts obligataires (9)	1 000	930
Remboursement d'emprunts obligataires (9)	(972)	(1 530)
Intérêts financiers nets versés	(183)	(236)
Autres variations de l'endettement (9)	233	131
Paiements relatifs aux contrats de location (principal) (10)	(926)	(892)
Intérêts nets relatifs aux contrats de location (10)	(106)	(111)
Impact des activités abandonnées (1)	-	(128)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	**(1 126)**	**(1 987)**
Variation nette de la trésorerie avant effet de change	**428**	**247**
Incidence des variations de change	(455)	(81)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	**(27)**	**166**
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**4 466**	**4 300**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**4 439**	**4 466**

(1) Conformément à la norme IFRS 5, cette ligne correspond en 2020 aux flux résiduels relatifs aux activités abandonnées en 2018 (magasins de proximité intégrés en France) et 2019 (Carrefour Chine, cf. note 3.2).

(2) La variation du besoin en fonds de roulement est détaillée en note 6.4.

(3) Le montant des acquisitions comprend essentiellement les investissements opérationnels réalisés dans les formats de croissance, notamment l'acquisition de 25 magasins et 10 stations services Makro Atacadista au Brésil (cf. note 2.2), la digitalisation du Groupe et le déploiement d'une offre omnicanale de référence.

(4) Cette ligne correspond principalement en France à l'acquisition de Dejbox et Potager City en janvier 2020, à l'acquisition de Sant'Ambroeus en Italie en février 2020, à la reprise de Bio c' Bon en novembre 2020 et à l'acquisition de Wellcome à Taiwan en décembre 2020 (cf. note 2.2). En 2019, cette ligne correspondait principalement à l'acquisition de So.bio.

(5) En 2019, ce poste correspondait principalement à la cession de la filiale Carrefour Chine (cf. note 3.2).

(6) En 2019, ce poste correspondait principalement à la cession des entrepôts logistiques de la filiale Cargo Property Assets (cf. note 3.2).

(7) En 2019, ce poste correspondait principalement au montant du capital de la filiale Cargo Property Assets souscrit et versé au cours de la période par les tiers investisseurs (participations ne donnant pas le contrôle), préalablement à sa cession (cf. supra).

(8) Ce poste correspond au montant du dividende versé en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (cf. note 2.4).

(9) Le détail des éléments constitutifs de la dette financière est présenté en note 14.2. Les variations des passifs issus des activités de financement sont détaillées en note 14.4.

(10) Conformément à la norme IFRS 16 applicable à partir du 1er janvier 2019 (cf. note 4), les paiements relatifs aux contrats de location et les intérêts associés sont présentés dans les flux de financement.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux Propres, part du Groupe				Total Part du Groupe	Total Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital social [1]	Ecarts de conversion	Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers [6]	Autres réserves et résultats			
Capitaux propres au 31 décembre 2018	**1 973**	**(1 219)**	**(30)**	**8 445**	**9 169**	**2 117**	**11 286**
Ajustements liés à la première application d'IFRS 16 [2]				(9)	(9)	-	(9)
Capitaux propres au 1er janvier 2019	**1 973**	**(1 219)**	**(30)**	**8 436**	**9 161**	**2 117**	**11 278**
Résultat net total 2019 retraité	-	-	-	1 126	1 126	182	1 308
Autres éléments du résultat global, après impôt [3]	-	(162)	(3)	(109)	(274)	(47)	(321)
Résultat global total 2019 retraité	**-**	**(162)**	**(3)**	**1 018**	**853**	**134**	**987**
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	10	10	0	10
Dividendes au titre de l'exercice 2018 [4]	43	-	-	(149)	(106)	(136)	(242)
Variation de capital et primes	2	-	-	(2)	-	12	12
Effet des variations de périmètre et autres mouvements [5]	-	-	-	19	19	(392)	(373)
Capitaux propres au 31 décembre 2019 retraité	**2 018**	**(1 381)**	**(33)**	**9 332**	**9 937**	**1 736**	**11 673**
Résultat net total 2020	-	-	-	641	641	190	831
Autres éléments du résultat global, après impôt [3]	-	(697)	(10)	(20)	(726)	(335)	(1 061)
Résultat global total 2020	**-**	**(697)**	**(10)**	**621**	**(85)**	**(145)**	**(231)**
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	23	23	1	23
Dividendes au titre de l'exercice 2019 [4]	26	-	-	(83)	(57)	(108)	(166)
Variation de capital et primes	-	-	-	-	-	1	1
Effet des variations de périmètre et autres mouvements	-	-	-	(23)	(23)	18	(4)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	**2 044**	**(2 078)**	**(42)**	**9 870**	**9 795**	**1 502**	**11 297**

(1) Le capital social est composé de 817 623 840 actions ordinaires au 31 décembre 2020 (cf. note 13.2.1).

(2) Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 – Contrats de location pour la première fois au 1er janvier 2019. Compte tenu de la méthode de transition choisie (rétrospective simplifiée), les données comparatives n'ont pas été retraitées et l'impact résultant de la première application de la norme, détaillé en note 4, a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1er janvier 2019.

(3) En 2020, les autres éléments du résultat global, après impôt reflètent essentiellement la dépréciation du réal brésilien sur la période. En 2019, les écarts de conversion correspondaient principalement au reversement des écarts de conversion créditeurs comptabilisés par Carrefour Chine pour un montant de (130) millions d'euros part du Groupe.

Les autres réserves et résultats correspondent en 2019 et en 2020 à la réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies suite aux baisses successives des taux d'actualisation de la zone Euro.

(4) Le dividende distribué par Carrefour S.A. au titre de 2018, d'un montant total de 359 millions d'euros, a été versé :
- *en numéraire pour 106 millions d'euros, et*
- *en actions nouvelles pour 253 millions d'euros (43 millions d'euros de hausse du capital social et 210 millions d'euros de primes d'émission).*

Le dividende distribué par Carrefour S.A. au titre de 2019, d'un montant total de 183 millions d'euros, a été versé :
- *en numéraire pour 57 millions d'euros, et*
- *en actions nouvelles pour 126 millions d'euros (26 millions d'euros de hausse du capital social et 100 millions d'euros de primes d'émission).*

Les dividendes versés en 2020 aux participations ne donnant pas le contrôle pour un montant total de 108 millions d'euros concernent principalement les filiales taïwanaises, espagnoles et brésiliennes. En 2019, ils concernaient principalement les filiales brésiliennes et françaises pour un montant total de 136 millions d'euros.

(5) Pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle, les effets de variation de périmètre et autres mouvements en 2019 correspondaient essentiellement à la sortie des intérêts minoritaires dans Cargo Property Assets pour (442) millions d'euros et dans Carrefour Chine pour 70 millions d'euros (cf. note 3.2).

(6) Ce poste est constitué de :
- *la réserve de couverture (partie efficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie) ;*
- *la réserve de juste valeur des actifs financiers (variation de juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global).*

Sommaire des notes annexes

Note 1 : Bases de préparation des comptes consolidés	page 10
Note 2 : Faits marquants de l'exercice	page 13
Note 3 : Périmètre de consolidation	page 20
Note 4 : Retraitement des états financiers consolidés 2019	page 25
Note 5 : Information sectorielle	page 33
Note 6 : Données opérationnelles	page 35
Note 7 : Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	page 46
Note 8 : Contrats de location	page 53
Note 9 : Titres mis en équivalence	page 56
Note 10 : Impôts sur les résultats	page 59
Note 11 : Provisions et passifs éventuels	page 61
Note 12 : Effectifs, rémunérations et avantages du personnel	page 64
Note 13 : Capitaux propres et résultat par action	page 74
Note 14 : Actifs, passifs et résultat financiers	page 79
Note 15 : Engagements hors bilan	page 94
Note 16 : Evénements post-clôture	page 95
Note 17 : Honoraires des commissaires aux comptes	page 95
Note 18 : Liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation	page 96

NOTE 1 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 février 2021. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Carrefour SA (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France (93, avenue de Paris, 91300 Massy). Les états financiers consolidés de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2020 reflètent la situation financière et le résultat de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « Carrefour » ou « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées et co-entreprises). Ils sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Société.

1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2020 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards)* telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2019 établi selon le même référentiel.

Les textes adoptés par l'Union Européenne sont publiés au Journal officiel de l'Union Européenne et peuvent être consultés sur EUR-Lex.

Au 31 décembre 2020, les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne sont identiques aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB.

1.2 Evolution du référentiel comptable

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2019 à l'exception des amendements de normes dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2020 et qui sont les suivants …

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – *Définition du terme « significatif »* ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 - *Réforme des taux de référence (Phase 1) ;*
- Amendements à IFRS 3 – *Définition d'une entreprise* ;
- Amendements aux références du Cadre conceptuel pour les normes IFRS ;

… ainsi que l'amendement à IFRS 16 - *Contrats de location : avantages octroyés aux preneurs dans le contexte de la Covid-19,* applicable à compter du 1er juin 2020.

L'application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

A noter : les conséquences de la décision de l'IFRS IC publiée en décembre 2019 relative aux durées des contrats de location entrant dans le champ de la norme IFRS 16 ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020, en modifiant rétrospectivement les comptes consolidés 2019 (cf. note 4).

Textes adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2021

Normes, amendements et interprétations	Date d'application
Amendement à IFRS 4 - *Contrats d'assurance : Prolongation de l'exemption temporaire de l'application IFRS 9*	1er janvier 2021
Amendement à IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - *Réforme des taux d'intérêt de référence (Phase 2)*	1er janvier 2021

L'application de l'amendement à IFRS 4 n'aura pas d'incidence sur le Groupe puisqu'il prolonge l'application d'une exemption temporaire déjà retenue par les sociétés d'assurances du Groupe.

Concernant le projet de « Réforme des taux d'intérêts de référence », Carrefour applique à partir de 2020 les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 liés à la phase 1. Ces amendements permettent au Groupe de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et/ou dans l'appréciation du caractère hautement probable du risque couvert, permettant ainsi de sécuriser les relations de couvertures existantes ou à venir jusqu'à la levée de ces incertitudes.

Concernant les amendements liés à la seconde phase du projet de « Réforme des taux d'intérêt de référence », s'ils avaient été appliqués au 31 décembre 2020, ils auraient été sans impact pour Carrefour en l'absence de modification effective des indices de référence dans les contrats du Groupe au 31 décembre 2020.

Carrefour continue de mener des travaux de recensement afin d'assurer la transition vers les nouveaux indices de référence. Ce projet vise à anticiper les impacts associés à la reforme et à mettre en œuvre le processus de transition vers les nouveaux indices. Les dérivés de taux documentés en couverture de dettes indexées à un taux de référence sont présentés en note 14.

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne

Normes, amendements et interprétations	Date d'application (1)
Amendements des normes IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises, IAS 16 - Immobilisations corporelles, IAS 37 - Provisions, Passifs éventuels et Actifs éventuels et des Améliorations annuelles 2018-2020*	1er janvier 2022
Norme IFRS 17 - *Contrats d'assurance*	1er janvier 2023
Amendements à IAS 1 - *Présentation des états financiers : Classification des dettes en courant ou non courant*	1er janvier 2023

(1) Sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne

Carrefour n'anticipe pas d'incidence significative de l'application de ces textes sur les comptes consolidés du Groupe.

1.3 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre le traitement comptable adéquat de certaines transactions et activités.

Les estimations faites par la Direction et jugements exercés pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation des ristournes et coopérations commerciales (cf. note 6.2.1) ;
- les durées d'utilité des actifs opérationnels (cf. note 7) ;
- la détermination des Unités Génératrices de Trésorerie, dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations autres que les *goodwill* (cf. note 7.3) ;
- l'évaluation des valeurs recouvrables des *goodwill* et autres immobilisations incorporelles, ainsi que des immobilisations corporelles (cf. note 7.3) ;
- l'évaluation des droits d'utilisation de l'actif et engagements locatifs retenus dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location* (cf. notes 4 et 8) ;

- la détermination des dépréciations des prêts octroyés par les sociétés financières (cf. note 6.5.1) ainsi que des provisions pour risque de crédit sur les engagements de prêts (cf. note 11.1) ;
- l'évaluation de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 3.1) ;
- la reconnaissance des actifs d'impôts différés et de certains crédits d'impôt (cf. note 10) et l'évaluation des positions fiscales incertaines dans le cadre de l'application de l'interprétation IFRIC 23 ;
- l'évaluation des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (cf. note 11) ;
- les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (cf. note 12.1) ;
- la détermination du niveau de contrôle ou d'influence exercé par le Groupe sur ses participations (cf. notes 3 et 9).

Les incidences éventuelles de la crise sanitaire sur ces estimations sont mentionnées en note 2.1.

1.4 Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont établis sur la base du coût historique, à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur (cf. note 14) ;
- des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, évalués à la juste valeur (cf. note 3.1) ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais liés à la vente.

La notion de juste valeur s'entend comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Conformément à la hiérarchie définie dans la norme IFRS 13 – *Evaluation à la juste valeur*, il existe trois niveaux de juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée par des modèles utilisant des données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS. Ainsi les dispositions de la norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* sont applicables dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 ; la période comparative présentée inclut également l'ajustement lié à l'inflation.

NOTE 2 : FAITS MARQUANTS DE l'EXERCICE

2.1 Crise sanitaire liée à la Covid-19

Au cours de l'année 2020, la pandémie de Covid-19 a frappé durement l'économie mondiale et a engendré une situation grave et inédite. Face à cette pandémie, les équipes de Carrefour ont fait preuve d'une réactivité exceptionnelle, afin d'assurer la continuité de la distribution alimentaire, puis de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs dans un environnement complexe et en évolution rapide.

Le Groupe a mis en œuvre des mesures fortes de protection de la santé des collaborateurs et des clients, le plus souvent en anticipant et en allant au-delà des règles sanitaires recommandées par les pouvoirs publics dans chaque pays. Carrefour conserve une extrême vigilance à la sécurité de ses équipes et de ses clients et adapte en permanence ses modèles commerciaux et opérationnels à l'évolution de la situation sanitaire dans tous ses pays. Il est à noter que les mesures fortes de protection mises en place par le Groupe ont fait l'objet d'attestations d'organismes de certification dans plusieurs de nos pays. En juin, en Espagne, Carrefour a été la première entreprise à obtenir la certification AENOR. En septembre, Carrefour Brésil est devenue la première entreprise du secteur de la distribution au Brésil à être reconnue avec le label international My Care, développé par DNV GL. En novembre, en France, Carrefour a obtenu la certification AFNOR.

Carrefour a pris des mesures de responsabilité sociale et mis en œuvre des actions de solidarité concrètes, telles que la création de services dédiés pour les clients prioritaires (notamment personnes âgées et personnels soignants), des dons de la Fondation Carrefour ou encore des actions de soutien aux producteurs locaux.

Le modèle multi-format a permis de répondre aux besoins des consommateurs pendant les différentes phases de la crise. Il est à noter que l'offre d'e-commerce alimentaire a connu un fort succès cette année.

Evolution de notre activité *Retail* au premier semestre 2020

Nos ventes ont été portées en janvier et février par le succès des initiatives stratégiques lancées depuis deux ans, puis ont connu une accélération notable en mars, les consommateurs réalisant des achats de précaution, essentiellement dans l'épicerie sèche et les produits de longue conservation, en prévision du confinement. Tous les formats de magasins et le e-commerce ont bénéficié de cette dynamique très soutenue dans l'alimentaire.

Dans l'ensemble des géographies, des comportements d'achat assez similaires ont été observés avec la progression de la pandémie et les décisions de confinement prises par les pouvoirs publics.

Une fois les mesures de confinement mises en place, les consommateurs se sont dirigés vers la proximité et les supermarchés, plus proches de leur domicile et davantage accessibles, aux dépens des hypermarchés. Dans l'ensemble des formats, le nombre de visites en magasin a été réduit, tandis que le panier moyen a fortement augmenté. Le e-commerce alimentaire a conservé sa forte dynamique.

Progressivement à partir du mois de mai, les pays européens ont commencé à mettre fin au confinement. Notons qu'au Brésil la politique sanitaire est différente d'un état à l'autre, avec une approche locale du confinement, tandis que l'Argentine est demeurée confinée. Bien que les situations sanitaires et les calendriers varient d'un pays à l'autre, certaines tendances se sont détachées. En mai et juin, les marchés alimentaires ont été généralement porteurs, bénéficiant notamment d'un report de la consommation en restauration hors-domicile. L'attractivité des formats de proximité et de supermarchés s'est confirmée. Les hypermarchés, à nouveau pleinement accessibles, ont connu une activité soutenue.

Evolution de notre activité *Retail* au second semestre 2020

Nos ventes au second semestre ont été particulièrement dynamiques sur les marchés porteurs, notamment au Brésil et en Espagne ; la France a quant à elle montré des signes d'accélération. Par

ailleurs, le marché a continué de bénéficier d'un report de la consommation hors-domicile vers la consommation à domicile, compte tenu notamment de la progression du télétravail.

Les contraintes exercées par les autorités dans nos différentes géographies ont toutefois eu pour conséquence de pénaliser une partie de nos activités dans certaines géographies. Il s'agit notamment des activités en Italie du fait de notre exposition aux zones touristiques du Nord particulièrement affectées et de nos grands hypermarchés localisés dans les grands centres commerciaux en Pologne qui ont subi une baisse de trafic.

Ventes aux professionnels, services financiers et services marchands

Concernant nos services financiers, face à un environnement macroéconomique incertain, Carrefour a très rapidement renforcé la sélectivité de sa politique d'octroi de crédit, ainsi que ses procédures de recouvrement. Le coût du risque a néanmoins augmenté dans le contexte de crise économique, en particulier en Espagne et au Brésil.

S'agissant des ventes aux professionnels (Promocash en France) et des services marchands (voyages, spectacles, locations…), ils ont été impactés d'une part par les confinements et d'autre part par les différentes contraintes sanitaires.

Bilan solide, liquidité renforcée et discipline financière

Depuis plusieurs années, Carrefour fait preuve d'une grande discipline financière et a renforcé son bilan et sa liquidité. Le bilan solide dont dispose Carrefour constitue un atout important dans le contexte de mutations rapides de la distribution alimentaire et de pandémie actuelle.

Au 31 décembre 2020, le Groupe est noté Baa1 perspective négative par Moody's et BBB perspective stable par Standard & Poor's.

Les principales opérations de financement de l'année 2020 sont détaillées dans la note 2.3.

Continuité d'exploitation

Etant une entreprise de première nécessité en tant que distributeur alimentaire, Carrefour a pu continuer à opérer normalement durant les périodes de confinement strict. Cela a également été le cas des franchisés Carrefour.
Dans le même temps, le Groupe a poursuivi la sécurisation de ses financements à court et à long terme (cf. note 2.3).
Ainsi, dans ce contexte, la continuité d'exploitation du Groupe n'est pas remise en cause.

Compte de résultat

Les produits et charges de l'exercice 2020 ont été comptabilisés et présentés selon les mêmes principes que ceux appliqués pour la clôture du 31 décembre 2019. De ce fait, les effets de la crise sanitaire de la Covid-19 impactent l'ensemble du compte de résultat.

Les coûts encourus en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 ont été comptabilisés dans le résultat opérationnel courant de l'exercice 2020, qu'il s'agisse de coûts nécessaires pour la logistique ou pour la distribution des produits en magasin ou au domicile des clients, et y compris les coûts relatifs à la protection sanitaire des salariés, des clients et des prestataires.

En conformité avec nos principes comptables, appliqués de manière constante, ont été présentés en charges non courantes les primes exceptionnelles et avantages assimilés pour un montant total de (128) millions d'euros, montant déjà comptabilisé au 30 juin 2020. En effet, ces primes n'ont pas rémunéré l'activité des salariés en tant que telle. Elles relèvent d'une action de responsabilité sociétale et sont assorties d'avantages fiscaux et sociaux. Elles sont venues en complément des éléments de rémunération fixe et variable habituels (au titre du paiement d'heures supplémentaires, de primes diverses, de la participation…) des salariés concernés, sans s'y substituer.

Bilan

Compte tenu du contexte particulier lié à la crise sanitaire Covid-19, le Groupe avait mené des diligences spécifiques lors de l'établissement des comptes semestriels au 30 juin 2020, qui étaient décrites dans la note 3.1 de ces comptes.

Pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2020, les informations spécifiques sont décrites dans les notes détaillées de ces états financiers, notamment :

- Notes 6.4.2 et 6.4.3 : Valeur des stocks et des créances commerciales ;
- Note 6.5.1 : Valeur des encours clients des sociétés financières correspondant aux créances détenues sur la clientèle ;
- Note 7.3 : Mise en œuvre des tests d'impairment des *goodwill*, actifs magasins et immeubles de placement ;
- Note 9 : Valeur des titres mis en équivalence ;
- Note 10.2 : Recouvrabilité des impôts différés ;
- Note 11 : Revue des provisions et des passifs éventuels ;
- Note 12.1.6 : Evolution des hypothèses prises en compte (taux d'actualisation, législation en vigueur, population concernée) et leurs incidences sur l'évaluation des avantages au personnel ;
- Note 14.2.4 : Composition des équivalents de trésorerie ;
- Note 14.7.1 : Revue du risque de liquidité.

2.2 Principales acquisitions et cessions 2020

a. Investissements dans les formats de croissance

Au Brésil – Accélération de l'expansion du format cash & carry Atacadão (acquisition d'actifs)

Le 15 février 2020, Atacadão a conclu un accord avec **Makro Atacadista** portant sur l'acquisition de 30 magasins (dont les murs de 22 magasins en pleine propriété et 8 en location) et 14 stations-service, situés dans 17 États du Brésil, pour un prix de 1,95 milliard de réals, devant être payé en totalité en numéraire. Cette transaction correspond à une acquisition d'actifs.

Un acompte de 195 millions de réals a été versé au cours du premier trimestre 2020.

Les 30 magasins, totalisant plus de 165 000 m² de surface de vente, ont réalisé un chiffre d'affaires total d'environ 2,8 milliards de réals en 2019.

La transaction était soumise à certaines conditions usuelles, notamment l'accord des bailleurs pour les magasins en location et l'approbation par la CADE, l'autorité de la concurrence brésilienne. Cette dernière ayant approuvé la transaction le 5 octobre 2020, la finalisation de l'acquisition de ces magasins et de ces stations-service a été réalisée en plusieurs tranches.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a acquis 25 magasins (16 magasins en pleine propriété et 9 magasins en location) et 10 stations-service. Le Groupe a procédé à ces acquisitions au cours des mois de novembre et de décembre 2020 pour un montant total de 1 725 millions de réals (290 millions d'euros environ).

De plus, 4 magasins supplémentaires devraient être acquis au cours du premier semestre 2021. La reprise du 30ème magasin est conditionnée à l'accord du bailleur.

A Taïwan – Accélération du développement du format de proximité (regroupement d'entreprises)

En juin 2020, Carrefour a conclu un accord avec Dairy Farm pour acquérir **Wellcome**. La transaction porte sur 224 magasins de proximité ainsi qu'un entrepôt (incluant la propriété des murs et du terrain). Wellcome a réalisé un chiffre d'affaires HT d'environ 390 millions d'euros en 2019.

La transaction était soumise aux conditions usuelles. Suite à l'obtention de l'approbation de la Taïwan Fair Trade Commission (autorité de la concurrence locale) le 10 décembre 2020,

l'acquisition a été finalisée le 31 décembre 2020 pour un prix provisoire de 4,0 milliards de dollars taïwanais (soit 119 millions d'euros environ).

L'acquisition ayant été réalisée le dernier jour de l'exercice 2020 (soit le 31 décembre) et compte tenu de la réglementation locale imposant un flot d'informations limité entre le groupe Carrefour et la société acquise Wellcome jusqu'à la date de clôture de l'opération, l'exercice d'allocation des actifs et passifs à la juste valeur tel que requis par la norme IFRS 3 – *Regroupement d'entreprises* n'a pas été mis en œuvre dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 : un *goodwill* provisoire de 119 millions d'euros a ainsi été comptabilisé au 31 décembre 2020. La comptabilisation provisoire de ce regroupement d'entreprises devrait être finalisée sur le premier semestre 2021.

En Espagne – Renforcement des formats supermarché et de proximité (regroupement d'entreprises)

En août 2020, le Groupe a conclu un accord pour acquérir 172 magasins de proximité et supermarchés sous enseigne **Supersol** en Espagne, situés principalement en Andalousie et dans la région de Madrid. La valeur d'entreprise de l'opération est de 78 millions d'euros. Les magasins acquis ont réalisé un chiffre d'affaires HT d'environ 450 millions d'euros en 2019.

Carrefour prévoit de convertir les magasins acquis aux formats de proximité (Express), supermarchés (Market) et Supeco. Carrefour consolide ainsi sa position de numéro 2 en Espagne en diversifiant son parc et en renforçant sa présence dans les formats de croissance, en ligne avec la stratégie du plan de transformation Carrefour 2022.

Cette transaction est soumise aux conditions usuelles, notamment l'approbation de l'autorité de la concurrence locale. Cette dernière est intervenue le 12 janvier 2021. L'acquisition devrait être finalisée au cours du premier semestre 2021. Une fois finalisée, cette acquisition sera comptabilisée selon la norme IFRS 3 - *Regroupement d'entreprises*.

b. Renforcement de notre position dans le bio (France)

Acquisition de l'enseigne Bioazur (regroupement d'entreprises)

Le 13 octobre 2020, Carrefour a annoncé le rachat, via sa filiale So.bio, de 100% des actions de l'enseigne **Bioazur**, spécialisée dans la distribution de produits biologiques (5 magasins localisés dans le Sud-Ouest). La finalisation de la transaction est intervenue le 12 novembre 2020 (date de prise de contrôle).

En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Sur la base de cette évaluation provisoire, l'acquisition de l'enseigne Bioazur s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Reprise de l'enseigne Bio c' Bon (regroupement d'entreprises)

Le 2 novembre 2020, le Tribunal de Commerce de Paris a retenu l'offre de Carrefour, via sa filiale So.bio, pour reprendre l'enseigne **Bio c' Bon** avec une entrée en jouissance au lendemain.

Cette acquisition permet à Carrefour d'accélérer le développement de sa présence dans la distribution spécialisée bio en centre urbain, un secteur en forte croissance, avec un concept très complémentaire des enseignes existantes du Groupe. Bio c' Bon a développé un réseau de distribution spécialisé très attractif, alliant un concept de magasin contemporain et une offre adaptée aux centres urbains dans des emplacements de première qualité.

Le prix d'acquisition provisoire s'est élevé à 60 millions d'euros pour la reprise de 107 magasins et un millier de salariés environ. Il sera ajusté en conséquence si certains magasins ne pouvaient finalement pas faire l'objet d'une reprise en raison de l'exercice par les bailleurs de leur clause résolutoire.

Cette opération a fait l'objet d'une dérogation à l'effet suspensif du contrôle des concentrations et sera soumise à l'examen de l'Autorité de la Concurrence.

En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Sur la base de cette

évaluation provisoire, la reprise de l'enseigne Bio c' Bon s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 81 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les montants des produits des activités ordinaires et des résultats des enseignes Bioazur et Bio c' Bon inclus dans l'état du résultat global consolidé de la période ne sont pas significatifs. Ces deux opérations s'inscrivent dans le plan de renforcement de l'activité Bio spécialiste de Carrefour, débuté en 2019 par l'acquisition de So.bio.

c. Extension de notre offre en e-commerce alimentaire en France (regroupements d'entreprises)

Le 8 janvier 2020, Carrefour a pris le contrôle de la société **Potager City** en acquérant 50% du capital. La société, basée à Lyon, livre des paniers de fruits et légumes en provenance directe des producteurs. A la suite de la capitalisation d'une avance en compte courant fin mars 2020, Carrefour détenait 56% du capital et des droits de vote. Suite à un rachat complémentaire de parts auprès d'actionnaires minoritaires en décembre 2020, Carrefour détient 68% du capital et des droits de vote au 31 décembre.

Le 24 janvier 2020, Carrefour a acquis une participation majoritaire dans la société **Dejbox** (soit 68%), pionnier de la livraison de déjeuners pour les salariés situés en zones périurbaines. Présente à Lille, Lyon, Paris, Bordeaux, Nantes et Grenoble mais aussi dans des centaines d'autres villes et communes environnantes, Dejbox livre chaque mois plus de 400 000 repas.

En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris aux dates d'acquisition. Sur la base de l'évaluation définitive, les acquisitions des sociétés Potager City et Dejbox se sont traduites par la comptabilisation de *goodwill* respectivement de 20 millions d'euros et 53 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les montants des produits des activités ordinaires et des résultats des sociétés Potager City et Dejbox inclus dans l'état du résultat global consolidé de la période ne sont pas significatifs.

d. Cession de la société Rue du Commerce (France)

Le Groupe avait annoncé le 8 novembre 2019 avoir reçu une offre ferme de la part de Shopinvest portant sur 100% du capital de Rue du Commerce.

Au 31 décembre 2019, conformément à la norme IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs et passifs de la filiale, classés en actifs et passifs détenus en vue de leur vente, avaient été évalués au montant le plus faible de leur valeur nette comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Compte tenu des conditions financières de la promesse unilatérale d'achat de Shopinvest, ces actifs avaient été intégralement dépréciés au 31 décembre 2019, en contrepartie du résultat opérationnel non courant.

La cession de Rue du Commerce est devenue définitive le 30 avril 2020. La moins-value de cession enregistrée sur 2020 s'élève à (40) millions d'euros environ et a été comptabilisée dans le résultat opérationnel non courant (cf. note 6.3).

e. Arrêt de l'activité C-zam chez Carrefour Banque (France)

En avril 2020, le Conseil d'Administration de la société Carrefour Banque a pris la décision d'arrêter l'activité C-zam (gestion opérationnelle de comptes courants de particuliers) pour se recentrer sur son cœur de métier, le crédit à la consommation. Cette activité s'est définitivement arrêtée en juillet 2020.

Cette décision a entraîné la dépréciation, dès le 30 juin 2020, des actifs immobilisés dédiés à cette activité en contrepartie du résultat opérationnel non courant (cf. note 6.3).

f. Cession du contrôle de Market Pay (France)

Le Groupe a annoncé le 30 octobre 2020 la cession de 60% de sa plateforme de paiement Market Pay à AnaCap Financial Partners, un investisseur spécialisé dans les services financiers européens, afin d'en accélérer le développement et la diversification. La valeur d'entreprise de l'opération est de 300 millions d'euros environ.

Développée par les équipes du Groupe depuis 2016, Market Pay est une plateforme de paiement européenne conçue pour répondre aux enjeux du commerce omnicanal du Groupe dans ses différentes géographies. Elle opère un volume de 1,3 milliard de transactions par an, gère 45 000 terminaux de paiement et 5 millions de cartes. Elle accompagne de bout en bout les points de vente physiques et les e-commerçants dans le déploiement de solutions de paiement innovantes et simplifiées. Market Pay connaît une croissance forte et continue depuis sa création.

A travers ce projet de partenariat, Carrefour souhaite capitaliser sur l'expertise sectorielle approfondie et l'expérience de 15 ans d'AnaCap dans la croissance et le développement d'activités pour permettre à Market Pay de continuer à se développer, se diversifier et accélérer sa transformation au service des projets d'innovation de Carrefour ainsi que de ses autres clients et prospects.

Cette transaction a fait l'objet d'une information-consultation des instances représentatives du personnel en décembre 2020 et reste soumise aux autres conditions usuelles de finalisation (examen par les autorités bancaires réglementaires en France et en Espagne ainsi que par la Commission Européenne). Elle devrait être finalisée au cours du premier semestre 2021.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs de la filiale ont été classés en actifs et passifs détenus en vue de leur vente à partir d'août 2020 et évalués au montant le plus faible de leur valeur nette comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Compte tenu des conditions financières de la transaction, ces actifs sont évalués à la valeur nette comptable.

Après la finalisation de cette transaction en 2021, la participation conservée par le Groupe dans Market Pay (40% environ) sera comptabilisée par mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

2.3 Sécurisation des financements long terme du Groupe

Début mars 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 a provoqué la fermeture du marché monétaire (court terme) ainsi que du marché des émissions obligataires long terme. Ce dernier a ré-ouvert le 20 mars, après 10 jours de fermeture, avec un élargissement des *spreads* de crédit de 150 à 200 bps.

Le 1er avril 2020, le groupe Carrefour a été le premier émetteur noté BBB à accéder au marché, avec une émission obligataire d'1 milliard d'euros, d'une maturité de 7,5 ans environ (échéance au 15 décembre 2027) et d'un coupon de 2,625%. Le 9 avril 2020, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire, d'un montant de 802 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 4%.

Ces opérations ont permis de sécuriser la liquidité du Groupe à court et à moyen terme, et s'inscrivent dans la stratégie de sécurisation des financements de Carrefour. Elles ont également permis d'étendre la maturité moyenne des facilités obligataires en la portant de 3,5 ans à fin décembre 2019 à 3,6 ans à fin décembre 2020, tout en réduisant la charge financière de Carrefour.

Par ailleurs, en mai 2020, Carrefour a exercé l'option d'extension de juin 2024 à juin 2025 de ses deux facilités de crédit d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. Cette option a été souscrite à plus de 95% des engagements bancaires.

Le 16 avril 2020, la filiale brésilienne Atacadão a mis en place divers financements en USD et Euros, immédiatement swapés en BRL, pour un montant total de 1 500 millions de réals (environ 235 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre 2020). Ces financements ont des maturités de 2 et 3 ans. Ces opérations permettent de sécuriser les besoins de financements à court et moyen terme de la filiale dans le contexte de crise sanitaire.

Le 28 décembre 2020, Atacadão a procédé à un rachat de la souche obligataire échéance avril 2021 d'un montant de 1 000 millions de réals (environ 155 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre 2020), sans pénalité, ni coût additionnel. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une gestion dynamique des financements, visant à optimiser les coûts de financement et la structure de bilan de la filiale brésilienne.

2.4 Paiement du dividende 2019 avec option de paiement en actions

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 29 mai 2020, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2019 à 0,23 euro par action avec une option de paiement de ce dividende en actions.

Le prix d'émission de ces actions nouvelles a été fixé à 12,19 euros, correspondant à 95% de la moyenne des cours de clôture cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende de 0,23 euro par action et arrondi au centime d'euro supérieur.

Ouverte le 10 juin 2020, la période d'option s'est clôturée le 23 juin 2020 ; les actionnaires ayant choisi le paiement du dividende en actions représentent 69% du capital.

Le 29 juin 2020 ont eu lieu :

- le règlement livraison des 10 358 336 actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en action, suite à une augmentation du capital social et des primes d'émission de Carrefour SA d'un montant total de 126 millions d'euros ;
- le versement du dividende global en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (57 millions d'euros).

NOTE 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 Principes comptables

Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers des filiales à compter de leur date d'acquisition (date à laquelle le contrôle est obtenu), et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et co-entreprises comptabilisées par mise en équivalence.

(i) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée directement ou indirectement par le Groupe. Le contrôle existe sur une entité lorsque le Groupe détient le pouvoir sur celle-ci, est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influer sur le montant de ces rendements. Pour déterminer si une situation de contrôle existe, le Groupe prend en considération tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer son contrôle sur l'entité en question, comme les droits découlant d'accords contractuels ou les droits de vote potentiels détenus par le Groupe si ces derniers sont substantiels.

En ce qui concerne les filiales acquises en cours d'exercice, seuls les résultats de la période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat consolidé. Pour les filiales cédées en cours d'exercice ou dont le contrôle a été perdu, seuls les résultats de la période antérieure à la date de cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les filiales sont éliminés. Lorsqu'une filiale réalise une transaction avec une entreprise associée ou une co-entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

(ii) Entreprises associées et co-entreprises

Sont comptabilisées par mise en équivalence les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) et les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et répondant à la définition d'une co-entreprise, selon les principes exposés dans la note 9 « Titres mis en équivalence ».

L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

(iii) Autres participations

Lorsque le Groupe n'exerce pas de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable sur les décisions opérationnelles ou financières de sociétés dont il détient les titres, ceux-ci sont comptabilisés conformément aux dispositions applicables soit aux actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (sur option irrévocable à la comptabilisation initiale – choix généralement retenu par le Groupe), soit aux actifs financiers à la juste valeur par résultat net, et présentés en « Autres actifs financiers non courants ». La méthode d'évaluation et de dépréciation est exposée dans la note 14 « Actifs, passifs et résultat financiers ».

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où l'ensemble des activités et des actifs acquis répond à la définition d'une entreprise et où le Groupe en obtient le contrôle, sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition.

A compter du 1er janvier 2020, pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités et d'actifs doit comporter au moins un *input* et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la capacité de créer des *outputs*. Le Groupe a la possibilité d'appliquer un "test de concentration" qui permet d'évaluer de manière simplifiée si un ensemble d'activités et d'actifs acquis n'est pas une entreprise. Le test de concentration optionnel est satisfait si la quasi-totalité de la juste valeur des actifs bruts acquis est concentrée dans un seul actif identifiable ou un groupe d'actifs identifiables similaires.

Si un ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise, la transaction est comptabilisée comme une acquisition d'actifs isolés.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2010 sont évalués et comptabilisés selon les principes décrits ci-dessous, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*.

- A la date d'acquisition, le Groupe procède à l'identification et à l'évaluation à la juste valeur de l'ensemble des actifs acquis et des passifs repris.

- Le *goodwill* correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. Ce *goodwill* est comptabilisé directement dans le bilan de l'entité acquise, dans la devise fonctionnelle de cette dernière et fait l'objet d'un suivi ultérieur au niveau du secteur opérationnel auquel l'entité est affectée selon les modalités décrites en note 7.3. Tout profit au titre d'une acquisition à des conditions avantageuses (*goodwill* négatif) est immédiatement comptabilisé en résultat.
- Pour chaque regroupement impliquant une prise de participation inférieure à 100%, la fraction d'intérêts non acquise (intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée à la date d'acquisition :
 - soit à sa juste valeur ; un *goodwill* est alors comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du « *goodwill* complet ») ;
 - soit à hauteur de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise, ce qui conduit à ne reconnaître que le *goodwill* attribuable au Groupe (méthode dite du « *goodwill* partiel »).

Ce choix est déterminé transaction par transaction.

- Le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard 12 mois après la date d'acquisition. Tout ajustement de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris et du prix d'acquisition au cours de la période d'évaluation est comptabilisé en contrepartie du *goodwill* dans la mesure où il résulte de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de cette période de 12 mois ou si l'ajustement ne résulte pas de faits ou circonstances existants à la date d'acquisition, tout ajustement est enregistré directement en résultat.
- En cas d'acquisition par étapes, la prise de contrôle déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe en contrepartie du résultat ; toute perte de contrôle donne lieu à la réévaluation de la participation résiduelle éventuelle à la juste valeur suivant les mêmes modalités.
- Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus.

Lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a opté pour l'option d'IFRS 1 – *Première adoption des normes internationales d'information financière* prévoyant le maintien des traitements appliqués aux regroupements d'entreprises sous les référentiels comptables précédents.

Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

Toute prise ou cession de participation dans une filiale ne modifiant pas le contrôle est considérée comme une transaction entre actionnaires et est comptabilisée directement en capitaux propres en application de la norme IFRS 10 – *Etats financiers consolidés*. Elle est par ailleurs présentée en activités de financement dans le tableau de flux de trésorerie.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Le Groupe présente ses états financiers en euros.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la devise dans laquelle elle réalise l'essentiel des flux liés à son activité. Pour le Groupe, la monnaie fonctionnelle d'une entité correspond à la monnaie du pays dans lequel elle se trouve.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie en hyperinflation, sont convertis en euros de la façon suivante :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen pondéré de la période ;
- les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ; ils participent ultérieurement, le cas échéant, au calcul du résultat de cession de la ou des société(s) concernée(s) ;
- les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de la période, sauf si le taux en vigueur au jour de la transaction est significativement différent.

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation selon la norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* depuis 2018. En application de cette norme :

- les éléments non monétaires du bilan sont retraités à l'aide d'un indice général des prix ;
- les éléments du compte de résultat et de l'état du résultat global en devise locale sont retraités en appliquant la variation de l'indice général des prix à compter de l'enregistrement initial des éléments de produits et de charges dans les états financiers ;
- le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat global sont convertis en euros au cours de change à la clôture de la période considérée.

Conversion des opérations réalisées en devises

Lorsqu'une entité du Groupe réalise des opérations dans une devise différente de sa devise fonctionnelle, celles-ci sont initialement converties au taux en vigueur au jour de la transaction.

A chaque arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont réévalués au taux de clôture en vigueur à cette même date ; les écarts de change correspondants sont comptabilisés en profit ou perte de change dans le compte de résultat.

Les financements intra-groupe mis à la disposition de certaines filiales du Groupe et pour lesquels le remboursement n'est ni planifié ni probable sont considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net réalisé à l'étranger ; les écarts de change dégagés lors de leurs réévaluations successives à chaque arrêté sont alors comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, conformément aux dispositions de la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs détenus en vue de leur vente » de l'état de la situation financière, conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Les passifs relatifs à cet actif, le cas échéant, sont également présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière (« Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente »). Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des frais liés à la vente. Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement.

L'ensemble des actifs et des passifs liés aux activités destinées à être cédées sont présentés sur une ligne distincte de l'actif et du passif, après élimination des positions intragroupes.

Une activité abandonnée est soit une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, et
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte, ou
- est une activité acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de l'abandon effectif ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

3.2 Principales variations de périmètre

3.2.1 Opérations réalisées au cours de l'exercice 2020

Les principales opérations finalisées en 2020 sont détaillées en note 2.2 : acquisition de plusieurs sociétés ou enseignes françaises (Potager City, Dejbox, Bioazur, Bio c' Bon), de la société taïwanaise Wellcome, de certains magasins et stations-service brésiliens Makro Atacadista, cession de la société Rue du Commerce et arrêt de l'activité C-Zam de Carrefour Banque en France.

3.2.2 Opérations réalisées au cours de l'exercice 2019

Cession de Carrefour Chine

Le 23 juin 2019, le Groupe a annoncé la signature d'un accord de cession portant sur 80% de Carrefour Chine au groupe chinois Suning.com. Cette cession est devenue effective le 26 septembre 2019, notamment suite à l'approbation des autorités de la concurrence chinoises.

Présent en Chine depuis 1995, la société Carrefour Chine opérait un réseau de 210 hypermarchés et 24 magasins de proximité et avait généré en 2018 un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros et un EBITDA de 66 millions d'euros.

Le prix final de cession de 80% de Carrefour Chine a été de 4,8 milliards de renminbi, représentant 615 millions d'euros le 26 septembre 2019. La plus-value de cession s'est élevée à 1,15 milliard d'euros environ et a été comptabilisée dans le résultat net des activités abandonnées en 2019.

L'accord conclu avec Suning.com prévoit des fenêtres de liquidité pour la participation résiduelle de 20% :

- Pendant une fenêtre de 90 jours à l'issue du deuxième anniversaire suivant la date de réalisation de la transaction (le 26 septembre 2019), le Groupe pourra exercer une option de vente pour céder sa participation résiduelle de 20% à Suning.com, à un prix égal à 20% de la valeur des fonds propres telle que déterminée à la date de réalisation de la cession des 80%, soit 20% de 6 milliards de renminbi ;
- A l'issue de cette fenêtre et pendant une durée de 90 jours, Suning.com pourra exercer une option d'achat pour acquérir la participation résiduelle de 20% détenue par Carrefour, à un prix égal à 20% de la valeur des fonds propres tels que déterminée à la date de réalisation de la cession des 80% ;
- A l'issue du troisième anniversaire suivant la date de réalisation de la transaction, et pendant une durée de 3 ans, Carrefour pourra exercer une option de vente pour céder sa participation résiduelle de 20% à Suning.com à la valeur de marché ;
- A l'issue du quatrième anniversaire suivant la date de réalisation de la transaction, et pendant une durée de 3 ans, Suning.com pourra exercer une option d'achat pour acquérir la participation résiduelle de 20% détenue par Carrefour à la valeur de marché.

Dans la mesure où les options exerçables à partir du deuxième anniversaire ont des caractéristiques quasi identiques et un prix d'exercice fixe, il est considéré virtuellement certain que les options seront exercées et que le Groupe considère avoir cédé, en conséquence, dès le 26 septembre 2019, 100% du pourcentage d'intérêts de Carrefour Chine. A ce titre, une créance financière (autre actif financier non courant) a été enregistrée à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 1,2 milliard de renminbi. Cet actif a été classé en actif financier courant au 31 décembre 2020, en cohérence avec la première fenêtre de 90 jours où le Groupe pourra exercer son option de vente sur sa participation résiduelle.

Pour plus de détails sur les impacts de cette cession, voir la note 5 des comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Cession de Cargo Property Assets

Au cours du printemps 2019, le Groupe a engagé un processus de cession de sa filiale Cargo Property Assets détenant 22 entrepôts logistiques en France. Un protocole d'accord a été signé le 10 juillet 2019 avec la foncière cotée Argan portant sur la totalité du capital ; la cession est devenue effective le 15 octobre 2019. Les actifs de la filiale correspondaient à des immobilisations corporelles d'une valeur nette comptable de 577 millions d'euros ce jour-là.

Le prix de cession s'est élevé à 288 millions d'euros pour la quote-part revenant au Groupe (soit 32%). Le paiement du prix a été effectué par remise de trésorerie pour 231 millions d'euros et par remise d'actions cotées de l'acquéreur pour 57 millions d'euros, représentant environ 5% du capital d'Argan postérieurement à l'opération.

Comptablement, la plus-value de cession a été retraitée des impacts de la norme IFRS 16 pour les opérations de cession-bail (la totalité des actifs immobilisés ayant été reloués par le Groupe). La plus-value enregistrée post IFRS 16 s'est ainsi élevée à 45 millions d'euros environ avant impôt et a constitué un produit opérationnel non courant de l'année 2019.

Début décembre 2019, le Groupe a cédé la quasi-totalité des actions Argan qu'il détenait par voie de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de 80 millions d'euros, entraînant la comptabilisation dans le résultat financier d'un profit complémentaire de 24 millions d'euros. A l'issue de cette cession, le Groupe détenait 0,2% du capital d'Argan qu'il a vendu en février 2020.

Acquisition de So.bio

Carrefour avait annoncé le 18 juillet 2018 l'acquisition de So.bio, chaine de magasins spécialisée dans la distribution de produits biologiques (douze points de vente en France à fin 2019). Cette opération était soumise à l'approbation des autorités compétentes. Le 28 février 2019, l'Autorité de la Concurrence a autorisé l'opération.

En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe avait effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Sur la base de cette évaluation provisoire, l'acquisition de la société So.bio s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 37 millions d'euros au 31 décembre 2019, montant devenu définitif.

3.3 Périmètre au 31 décembre 2020

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe (filiales et entreprises associées) figure en note 18.

Le Groupe a mis à jour ses analyses du contrôle des filiales dans lesquelles Carrefour n'est pas seul investisseur en capital à la lumière des changements dans les faits et circonstances intervenus au cours de l'exercice, notamment en lien avec les opérations décrites dans la note 2.2 ; ces événements n'ont pas amené le Groupe à revoir sa conclusion quant à l'exercice du contrôle sur ses filiales.

3.4 Résultat net des activités abandonnées

Pour mémoire, en 2019, le résultat net des activités abandonnées comprenait un solde positif de 1 092 millions d'euros qui correspondait en tout premier lieu à la plus-value enregistrée lors de la cession de Carrefour Chine au groupe chinois Suning.com le 26 septembre 2019 (cf. note 3.2). Dans une moindre mesure, il comprenait le résultat de Carrefour Chine au titre des neuf premiers mois 2019.

Pour plus de détails, voir la note 5 des comptes consolidés au 31 décembre 2019.

NOTE 4 : RETRAITEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2019

Suite à la publication en décembre 2019 de la décision de l'IFRS IC clarifiant la détermination des durées des contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location*, le Groupe a conduit des analyses ayant permis d'en déterminer les effets puis les a implémentés dans ses systèmes d'information financier et comptable au cours du second semestre 2020.

Dans les analyses conduites, le Groupe a également tenu compte du relevé de conclusions de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 3 juillet 2020, qui annule et remplace celui daté du 16 février 2018, pour déterminer les durées IFRS 16 des baux français « 3/6/9 » se trouvant notamment en situation de tacite reconduction.

La prise en compte de cette décision a eu pour effet d'allonger la durée IFRS 16 de certains contrats de location, ce qui a conduit à l'augmentation des droits d'utilisation et des engagements locatifs afférents. Les impacts liés à ce changement de méthode comptable ont été comptabilisés rétrospectivement en date de transition à IFRS 16 (soit le 1er janvier 2019). Les états financiers consolidés de l'année 2019 ont également été retraités en conséquence de cette décision (cf. notes 4.2 et 4.3).

4.1 Norme IFRS 16 - *Contrats de location* – Mise en conformité avec la décision de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019

Le 16 décembre 2019, l'IFRS IC a publié sa décision sur une demande de clarification concernant les sujets suivants :

- la détermination de la période exécutoire d'un contrat de location renouvelable par tacite reconduction, ou d'un contrat à durée indéterminée, pouvant être dénoncé par l'une des parties avec respect d'un certain préavis. En particulier, la question a été posée sur la notion de pénalités sur laquelle est basée la définition de la période exécutoire ;
- le lien entre la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué, et la durée IFRS 16 d'un contrat de location.

L'IFRS IC a :

- conclu qu'une approche économique (plutôt que strictement juridique) doit être retenue pour déterminer la période exécutoire d'un contrat de location ;
- apporté des clarifications relatives au lien entre la durée IFRS 16 d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué.

Pour mémoire, Carrefour n'avait pas appliqué cette décision lors de l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2019, ni de ses comptes consolidés résumés au 30 juin 2020 (cf. notes 4 de ces comptes).

Nos analyses ont porté en particulier sur les contrats de location :

- en tacite reconduction ou résiliables à tout moment ;
- d'actifs sous-jacents (magasins, entrepôts) comprenant des agencements et installations indissociables, dont la valeur nette comptable résiduelle à la fin de la durée IFRS 16 pouvait constituer une pénalité (au sens de la décision IFRS IC) significative pour le Groupe. Ces cas-là pouvaient aboutir à l'allongement de la durée IFRS 16 des contrats de location et/ou à la ré-estimation de la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables de ces biens loués.

<u>Les analyses menées au cours de l'année 2020 ont conduit à établir les règles suivantes :</u>

- Confirmation des durées d'amortissement des agencements et installations indissociables des biens loués pour l'ensemble des actifs sous-jacent concernés ;
- Dans la détermination des durées IFRS 16 raisonnablement certaines :
 - Approche différenciée prenant en compte les spécificités liées aux différents formats de magasins (proximité, supermarchés, hypermarchés et cash & carry), d'entrepôts ainsi que celles liées aux différentes zones géographiques ;

- Prise en compte de l'incitation économique notamment liée aux agencements et installations indissociables significatifs existants sur les magasins loués des formats supermarchés, hypermarchés et cash & carry, qui a conduit à l'augmentation des durées IFRS 16 pour un certain nombre de baux ;
- Maintien des durées IFRS 16 liées aux autres actifs sous-jacent (magasins de proximité, entrepôts logistiques et actifs divers) compte tenu du caractère peu significatif des agencements existants.

Par ailleurs, et en conformité avec le relevé de conclusions de l'ANC du 3 juillet 2020, les durées IFRS 16 des baux en tacite reconduction (qui correspondaient jusqu'à présent aux préavis, soit 6 mois généralement) sont dorénavant déterminées selon les mêmes règles que pour les autres contrats de location, et ce quel que soit le format de l'actif sous-jacent (cf. supra).

Compte tenu de la cession de Carrefour Chine en septembre 2019, les contrats de location chinois n'ont pas pu faire l'objet d'une nouvelle analyse. Les impacts IFRS 16 afférents à ces contrats de location n'ont donc pas été retraités.

4.2 Bilan d'ouverture au 1er janvier 2019 retraité de la décision de l'IFRS IC portant sur les contrats de location (norme IFRS 16)

i) Impacts comptabilisés au 1er janvier 2019, date de première application de la norme IFRS 16

Le Groupe a opté pour la méthode rétrospective simplifiée à partir du 1er janvier 2019. Les états financiers 2018 n'ont ainsi pas fait l'objet d'un retraitement.

L'impact total de l'application de la norme IFRS 16, en tenant compte de la décision de l'IFRS IC, s'établit à 5,7 milliards d'euros au 1er janvier 2019 (contre 5,0 milliards d'euros publiés dans les comptes consolidés 2019) sur le total bilan y compris (9) millions d'euros sur les capitaux propres (montant inchangé par rapport aux comptes consolidés publiés en 2019).

Le bilan d'ouverture des comptes consolidés au 1er janvier 2019 est désormais le suivant (tenant compte de l'application de la norme IFRS 16 et de l'interprétation IFRIC 23) :

ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2018	Impacts liés à la première application d'IFRS 16	Impacts liés à la première application d'IFRIC 23	01/01/2019	Impacts liés à la première application d'IFRS 16 (post décision IFRS IC)	01/01/2019 retraité
Goodwill	7 983			7 983		7 983
Autres immobilisations incorporelles	1 461	(41)		1 420		1 420
Immobilisations corporelles	12 637	(367)		12 270		12 270
Immeubles de placement	389			389		389
Droits d'utilisation de l'actif	-	5 244		5 244	692	5 936
Titres mis en équivalence	1 374			1 374		1 374
Autres actifs financiers non courants	1 275	191		1 466		1 466
Encours clients des sociétés financières - Part à plus d'un an	2 486			2 486		2 486
Impôts différés actifs	723			723		723
Autres actifs non courants	379	(26)		353		353
Actifs non courants	**28 709**	**5 000**	**-**	**33 709**	**692**	**34 401**
Stocks	6 135			6 135		6 135
Créances commerciales	2 537			2 537		2 537
Encours clients des sociétés financières - Part à moins d'un an	3 722			3 722		3 722
Autres actifs financiers courants	190	42		232		232
Créances fiscales	853			853		853
Autres actifs courants	887	(17)		870	(6)	864
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 300			4 300		4 300
Actifs détenus en vue de leur vente	46			46		46
Actifs courants	**18 670**	**25**	**-**	**18 694**	**(6)**	**18 688**
TOTAL ACTIF	**47 378**	**5 025**	**-**	**52 403**	**686**	**53 089**

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2018	Impacts liés à la première application d'IFRS 16	Impacts liés à la première application d'IFRIC 23	01/01/2019	Impacts liés à la première application d'IFRS 16 (post décision IFRS IC)	01/01/2019 retraité
Capital social	1 973			1 973		1 973
Réserves consolidées (y compris résultat)	7 196	(9)		7 188		7 188
Capitaux propres, part du Groupe	**9 169**	**(9)**	**-**	**9 161**	**-**	**9 161**
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	2 117			2 117		2 117
Capitaux propres	**11 286**	**(9)**	**-**	**11 278**	**-**	**11 278**
Dettes financières - Part à plus d'un an	6 936	(230)		6 706		6 706
Engagements locatifs - Part à plus d'un an	-	4 272		4 272	626	4 898
Provisions	3 521	54	(459)	3 116		3 116
Refinancement des encours clients - Part à plus d'un an	1 932			1 932		1 932
Impôts différés passifs	541			541		541
Dettes fiscales - Part à plus d'un an	-		382	382		382
Passifs non courants	**12 930**	**4 096**	**(77)**	**16 949**	**626**	**17 575**
Dettes financières - Part à moins d'un an	1 339	(45)		1 294		1 294
Engagements locatifs - Part à moins d'un an	-	984		984	60	1 045
Fournisseurs et autres créditeurs	14 161	(2)		14 160		14 160
Refinancement des encours clients - Part à moins d'un an	3 582			3 582		3 582
Dettes fiscales - Part à moins d'un an	1 142		77	1 219		1 219
Autres passifs courants	2 938	(1)		2 937		2 937
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente	-			-		-
Passifs courants	**23 162**	**937**	**77**	**24 176**	**60**	**24 237**
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	**47 378**	**5 025**	**-**	**52 403**	**686**	**53 089**

Au 1er janvier 2019, le montant des engagements locatifs correspond à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location.

Le montant du droit d'utilisation de l'actif correspond au montant de l'engagement locatif, ajusté si nécessaire du montant du droit au bail ainsi que des loyers prépayés ou avantages incitatifs à recevoir du bailleur qui étaient comptabilisés au 31 décembre 2018. Ce montant inclut également les obligations de démantèlement le cas échéant. En cas de contrats onéreux, un ajustement de la valeur du droit d'utilisation a été pris en compte.

Le taux utilisé au 1er janvier 2019 est un taux d'emprunt marginal (le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 1er janvier 2019 est de 4,58% au niveau consolidé, et de 3,40% hors Carrefour Chine) calculé sur les durées initiales des contrats de location. Ce taux a été calculé par pays à partir d'une courbe de taux sans risque et d'un *spread* (*spread* unique pour toutes les filiales d'un même pays).

Les actifs pris en location correspondent :

- majoritairement aux actifs immobiliers aussi bien exploités par le Groupe que mis en sous-location. Ces derniers comprennent les contrats de sous-location de magasins aux franchisés ainsi que les contrats de sous-location d'emplacements dans les galeries marchandes et centres commerciaux ;
- plus accessoirement à des contrats de location de véhicules ;
- enfin à quelques contrats d'entreposage et de stockage présentant une composante locative.

Le Groupe prend en compte dans la détermination de la durée raisonnablement certaine d'utilisation des actifs loués :

- les caractéristiques liées aux différents types d'actifs (magasins, entrepôts logistiques, bâtiments administratifs) ainsi que le pays concerné par le contrat de location immobilier. Les caractéristiques suivantes sont prises en considération : la rentabilité des magasins, la spécificité des formats, l'existence d'investissements récents réalisés dans les magasins, la valeur nette comptable des immobilisations non déplaçables pour certains formats de magasins (cf. note 4.1), l'existence de pénalités de résiliation significatives et s'il s'agit de magasins intégrés ou franchisés.
- une approche par catégorie de véhicules pour les véhicules de location présentant des caractéristiques et des durées d'utilisation similaires. Quatre catégories ont été identifiées afin de distinguer les véhicules de fonction, les voitures et utilitaires utilisés pour la location à la clientèle, les camions ainsi que les utilitaires.

Réconciliation entre les engagements hors bilan au 31 décembre 2018 et les engagements locatifs IFRS 16 au 1er janvier 2019 retraité :

(en millions d'euros)	
Engagements de location simple en tant que preneur au 31/12/2018	**3 569**
Contrats non comptabilisés en application des exemptions d'IFRS 16	(95)
Différences dans les durées retenues liées aux options de résiliation et de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain	3 410
Engagements locatifs non actualisés au titre d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 retraité	**6 884**
Effet de l'actualisation	(1 216)
Engagements locatifs actualisés au titre d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 retraité	**5 668**
Passifs de location-financement IAS 17 au 31/12/2018	275
Engagements locatifs totaux au 1er janvier 2019 retraité	**5 943**
Dont engagements locatifs - part à moins d'un an	*1 045*
Dont engagements locatifs - part à plus d'un an	*4 898*

L'application de la norme IFRS 16 a également affecté les postes des états financiers suivants :

- A la date de transition, les contrats de location précédemment qualifiés de contrats de location-financement selon IAS 17, sont repris, aussi bien pour le droit d'utilisation que pour l'engagement locatif, pour leur valeur comptable immédiatement avant la date de première application. Ces contrats représentent 367 millions d'euros de droit d'utilisation et 275 millions d'euros de passif de location-financement.
- Le droit au bail est désormais inclus dans l'évaluation initiale du droit d'utilisation. Un reclassement est ainsi constaté dans le bilan d'ouverture pour un montant de 41 millions d'euros.
- Les loyers prépayés et avantages étalés sur la durée du contrat, initialement reconnus en autres actifs et autres passifs, ont été intégrés au droit d'utilisation.
- La décomptabilisation des droits d'utilisation et la comptabilisation de créances financières en cas de sous-locations financement consenties sur la durée résiduelle des baux concernés. Par ailleurs, la comptabilisation de ces créances impacte défavorablement les capitaux propres d'ouverture pour (9) millions d'euros.

Au 1er janvier 2019 retraité, les droits d'utilisation de l'actif se rapportent aux catégories d'actifs suivants :

(en millions d'euros)	**Droits d'utilisation de l'actif**
Terrains & constructions	5 663
Equipements	116
Immeubles de placement	158
Total	5 936

ii) Impacts sur l'information sectorielle

Au 1er janvier 2019 retraité, les actifs et passifs sectoriels ont augmenté suite à l'implémentation de la norme IFRS 16 :

(en millions d'euros)	**Total Groupe**	**France**	**Europe**	**Amérique latine**	**Asie**	**Fonctions globales**
Droits d'utilisation de l'actif	**5 936**	1 746	2 344	360	1 251	235
Engagements locatifs	**5 943**	1 730	2 525	360	1 100	228

iii) Mesures de simplification adoptées par le Groupe au 1er janvier 2019

Lors de l'application initiale de la norme IFRS 16, le Groupe a appliqué les mesures de simplification suivantes :

- L'utilisation d'un même taux d'actualisation pour un portefeuille de contrats ayant des caractéristiques raisonnablement similaires. Cette mesure de simplification a été appliquée aux flottes de véhicules.
- L'utilisation de l'évaluation faite des contrats de location, immédiatement avant la date de première application, pour déterminer s'ils sont déficitaires selon IAS 37 - *Provisions, passifs éventuels, et actifs éventuels* en lieu et place du test de dépréciation du droit d'utilisation au 1er janvier 2019. L'actif « droit d'utilisation de l'actif » a été ajusté du montant comptabilisé au titre des éventuelles provisions pour contrats de location déficitaires (loyers au-dessus du marché) immédiatement avant la date de première application.
- L'exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation de l'actif à la date de première application.
- L'utilisation des connaissances acquises a posteriori (« *hindsight* »), par exemple pour déterminer la durée du contrat de location si celui-ci comprend des options de renouvellement ou de résiliation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réexaminer les accords pour déterminer s'ils contiennent un contrat de location à la date de transition. Ainsi les contrats non identifiés comme des contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4, préalablement à la date de première application, n'ont pas été réexaminés. Cette mesure de simplification s'applique à tous les contrats conclus avant le 1er janvier 2019.

4.3 Etats financiers consolidés au 31 décembre 2019 retraités de la décision de l'IFRS IC portant sur les contrats de location (norme IFRS 16)

Les principes comptables relatifs à la norme IFRS 16 appliqués aux états financiers consolidés à compter du 1er janvier 2019 sont décrits en note 8.

i) Compte de résultat consolidé 2019 retraité

(en millions d'euros)	**2019 publié**	**2019 retraité**	**Différence**
Chiffre d'affaires hors taxes	72 397	72 397	-
Programmes de fidélisation	(746)	(746)	-
Chiffre d'affaires hors taxes, net de la fidélisation	**71 651**	**71 651**	-
Autres revenus	2 491	2 491	-
Revenus totaux	**74 142**	**74 142**	-
Coût des ventes	(58 054)	(58 051)	3
Marge des activités courantes	**16 088**	**16 091**	**3**
Frais généraux et amortissements	(13 999)	(13 992)	7
Résultat opérationnel courant	**2 088**	**2 099**	**11**
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	2	2	-
Résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence	**2 090**	**2 101**	**11**
Produits et charges non courants	(1 030)	(1 030)	-
Résultat opérationnel	**1 060**	**1 071**	**11**
Résultat financier	(338)	(352)	(14)
Coût de l'endettement financier net	*(214)*	*(214)*	-
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	*(107)*	*(121)*	*(14)*
Autres produits et charges financiers	*(17)*	*(17)*	-
Résultat avant impôts	**722**	**719**	**(4)**
Impôts sur les résultats	(504)	(503)	1
Résultat net des activités poursuivies	**219**	**216**	**(3)**
Résultat net des activités abandonnées	1 092	1 092	-
Résultat net de l'exercice	**1 311**	**1 308**	**(3)**
dont résultat net - part du Groupe	**1 129**	**1 126**	**(3)**
dont résultat net des activités poursuivies - part du Groupe	*32*	*29*	(3)
dont résultat net des activités abandonnées - part du Groupe	*1 097*	*1 097*	-
dont résultat net - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**182**	**182**	-
dont résultat net des activités poursuivies - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	*187*	*187*	-
dont résultat net des activités abandonnées - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	*(5)*	*(5)*	-

ii) Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019 retraité

ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2019 publié	31/12/2019 retraité	Différence
Goodwill	7 976	7 976	-
Autres immobilisations incorporelles	1 452	1 452	-
Immobilisations corporelles	11 370	11 370	-
Immeubles de placement	312	312	-
Droits d'utilisation de l'actif	4 388	5 050	661
Titres mis en équivalence	1 246	1 246	-
Autres actifs financiers non courants	1 507	1 507	-
Encours clients des sociétés financières - Part à plus d'un an	2 283	2 283	-
Impôts différés actifs	823	824	1
Autres actifs non courants	569	569	-
Actifs non courants	**31 927**	**32 590**	**662**
Stocks	5 867	5 867	-
Créances commerciales	2 669	2 669	-
Encours clients des sociétés financières - Part à moins d'un an	4 007	4 007	-
Autres actifs financiers courants	252	252	-
Créances fiscales	838	838	-
Autres actifs courants	738	738	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 466	4 466	-
Actifs détenus en vue de leur vente	37	37	-
Actifs courants	**18 875**	**18 875**	**-**
TOTAL ACTIF	**50 802**	**51 464**	**662**

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2019 publié	31/12/2019 retraité	Différence
Capital social	2 018	2 018	-
Réserves consolidées (y compris résultat)	7 921	7 919	(3)
Capitaux propres, part du Groupe	**9 940**	**9 937**	**(3)**
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	1 736	1 736	-
Capitaux propres	**11 675**	**11 673**	**(3)**
Dettes financières - Part à plus d'un an	6 303	6 303	-
Engagements locatifs - Part à plus d'un an	3 660	4 297	637
Provisions	3 297	3 297	-
Refinancement des encours clients - Part à plus d'un an	1 817	1 817	-
Impôts différés passifs	655	655	-
Dettes fiscales - Part à plus d'un an	335	335	-
Passifs non courants	**16 066**	**16 703**	**637**
Dettes financières - Part à moins d'un an	997	997	-
Engagements locatifs - Part à moins d'un an	912	941	28
Fournisseurs et autres créditeurs	13 646	13 646	-
Refinancement des encours clients - Part à moins d'un an	3 712	3 712	-
Dettes fiscales - Part à moins d'un an	1 095	1 095	-
Autres passifs courants	2 649	2 649	-
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente	49	49	-
Passifs courants	**23 061**	**23 089**	**28**
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	**50 802**	**51 464**	**662**

iii) Tableau des flux de trésorerie consolidés 2019 retraité

(en millions d'euros)	2019 publié	2019 retraité	Différence
Résultat avant impôt	**722**	**719**	**(4)**
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Impôts	(499)	(499)	-
Dotations aux amortissements	2 328	2 318	(11)
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	26	26	-
Variation des provisions et impairment	287	287	-
Coût de l'endettement financier net	214	214	-
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	107	121	14
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	101	101	-
Impact des activités abandonnées	114	114	-
Autofinancement	**3 400**	**3 400**	**-**
Variation du besoin en fonds de roulement	56	56	-
Impact des activités abandonnées	(5)	(5)	-
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)	**3 452**	**3 452**	**-**
Variation des encours sur crédit à la consommation	(205)	(205)	-
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation - total	**3 247**	**3 247**	**-**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 725)	(1 725)	-
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(24)	(24)	-
Acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées	(86)	(86)	-
Cessions de filiales et participations dans des entreprises associées	338	338	-
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	347	347	-
Cessions d'actifs financiers non courants	103	103	-
Variation des créances et dettes sur acquisitions et cessions d'immobilisations	84	84	-
Sous-total Investissements nets de désinvestissements	**(964)**	**(964)**	**-**
Autres emplois	(30)	(30)	-
Impact des activités abandonnées	(20)	(20)	-
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	**(1 013)**	**(1 013)**	**-**
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire souscrite par des participations ne donnant pas le contrôle	75	75	-
Dividendes versés par Carrefour (société mère)	(106)	(106)	-
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	(116)	(116)	-
Variation des actions propres et autres instruments	0	0	-
Variation des actifs financiers courants	(2)	(2)	-
Emission d'emprunts obligataires	930	930	-
Remboursement d'emprunts obligataires	(1 530)	(1 530)	-
Intérêts financiers nets versés	(236)	(236)	-
Autres variations de l'endettement	131	131	-
Paiements relatifs aux contrats de location (principal)	(905)	(892)	13
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	(98)	(111)	(13)
Impact des activités abandonnées	(128)	(128)	-
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	**(1 987)**	**(1 987)**	**-**
Variation nette de la trésorerie avant effet de change	**247**	**247**	**-**
Incidence des variations de change	(81)	(81)	-
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	**166**	**166**	**-**
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**4 300**	**4 300**	**-**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**4 466**	**4 466**	**-**

NOTE 5 : INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

La norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels* requiert la présentation de données relatives aux secteurs opérationnels du Groupe issues du reporting interne et utilisées par la Direction dans ses décisions d'investissement et d'évaluation de la performance. Pour le Groupe, les secteurs opérationnels sont constitués par les pays dans lesquels il exerce ses activités au travers de magasins intégrés, les résultats de chaque pays faisant l'objet d'une revue mensuelle par le Président-Directeur Général du Groupe qui est le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Le Groupe présente son information sectorielle en regroupant, comme le permet IFRS 8, les pays présentant des caractéristiques similaires, c'est-à-dire se trouvant dans la même zone géographique :

- France ;
- Europe (hors France) : Espagne, Italie, Belgique, Pologne et Roumanie ;
- Amérique latine : Brésil et Argentine ;
- Asie : Taïwan (la Chine ayant été cédée en septembre 2019 et présentée comme une activité abandonnée sur 2019).

Les résultats réalisés par certaines entités exerçant des fonctions supports font l'objet d'une allocation aux différents pays, *au prorata* de l'activité déployée au bénéfice de chacun d'entre eux. Les produits et charges résiduels de ces entités sont présentés au sein de « fonctions globales ».

Les actifs sectoriels incluent les *goodwill*, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les immeubles de placement, les droits d'utilisation de l'actif, ainsi que, présentés dans les « Autres actifs sectoriels », les stocks, les créances clients et comptes rattachés, les encours clients des sociétés financières et les autres débiteurs. Les passifs sectoriels correspondent aux engagements locatifs, aux dettes fournisseurs, au refinancement des encours clients et aux autres créditeurs.

Les investissements de chaque secteur correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) telles que présentées dans le tableau de flux de trésorerie.

Les informations communiquées dans les tableaux ci-après sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du Groupe.

5.1 Résultats sectoriels

2020 *(en millions d'euros)*	**Total Groupe**	**France**	**Europe**	**Amérique latine**	**Asie**	**Fonctions globales**
Chiffre d'affaires hors taxes	70 719	34 135	21 239	13 245	2 100	-
Autres Revenus	2 183	789	608	635	88	62
Résultat opérationnel courant avant amortissements	**4 465**	**1 693**	**1 565**	**999**	**225**	**(18)**
Résultat opérationnel courant	**2 173**	**629**	**698**	**786**	**94**	**(33)**
Investissements corporels et incorporels [1]	1 491	582	314	548	34	14
Dotations aux amortissements [2]	(2 292)	(1 065)	(867)	(214)	(131)	(15)

2019 retraité *(en millions d'euros)*	**Total Groupe**	**France**	**Europe**	**Amérique latine**	**Asie**	**Fonctions globales**
Chiffre d'affaires hors taxes	72 397	34 765	20 999	14 665	1 968	-
Autres Revenus	2 491	824	667	855	84	61
Résultat opérationnel courant avant amortissements [3]	**4 417**	**1 551**	**1 537**	**1 114**	**209**	**5**
Résultat opérationnel courant	**2 099**	**555**	**659**	**833**	**83**	**(32)**
Investissements corporels et incorporels	1 725	875	366	420	47	17
Dotations aux amortissements [2] [3]	(2 318)	(996)	(878)	(281)	(126)	(37)

(1) En 2020, les investissements corporels et incorporels comprennent notamment l'acquisition en pleine propriété de 16 magasins Makro Atacadista (cf. note 2.2.a).

(2) Y compris amortissements des immobilisations logistiques inclus dans le coût des ventes.

(3) Le contrat de bail du siège social à Massy a été transféré en janvier 2020 à une société de la zone géographique France. Il était auparavant détenu par Carrefour SA regroupé dans les Fonctions Globales. En 2019, le résultat opérationnel courant avant amortissements et les dotations aux amortissements des Fonctions globales incluaient respectivement un produit et une charge de 19 millions d'euros. Le résultat opérationnel courant avant amortissements 2019 de la France incluait une charge de 19 millions d'euros. En 2020, la charge amortissement est désormais présentée directement dans la zone géographique France. Le résultat opérationnel courant des 2 secteurs n'est pas impacté par le transfert.

5.2 Bilans sectoriels

31/12/2020 *(en millions d'euros)*	**Total Groupe**	**France**	**Europe**	**Amérique latine**	**Asie**	**Fonctions globales**
ACTIF						
Goodwill	8 034	5 149	2 388	319	176	1
Autres immobilisations incorporelles	1 325	615	551	130	23	6
Immobilisations corporelles	10 505	4 741	3 038	2 376	348	2
Immeubles de placement	259	11	119	80	50	-
Droits d'utilisation de l'actif [(1)]	4 506	1 865	1 982	324	330	5
Autres actifs sectoriels	14 964	7 360	3 105	3 913	206	379
Total Actifs sectoriels	**39 593**	**19 742**	**11 183**	**7 142**	**1 133**	**393**
Autres actifs non affectés	7 995					
TOTAL ACTIF	**47 588**					
PASSIF (hors capitaux propres)						
Passifs sectoriels [(1)]	**25 512**	**12 034**	**7 672**	**4 604**	**888**	**315**
Autres passifs non affectés	10 779					
TOTAL PASSIF	**36 291**					

31/12/2019 retraité *(en millions d'euros)*	**Total Groupe**	**France**	**Europe**	**Amérique latine**	**Asie**	**Fonctions globales**
ACTIF						
Goodwill	7 976	4 955	2 507	450	63	1
Autres immobilisations incorporelles	1 452	646	551	172	20	64
Immobilisations corporelles	11 370	4 908	3 281	2 806	373	2
Immeubles de placement	312	11	139	110	52	-
Droits d'utilisation de l'actif [(1)]	5 050	1 883	2 153	382	419	213
Autres actifs sectoriels	16 971	8 328	3 216	4 638	270	519
Total Actifs sectoriels	**43 132**	**20 730**	**11 847**	**8 558**	**1 197**	**800**
Autres actifs non affectés	8 333					
TOTAL ACTIF	**51 464**					
PASSIF (hors capitaux propres)						
Passifs sectoriels [(1)]	**28 156**	**13 077**	**7 975**	**5 534**	**1 040**	**531**
Autres passifs non affectés	11 635					
TOTAL PASSIF	**39 792**					

(1) Le contrat de bail de Massy a été transféré en janvier 2020 de la société Carrefour SA (segment Fonctions Globales) vers la société Carrefour Administratif France (segment France). Ce transfert a entraîné le reclassement du droit d'utilisation de l'actif et de l'engagement locatif afférents pour un montant avoisinant les 205 millions d'euros.

NOTE 6 : DONNEES OPERATIONNELLES

6.1 Produits des activités ordinaires

Principes comptables

Les produits des activités ordinaires (« revenus totaux ») sont composés du chiffre d'affaires hors taxes et des autres revenus.

Le chiffre d'affaires hors taxes correspond au chiffre d'affaires réalisé dans les magasins, sur les sites e-commerce et les stations-service (ventes aux clients finaux), ainsi que dans les entrepôts (ventes aux franchisés).

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de l'activité de banque et d'assurance (y compris commissions perçues au titre des cotisations de carte bancaire, de dossiers de crédit classique ou de crédit revolving), les revenus de l'activité de promotion immobilière, le chiffre d'affaires de l'activité voyages, les commissions relatives aux ventes e-commerce réalisées pour le compte de tiers (*Marketplaces*), les revenus locatifs des galeries marchandes et les redevances perçues des franchisés (principalement sous forme de *royalties*).

(i) Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées dans les magasins et dans les stations-service, qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, est comptabilisé lors du passage en caisse des clients en application d'IFRS 15. Le transfert de contrôle intervient lorsque les biens et services sont transférés aux clients, les ventes ne comprenant aucune autre obligation de performance non remplie à cette date. Lorsque les ventes en magasins sont assorties d'un droit de retour, les conditions d'exercice de ce droit sont limitées à certaines catégories de produits et sont restreintes dans le temps selon la réglementation des pays concernés et/ou conformément aux conditions générales de vente du Groupe.

Les ventes de l'activité e-commerce sont constituées, d'une part, du chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes) et d'autre part, des commissions perçues au titre des ventes e-commerce que le Groupe réalise pour le compte de tiers (*Marketplaces*). Le Groupe agit en tant que principal pour les ventes réalisées, pour son propre compte, sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes). Le chiffre d'affaires relatif aux ventes directes est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus). Comme pour les ventes de marchandises en magasins, les ventes directes en e-commerce sont assorties d'un droit de retour dont les conditions d'exercice sont restreintes dans le temps. S'agissant des ventes en *Marketplaces*, le Groupe agit en tant qu'agent ; les revenus comptabilisés correspondent aux commissions facturées aux fournisseurs sur les ventes réalisées.

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes aux franchisés est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus).

Le produit net bancaire, développé par les sociétés financières du Groupe, est constitué pour l'essentiel des produits nets d'intérêt n'entrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15 et comptabilisés en application des dispositions d'IFRS 9. Seuls les services liés à la mise à disposition de ces cartes de paiement qui ne correspondent pas à des opérations de financement ou de crédit (commissions perçues au titre des cotisations de carte bancaire, de dossiers de crédit classique ou de crédit revolving) entrent dans le champ d'application d'IFRS 15. Les commissions perçues sont étalées sur la durée des contrats.

Le traitement comptable des redevances de franchise relève des dispositions spécifiques prévues par la norme IFRS 15 concernant les licences de propriété intellectuelle (licences dynamiques). La rémunération perçue en contrepartie de la concession des droits sur l'enseigne et du partage des savoir-faire est exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par l'établissement exploité par le franchisé et étalée dans le temps. Le traitement comptable des redevances de location-gérance est identique à celui des redevances de franchise.

Les produits de location et sous-location n'entrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15 et sont comptabilisés en application des dispositions de la norme IFRS 16 (depuis le 1er janvier 2019).

L'activité de promotion immobilière correspond essentiellement à la création et aux extensions des centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en vue de leur revente. Sont également inclus dans les projets de promotion immobilière, la valorisation des emplacements situés dans les parties communes des centres commerciaux permettant de vendre ou d'exposer des produits pour une durée déterminée (*Specialty leasing*). L'activité de promotion immobilière est exercée au sein de Carrefour Property, filiale à 100% du Groupe. Les revenus de l'activité de promotion immobilière restent généralement comptabilisés à la date de livraison au client de l'ensemble immobilier construit ; seuls les revenus des projets réalisés sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) sont comptabilisés progressivement (en fonction de l'avancement du projet, mesuré sur la base des coûts encourus), le transfert de contrôle vers le client intervient au fur et à mesure que les travaux sont réalisés par le Groupe.

(ii) Comptabilisation des programmes de fidélisation de la clientèle

La vente d'un bien ou service assortie de la remise de points de fidélité constitue un contrat comprenant deux « obligations de performance » séparées :

- d'une part, un bien ou service livré immédiatement ; et
- d'autre part, un droit à recevoir ultérieurement des biens ou services à prix réduit ou gratuit.

Le montant reçu au titre de la vente est réparti entre les deux « obligations de performance » en proportion de leurs prix de vente spécifiques respectifs.

6.1.1 Chiffre d'affaires hors taxes

(en millions d'euros)	**2020**	**2019**	**% Prog.**
Chiffre d'affaires hors taxes	70 719	72 397	(2,3)%

A taux de change constants, le chiffre d'affaires 2020 se serait élevé à 75 495 millions d'euros, à comparer à 72 397 millions d'euros en 2019, soit une hausse de 4,3%. L'incidence de la variation des taux de change s'élève à (4,8) milliards d'euros en 2020, imputable en quasi-totalité à la zone Amérique latine.

Retraité de la norme IAS 29 en Argentine, le chiffre d'affaires consolidé 2020 aurait augmenté de 4,5% à taux de change constants.

Chiffre d'affaires hors taxes par pays [1]

(en millions d'euros)	**2020**	**2019**
France	**34 135**	**34 765**
Europe (hors France)	**21 239**	**20 999**
Espagne	9 058	8 799
Italie	4 172	4 516
Belgique	4 124	3 797
Pologne	1 820	1 895
Roumanie	2 065	1 992
Amérique latine	**13 245**	**14 665**
Brésil	11 506	12 793
Argentine	1 739	1 872
Asie	**2 100**	**1 968**
Taiwan	2 100	1 968

(1) La quasi-totalité du chiffre d'affaires est comptabilisée à une date spécifique. Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé progressivement n'est pas significatif à l'échelle du Groupe.

6.1.2 Autres revenus

(en millions d'euros)	**2020**	**2019**	**% Prog.**
Produits financiers et commissions [1]	1 196	1 488	(19,6)%
Redevances de franchise et de location-gérance	329	280	17,6%
Revenus de location	158	190	(17,1)%
Revenus de sous-location	38	36	4,2%
Revenus de l'activité de promotion immobilière [2]	21	24	(12,2)%
Revenus divers [3]	441	473	(6,8)%
TOTAL AUTRES REVENUS	**2 183**	**2 491**	**(12,4)%**

(1) Comprennent le produit net des activités de banque et d'assurance du Groupe.

(2) Correspondent au prix de vente des ensembles immobiliers qui ont été développés par le Groupe en vue de leur revente. Compte tenu des coûts de développement, présentés en Coût des ventes, la marge de promotion s'élève à 1 million d'euros en 2020 et 19 millions d'euros en 2019.

(3) Les revenus divers concernent notamment les commissions sur ventes et celles reçues des fournisseurs, les revenus liés à l'activité billetterie / voyages ainsi qu'à la publicité en magasins.

Les autres revenus enregistrés en 2020 ont été impactés par la crise sanitaire à partir de mars 2020 (cf. note 2.1).

6.2 Résultat opérationnel courant

Principes comptables

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire ayant pour objet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe. Il correspond au résultat opérationnel (qui est défini par différence comme l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités de financement, des activités abandonnées et de l'impôt) hors éléments résultant d'événements inhabituels, anormaux et peu fréquents présentés en produits et charges non courants (cf. note 6.3).

6.2.1 Coût des ventes

Principes comptables

Le coût des ventes intègre les achats nets des ristournes et coopérations commerciales, les variations de stock (après prise en compte des dépréciations), les produits liés à l'escompte, les écarts de change générés par les achats de marchandises, des coûts logistiques, ainsi que d'autres coûts essentiellement composés des coûts des produits vendus par les sociétés financières et du coût de revient de l'activité de promotion immobilière.

Les ristournes sont déterminées en fonction des taux de remise, immédiate ou différée, sur achats qui sont fixés contractuellement lors des négociations annuelles. Elles peuvent être :

- inconditionnelles, c'est-à-dire proportionnelles au total des achats, sans aucune autre condition, ou
- conditionnelles, c'est-à-dire dépendantes de la réalisation de certaines conditions (par exemple, la progression du chiffre d'affaires réalisé par le fournisseur avec le Groupe).

Les coopérations commerciales correspondent aux produits provenant de prestations réalisées par Carrefour pour les fournisseurs.

Les ristournes et coopérations commerciales comptabilisées dans le coût des ventes sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords signés avec les fournisseurs.

6.2.2 Frais généraux et amortissements

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité	% Prog.
Frais généraux	(11 233)	(11 906)	(5,7)%
Amortissements des immobilisations et immeubles de placement	(1 319)	(1 361)	(3,1)%
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif	(721)	(725)	(0,7)%
TOTAL FRAIS GENERAUX ET AMORTISSEMENTS	**(13 272)**	**(13 992)**	**(5,1)%**

Frais généraux

Les frais généraux se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019	% Prog.
Frais de personnel	(7 262)	(7 547)	(3,8)%
Honoraires	(765)	(863)	(11,3)%
Entretien et réparation	(727)	(713)	2,0%
Publicité	(611)	(791)	(22,8)%
Taxes	(489)	(505)	(3,3)%
Energie et électricité	(484)	(531)	(8,9)%
Locations immobilières [(1)]	(54)	(59)	(8,7)%
Autres frais généraux	(840)	(896)	(6,2)%
TOTAL FRAIS GENERAUX	**(11 233)**	**(11 906)**	**(5,7)%**

(1) En 2019 et en 2020, les charges de locations immobilières n'incluent pas les loyers relatifs à des contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 (cf. note 4). Elles se seraient élevées à (826) millions d'euros sur 2019 et (824) millions d'euros sur 2020 si la norme IFRS 16 n'avait pas été appliquée à partir du 1er janvier 2019.

Amortissements

En prenant en compte les amortissements logistiques inclus dans le coût des ventes, le total des amortissements comptabilisés au compte de résultat s'élève à (2 292) millions d'euros en 2020 ((2 318) millions d'euros en 2019 retraité) et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité	% Prog.
Immobilisations corporelles	(1 053)	(1 123)	(6,2)%
Immobilisations incorporelles	(252)	(223)	12,8%
Immeubles de placement	(13)	(15)	(7,6)%
Amortissements des immobilisations et immeubles de placement	**(1 319)**	**(1 361)**	**(3,1)%**
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif - immobilisations et immeubles de placement (2)	**(721)**	**(725)**	**(0,7)%**
Amortissements des immobilisations logistiques	**(55)**	**(54)**	**2,0%**
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif - immobilisations logistiques (2)	**(197)**	**(178)**	**11,0%**
TOTAL AMORTISSEMENTS	**(2 292)**	**(2 318)**	**(1,1)%**

(2) Depuis 2019, les droits d'utilisation de l'actif relatifs à des contrats de location sont comptabilisés selon la norme IFRS 16. Ces droits sont amortis sur la durée raisonnablement certaine d'utilisation (cf. note 4).

6.3 Produits et charges non courants

Principes comptables

Conformément aux dispositions de la recommandation n° 2020-01 du 6 mars 2020 de l'Autorité des Normes Comptables, le Groupe présente en résultat opérationnel non courant des « éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée ».

Sont comptabilisés en produits et charges non courants certains éléments significatifs à caractère inhabituel de par leur nature et leur fréquence tels que les dépréciations d'actifs non courants, les résultats de cession d'actifs non courants, les coûts de restructuration et des charges et produits liés à des réestimations de risques d'origine ancienne, sur la base d'informations ou d'éléments dont le Groupe a eu connaissance au cours de l'exercice.

Ces éléments sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat afin de « faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats ».

Le résultat non courant 2020 est une charge nette de (474) millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2020	2019
Résultat de cession d'actifs	19	28
Coûts de réorganisation	(93)	(549)
Autres produits et charges non courants	(105)	(308)
Résultat non courant avant dépréciations et pertes sur actifs	**(179)**	**(830)**
Dépréciations et pertes sur actifs	(295)	(200)
dont dépréciations et pertes sur goodwill	*(104)*	*(1)*
dont dépréciations et pertes sur actifs corporels et incorporels et autres	*(192)*	*(200)*
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	**(474)**	**(1 030)**
Dont :		
total des produits non courants	*279*	*343*
total des charges non courantes	*(753)*	*(1 373)*

Résultat de cession d'actifs

Le résultat de cession d'actifs comprend la moins-value comptabilisée lors de la cession de la société Rue du Commerce effectuée le 30 avril 2020 (cf. note 2.2.d). Cette perte est plus que compensée par des gains enregistrés suite aux cessions d'actifs magasins ou de fonds de commerce en France, en Italie et en Belgique.

Coûts de réorganisation

Les coûts de réorganisation comptabilisés en 2020 correspondent principalement aux indemnités payées ou à payer dans le cadre des mesures mises en œuvre en Espagne et en Italie.

Autres produits et charges non courants

Les coûts encourus en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 ont été comptabilisés dans le résultat opérationnel courant en 2020, qu'il s'agisse de coûts nécessaires pour la logistique ou pour la distribution des produits en magasin ou au domicile des clients, et y compris les coûts relatifs à la protection sanitaire des salariés, des clients et des prestataires.

En conformité avec nos principes comptables, appliqués de manière constante, ont été présentés en charges non courantes les primes exceptionnelles et avantages assimilés pour un montant total de (128) millions d'euros, montant déjà comptabilisé au 30 juin 2020. En effet, ces primes n'ont pas rémunéré l'activité des salariés en tant que telle. Elles relèvent d'une action de responsabilité sociétale et sont assorties d'avantages fiscaux et sociaux. Elles sont venues en complément des éléments de rémunération fixe et variable habituels (au titre du paiement d'heures supplémentaires, de primes diverses, de la participation…) des salariés concernés, sans s'y substituer.

Au Brésil, des reprises de provisions sur des « produits de base » (cf. évènements 2019) nettes de coûts ont été enregistrées en 2020 à hauteur de 65 millions d'euros environ suite à prescription ou apport à des programmes d'amnisties lancés par certains états brésiliens en fin d'année.

Les autres produits et charges non courants enregistrés en 2020 correspondent principalement à des réestimations de risques d'origine ancienne en France et au Brésil.

Dépréciations et pertes sur actifs

Au 31 décembre 2020, le *goodwill* italien a été déprécié à hauteur de (104) millions d'euros (cf. note 7.3).

Des dépréciations d'immobilisations autres que les *goodwill* ont été enregistrées en 2020 pour (150) millions d'euros, reflétant la situation difficile de certains magasins, notamment en Italie et en France (Hypermarchés et Promocash essentiellement) conformément aux principes comptables énoncés en note 7.3.

Des sorties d'actifs ont également été enregistrées pour (65) millions d'euros principalement en France (actifs magasins), au Brésil (ancienne plateforme IT E-Commerce), et en Espagne (certains logiciels notamment). Des sorties d'actifs ont aussi été enregistrées chez Carrefour Banque suite à l'arrêt de l'activité C-zam (cf. note 2.2.e).

Enfin, l'impact net de la dilution des titres Showroomprivé et de l'alignement de leur valeur nette au cours de Bourse du 31 décembre 2020 représente un produit non courant de 23 millions d'euros (cf. note 9.2).

<u>Rappel des principaux éléments comptabilisés en 2019</u>

Hormis la cession des actifs détenus par Cargo Property Assets intervenue en octobre 2019 et ayant généré un résultat de cession post IFRS 16 de 45 millions d'euros environ (cf. note 3.2), le résultat de cession 2019 était composé de plus et moins-values réalisées dans le cadre de diverses cessions d'actifs, notamment en France et en Italie.

Les coûts de réorganisation 2019 comprenaient principalement les coûts liés au plan de transformation des hypermarchés en France (rupture conventionnelle collective) ainsi qu'aux mesures mises en œuvre en Italie.

En 2019, les autres produits et charges non courants ont concerné le Brésil et la France.

Au Brésil, les autres produits et charges non courants ont découlé en particulier des deux décisions suivantes :

- En mai 2019, la Cour Suprême a rendu une décision défavorable de « modulation » sur le sujet des transferts entre états de crédits ICMS portant sur des « produits de base ». En conséquence de cette décision, une provision (y compris les intérêts et pénalités) a été enregistrée dans les comptes en contrepartie d'une charge non courante visant à couvrir les contentieux fiscaux existants ainsi que les exercices encore soumis potentiellement à contrôle fiscal ;
- En juin 2019, suite à une décision de justice favorable et définitive, des crédits PIS-COFINS relatifs à des exercices antérieurs ont été reconnus en contrepartie d'un produit non courant.

En France, des changements d'estimation dans le calcul du coût du risque de Carrefour Banque ont été opérés en 2019, ayant conduit au rehaussement global des provisions enregistrées au 31 décembre sur certaines catégories d'encours clients, notamment les clients dont les dossiers ont été validés par les commissions de surendettement au cours des années passées. Ce rehaussement a notamment reflété le surcroît d'expérience engrangé en 2019 relatif aux impacts défavorables des changements de règlementations récents ayant concerné cette typologie de clients.

En 2019, les dépréciations d'immobilisations autres que les *goodwill* avaient atteint (36) millions d'euros et avaient principalement concerné des magasins en Italie et en France. Des sorties d'actifs avaient également été enregistrées pour (77) millions d'euros dont certaines concernant des logiciels.

De plus, en 2019, les actifs immobilisés de Rue du Commerce avaient été intégralement dépréciés au 31 décembre (cf. note 2.2.d). Enfin, les titres Showroomprivé avaient été dépréciés à hauteur de (47) millions d'euros en 2019 afin de s'aligner sur le cours de Bourse de la société au 31 décembre 2019 (cf. note 9.2).

6.4 Besoin en fonds de roulement

6.4.1 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement comprise dans la « variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation » du tableau de flux de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019	Variation
Variation des stocks	79	(313)	392
Variation des créances commerciales	(6)	(122)	116
Variation des créances et dettes fournisseurs	(66)	913	(979)
Variation des dettes de fidélité	6	32	(26)
Variation du BFR marchand ("Trésorerie marchandises")	**13**	**510**	**(497)**
Variation des autres créances et autres dettes	3	(454)	456
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**15**	**56**	**(41)**

Ces éléments, comme tous les autres éléments du tableau des flux de trésorerie, sont convertis au taux moyen de l'exercice.

6.4.2 Stocks

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 2 – *Stocks*, les stocks de marchandises et les stocks liés à l'activité de promotion immobilière (actifs en cours de construction) sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient des stocks de marchandises correspond au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks et qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode FIFO (« premier entré, premier sorti »). Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût

d'achat des marchandises vendues (à l'exception des pertes et gains de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé sur la base des perspectives d'écoulement, minoré des coûts additionnels nécessaires à la vente.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Stocks en valeur brute	5 496	6 052
Dépréciation	(169)	(184)
TOTAL STOCKS	**5 326**	**5 867**

Il est à noter que les mêmes méthodes de dépréciation qu'aux clôtures précédentes, notamment pour les stocks non alimentaires, ont été appliquées.

6.4.3 Créances commerciales

Principes comptables

Les créances commerciales comprennent principalement les créances à recevoir des fournisseurs (au titre des ristournes et coopérations commerciales à recevoir), des franchisés ainsi que celles dues au titre des loyers des galeries marchandes et des opérations réalisées dans le cadre de l'activité de promotion immobilière.

Les créances commerciales entrent dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti (cf. note 14). Elles sont comptabilisées pour le montant initial de la facture et font l'objet de dépréciation dans le cadre du modèle de dépréciation simplifié fondé sur les pertes attendues défini par la norme IFRS 9 - *Instruments financiers* (cf. note 14.7.4).

Certaines filiales du Groupe procèdent à des cessions de créances commerciales. Conformément à la norme IFRS 9, les créances concernées sont décomptabilisées lorsque les risques et avantages qui leur sont associés (principalement les risques d'insolvabilité du débiteur, de retard de paiement et de dilution) sont substantiellement transférés à un tiers.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les clients	1 697	1 750
Dépréciation des créances	(174)	(175)
Total Créances sur les clients	**1 523**	**1 575**
Fournisseurs débiteurs	1 003	1 094
TOTAL CREANCES COMMERCIALES	**2 526**	**2 669**

Il est à noter que les mêmes méthodes de dépréciation qu'aux clôtures précédentes ont été appliquées.

6.4.4 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Principes comptables

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs comprennent principalement les dettes contractées vis-à-vis des fournisseurs du Groupe. Elles comprennent également les dettes fournisseurs ayant fait l'objet d'affacturage inversé. Ces créances détenues par les fournisseurs vis-à-vis du Groupe sont cédées à des établissements financiers dans le cadre de programmes d'affacturage inversé. Ces programmes permettent aux fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances dans le cours normal des achats effectués. Après analyse, ces dettes sont maintenues en dettes fournisseurs, leurs caractéristiques n'étant pas substantiellement modifiées (notamment maintien des termes contractuels, y compris échéance de la dette).
Au 31 décembre 2020, les dettes fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 2,0 milliards d'euros ayant fait l'objet d'un programme d'affacturage inversé (contre 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Les dettes fournisseurs entrent dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti, telle que définie par la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (cf. note 14). Ces passifs financiers sont évalués à l'origine à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

6.4.5 Créances et dettes fiscales

Détail des créances fiscales

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Taxes sur le chiffre d'affaires	474	561
Autres impôts et taxes	49	55
Actifs d'impôts exigibles	84	222
TOTAL CREANCES FISCALES	**608**	**838**

Détail des dettes fiscales

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Taxes sur le chiffre d'affaires	338	262
Autres impôts et taxes	524	653
Passifs d'impôts exigibles	177	180
TOTAL DETTES FISCALES - PART A MOINS D'UN AN	**1 039**	**1 095**
TOTAL DETTES FISCALES - PART A PLUS D'UN AN	**214**	**335**

6.4.6 Autres actifs et passifs

Détail des autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges constatées d'avance	304	299
Créances sur cessions d'immobilisations	19	13
Créances sociales	18	18
Autres créances d'exploitation nettes	448	408
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	**788**	**738**
Charges constatées d'avance - Part à plus d'un an	1	2
Créances fiscales - Part à plus d'un an [(1)]	489	567
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	**490**	**569**

(1) Correspond à des crédits d'impôt dont la recouvrabilité est attendue à plus de 12 mois. Au 31 décembre 2020, le montant brut des crédits ICMS brésiliens, lié principalement à des décisions de la Cour Suprême brésilienne favorables à l'entreprise, s'élève au bilan à 719 millions d'euros (891 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ce montant est déprécié à hauteur de (246) millions d'euros (soit une créance nette de 473 millions d'euros versus 503 millions d'euros au 31 décembre 2019) afin de reconnaître la valeur de marché des crédits dont l'utilisation est prévue par l'entreprise sur une période n'excédant pas trois ans. Au compte de résultat, les crédits ICMS brésiliens relatifs à l'exercice en cours sont reconnus en résultat opérationnel courant et ceux relatifs à des exercices antérieurs sont reconnus en produits non courants.

Détail des autres passifs courants

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sociales	1 532	1 518
Dettes vis-à-vis des fournisseurs d'immobilisations	524	621
Produits constatés d'avance	93	93
Dettes diverses	468	416
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	**2 617**	**2 649**

6.5 Activités de banque et d'assurance

Principes comptables

En support de son activité de distributeur, le Groupe a développé une activité de banque et d'assurance à destination de ses clients, principalement en France, en Espagne et au Brésil.

Les sociétés financières du Groupe mettent notamment à disposition de leurs clients des cartes bancaires siglées « Carrefour », utilisables dans les magasins du Groupe et ailleurs, des prêts à la consommation (crédit renouvelable & prêt amortissable) et des produits d'épargne (assurance-vie, comptes sur livrets…).

De par son importance dans le bilan consolidé du Groupe et ses spécificités, cette activité annexe fait l'objet d'une présentation particulière dans les états financiers du Groupe :

- les créances détenues sur la clientèle (encours des cartes de paiement, prêts personnels…) sont présentées au bilan sur les lignes « Encours clients des sociétés financières – Part à plus d'un an » et « Encours clients des sociétés financières – Part à moins d'un an » suivant leur maturité ;
- les dettes contractées afin de refinancer ces créances sont présentées sur les lignes « Refinancement des encours clients – Part à plus d'un an » et « Refinancement des encours clients – Part à moins d'un an » suivant leur maturité ;
- les autres actifs et passifs (immobilisations corporelles et incorporelles, trésorerie, dettes fiscales et sociales…) sont présentés sur les lignes de bilan correspondantes ;
- les revenus nets tirés des activités bancaires sont présentés au sein de la ligne « Autres revenus » du compte de résultat ;
- la variation du besoin en fonds de roulement de l'activité de banque et d'assurance est isolée sur la ligne « Variation des encours sur crédit à la consommation » du tableau des flux de trésorerie.

6.5.1 Encours clients des sociétés financières

Au 31 décembre 2020, les encours clients des sociétés financières s'élèvent à 5 227 millions d'euros (à comparer à 6 290 millions d'euros à fin 2019) et se composent comme suit :

(en millions d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Encours cartes	4 350	5 129
Encours prêts	1 789	2 050
Encours crédits (liés à des achats magasins)	73	86
Autres encours (1)	233	364
Dépréciation	(1 219)	(1 339)
TOTAL ENCOURS CLIENTS	**5 227**	**6 290**
Part à moins d'un an	3 295	4 007
Part à plus d'un an	1 933	2 283

(1) Les autres encours correspondent essentiellement aux prêts et crédits restructurés.

Les encours clients des sociétés financières correspondent aux créances détenues sur la clientèle (encours des cartes de paiement, prêts personnels…). Nos sociétés financières ont procédé à des mesures de reports de paiement telles que prévues par les autorités locales dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ou selon les modalités prévues dans les contrats. Ces reports n'ont pas modifié la classification existante des encours des clients qui en ont bénéficié et n'ont donc pas impacté le calcul des pertes de crédit attendues au 31 décembre 2020.

La réduction significative des encours clients par rapport au 31 décembre 2019 reflète la forte baisse de production d'encours en 2020 (en particulier au 2ème trimestre), liée à la baisse de consommation hors Carrefour et aux périodes de confinement dans les pays. Cette réduction a été amplifiée par la dépréciation du réal brésilien sur la période.

Par ailleurs, s'agissant des retards de paiement, les risques de crédit ont été appréciés au regard du contexte particulier lié à la crise sanitaire et des mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics dans certaines de nos géographies. L'augmentation du taux de dépréciation moyen des encours clients au 31 décembre 2020 touche en premier lieu le Brésil et l'Espagne, et dans une moindre mesure la France. Cette augmentation du taux moyen a été partiellement minorée par des

cessions d'encours classés en catégorie 3 opérées au cours du second semestre 2020 au Brésil et en Espagne.

Enfin, les engagements de crédit donnés (hors bilan) par nos sociétés financières à leur clientèle ont été restreints au cours de l'année 2020, en conformité avec les réglementations locales, notamment en Espagne (cf. note 15).

Gestion du risque de crédit et méthodologie de dépréciation

Principes comptables

Le modèle de dépréciation des encours clients des sociétés financières a été adapté conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, suivant un processus en deux étapes :

- classification des encours en classes homogènes de risques, au sens de la probabilité de défaut ; puis
- modélisation des probabilités de pertes de crédit, sur un horizon de 12 mois ou à maturité (correspondant à l'échéance résiduelle de l'instrument financier) selon la classification retenue.

Classification des encours clients

Les encours clients sont répartis en trois catégories, en fonction de l'analyse des augmentations significatives potentielles du risque de crédit :

- catégorie 1 : encours sur des débiteurs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale ;
- catégorie 2 : encours sur des débiteurs dont la situation financière s'est fragilisée (augmentation significative du risque de crédit) depuis la comptabilisation initiale sans qu'une indication objective de dépréciation (défaut) ait encore été identifiée au niveau individuel ;
- catégorie 3 : encours sur des débiteurs en défaut.

(i) Augmentation significative du risque de crédit

Les principaux critères retenus par le Groupe pour déterminer s'il existe une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et s'il y a lieu de reclasser les actifs de la catégorie 1 à la catégorie 2 sont les suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 30 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés avec un retard de paiement inférieur à 30 jours.

L'augmentation significative du risque de crédit est appréciée par contrat, avec application du principe de contagion à tous les encours du débiteur considéré.

(ii) Indication objective de perte de valeur (défaut)

Carrefour considère qu'il existe une indication objective de perte de valeur pour les encours remplissant l'un des critères suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 90 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés (modification « non substantielle ») en raison de difficultés significatives du débiteur avec un retard de paiement supérieur à 30 jours ;
- critère de contentieux : contrats litigieux à la date de clôture ;
- critère de contagion : tous les contrats d'un même débiteur dont un des contrats répond à l'un des critères de défaut susmentionnés.

Les encours clients concernés sont classés dans la catégorie 3.

Estimation des pertes de crédit attendues

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur quatre paramètres principaux : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, le montant de l'exposition en cas de défaut et le taux d'actualisation. Chacun de ces paramètres est calibré selon la segmentation des encours clients – celle-ci étant établie en fonction des produits distribués par chaque entité (prêts personnels, cartes de crédit / crédits renouvelables et crédits affectés) – sur la base des informations historiques et en prenant en compte des éléments de nature prospective. Les méthodes de calibrage des paramètres ont été établies en cohérence avec celles déployées pour répondre aux exigences réglementaires et prudentielles (dispositif Bâlois notamment).

Les pertes de crédit attendues sont calculées sur un horizon de 12 mois pour les encours classés en catégorie 1 et sur toute la durée de vie du crédit pour les encours classés en catégories 2 et 3.

Pour faire face au risque d'insolvabilité des emprunteurs auxquels elles ont consenti des fonds, les sociétés financières du Groupe se sont dotées de dispositifs de contrôle de la qualité et de la solvabilité des débiteurs :

- systèmes d'aide à la décision intégrant des outils de *scoring*, de budget et de références passées attestant de la qualité de la contrepartie ;
- interrogations, quand ils existent, des différents fichiers positifs et négatifs ;
- gestion active des fonctions recouvrement et contentieux ;
- étude de solvabilité à la date anniversaire du contrat ;
- outils de suivi et de contrôle permanent du risque de crédit.

Au sein de chaque société exerçant l'activité de crédit, un département Risque de crédit est en charge de l'ensemble de ces suivis et une synthèse des Comités de gestion des risques fait l'objet d'une présentation systématique au Conseil d'Administration de la société.

La valeur brute des encours clients des sociétés financières au 31 décembre 2020 est composée à 66% d'encours classés en catégorie 1, 14% d'encours classés en catégorie 2 et 20% d'encours classés en catégorie 3. Au 31 décembre 2019, les catégories 1, 2 et 3 représentaient respectivement 66%, 17% et 16% de la valeur brute des encours clients des sociétés financières.

6.5.2 Refinancement des encours clients des sociétés financières

Le refinancement des encours clients des sociétés financières, de 4 574 millions d'euros à fin 2020 (5 529 millions d'euros à fin 2019), est assuré par les sources de financement suivantes :

(en millions d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Emprunts obligataires [(1)]	1 298	1 859
Dettes représentées par un titre (Neu CP et Neu MTN) [(2)]	1 042	1 138
Emprunts bancaires	516	487
Comptes sur livret clients	323	387
Titrisation [(3)]	369	368
Autres dettes de refinancement auprès des établissements financiers	1 020	1 269
Autres	5	20
TOTAL REFINANCEMENT DES ENCOURS CLIENTS	**4 574**	**5 529**
Part à moins d'un an	*3 067*	*3 712*
Part à plus d'un an	*1 506*	*1 817*

(1) Carrefour Banque a remboursé un emprunt obligataire de 500 millions d'euros en mars 2020.

(2) Les dettes représentées par un titre sont principalement composées des Neu CP et Neu MTN émis par Carrefour Banque.

(3) Ce poste était relatif à l'opération de titrisation « Master Credit Cards Pass » lancée par Carrefour Banque en novembre 2013, compartimentée et rechargeable, portant sur un encours titrisé de 560 millions d'euros et ayant permis de lever 400 millions d'euros. Les 300 millions d'euros restant au 31 décembre 2018 ont été remboursés au cours du premier semestre 2019. En renouvellement de la précédente opération, Carrefour Banque a émis une nouvelle série de titres en octobre 2019 pour un montant de 370 millions d'euros à échéance juin 2022.

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

7.1 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Goodwill

Les *goodwill* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 3.1.

Conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, les *goodwill* ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon les modalités décrites en note 7.3.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels ainsi que d'autres immobilisations incorporelles rattachées aux magasins.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition, et celles acquises par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur (cf. note 3.1).

Les logiciels sont amortis linéairement sur des durées allant de un à huit ans.

Les immobilisations incorporelles du Groupe se composent principalement de *goodwill*, présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Goodwill	8 034	7 976
Autres immobilisations incorporelles	1 325	1 452
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**9 358**	**9 429**

7.1.1 Goodwill

La valeur des *goodwill* constatés par le Groupe fait l'objet d'un suivi généralement au niveau des secteurs opérationnels constitués par les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités au travers de magasins intégrés.

A fin 2020, la valeur nette totale des *goodwill* est très proche de celle enregistrée fin 2019 (soit +58 millions d'euros). Les acquisitions réalisées au cours de l'année 2020 (Dejbox, Potager City, Bio c' Bon, Wellcome) ont été pratiquement compensées par les écarts de conversion défavorables (notamment au Brésil) et la dépréciation partielle du *goodwill* italien.

(en millions d'euros)	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Dépréciations	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2020
France	4 955	195	-	-	-	-	5 149
Belgique	956	-	-	-	-	-	956
Espagne	952	-	-	-	-	-	952
Brésil	437	-	-	-	-	(126)	311
Italie	250	3	-	(104)	-	-	149
Pologne	247	-	-	-	-	(16)	231
Roumanie	103	-	-	-	-	(2)	101
Taïwan	63	119	-	-	-	(6)	176
Argentine	13	-	-	-	-	(5)	9
Fonctions globales	1	-	-	-	-	-	1
TOTAL	**7 976**	**316**	**-**	**(104)**	**-**	**(155)**	**8 034**

En 2019, la valeur nette totale des *goodwill* était restée relativement stable, les acquisitions réalisées en France étant compensées par la cession de Carrefour Chine et par les écarts de conversion défavorables enregistrés au Brésil et en Argentine.

(en millions d'euros)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions (1)	Dépréciations	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2019
France	4 901	50	-	-	4	-	4 955
Belgique	956	-	-	-	-	-	956
Espagne	952	-	-	-	-	-	952
Brésil	446	-	-	-	(0)	(9)	437
Italie	251	-	-	(1)	(0)	-	250
Pologne	244	-	-	-	-	3	247
Roumanie	105	-	-	-	-	(3)	103
Taïwan	61	-	-	-	-	2	63
Chine	46	-	(46)	-	-	-	-
Argentine	20	-	-	-	-	(7)	13
Fonctions globales	1	-	-	-	-	-	1
TOTAL	**7 983**	**50**	**(46)**	**(1)**	**4**	**(14)**	**7 976**

(1) Les (46) millions d'euros correspondaient à la sortie du goodwill comptabilisé par Carrefour Chine suite à sa cession intervenue en septembre 2019.

7.1.2 Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute	3 611	3 640
Amortissements	(2 419)	(2 317)
Dépréciations	(68)	(72)
Immobilisations incorporelles en cours	200	202
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 325**	**1 452**

Variation des autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 31 décembre 2018	**3 707**	**(2 246)**	**1 461**
Ajustements liés à la première application d'IFRS 16 (1)	(47)	6	(41)
Au 1er janvier 2019	**3 660**	**(2 240)**	**1 420**
Cession de Carrefour Chine (2)	(37)	17	(20)
Acquisitions	371	-	371
Autres cessions	(73)	26	(46)
Amortissements	-	(223)	(223)
Dépréciations	-	1	1
Ecarts de conversion	(22)	12	(10)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements	(57)	17	(40)
Au 31 décembre 2019	**3 842**	**(2 389)**	**1 452**
Acquisitions	287	-	287
Cessions	(120)	72	(48)
Amortissements	-	(252)	(252)
Dépréciations	-	(21)	(21)
Ecarts de conversion	(139)	85	(54)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements (3)	(58)	18	(41)
Au 31 décembre 2020	**3 812**	**(2 487)**	**1 325**

(1) Le droit au bail, enregistré dans les autres immobilisations incorporelles jusqu'au 31/12/2018, est désormais inclus dans l'évaluation initiale du droit d'utilisation de l'actif. Un reclassement a ainsi été constaté dans le bilan d'ouverture au 01/01/2019 pour un montant net de 41 millions d'euros (cf. note 4).

(2) Les montants reportés dans cette ligne correspondaient aux autres immobilisations incorporelles détenues par Carrefour Chine (activité abandonnée en 2019, cf. note 3.2) au 1er janvier 2019. Les autres flux du tableau de variation des autres immobilisations incorporelles en 2019 n'incluaient donc pas les flux de Carrefour Chine sur la période.

(3) Ce poste comprend principalement le reclassement en actifs détenus en vue de leur vente des immobilisations incorporelles de Market Pay (cf. 2.2.f).

7.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de constructions, d'agencements et installations des magasins et de terrains.

Comptabilisation initiale

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, elles sont évaluées à leur coût de revient minoré des amortissements et des pertes de valeur. Pour les actifs nécessitant une longue période de préparation (actifs « qualifiés » au sens de la norme IAS 23 – *Coûts d'emprunt*, qui correspondent pour le Groupe aux immeubles de placement, hypermarchés et supermarchés dont la durée de construction excède 1 an), le Groupe tient compte, le cas échéant, du coût financier supporté dans la détermination du coût de revient total de l'actif.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

Durées d'utilité

L'amortissement des actifs commence lorsqu'ils sont prêts à être utilisés et cesse lors de leur cession, de leur mise au rebut ou de leur reclassement en actifs destinés à être cédés, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement, en identifiant le cas échéant les principaux composants, en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Constructions	
▪ Bâtiments	40 ans
▪ Aménagements des sols	10 à 20 ans
▪ Parkings	6 à 10 ans
Matériel, agencements et installations	4 à 8 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Compte tenu de son activité, le Groupe ne reconnaît pas de valeur résiduelle sur les immobilisations corporelles qu'il utilise.

Les durées d'utilité sont réexaminées à chaque clôture annuelle et sont, le cas échéant, révisées de manière prospective conformément aux dispositions de la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

	31/12/2020			
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Amortissements**	**Dépréciations**	**Valeur nette**
Terrains	2 672	-	(77)	2 595
Constructions	10 394	(5 772)	(241)	4 381
Matériel, agencements et installations	14 741	(11 620)	(315)	2 806
Autres immobilisations	423	(307)	(3)	113
Immobilisations en cours	610	-	-	610
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**28 840**	**(17 699)**	**(636)**	**10 505**

	31/12/2019			
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Amortissements**	**Dépréciations**	**Valeur nette**
Terrains	2 688	(55)	(71)	2 562
Constructions	10 891	(5 790)	(208)	4 893
Matériel, agencements et installations	14 934	(11 513)	(245)	3 176
Autres immobilisations	415	(295)	(3)	117
Immobilisations en cours	623	-	-	623
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**29 550**	**(17 653)**	**(527)**	**11 370**

Variation des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 31 décembre 2018	**31 971**	**(19 334)**	**12 637**
Ajustements liés à la première application d'IFRS 16 (1)	(723)	356	(367)
Au 1er janvier 2019	**31 248**	**(18 977)**	**12 270**
Cession de Carrefour Chine (2)	(1 672)	1 359	(313)
Acquisitions	1 346	-	1 346
Autres cessions (3)	(1 270)	609	(661)
Amortissements	-	(1 177)	(1 177)
Dépréciations	-	(46)	(46)
Ecarts de conversion	(337)	179	(157)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements (4)	236	(126)	110
Au 31 décembre 2019	**29 550**	**(18 180)**	**11 370**
Acquisitions (5)	1 202	-	1 202
Cessions	(608)	517	(91)
Amortissements	-	(1 109)	(1 109)
Dépréciations	-	(124)	(124)
Ecarts de conversion (6)	(1 570)	680	(890)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements (4)	266	(119)	147
Au 31 décembre 2020	**28 840**	**(18 335)**	**10 505**

(1) Les immobilisations corporelles nettes sont passées de 12 637 millions d'euros au 31/12/2018 à 12 270 millions d'euros au 01/01/2019 suite au reclassement des immobilisations en location-financement pour 367 millions d'euros selon la norme IAS 17 vers les droits d'utilisation de l'actif comptabilisés selon la norme IFRS 16 (cf. note 4).

(2) Les montants reportés dans cette ligne correspondaient aux immobilisations corporelles détenues par Carrefour Chine (activité abandonnée en 2019, cf. note 3.2). Les autres flux du tableau de variation des immobilisations corporelles en 2019 n'incluaient donc pas ceux de Carrefour Chine sur la période.

(3) Les autres cessions incluaient principalement les immobilisations corporelles détenues par Cargo Property Assets au moment de sa sortie du périmètre de consolidation (cf. note 3.2), représentant 653 millions d'euros en valeur brute et 577 millions d'euros en valeur nette.

(4) En 2019 et en 2020, ce poste correspond essentiellement à l'effet hyperinflation appliqué sur les immobilisations corporelles détenues en Argentine, conformément à la norme IAS 29. En 2020, ce poste comprend également le reclassement de l'amortissement des terrains loués vers l'amortissement des droits d'utilisation d'actifs de ces terrains.

(5) Les acquisitions en 2020 comprennent notamment 16 magasins en pleine propriété (y compris terrains) Makro Atacadista au Brésil (cf. note 2.2.a).

(6) Les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation du réal brésilien intervenue en 2020.

7.3 Tests de dépréciation

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la recouvrabilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des actifs individuels et/ou UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie composée principalement de *goodwill* pour le Groupe.

Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de sortie) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien.

Dans le cas où la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée diminuée des amortissements complémentaires qui auraient été comptabilisés si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

Dépréciation des immobilisations autres que les goodwill

Le niveau d'analyse auquel Carrefour apprécie la valeur recouvrable des immobilisations corporelles correspond au magasin (UGT) pour l'ensemble des formats.

Conformément à la norme IAS 36, le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses immobilisations incorporelles (autres que les goodwill) et corporelles, dès lors qu'elles présentent des indices de perte de valeur

: tous les magasins enregistrant un résultat opérationnel courant avant amortissements négatif pendant deux années consécutives (au-delà de la phase d'ouverture) sont testés.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs du magasin sur une période maximale de 5 ans majorée d'une valeur terminale. La juste valeur est appréciée au regard de transactions récentes, de pratiques professionnelles, d'expertises indépendantes ou de la valeur estimée de rachat par un concurrent.

Les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle utilisés sont les mêmes que pour les tests de dépréciation des *goodwill*.

Dépréciation des goodwill

La norme IAS 36 prescrit qu'un test de dépréciation soit réalisé annuellement au niveau de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le *goodwill* a été affecté.

Tel que le préconise la norme IAS 36, le *goodwill* doit être affecté à chaque UGT ou à chacun des groupes d'UGT susceptible(s) de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le *goodwill* est ainsi affecté doit représenter, au sein de l'entité, le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi pour les besoins de gestion interne et ne doit pas être plus grand qu'un secteur déterminé selon la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, avant regroupement.

Le niveau d'analyse auquel le groupe Carrefour apprécie la valeur recouvrable des *goodwill* correspond au pays. Ce niveau de test du *goodwill* est fondé sur des critères tant organisationnels que stratégiques. En particulier, le fonctionnement des activités dans les pays (hypermarchés, supermarchés…) s'appuie sur des moyens communs (gestion des achats, systèmes commerciaux, un siège par pays…), qui représentent une source essentielle de synergies entre les différentes activités.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période qui n'excède en général pas 5 ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'extrapolation des données de la dernière année au taux de croissance perpétuelle et l'utilisation d'un taux d'actualisation spécifique par pays. Les flux de trésorerie futurs retenus pour les tests de dépréciation réalisés pour l'exercice 2020 ont été estimés à partir des trajectoires financières établies par la Direction générale du pays et validées par la Direction générale du Groupe.

Le taux d'actualisation par pays correspond à la moyenne pondérée du coût des fonds propres et du coût de l'endettement calculé en utilisant un *gearing* sectoriel médian. Le coût des fonds propres spécifique par pays est obtenu à partir des paramètres locaux (taux sans risque, prime de marché). Le coût de l'endettement pris en considération est évalué selon la même logique.

La juste valeur, qui correspond au prix qui serait reçu pour la vente des activités du pays testé lors d'une transaction normale entre des participants de marché, est évaluée sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiples de chiffre d'affaires et/ou d'EBITDA de transactions récentes, offres reçues de repreneurs potentiels, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes.

Un test supplémentaire est réalisé lors de la clôture semestrielle dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les indicateurs retenus par le Groupe sont notamment :

- un indice de perte de valeur interne : dégradation significative du ratio [Résultat opérationnel courant avant amortissements / ventes nettes hors essence] entre le budget et le dernier atterrissage ;
- des indices de perte de valeur externes : hausse significative du taux d'actualisation et/ou dégradation importante de la prévision de croissance du PIB établie par le FMI.

Les pertes de valeur constatées sur les *goodwill* sont définitives, y compris lorsqu'elles ont été comptabilisées lors d'un arrêté intermédiaire.

7.3.1 Dépréciation des goodwill et analyse de sensibilité

Les tests de dépréciation réalisés en 2020 ont conduit le Groupe à comptabiliser une perte de valeur du *goodwill* italien à hauteur de (104) millions d'euros. Aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée en 2019.

7.3.1.1 Pays pour lequel une dépréciation du goodwill a été enregistrée en 2020

Pour mémoire, en ce qui concerne l'Italie, une dépréciation de (700) millions d'euros du *goodwill* avait été enregistrée dans les comptes en 2017 afin de refléter la diminution importante constatée sur la valeur d'utilité de nos activités italiennes. Dans ce contexte, une analyse élargie avait été menée afin d'évaluer la juste valeur des activités du Groupe en Italie, fondée sur une approche de valorisation multi-critères incluant notamment une valorisation sur la base de multiples observés pour des actifs comparables dans le secteur de la distribution en Europe, ainsi que la prise en compte de la valeur de marché des actifs immobiliers italiens, établie sur la base d'évaluations externes.

Cette approche de valorisation multi-critères a été reconduite dans le cadre du test d'impairment du *goodwill* au 31 décembre 2020 (tout comme en 2018 et 2019). Cette approche fait ressortir une valeur d'utilité de nos activités italiennes en baisse par rapport au 31 décembre 2019. Cette baisse traduit un chiffre d'affaires, des résultats 2020 ainsi que la valeur de marché des actifs immobiliers en diminution par rapport à l'exercice précédent. La juste valeur ainsi déterminée représente la meilleure estimation établie par la Direction générale du Groupe et a entraîné la comptabilisation d'une dépréciation partielle du *goodwill* italien à hauteur de (104) millions d'euros. Au 31 décembre 2020, le solde du *goodwill* italien s'établit à 149 millions d'euros.

7.3.1.2 Autres pays

Pour les autres pays dans lesquels le Groupe opère, l'analyse de sensibilité du calcul associée à une variation conjointe des paramètres clefs selon des hypothèses raisonnablement possibles n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des groupes d'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

7.3.1.3 Principales hypothèses financières utilisées pour l'estimation des valeurs d'utilité

Les hypothèses de taux de croissance perpétuelle et de taux d'actualisation (*Weighted Average Cost of Capital* – WACC) par pays, prises en compte pour les tests de dépréciation 2020 et 2019, se présentent comme suit :

	2020		2019	
Pays	**Taux d'actualisation après impôt**	**Taux de croissance perpétuelle**	**Taux d'actualisation après impôt**	**Taux de croissance perpétuelle**
France	5,5%	1,6%	5,6%	1,7%
Espagne	6,2%	1,7%	6,2%	1,8%
Italie	7,4%	1,4%	7,3%	1,5%
Belgique	5,6%	1,6%	5,6%	1,8%
Pologne	6,8%	2,4%	7,2%	2,8%
Roumanie	8,8%	2,5%	8,6%	2,5%
Brésil	10,2%	3,3%	10,1%	3,5%
Argentine	32,5%	17,0%	27,9%	17,0%
Taiwan	5,5%	1,4%	5,5%	1,4%

7.4 Immeubles de placement

Principes comptables

Selon la norme IAS 40 – *Immeubles de placement*, les immeubles de placement sont des biens immobiliers (constructions ou terrains ou les deux) détenus pour en retirer des loyers ou/et pour valoriser le capital. Au regard des critères attachés à cette norme, ces actifs qui génèrent des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par le Groupe dans le cadre de l'exploitation des magasins correspondent au sein du Groupe aux galeries marchandes (ensemble de commerces et de services implantés derrière les lignes de caisses des magasins), en pleine propriété ou copropriété, et dont la surface est au moins égale à 2 500 mètres carrés.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique et amortis linéairement sur la même période que les immobilisations corporelles de même nature (cf. note 7.2).

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en « Autres revenus », sur une base linéaire sur toute la durée de location. Les avantages consentis par le Groupe au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs, sur toute la durée de location (cf. note 6.1).

La juste valeur des immeubles de placement est évaluée deux fois par an :

- soit en appliquant aux loyers bruts annualisés générés par chaque immeuble de placement, un multiple, fonction de la rentabilité calculée sur chacune des galeries marchandes, et un taux de capitalisation, fonction du pays ;
- soit en ayant recours à des expertises indépendantes utilisant deux méthodes : la méthode des flux de trésorerie actualisés et la méthode par le rendement. Les experts utilisent également par recoupement les valeurs vénales au m² et les valeurs de marché utilisées sur les transactions comparables.

Compte tenu du peu de données publiques disponibles notamment en termes de taux de capitalisation, de la complexité des évaluations d'actifs immobiliers et de l'utilisation des états locatifs propres au Groupe, ce dernier considère la classification en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur comme la mieux adaptée.

(en millions d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Immeubles de placement (valeur brute)	448	507
Amortissements et dépréciations	(189)	(195)
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	**259**	**312**

Variation des immeubles de placement

(en millions d'euros)	
Au 31 décembre 2018	**389**
Cession de Carrefour Chine [1]	(71)
Investissements	8
Autres cessions	(2)
Dotations aux amortissements	(15)
Ecarts de conversion	(11)
Transferts et autres mouvements	13
Au 31 décembre 2019	**312**
Investissements	2
Cessions	(0)
Dotations aux amortissements	(13)
Ecarts de conversion [2]	(41)
Transferts et autres mouvements	0
Au 31 décembre 2020	**259**

(1) Les montants reportés dans cette ligne correspondaient aux immeubles de placement détenus par Carrefour Chine (activité abandonnée en 2019, cf. note 3.2). Les autres flux du tableau de variation des immeubles de placement en 2019 n'incluaient donc pas ceux de Carrefour Chine sur la période.

(2) Les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation du réal brésilien intervenue en 2020.

Les produits locatifs générés par ces immeubles de placement et comptabilisés sur la ligne « Autres revenus » du compte de résultat s'élèvent à 43 millions d'euros en 2020 contre 55 millions d'euros en 2019. Les charges opérationnelles directes s'élèvent à (13) millions d'euros en 2020 comme en 2019.

La juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2020 a été estimée à 633 millions d'euros contre 711 millions d'euros au 31 décembre 2019 (incluant l'ensemble des évaluations à la juste valeur du Groupe). Les évolutions de juste valeur pour les différents pays (à taux de changes constants) ne sont pas significatives individuellement.

NOTE 8 : CONTRATS DE LOCATION

8.1 Principes comptables

Principes comptables

Les actifs pris en location correspondent :

- majoritairement aux actifs immobiliers aussi bien exploités par le Groupe que mis en sous-location. Ces derniers comprennent les contrats de sous-location de magasins aux franchisés ainsi que les contrats de sous-location d'emplacements dans les galeries marchandes et centres commerciaux ;
- plus accessoirement à des contrats de location de véhicules ;
- enfin à quelques contrats d'entreposage et de stockage et de prestation informatique présentant une composante locative.

A compter du 1er janvier 2019, tous les contrats de location (hors exemptions prévues par la norme IFRS 16, cf. ci-dessous) sont désormais comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'un engagement locatif correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location.

La norme IFRS 16 affecte également la présentation de ces opérations au compte de résultat (comptabilisation d'une charge d'amortissements en charge opérationnelle courante et d'une charge d'intérêts en résultat financier, en remplacement de la charge de loyers en charge opérationnelle courante) et au tableau des flux de trésorerie (les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de l'engagement locatif, affectent les flux de financement).

Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats de location qui répondaient à la définition de contrats de location simple selon la norme IAS 17 (applicable jusqu'au 31 décembre 2018) et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location. Les paiements effectués au titre de ces contrats étaient comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée du contrat.

Comptabilisation d'un engagement locatif

Les montants pris en compte dans l'évaluation initiale de l'engagement locatif sont :

- les loyers fixes diminués des avantages restant à recevoir du bailleur ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un indice ;
- les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ; et
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat si leur exercice est raisonnablement certain.

L'actualisation des loyers est effectuée au taux implicite du contrat si celui-ci est facilement déterminable et dans le cas contraire, le taux d'emprunt marginal du preneur est appliqué (cas appliqué en pratique). Le taux d'actualisation correspond à l'échéance moyenne pondérée de remboursement de l'engagement locatif.

La base des taux d'actualisation est déterminée par pays à partir d'une courbe de taux sans risque et d'un *spread* (*spread* unique pour toutes les filiales d'un même pays). La table de taux est mise à jour trimestriellement pour la partie sans risque et annuellement pour le *spread/rating* sauf survenance d'un événement susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation du risque de crédit des filiales.

Cet engagement locatif est ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le montant de l'engagement locatif est susceptible d'être ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Comptabilisation d'un droit d'utilisation

Le droit d'utilisation est évalué à son coût, comprenant :

- le montant initial de l'engagement locatif ;
- les paiements d'avance faits au bailleur ;
- les coûts directs initiaux encourus ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour évaluer l'engagement locatif.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux. Ainsi en cas de sortie avant la fin de la durée IFRS 16, l'impact de la décomptabilisation du droit d'utilisation (*write-off* d'un actif non courant) et de l'engagement locatif sera enregistré en résultat non courant.

Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit sera traité comme une composante du droit d'utilisation.

Les paiements relatifs aux contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou concernant les biens de faible valeur sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée du contrat (exemptions prévues par la norme IFRS 16).

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre du test de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles décrites dans la note 7.3 des comptes consolidés.

Durée des contrats de location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ;
- des options de résiliation anticipée que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le Groupe prend en compte dans la détermination de la durée raisonnablement certaine d'utilisation des actifs loués :

- les caractéristiques liées aux différents types d'actifs (magasins, entrepôts logistiques, bâtiments administratifs) ainsi que le pays concerné par le contrat de location immobilier. Les caractéristiques suivantes sont prises en considération : la rentabilité des magasins, la spécificité des formats, l'existence d'investissements récents réalisés dans les magasins, la valeur nette comptable des immobilisations non déplaçables pour certains formats de magasins (supermarchés, hypermarchés et cash & carry), l'existence de pénalités de résiliation significatives, et s'il s'agit de magasins intégrés ou franchisés.
- une approche par catégorie de véhicules pour les véhicules de location présentant des caractéristiques et des durées d'utilisation similaires. Quatre catégories ont été identifiées afin de distinguer les véhicules de fonction, les voitures et utilitaires utilisés pour la location à la clientèle, les camions ainsi que les utilitaires.

Comptabilisation des contrats de sous-location

Le Groupe, lorsqu'il est bailleur intermédiaire comptabilise la location principale dont il est preneur et la sous-location dont il est bailleur comme deux contrats séparés.

Si le contrat de sous-location est classé en location simple, le droit d'utilisation provenant du contrat principal est maintenu à l'actif du bilan et les produits issus de la sous-location sont comptabilisés en résultat courant sur toute la durée du contrat de sous-location.

Si le contrat de sous-location est classé en location financement :

- l'actif droit d'utilisation, issu du contrat de location principal, est décomptabilisé ;
- une créance est constatée pour une valeur égale à l'investissement net dans le contrat de sous-location ;
- toute différence entre le droit d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisée en résultat financier ;
- l'engagement locatif (au titre du contrat principal) est maintenu au passif.

Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de l'engagement locatif, aucun impôt différé n'est constaté si le montant de l'actif est égal au montant du passif.

Les différences temporelles nettes qui pourraient résulter des variations ultérieures du droit d'utilisation et de l'engagement locatif entraînent la comptabilisation d'un impôt différé.

8.2 Droits d'utilisation de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2020				31/12/2019 retraité			
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
Terrains & constructions	6 258	(1 934)	(2)	4 322	5 971	(1 115)	(3)	4 853
Equipements	139	(17)	-	122	134	(13)	-	121
Immeubles de placement	83	(20)	-	63	86	(10)	-	75
TOTAL DROITS D'UTILISATION DE L'ACTIF	**6 479**	**(1 971)**	**(2)**	**4 506**	**6 191**	**(1 138)**	**(3)**	**5 050**

Variation des droits d'utilisation de l'actif

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations en location-financement IAS 17 au 31/12/2018	*723*	*(356)*	*367*
Au 1er janvier 2019 retraité	**6 292**	**(356)**	**5 936**
Cession de Carrefour Chine (1)	(878)	41	(836)
Augmentations (2)	1 051	-	1 051
Diminutions	(270)	76	(193)
Dotation aux amortissements	-	(903)	(903)
Autre mouvements	(7)	0	(6)
Au 31 décembre 2019 retraité	**6 191**	**(1 141)**	**5 050**
Augmentations	857	-	857
Diminutions	(457)	110	(347)
Dotation aux amortissements	-	(918)	(918)
Ecarts de conversion (3)	(186)	37	(150)
Autre mouvements (4)	75	(61)	13
Au 31 décembre 2020	**6 479**	**(1 973)**	**4 506**

(1) Les montants reportés dans cette ligne correspondaient aux droits d'utilisation d'actifs détenus par Carrefour Chine (activité abandonnée en 2019, cf. note 3.2) au 1er janvier 2019. Les autres flux du tableau de variation des droits d'utilisation d'actif en 2019 n'incluaient donc pas ceux de Carrefour Chine sur la période.

(2) En 2019, les augmentations comprenaient notamment les droits d'utilisation d'actifs comptabilisés suite à l'opération de cession-bail de 22 entrepôts logistiques de Cargo Property Assets (cf. note 3.2).

(3) Les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation du réal brésilien intervenue en 2020.

(4) Les montants reportés dans cette ligne comprennent des variations de périmètre pour 65 millions d'euros (essentiellement relatifs à Bio c' Bon) et un reclassement des amortissements de terrains loués pour (55) millions d'euros (cf. note 7.2).

8.3 Engagements locatifs

Engagements locatifs par maturité

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019 retraité
A moins d'un an	936	941
Entre 1 et 2 ans	873	903
Entre 2 et 5 ans	1 816	2 011
Au-delà de 5 ans	1 098	1 383
TOTAL ENGAGEMENTS LOCATIFS	**4 723**	**5 237**

NOTE 9 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Principes comptables

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net des entreprises mises en équivalence (entreprises associées et co-entreprises), après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Les participations comptabilisées par mise en équivalence font pleinement partie des activités opérationnelles du Groupe. La quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence est par conséquent présentée sur une ligne distincte du résultat opérationnel courant (« Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence »), conformément à la recommandation n° 2013-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

La valeur comptable des titres mis en équivalence fait l'objet de tests de dépréciation conformément aux principes comptables décrits en note 7.3.

9.1 Variation des titres mis en équivalence

La variation de ce poste se présente comme suit :

(en millions d'euros)	
Au 31 décembre 2018	**1 374**
Acquisitions et Augmentations de capital	27
Dividendes	(103)
Quote-part de résultat net	2
Ecarts de conversion	0
Autres mouvements	(54)
Au 31 décembre 2019	**1 246**
Acquisitions et Augmentations de capital	2
Cessions	(12)
Dividendes	(46)
Quote-part de résultat net	(13)
Ecarts de conversion	(10)
Autres mouvements	6
Au 31 décembre 2020	**1 172**

9.2 Informations sur les entreprises associées

Les principaux éléments financiers caractéristiques des entreprises associées sont les suivants :

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Total bilan	Capitaux propres	Actifs non courants	Chiffre d'affaires / Revenus	Résultat net
Carmila (France)	35%	5 434	2 420	4 874	350	(77)
Provencia (France)	50%	464	282	271	868	24
Showroomprive.com (France)	9%	465	168	219	655	(16)
CarrefourSA (Turquie)	38%	480	(48)	252	984	(28)
Costasol (Espagne)	34%	93	44	60	144	6
Mestdagh (Belgique)	25%	290	34	96	342	(5)
Ulysse (Tunisie)	25%	134	85	119	315	5
Autres sociétés [1]	N/A	929	307	560	1 608	(18)

(1) Ligne comprenant 190 sociétés considérées individuellement comme non significatives.

Les deux principales valeurs des titres mis en équivalence au 31 décembre 2020 concernent Carmila pour 782 millions d'euros (838 millions d'euros au 31 décembre 2019) et Provencia pour

130 millions d'euros (125 millions d'euros au 31 décembre 2019). Elles représentent 78% de la valeur totale des mises en équivalence à fin 2020.

Les informations financières résumées présentées dans le tableau ci-dessus correspondent aux données à 100% issues des états financiers des entreprises associées, retraités le cas échéant afin de refléter les ajustements d'homogénéisation des méthodes comptables effectués lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence (données non retraitées des ajustements de juste valeur effectués au moment de l'acquisition ou de la perte de contrôle et de l'élimination de la quote-part du Groupe dans les résultats découlant des opérations de cession ou d'acquisition d'actifs réalisées entre le Groupe et l'entreprise associée).

Opérations portant sur le capital réalisées par certaines sociétés mises en équivalence en 2020

En juin 2020, l'Assemblée Générale des actionnaires de Carmila a décidé de proposer aux actionnaires une option de paiement du dividende 2019 en actions. Pour les besoins du paiement du dividende en actions, des actions nouvelles ont été émises. Carrefour ayant opté pour le versement d'une partie de son dividende en actions, sa quote-part de détention dans la société a légèrement augmenté, passant de 35,36% à 35,40%.

En août 2020, la société Showroomprivé (SRP Groupe) a procédé à une augmentation de capital à laquelle Carrefour n'a pas participé. La quote-part de détention de Carrefour dans la société a été diluée en conséquence, passant de 20,52% à 8,84%.
L'impact de la dilution des titres de Showroomprivé a été compensé par la reprise partielle de la provision existante sur les titres afin d'aligner leur valeur sur le cours de Bourse de la société au 31 décembre 2020. L'impact net, comptabilisé en résultat non courant, représente un produit de 23 millions d'euros.
Pour mémoire, les titres Showroomprivé avaient été dépréciés à hauteur de (47) millions d'euros en 2019 afin d'aligner leur valeur sur le cours de Bourse au 31 décembre 2019.

En décembre 2020, la société CarrefourSA (Turquie) a procédé à une augmentation de capital à laquelle Carrefour n'a pas participé. La quote-part de détention de Carrefour dans la société a été diluée en conséquence, passant de 46,02% à 37,54%.

Les résultats de dilution ou relution associés aux opérations précédemment décrites ont été comptabilisés en résultat non courant conformément aux principes comptables du Groupe.

Focus sur Carmila

Carmila – société dédiée à la valorisation des centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en France, en Espagne et en Italie, créée en 2014 par le Groupe et ses partenaires co-investisseurs – est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la gouvernance établie avec les co-investisseurs conférant à Carrefour une influence notable sur Carmila.

Jusqu'à sa fusion-absorption avec la société Cardety le 12 juin 2017, la gouvernance de Carmila était organisée par un pacte d'associés entre Carrefour (qui détenait 42% du capital) et d'autres investisseurs institutionnels (qui détenaient les 58% restants), pacte qui prévoyait notamment la composition du Conseil d'Administration et listait les décisions requérant une approbation préalable du Conseil (avec des majorités simples ou qualifiées selon l'importance des sujets).

Concomitamment à la fusion-absorption de Carmila par Cardety, les règles de gouvernance ont été adaptées (recomposition des organes d'administration et de direction, et modifications apportées aux statuts et au règlement intérieur du Conseil d'Administration). Le Groupe considère que ces règles de gouvernance lui confèrent une influence notable sur Carmila, qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette position repose notamment sur le fait que le groupe Carrefour ne dispose pas de la majorité de représentants au Conseil d'Administration (composé de seize membres, dont douze administrateurs indépendants et quatre administrateurs désignés par Carrefour au 31 décembre 2020) et n'est donc pas en mesure d'imposer seul les décisions requérant l'approbation préalable du Conseil, qui relèvent pour partie des activités pertinentes.

Le tableau suivant résume les principaux éléments financiers au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 de l'entreprise associée Carmila (tels que publiés dans ses propres états financiers consolidés[(1)]). L'ANR EPRA (Actif Net Réévalué - *European Public Real Estate Association*) de Carmila s'élève à 3 530 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(en millions d'euros)	**2020**	**2019**
Produits (revenus locatifs)	350	359
Résultat opérationnel avant ajustement de juste valeur des actifs	211	282
Résultat opérationnel [(1)]	(123)	192
Résultat net des activités poursuivies	(198)	108
Total actifs non courants [(1)]	5 897	6 155
Total actifs courants	555	364
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*320*	*178*
Total passifs non courants	2 662	2 563
Total passifs courants	522	410
Pourcentage d'intérêt détenu par Carrefour	*35,4%*	*35,4%*
Carrefour - Valeur des titres Carmila mis en équivalence	782	838
Carrefour - Dividendes reçus de Carmila	24	72

(1) Carmila ayant choisi d'appliquer le modèle de la juste valeur pour la comptabilisation des immeubles de placement, conformément à l'option prévue par la norme IAS 40, les données présentées dans le tableau ci-dessus tiennent compte des ajustements de juste valeur du patrimoine immobilier. Les états financiers consolidés de Carmila font par conséquent l'objet de retraitements d'homogénéité préalablement à la comptabilisation par mise en équivalence de la participation de Carrefour dans les états financiers du Groupe (modèle du coût appliqué par Carrefour).

9.3 Transactions avec les entreprises associées (parties liées)

Les montants des opérations réalisées au cours de l'exercice 2020 avec les principales sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	**Carmila** (France)	**CarrefourSA** (Turquie)	**Provencia** (France)	**Mestdagh** (Belgique)	**Ulysse** (Tunisie)	**Costasol** (Espagne)
Chiffre d'affaires (ventes de marchandises)	-	0	579	62	5	92
Redevances de franchise	-	3	9	9	2	2
Revenus de l'activité de promotion immobilière [(1)]	28	-	-	-	-	-
Prestations de services	13	-	-	6	-	-
Honoraires et autres charges opérationnelles	(6)	-	-	-	-	(5)
Créances à la clôture	61	1	23	12	1	9
Dettes à la clôture	(7)	(1)	-	-	-	(5)

(1) Montants présentés avant élimination de la quote-part correspondant à la participation détenue par le Groupe dans l'entreprise associée concernée.

NOTE 10 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

Principes comptables

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé en France au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donnée par la norme IAS 12 – *Impôts sur le résultat*.

Un impôt différé est calculé et comptabilisé selon la méthode bilancielle pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et leur valeur fiscale (sauf cas particuliers prévus par la norme IAS 12), ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. L'évaluation des impôts différés est faite en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont présentés au bilan en actifs et passifs non courants.

La recouvrabilité des impôts différés actifs est appréciée par entité fiscale, en prenant en compte les estimations de résultat fiscal futur dérivées du plan stratégique de chaque pays (établi selon les modalités décrites en note 7.3) et les impôts différés passifs existant à la clôture. Les impôts différés actifs dont la recouvrabilité n'est pas considérée comme probable font l'objet d'une dépréciation.

10.1 Charge d'impôt de l'exercice

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité
Impôts exigibles (y compris provisions)	(534)	(475)
Impôts différés	35	(28)
TOTAL IMPÔTS SUR LES RESULTATS	**(498)**	**(503)**

Rapprochement du taux d'impôt théorique et du taux d'impôt effectif

L'impôt théorique pour 2020 et 2019 retraité est calculé sur la base du résultat consolidé avant impôt auquel est appliqué le taux d'impôt en vigueur en France. Pour l'exercice 2020, il correspond à une charge de (433) millions d'euros, qui se rapproche de la charge nette de (498) millions d'euros effectivement comptabilisée comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité
Résultat avant impôts	1 351	719
Taux d'imposition normatif en France	*32,02%*	*34,43%*
Charge d'impôt théorique	**(433)**	**(248)**
Eléments de rapprochement avec le taux effectif :		
- Effet des différences entre le taux d'imposition normatif en France et le taux d'imposition des filiales étrangères	16	40
- Effet des changements de taux d'imposition applicables	0	7
- Impôts et crédits d'impôt non assis sur le résultat fiscal (1)	27	(16)
- Effets impôt sur les différences permanentes (2)	(47)	(12)
- Impôts différés actifs reconnus sur différences temporelles et déficits reportables nés au cours d'exercices antérieurs (3)	171	28
- Impôts différés actifs non reconnus sur différences temporelles et déficits reportables nés au cours de l'exercice (4)	(62)	(172)
- Dépréciation d'impôts différés actifs et crédits d'impôts reconnus au cours d'exercices antérieurs (4)	(166)	(131)
- Effet impôt sur la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(4)	1
- Autres différences	(0)	(0)
TOTAL IMPÔTS SUR LES RESULTATS	**(498)**	**(503)**
Taux effectif d'impôt	*36,9%*	*69,9%*

(1) Le montant d'impôts non assis sur le résultat tient notamment compte de la CVAE nette du produit d'impôt associé, qui s'élève à (68) millions d'euros en 2020 ((61) millions d'euros en 2019), des retenues à la source, ainsi que de l'évolution des provisions pour risques fiscaux.

(2) En 2020, l'effet impôt sur les différences permanentes correspond notamment à la dépréciation partielle du goodwill italien (cf. note 7.3).

(3) Le montant des impôts différés actifs relatifs à des exercices antérieurs reconnus en 2020 se rapporte notamment à la France, au Brésil, à la Belgique et à l'Argentine. En 2019, il concernait principalement le Brésil.

(4) En 2020, les dépréciations ont été constatées en France et en Italie.

10.2 Impôts différés actifs et passifs

Le Groupe présente une position nette d'impôts différés actifs de 213 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 169 millions d'euros une année auparavant.

(en millions d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019 retraité**
Impôts différés actifs	679	824
Impôts différés passifs	(467)	(655)
IMPOTS DIFFERES ACTIFS NETS	**213**	**169**

Les principales natures d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	**31/12/2019 retraité**	**Variations**			**31/12/2020**
		Compte de résultat	Impôt sur les autres éléments du résultat global (OCI)	Périmètre, écarts de conversion et autres variations	
Déficits reportables	1 185	(96)	-	(58)	1 030
Immobilisations corporelles	119	11	-	(24)	106
Provisions non déductibles	845	(57)	4	(108)	683
Goodwill (fonds de commerce) amortissables	316	(26)	-	6	296
Autres immobilisations incorporelles	8	12	-	(1)	19
Stocks	127	(8)	-	(17)	102
Instruments financiers	133	(7)	7	(1)	132
Autres différences temporelles	(18)	50	0	7	39
Impôts Différés Actifs avant compensation	**2 715**	**(122)**	**11**	**(196)**	**2 409**
Incidence de la compensation IDA-IDP	(469)	30	(6)	(124)	(568)
Impôts Différés Actifs après compensation	**2 247**	**(92)**	**5**	**(320)**	**1 841**
Dépréciation d'impôts différés actifs	(1 423)	153	(4)	113	(1 161)
Impôts Différés Actifs nets	**824**	**61**	**1**	**(206)**	**679**
Immobilisations corporelles	(351)	(14)	-	23	(342)
Provisions réglementées	(447)	38	-	(0)	(410)
Goodwill amortissables fiscalement	(141)	(3)	-	37	(106)
Autres immobilisations incorporelles	(16)	(0)	-	4	(12)
Stocks	(19)	5	-	0	(14)
Instruments financiers	(17)	4	(4)	2	(15)
Autres différences temporelles	(132)	(26)	-	23	(136)
Impôts Différés Passifs avant compensation	**(1 124)**	**4**	**(4)**	**89**	**(1 035)**
Incidence de la compensation IDA-IDP	469	(30)	6	124	568
Impôts Différés Passifs après compensation	**(655)**	**(26)**	**1**	**213**	**(467)**
IMPOTS DIFFERES NETS	**169**	**35**	**3**	**6**	**213**

10.3 Impôts différés non activés

Le montant des impôts différés non reconnus s'élève au 31 décembre 2020 à 1 161 millions d'euros (à comparer à 1 423 millions d'euros au 31 décembre 2019), dont 761 millions d'euros d'impôts différés actifs sur déficits reportables (949 millions d'euros au 31 décembre 2019) et 400 millions d'euros d'impôts différés actifs sur différences temporelles (474 millions d'euros au 31 décembre 2019).

NOTE 11 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, voire implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ; ou
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

11.1 Variations des provisions

(en millions d'euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises sans utilisation	Reprises avec utilisation	Actualisation	Ecarts de conversion (4)	Autres	31/12/2020
Engagements vis-à-vis du personnel (1)	1 176	71	(66)	(55)	20	(2)	7	1 152
Litiges	1 094	241	(195)	(119)	-	(242)	9	788
Litiges fiscaux	*797*	*100*	*(124)*	*(54)*	-	*(198)*	*2*	*524*
Litiges sociaux	*147*	*66*	*(34)*	*(42)*	-	*(24)*	*0*	*113*
Litiges légaux	*150*	*75*	*(37)*	*(23)*	-	*(21)*	*6*	*150*
Réorganisations	548	19	(27)	(285)	-	(0)	(10)	245
Provisions liées aux activités de banque et d'assurance (2)	231	70	(4)	(25)	-	(10)	0	261
Autres (3)	249	51	(51)	(22)	-	(1)	(0)	224
TOTAL PROVISIONS	**3 297**	**452**	**(344)**	**(506)**	**20**	**(257)**	**6**	**2 670**

(1) Cf. note 12. Suite à l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, le régime de retraite supplémentaire à prestations définies, en vigueur au sein du Groupe Carrefour, a été supprimé par le Conseil d'Administration du 20 avril 2020, entraînant la reprise de la totalité de la provision comptabilisée au 31 décembre 2019. Un nouveau régime à prestations définies a été instauré en 2020 avec effet rétroactif au 1er janvier.

(2) Les provisions liées aux activités de banque et d'assurance comprennent notamment les provisions pour risque de crédit sur engagements de prêts (hors-bilan) comptabilisées en application d'IFRS 9, ainsi que les provisions visant à couvrir les risques techniques de l'activité d'assurance.

(3) Les autres provisions sont notamment composées de provisions pour contrats onéreux. Elles comprennent également des provisions pour coûts de remise en état / démantèlement à échéance des baux immobiliers, enregistrées en contrepartie des droits d'utilisation de l'actif, conformément la norme IFRS 16 (cf. note 4).

(4) Les écarts de conversion défavorables correspondent essentiellement à la dépréciation du réal brésilien sur la période.

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités. Par ailleurs, celles-ci font également l'objet de contrôles fiscaux dont certains peuvent donner lieu à redressement. Les principaux litiges sont décrits ci-dessous. Dans chaque cas, le risque est évalué par la Direction du Groupe et ses conseils.

Au 31 décembre 2020, le montant des provisions enregistrées par le Groupe au titre de l'ensemble des litiges dans lesquels il est impliqué s'élève à 788 millions d'euros, à comparer à 1 094 millions d'euros au 31 décembre 2019 (baisse reflétant essentiellement la dépréciation du réal sur la période). Le Groupe n'en fournit pas le détail, considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

11.2 Litiges

Dans le cadre de ses activités réalisées dans une dizaine de pays différents, le Groupe est confronté à des litiges d'ordre fiscal, social ou commercial.

11.2.1 Litiges fiscaux (y compris ceux liés à l'impôt sur les sociétés classés en dettes fiscales)

Certaines sociétés du Groupe ont fait ou font l'objet de contrôles par les autorités fiscales des pays dans lesquels elles sont enregistrées.

Au Brésil, Carrefour est exposé à des risques fiscaux, qui portent notamment sur la taxe sur la distribution des biens et services (ICMS) et les crédits d'impôt enregistrés à ce titre (détermination des montants et documentation de ceux-ci), ainsi que sur les contributions fédérales relatives au programme d'intégration sociale et au financement de la sécurité sociale (PIS-COFINS). Le Groupe conteste le bien-fondé de la plupart des chefs de redressement et notamment la constitutionnalité de certaines dispositions législatives en vertu desquelles ces redressements ont été notifiés. L'estimation du niveau de risque relatif à chaque litige est revue régulièrement en concertation avec les conseils du Groupe Carrefour Brésil et une provision est comptabilisée en conséquence. Au 31 décembre 2020, la provision correspondante (y compris pour la partie liée à l'impôt sur les sociétés classée en dettes fiscales) s'élève à 509 millions d'euros (contre 790 millions d'euros au 31 décembre 2019) et le montant des dépôts judiciaires versés au titre des redressements contestés par le Groupe, présentés en « Autres actifs financiers non courants » (cf. note 14.5) à 362 millions d'euros (497 millions d'euros au 31 décembre 2019). La baisse des provisions et des dépôts judiciaires reflète pour l'essentiel la dépréciation du réal par rapport au 31 décembre 2019.

En France, Carrefour avait contesté la position de l'administration quant au champ d'application du régime du « rabot » qui plafonnait la déduction des charges financières jusqu'au 31 décembre 2018. Carrefour a obtenu en 2020 une décision favorable de l'administration sur ce sujet.

Dans plusieurs pays, l'administration fiscale a remis en cause par le passé une partie de la déductibilité des frais de siège. Le Groupe conteste ces redressements.

11.2.2 Litiges sociaux

De par sa taille, le Groupe est confronté de manière permanente à des litiges avec des salariés ou d'anciens salariés.

Carrefour peut par ailleurs rencontrer, de manière plus exceptionnelle, des situations de litige impliquant un nombre élevé de salariés ou anciens salariés. Au Brésil, le Groupe est en procès avec de nombreux anciens salariés qui lui réclament principalement le paiement d'heures supplémentaires qui n'auraient pas été payées.

11.2.3 Litiges légaux et commerciaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles réguliers à l'initiative des différentes autorités administratives en charge du droit de la concurrence, du droit de la consommation ou de toute autre activité réglementée. A l'instar de toute entreprise, des litiges peuvent également apparaître entre le Groupe et ses prestataires ou fournisseurs.

11.3 Passifs éventuels

Le Groupe n'a connaissance d'aucun passif éventuel risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité du Groupe.

Au Brésil, compte tenu de la complexité de la législation fiscale, en particulier pour les sociétés de distribution, le Groupe est exposé à des risques fiscaux pour lesquels une sortie de trésorerie est jugée non probable par le Groupe et ses conseils, représentant une exposition totale de 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2020. Ce montant, en baisse par rapport à l'exposition totale de 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2019, reflète la dépréciation du réal sur la

période. Le principal risque fiscal concerne la déductibilité de l'amortissement fiscal du *goodwill* reconnu lors de l'acquisition d'Atacadão en 2007 pour un montant total de 424 millions d'euros au 31 décembre 2020. A ce jour, la sortie de ressource est toujours considérée comme non probable par le Groupe.

L'enquête ouverte en juillet 2018 par l'Autorité de la concurrence française sur les rapprochements à l'achat dans le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire est toujours pendante. S'agissant néanmoins de l'accord de coopération conclu entre Carrefour et Tesco, l'Autorité a accepté, par décision du 17 décembre 2020, les propositions d'engagements formulées par les parties.

L'enquête ouverte en mai 2019 par l'Autorité de la concurrence belge dans le cadre de l'alliance à l'achat organisée entre Carrefour Belgique et Provera est toujours pendante.

Par décision du 1er octobre 2019, Carrefour Argentine (INC SA) a été renvoyée devant la juridiction de jugement pour complicité d'intermédiation financière non autorisée pour des faits intervenus entre 2012 et 2015 dans un contexte d'hyperinflation. L'appel interjeté par INC SA contre cette décision d'ordre procédural est actuellement pendant.

En août 2019, Atacadão SA a fait état de l'existence de deux procédures pénales ouvertes par le bureau du procureur de l'Etat de São Paulo (GEDEC) à l'encontre d'agents publics et d'employés de la société (depuis licenciés ou suspendus), relatives aux conditions de renouvellement des licences d'exploitation de son siège social et de deux magasins. La société n'est pas impliquée dans ces procédures pénales. Le 27 juin 2020, la municipalité de São Paulo a néanmoins notifié à Atacadão SA l'ouverture d'une procédure administrative d'investigation.

Le 19 novembre 2020, M. Silveira Freitas est décédé à la suite des coups portés par les agents de sécurité –employés d'une société tierce– du magasin de Porto Alegre. Des procédures pénales ont été ouvertes à l'encontre de ces agents de sécurité et de trois employés du magasin (depuis licenciés). La société n'est pas impliquée dans ces procédures pénales.
Compte tenu du caractère racial invoqué, Carrefour Brésil fait cependant l'objet de diverses investigations et demandes de réparation de dommages collectifs de la part d'autorités publiques et d'associations.

NOTE 12 : EFFECTIFS, REMUNERATIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

Principes comptables

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière, prestations de retraite…) et d'autres avantages à long terme (médaille du travail, prime d'ancienneté….).

Ces avantages sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 19 – *Avantages du personnel*. Les avantages à court terme (avantages payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants) sont comptabilisés dans les dettes courantes (« Autres passifs courants ») et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié (cf. note 6.2.2). Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués et comptabilisés selon les modalités exposées en note 12.1.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place deux modalités de rémunération au moyen d'actions et de produits dérivés d'actions en faveur de ses dirigeants et de certains de ses salariés : des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'actions gratuites. Ces plans entrent dans le périmètre d'application de la norme IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions* et sont comptabilisés selon les modalités décrites en note 12.2.

12.1 Engagements de retraite et avantages assimilés

Principes comptables

Les avantages postérieurs à l'emploi sont les avantages du personnel payables après la cessation de l'emploi. Le Groupe accorde des avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale en France, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

Ces cotisations sont comptabilisées en charge quand elles sont dues.

Régimes à prestations définies et avantages à long terme

Le Groupe Carrefour provisionne les différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du Groupe.

L'obligation du Groupe au titre de ces avantages est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation.

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture par référence aux taux des obligations d'entreprises de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié.

La provision comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est égale à la valeur actualisée de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute modification ou liquidation de régime, qui sont comptabilisés en résultat opérationnel ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture comptabilisée en résultat financier.

Les réévaluations du passif net (écarts actuariels, rendement des actifs du régime et, le cas échéant, variation de l'effet du plafonnement de l'actif) sont comptabilisées immédiatement en « Autres éléments du résultat global ».

12.1.1 Description des principaux régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent essentiellement des compléments de retraites qui sont versés dans certains pays, annuellement, aux retraités anciens collaborateurs du Groupe, et des indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives qui sont versées en une seule fois au moment du départ à la retraite. Ces régimes sont présentés ci-dessous et concernent principalement la France, la Belgique et l'Italie.

Régimes en vigueur en France

En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, le Groupe verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ à la retraite. Cette indemnité est exprimée en nombre de mois de salaire (calculé sur la base du salaire versé au cours des 12 mois précédant le départ en retraite) et dépend de l'ancienneté dans le Groupe.

Carrefour avait mis en place en 2009 un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, modifié en 2015. Suite à l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 (transposition de la Directive Européenne dite « portabilité retraite »), ce régime de retraite supplémentaire a été supprimé par le Conseil d'Administration du 20 avril 2020, entraînant la reprise de la totalité de la provision comptabilisée au 31 décembre 2019 (cf. note 11.1).

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 20 avril 2020 a décidé de mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux nouvelles dispositions de l'article L.137-11-2 du Code de la sécurité sociale de type additif, à compter du 1er janvier 2020. Les principales caractéristiques de ce nouveau régime sont les suivantes :

- les droits annuels resteront acquis aux bénéficiaires en cas de départ de l'entreprise,
- les droits seront calculés sur la rémunération de l'année en cours (rémunération de référence), sans qu'elle puisse excéder 60 fois le plafond annuel de la sécurité sociale,
- l'acquisition des droits s'effectue sous réserve de conditions de performance annuelles : les critères de performance et les objectifs à atteindre seront fixés parmi ceux retenus par le Conseil d'Administration pour la détermination de la part variable annuelle du mandataire social,
- le taux annuel d'acquisition des droits à rente sera progressif en fonction de l'atteinte des critères de performance. Le cumul des pourcentages annuels appliqués pour un même bénéficiaire, tous employeurs confondus, sera plafonné à 30%.

Le Groupe a externalisé la gestion de ce régime à une compagnie d'assurance via la souscription d'un dispositif de Rentes Viagères Différées avec un investissement 100% sur un Fonds Euros.

Régimes en vigueur en Belgique

Les principaux engagements portés par le Groupe en Belgique concernent les « prépensions » et le « fonds de solidarité ».

Le système de prépension prévoit le versement d'une allocation de chômage pendant la période allant de l'âge de départ à la retraite proposé dans la convention collective à l'âge légal de départ à la retraite. Carrefour est engagé à compléter les allocations versées par l'Etat belge à concurrence de 95% du dernier salaire net. La législation belge, modifiée en 2015, fixe l'âge de départ en retraite à 65 ans (sauf exceptions). L'âge d'accès au régime de prépension est quant à lui fixé à 62 ans (sauf exceptions) en vertu de la convention collective de Carrefour.

Le fonds de solidarité est un régime de retraite complémentaire d'entreprise, qui offre à ses bénéficiaires le choix, lors de leur départ en retraite, entre le versement d'un capital ou le versement d'une rente mensuelle viagère. Ce régime a été fermé en 1994 et remplacé par un régime à cotisations définies. L'engagement résiduel du Groupe ne concerne donc que les droits acquis avant cette date.

En outre, les régimes à cotisations définies faisant l'objet d'un rendement minimum légal garanti, le contexte économique a conduit le Groupe à comptabiliser une provision supplémentaire à partir de 2016.

Régimes en vigueur en Italie

Les engagements du Groupe en Italie concernent principalement les indemnités de fin de carrière légales, dites « TFR » (*Trattemento di Fine Rapporto*). Ce système a fait l'objet d'une profonde réforme en 2007 : depuis cette date, l'employeur est tenu de verser à un fonds de pension indépendant une cotisation libératoire ; l'engagement qui reste porté par Carrefour ne concerne par conséquent que les droits acquis avant cette date.

12.1.2 Charge nette de l'exercice

La charge au compte de résultat se détaille comme suit :

2019 *(en millions d'euros)*	France	Belgique	Italie	Autres pays	**Total Groupe**
Coûts des services [1]	(45)	15	(1)	1	(30)
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	13	7	2	1	22
Produits d'intérêts sur les actifs de couverture	(0)	(3)	-	(0)	(3)
Autres éléments	2	-	-	(0)	2
CHARGES (PRODUITS) DE L'EXERCICE 2019	**(30)**	**19**	**1**	**1**	**(9)**

2020 *(en millions d'euros)*	France	Belgique	Italie	Autres pays	**Total Groupe**
Coûts des services [1]	(13)	16	(1)	1	3
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	6	3	1	1	10
Produits d'intérêts sur les actifs de couverture	(0)	(2)	-	(0)	(2)
Autres éléments	0	0	-	-	1
CHARGES (PRODUITS) DE L'EXERCICE 2020	**(7)**	**18**	**0**	**1**	**12**

(1) Le détail du coût des services est présenté ci-dessous :

2019 *(en millions d'euros)*	France	Belgique	Italie	Autres pays	**Total Groupe**
Coût des services rendus au cours de la période	42	14	0	1	57
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(87)	1	-	-	(86)
Impact des liquidations et autres	-	-	(1)	-	(1)
TOTAL COUT DES SERVICES DE L'EXERCICE 2019	**(45)**	**15**	**(1)**	**1**	**(30)**

2020 *(en millions d'euros)*	France	Belgique	Italie	Autres pays	**Total Groupe**
Coût des services rendus au cours de la période	42	16	0	1	59
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(9)	-	-	-	(9)
Impact des liquidations et autres [1]	(46)	-	(1)	-	(46)
TOTAL COUT DES SERVICES DE L'EXERCICE 2020	**(13)**	**16**	**(1)**	**1**	**3**

(1) Cette ligne comprend notamment l'impact de la suppression du régime de retraites supplémentaires à prestations définies actée par le Conseil d'Administration d'avril 2020 (cf. supra).

La charge nette de l'exercice 2020 a été comptabilisée en frais de personnel à hauteur de (4) millions d'euros et en résultat financier à hauteur de (9) millions d'euros. En 2019, le produit net de 9 millions d'euros reflétait les reprises de provision enregistrées suite aux plans de départs de salariés, en particulier en France (cf. note 6.3).

12.1.3 Décomposition de la provision

(en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	**Total Groupe**
Obligation (DBO)	799	462	116	45	1 423
Juste valeur des actifs de couverture	(7)	(229)	-	(11)	(246)
Provision au 31 décembre 2019	**793**	**233**	**116**	**35**	**1 176**
Obligation (DBO)	787	470	106	43	1 407
Juste valeur des actifs de couverture	(16)	(227)	-	(12)	(255)
Provision au 31 décembre 2020	**771**	**243**	**106**	**33**	**1 152**

DBO : Defined Benefits Obligations

12.1.4 Evolution de la provision

(en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	**Total Groupe**
Provision au 31 décembre 2018	**764**	**181**	**115**	**35**	**1 095**
Impact au compte de résultat	(30)	19	1	1	(9)
Prestations payées directement par l'employeur	(19)	(11)	(14)	(0)	(44)
Effet périmètre	(11)	-	(0)	-	(11)
Ecarts actuariels (2)	90	5	14	2	111
Autres (1)	(0)	39	-	(3)	36
Provision au 31 décembre 2019	**793**	**233**	**116**	**35**	**1 176**
Impact au compte de résultat	(7)	18	0	1	12
Prestations payées directement par l'employeur	(11)	(11)	(10)	(0)	(32)
Effet périmètre	(16)	-	-	-	(16)
Ecarts actuariels (2)	11	8	(0)	2	20
Autres (1)	0	(5)	-	(5)	(9)
Provision au 31 décembre 2020	**771**	**243**	**106**	**33**	**1 152**

(1) En 2019, un reclassement de 47 millions d'euros des provisions pour réorganisations vers les engagements vis-à-vis du personnel a été opéré afin de refléter le départ de salariés belges en prépension cette année-là. Ce reclassement a été complété en 2020 à hauteur de 9 millions d'euros afin de refléter le départ de salariés belges en prépension au cours de l'année.

(2) Cette ligne se décompose comme suit :

2019 *(en millions d'euros)*	France	Belgique	Italie	Autres pays	**Total Groupe**
Gains et pertes d'expérience	(6)	-	1	(1)	(5)
Impact des changements d'hypothèses démographiques	11	-	-	2	14
Impact des changements d'hypothèses financières (1)	84	26	13	1	124
Ecarts liés au rendement des actifs	0	(21)	-	(0)	(22)
Ecarts actuariels de l'exercice 2019	**90**	**5**	**14**	**2**	**111**

2020 *(en millions d'euros)*	France	Belgique	Italie	Autres pays	**Total Groupe**
Gains et pertes d'expérience	(7)	3	(3)	0	(8)
Impact des changements d'hypothèses démographiques	(16)	0	-	2	(14)
Impact des changements d'hypothèses financières (1)	34	13	3	(0)	51
Ecarts liés au rendement des actifs	(0)	(8)	-	(0)	(9)
Ecarts actuariels de l'exercice 2020	**11**	**8**	**(0)**	**2**	**20**

(1) Les taux d'actualisation de la zone Euro ont sensiblement baissé sur 2019, passant de 1,60% à 0,75%. Pour l'année 2020, la baisse s'est poursuivie et les taux atteignent 0,40% en fin d'année.

12.1.5 Actifs de couverture

(en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	**Total Groupe**
Juste Valeur au 31 décembre 2018	**6**	**217**	**-**	**8**	**231**
Rendement des actifs	0	3	-	0	3
Prestations payées par le fonds	(0)	(21)	-	(2)	(23)
Ecarts actuariels Gain/(Perte)	0	21	-	0	22
Autres	1	8	-	5	13
Juste Valeur au 31 décembre 2019	**7**	**229**	**-**	**11**	**246**
Rendement des actifs	0	2	-	0	2
Prestations payées par le fonds	(0)	(18)	-	(2)	(20)
Ecarts actuariels Gain/(Perte)	0	8	-	0	9
Autres	9	7	-	3	19
Juste Valeur au 31 décembre 2020	**16**	**227**	**-**	**12**	**255**

La répartition des actifs de couverture par catégorie se présente comme suit :

	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Obligations	Actions	Placements monétaires	Immobilier et autres	Obligations	Actions	Placements monétaires	Immobilier et autres
France	14%	2%	84%	1%	31%	3%	63%	2%
Belgique	36%	9%	55%	0%	36%	10%	54%	0%

Les actifs de couverture de type obligations et actions sont composés uniquement de titres cotés.

12.1.6 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2020	2019
Age de départ à la retraite	62-67 ans	62-67 ans
Evolution des salaires	2% à 2,5%	2,0% à 2,4%
Taux d'inflation	1,8%	1,9%
Taux d'actualisation	0,40%	0,75%

Le taux d'actualisation retenu pour la France, la Belgique et l'Italie s'élève à 0,40% (0,75% en 2019). Ces taux sont fondés sur un indice qui regroupe la performance d'obligations *corporate* notées AA dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

La duration moyenne des régimes en France, Belgique et Italie est respectivement de 13,8 ans, 9,5 ans et 11,2 ans en 2020 (contre 12,9 ans, 9,8 ans et 11,5 ans en 2019).

Les résultats des tests de sensibilité montrent que :

- une hausse de 25 points de base du taux d'actualisation aurait eu une incidence de l'ordre de (34) millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de l'engagement au titre des régimes en France, en Belgique et en Italie ;
- une hausse de 25 points de base du taux d'inflation des salaires aurait eu une incidence de l'ordre de 35 millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de l'engagement au titre des régimes en France, en Belgique et en Italie.

12.2 Paiements fondés sur des actions

Principes comptables

Le Groupe a mis en place deux modalités de rémunération au moyen d'actions et de produits dérivés d'actions en faveur de ses dirigeants et de certains de ses salariés : des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions.

En application d'IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions*, les avantages accordés par ces plans sont comptabilisés en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, les plans étant réglés en instruments de capitaux propres. La charge comptabilisée au titre des plans de rémunération en actions correspond à la juste valeur des instruments attribués, déterminée à la date d'attribution (date à laquelle les bénéficiaires ont eu connaissance des caractéristiques et conditions des plans). Cette juste valeur a été évaluée à la date d'attribution selon la formule de « Black & Scholes » pour les options d'achat d'actions et sur la base du cours de bourse pour les actions gratuites. Les conditions d'acquisition autres que les conditions de marché ne sont pas prises en considération lors de l'estimation de la juste valeur à la date d'évaluation des actions et options d'achat d'actions attribuées. En revanche, ces conditions sont prises en considération pour déterminer le nombre d'actions dont l'acquisition est attendue (estimation revue à chaque clôture en fonction du niveau d'atteinte probable des conditions de performance dites hors marché).

La charge ainsi calculée est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

La charge constatée dans le résultat de l'exercice 2020 au titre des paiements en actions s'élève à (23) millions d'euros, comptabilisée en charges de personnel dans le résultat opérationnel courant, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres ((10) millions d'euros en 2019).

Les caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Groupe afin de rémunérer ses dirigeants et certains de ses salariés sont présentées ci-après.

12.2.1 Plans d'options d'achat d'actions

Il n'existe plus de plan d'options d'achat d'actions Carrefour SA en vigueur au 31 décembre 2020, les plans de performance et de présence mis en place en 2010 étant arrivés à expiration en juillet 2017.

Le 21 mars 2017, le Conseil d'Administration d'Atacadão a décidé de procéder à l'attribution d'options d'achat d'actions Atacadão existantes ou à émettre. Ce plan d'options d'achat d'actions a été approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires d'Atacadão réunie le même jour. Les options attribuées dans le cadre de ce plan portent sur un nombre maximal de 9 283 783 actions (soit 0,47% du capital social d'Atacadão). L'acquisition des options est soumise aux conditions de présence suivantes :

- 1/3 des options sont acquises à la date de l'introduction en Bourse de la société ;
- 1/3 des options sont acquises au terme d'une période de 12 mois suivant la date de l'introduction en Bourse ;
- 1/3 des options sont acquises au terme d'une période de 24 mois suivant la date de l'introduction en Bourse.

Les options seront exerçables jusqu'au 21 mars 2023. Le prix d'exercice est de 11,7 réals.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur des options attribuées en 2017 sont présentées dans le tableau ci-après.

Juste valeur de l'option à la date d'octroi	**Plan 2017 "Pre-IPO" Brésil**
Prix d'exercice (en R$)	11,7
Juste valeur de l'action estimée à la date d'octroi (en R$)	11,7
Volatilité (en %)	29,02%
Croissance des dividendes (en %)	1,35%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	10,25%
Durée de vie moyenne estimée de l'option (en année)	2,72
Modèle	Binomial
Juste valeur de l'option à la date d'attribution (en R$)	**3,73**

Les mouvements intervenus sur le plan d'options d'achat d'actions sont les suivants :

	2020	**2019**
Nombre d'options restant à lever au 1er janvier	**3 310 923**	**4 797 887**
Options attribuées sur l'exercice	-	-
Options exercées sur l'exercice	(543 451)	(1 305 040)
Options annulées et échues sur l'exercice	(945 000)	(181 924)
Nombre d'options restant à lever au 31 décembre	**1 822 472**	**3 310 923**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Atacadão tenue le 26 juin 2017 a approuvé un plan d'options d'achat d'actions régulier qui prévoit l'octroi annuel d'options d'achat d'actions sous réserve des directives suivantes :

- Période d'acquisition de ces options d'achat d'actions : 36 mois après chaque attribution ;
- Durée maximale d'exercice des options sur actions : jusqu'à la fin de la sixième année à compter de la date du plan d'options sur actions ;
- Dilution maximale des actions : 2,5% du montant total des actions ordinaires du capital social ;
- Prix d'exercice : à déterminer par le Conseil d'Administration au moment de l'attribution des options sur actions, qui tiendra compte, au maximum, des 30 jours de Bourse précédant la date d'attribution des options sur actions.

Le 26 septembre 2019, le Conseil d'Administration d'Atacadão a décidé de la première attribution d'options comme décrit ci-dessous :

	Plan 2019 "Regular plan" Brésil
Date d'attribution	26 septembre 2019
Nombre d'options autorisées	3 978 055
Durée contractuelle du plan	6 ans
Nombre de bénéficiaires	92
Période de levée d'option	Du 26 septembre 2022 au 26 septembre 2025
Nombre d'options restant à lever	3 163 617
Prix d'exercice (en R$)	21,98

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur des options attribuées en 2019 sont présentées dans le tableau ci-après :

Juste valeur de l'option à la date d'octroi	**Plan 2019 "Regular plan" Brésil**
Prix d'exercice (en R$)	21,98
Juste valeur de l'action estimée à la date d'octroi (en R$)	21,98
Volatilité (en %)	27,20%
Croissance des dividendes (en %)	1,09%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	5,57%
Durée de vie moyenne estimée de l'option (en année)	3
Modèle	Binomial
Juste valeur de l'option à la date d'attribution (en R$)	**5,20**

Les mouvements intervenus sur le plan d'options d'achat d'actions sont les suivants :

	2020	2019
Nombre d'options restant à lever au 1er janvier	**3 612 789**	**3 546 029**
Options attribuées sur l'exercice	-	237 335
Options exercées sur l'exercice	-	-
Options annulées et échues sur l'exercice	(449 172)	(170 575)
Nombre d'options restant à lever au 31 décembre	**3 163 617**	**3 612 789**

12.2.2 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le 27 février 2019, le Conseil d'Administration a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 14ème résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2016, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal hors mandataire social de 3 366 200 actions (soit 0,43% du capital social), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25%, et la croissance du « Free Cash Flow » pour 25%) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25%) ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25%).

Les principales caractéristiques du plan 2019 d'attribution gratuite d'actions sont présentées dans le tableau ci-après.

	Plan 2019 Performance
Date d'Assemblée Générale	17 mai 2016
Date d'attribution (1)	27 février 2019
Date d'acquisition (2)	28 février 2022
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	3 615 346
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	640
Juste valeur d'une action (en €) (3)	14,33

(1) Date de notification aux bénéficiaires (date à laquelle les bénéficiaires ont eu connaissance des caractéristiques et conditions des plans).

(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.

(3) Prix de marché de l'action à la date d'attribution (cours de référence), ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

Les mouvements intervenus relatifs au plan 2019 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2020	2019
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 1er janvier	**3 232 646**	**3 615 346**
Actions attribuées sur l'exercice	-	-
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	-	-
Actions annulées sur l'exercice	(299 000)	(382 700)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre	**2 933 646**	**3 232 646**

Le 26 février 2020, le Conseil d'Administration a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 25ème résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 juin 2019, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal de 2 604 597 actions (soit 0,32% du capital social), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- Deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25%, et la croissance du « Free Cash Flow » pour 25%) ;
- Une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25%) ;
- Une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25%).

Les principales caractéristiques du plan 2020 d'attribution gratuite d'actions sont présentées dans le tableau ci-après.

	Plan 2020 Performance
Date d'Assemblée générale	14 juin 2019
Date d'attribution (1)	26 février 2020
Date d'acquisition (2)	27 février 2023
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	2 604 597
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	516
Juste valeur d'une action (en €) (3)	13,05

(1) Date de décision de l'attribution par le Conseil d'Administration.

(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.

(3) La juste valeur d'une action est déterminée par rapport à un cours de référence ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits. Le cours de référence est constitué de la moyenne des trois cours d'ouverture précédents la décision du Conseil d'Administration.

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs au plan 2020 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2020
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 26 février 2020	**2 604 597**
Actions attribuées sur l'exercice	-
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	-
Actions annulées sur l'exercice	(84 335)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre 2020	**2 520 262**

Par ailleurs, le 10 novembre 2020, le Conseil d'Administration d'Atacadão a décidé de procéder à l'attribution gratuite d'actions Atacadão existantes ou à émettre. Ce plan a été approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires d'Atacadão tenue le 14 avril 2020.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de cinq conditions de performances :

- Deux conditions liées à la performance financière (le résultat opérationnel courant pour 20% et « Free Cash Flow » pour 20%);
- Une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Atacadão par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 20%);
- Une condition liée à la transformation numérique de l'Entreprise (pour 20%);
- Une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 20%).

Les principales caractéristiques du plan 2020 sont présentées dans le tableau ci-après :

	Plan 2020 "Regular plan" Brésil
Date d'Assemblée générale	14 avril 2020
Date d'attribution (1)	10 novembre 2020
Date d'acquisition (2)	10 novembre 2023
Nombre total d'actions approuvées à la date d'attribution	1 291 074
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	79
Juste valeur d'une action (en €) (3)	17,35

(1) Date de décision de l'attribution par le Conseil d'Administration.

(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.

(3) La juste valeur d'une action est déterminée par rapport à un cours de référence ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs au « *Regular plan* » Brésil 2020 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2020
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 10 novembre 2020	**999 403**
Actions attribuées sur l'exercice	-
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	-
Actions annulées sur l'exercice	-
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre 2020	**999 403**

12.3 Rémunération des dirigeants (parties liées)

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par le groupe Carrefour au cours de l'exercice aux principaux dirigeants du Groupe.

(en millions d'euros)	**2020**	**2019**
Rémunération fixe au titre de l'exercice	8,8	9,0
Rémunération variable relative à l'année précédente	11,3	11,9
Avantages en nature logement et véhicule	0,3	0,4
Rémunération totale versée	**20,4**	**21,4**
Charges patronales	5,5	5,4
Indemnités de fin de mandat	0,7	-

Les autres avantages accordés sont les suivants :

- régime de retraite supplémentaire décrit en note 12.1 ;
- options d'achat d'actions et actions gratuites : les dirigeants présents au 31 décembre 2020 disposaient de 1 416 443 actions gratuites (797 246 actions à fin 2019), dont les conditions d'acquisition sont détaillées au paragraphe 12.2.2. La part de la charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions relative aux dirigeants membres de l'équipe de direction du Groupe au cours de ces deux exercices est non matérielle.

La rémunération versée en 2020 aux membres du Conseil d'Administration à raison de leurs mandats s'élève à 0,4 million d'euros (1,0 million d'euros en 2019).

12.4 Effectifs

	2020	2019
Directeurs seniors	379	389
Directeurs	1 794	1 759
Cadres	31 978	32 478
Employés	277 148	282 005
Effectif moyen du Groupe	**311 299**	**316 631**
Effectif fin de période du Groupe	**322 164**	**321 383**

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

13.1 Gestion du capital

Les capitaux propres de la société mère, Carrefour SA, doivent être suffisants pour être en conformité avec les dispositions du Code de commerce.

Le Groupe détient un certain nombre de participations dans des entreprises ayant une activité financière (banques, compagnies d'assurances). Les capitaux propres de ces filiales doivent être suffisants pour satisfaire aux impératifs de solvabilité et aux limites prescrites par les autorités de tutelle des pays dans lesquels elles opèrent.

La gestion des capitaux employés du Groupe (capitaux propres et dette financière) a pour objectif :

- d'assurer la continuité de son exploitation en maintenant notamment des réserves de liquidité élevées ;
- d'optimiser la rentabilité du capital investi par les actionnaires ;
- de maintenir une structure capitaux propres / dette adéquate dans le but de minimiser le coût du capital employé et de préserver une notation du crédit par les agences de notation suffisante pour sécuriser l'accès à un large éventail de ressources et produits de dettes.

Par ailleurs, pour maintenir ou ajuster la structure des capitaux employés, le Groupe peut être amené à souscrire de nouvelles dettes ou rembourser celles existantes, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, effectuer un remboursement en capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, racheter des actions existantes ou céder des actifs afin de réduire l'endettement.

13.2 Capital social et actions propres

13.2.1 Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social était composé de 817 623 840 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,5 euros. Toutes les actions émises ont été libérées entièrement.

(en milliers d'actions)	**2020**	**2019**
Emises au 1er janvier	**807 266**	**789 253**
Emission contre de la trésorerie	-	-
Emission dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2016	-	916
Paiement du dividende en actions	10 358	17 097
Annulation de titres	-	-
Emises au 31 décembre	**817 624**	**807 266**

13.2.2 Actions propres

Principes comptables

Les titres d'autocontrôle sont inscrits pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession éventuelle d'actions d'autocontrôle (ainsi que les effets d'impôts correspondants) sont directement imputés en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat net de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, comme au 31 décembre 2019, le Groupe contrôle 9 457 539 de ses propres actions.

Les actions propres comprennent les actions affectées à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions.

Tous les droits relatifs à ces actions sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

13.3 Dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 29 mai 2020, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2019 à 0,23 euro par action avec une option de paiement de ce dividende en actions.

Le prix d'émission de ces actions nouvelles a été fixé à 12,19 euros, correspondant à 95% de la moyenne des cours de clôture cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende de 0,23 euro par action et arrondi au centime d'euro supérieur.

Ouverte le 10 juin 2020, la période d'option s'est clôturée le 23 juin 2020 ; les actionnaires ayant choisi le paiement du dividende en actions représentent 69% du capital.

Le 29 juin 2020 ont eu lieu :

- le règlement livraison des 10 358 336 actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en action, suite à une augmentation du capital social et des primes d'émission de Carrefour SA d'un montant total de 126 millions d'euros ;
- le versement du dividende global en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (57 millions d'euros).

13.4 Autres éléments du résultat global

Part du Groupe *(en millions d'euros)*	**2020**			**2019**		
	Brut	**Impôt**	**Net**	**Brut**	**Impôt**	**Net**
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie	(8)	1	(7)	(7)	3	(4)
Variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(3)	1	(2)	0	0	0
Variation des écarts de conversion	(697)	0	(697)	(162)	0	(162)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat	**(707)**	**2**	**(705)**	**(169)**	**3**	**(166)**
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(20)	0	(20)	(110)	1	(109)
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	0	(1)	1	(0)	1
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat	**(21)**	**0**	**(21)**	**(109)**	**1**	**(108)**
TOTAL - PART DU GROUPE	**(728)**	**2**	**(726)**	**(278)**	**4**	**(274)**

Participations ne donnant pas le contrôle *(en millions d'euros)*	**2020**			**2019**		
	Brut	**Impôt**	**Net**	**Brut**	**Impôt**	**Net**
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie	1	0	1	(1)	0	(1)
Variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(3)	1	(2)	(1)	0	(1)
Variation des écarts de conversion	(333)	0	(333)	(44)	0	(44)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat	**(335)**	**1**	**(334)**	**(46)**	**0**	**(46)**
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(1)	0	(1)	(2)	1	(2)
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat	**(1)**	**0**	**(1)**	**(2)**	**1**	**(2)**
TOTAL - PART ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	**(336)**	**1**	**(335)**	**(48)**	**1**	**(47)**

13.5 Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent principalement les participations suivantes :

- participations dans le sous-groupe constitué par Carrefour Banque SA et ses filiales (compris dans le secteur opérationnel « France »), détenu à hauteur de 60% par le Groupe ;
- participations dans le sous-groupe Grupo Carrefour Brasil, constitué par Atacadão SA et ses filiales (compris dans le secteur opérationnel « Amérique Latine »), qui regroupe l'ensemble des activités de Carrefour au Brésil, et qui est détenu à hauteur de 72% par le Groupe.

Les principales informations issues des états financiers consolidés de ces sous-groupes figurent ci-dessous.

Sous-groupe Carrefour Banque SA

Compte de résultat *(en millions d'euros)*	**2020**	**2019**	**Etat de la situation financière** *(en millions d'euros)*	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Revenu (Produit Net Bancaire)	262	303	Actifs non courants	1 125	1 420
Résultat Net	(47)	(66)	Actifs courants	2 436	2 873
dont :					
- part du groupe Carrefour	*(28)*	*(40)*	Passifs non courants hors capitaux	1 506	1 702
- intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	*(19)*	*(26)*	Passifs courants	1 793	2 292
			Dividendes versés aux minoritaires	0	7

Sous-groupe Grupo Carrefour Brasil

Compte de résultat *(en millions d'euros)*	**2020**	**2019**	**Etat de la situation financière** *(en millions d'euros)*	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Revenus totaux	12 105	13 596	Actifs non courants	4 142	5 024
Résultat Net	484	301	Actifs courants	3 985	4 891
dont :					
- part du groupe Carrefour	454	229	Passifs non courants hors capitaux	1 577	2 240
- intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	29	71	Passifs courants	3 877	4 428
			Dividendes versés aux minoritaires	37	58

Carrefour SA détenant 72% d'Atacadão SA, la répartition du résultat net est différente au niveau des comptes consolidés du Groupe Carrefour :

- Le résultat net 2020 de 484 millions d'euros se répartit en 326 millions d'euros pour la part Groupe et en 158 millions d'euros pour la part des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.
- Le résultat net 2019 de 301 millions d'euros se répartit en 165 millions d'euros pour la part Groupe et en 136 millions d'euros pour la part des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans d'autres filiales ne sont individuellement pas significatives.

13.6 Résultat par action (part du Groupe)

Principes comptables

En application de la norme IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Les actions d'autocontrôle, y compris les titres faisant partie du dispositif d'achat à terme décrit en note 12.2, ne sont pas considérées comme des actions en circulation et viennent donc minorer le nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat net par action. Les actions dont l'émission est conditionnelle ne sont traitées comme étant en circulation que lorsque toutes les conditions nécessaires sont remplies.

Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant, le cas échéant, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs. Pour le Groupe, les seuls instruments potentiellement dilutifs sont les options d'achat d'actions et les actions gratuites attribuées qui sont présentées en note 12.2. Leur effet dilutif est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33, selon laquelle les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice des options sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché (cours de bourse moyen de la période). En application de cette méthode, les options d'achat d'actions sont considérées comme potentiellement dilutives si elles sont « dans la monnaie » (le prix d'exercice considéré incluant la juste valeur des services rendus déterminée selon IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions*).

Résultat net par action avant dilution	**2020**	**2019 retraité**
Résultat net des activités poursuivies	663	29
Résultat net des activités abandonnées	(22)	1 097
Résultat net total	**641**	**1 126**
Nombre d'actions moyen pondéré (1)	805 713 713	790 674 090
Résultat net des activités poursuivies par action (en euros)	**0,82**	**0,04**
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros)	**(0,03)**	**1,39**
Résultat net total par action (en euros)	**0,80**	**1,42**

(1) En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat par action 2019 retraité a été ajusté pour prendre en compte l'effet de la distribution de dividendes en actions intervenue le 29 juin 2020 (retraitement rétrospectif de l'effet de la décote de 5% appliquée au prix d'émission des actions émises en paiement du dividende, effet déterminé selon la méthode du rachat d'actions).

Résultat net par action après dilution	**2020**	**2019 retraité**
Résultat net des activités poursuivies	663	29
Résultat net des activités abandonnées	(22)	1 097
Résultat net total	**641**	**1 126**
Nombre d'actions moyen pondéré, avant dilution	805 713 713	790 674 090
Actions dilutives	1 874 178	904 909
Plans d'actions gratuites	*1 874 178*	*904 909*
Nombre d'actions retraité, après dilution éventuelle	**807 587 891**	**791 578 999**
Résultat net des activités poursuivies par action (en euros)	**0,82**	**0,04**
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros)	**(0,03)**	**1,39**
Résultat net total par action (en euros)	**0,79**	**1,42**

NOTE 14 : ACTIFS, PASSIFS ET RESULTAT FINANCIERS

Principes comptables

Actifs financiers non dérivés

En application d'IFRS 9 – *Instruments financiers*, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVOCI) ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVPL).

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs. Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

(i) Les actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites ci-dessous.

Les créances commerciales, les autres prêts et créances (qui figurent en autres actifs financiers), les dépôts et cautionnements, ainsi que les encours clients des sociétés financières sont inclus dans cette catégorie.

(ii) Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs. Ils sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l'option de comptabilisation en JVOCI a été retenue (choix généralement retenu par le Groupe).

La juste valeur correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

(iii) Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Sont classés dans cette catégorie tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

Dépréciation

Les créances commerciales et autres actifs financiers courants (autres que encours clients des sociétés financières) évalués au coût amorti sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit attendues en cas de défaut de paiement sur la durée de vie totale de la créance, en application de la méthode simplifiée autorisée par la norme IFRS 9. La dépréciation est déterminée à partir d'une matrice de provisionnement, appliquée aux

créances échues et non encore échues (taux de dépréciation fonction de la durée d'impayé, déterminés par pays et pour chaque nature de créances homogènes).

Pour les encours clients des sociétés financières et les autres actifs financiers non courants évalués au coût amorti, la dépréciation est déterminée en application de la méthode générale prévue par IFRS 9 et correspondra :

- lors de la comptabilisation initiale de l'actif, aux pertes attendues sur les 12 prochains mois ;
- lorsque le risque de crédit se dégrade, aux pertes attendues en cas de défaut sur la vie totale de l'actif.

La méthodologie appliquée aux encours clients des sociétés financières est précisée en note 6.5.1.

Typologie des actifs financiers non dérivés détenus par le Groupe

Les principaux actifs financiers non dérivés détenus par le Groupe sont les suivants :

- Actifs financiers non courants : cette ligne du bilan comprend principalement les dépôts et cautionnements, les placements des sociétés d'assurance (constitués principalement d'obligations et autres titres de créance) et des autres sociétés financières du Groupe, ainsi que les titres de participation non consolidés ;
- Créances commerciales ;
- Encours clients des sociétés financières (cf. note 6.5.1) ;
- Autres actifs financiers courants : ils se composent principalement de titres de créance détenus par les sociétés financières, évalués à la juste valeur, et des dépôts à moins d'un an.

Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée des frais de transaction et primes directement imputables à leur émission. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Typologie des passifs financiers non dérivés détenus par le Groupe

Les principaux passifs financiers non dérivés sont les suivants :

- Dettes financières : les postes « Dettes financières – part à plus d'un an » et « Dettes financières – part à moins d'un an » se composent des emprunts obligataires émis par le Groupe, des autres emprunts et concours bancaires, ainsi que, le cas échéant, des dettes financières relatives aux créances titrisées pour lesquelles le Groupe supporte le risque de crédit ;
- Engagements locatifs : ils correspondent à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019 et comprennent également les passifs relatifs à des contrats de location-financement comptabilisés au 31 décembre 2018 selon la norme IAS 17 pour 275 millions d'euros et reclassés en engagements locatifs (cf. note 4) ;
- Fournisseurs et autres créditeurs ;
- Refinancement des encours clients des sociétés financières (cf. note 6.5.2) ;
- Autres passifs : les autres passifs, classés au sein des passifs courants, comprennent l'ensemble des autres dettes liées à l'exploitation (dettes sociales et fournisseurs d'immobilisations principalement) et les dettes diverses.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques auxquels il est confronté dans le cadre de ses activités, principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Exceptionnellement, le Groupe peut être amené à se couvrir contre le risque de variation du cours de certaines matières premières, notamment le gasoil.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

(i) Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture ;
- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès la date de mise en place de l'instrument et l'efficacité de la relation de couverture est démontrée (test qualitatif et prospectif) ;

- une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture.

Carrefour applique deux types de comptabilité de couverture : la couverture de flux de trésorerie et la couverture de juste valeur. A ce jour, il n'existe pas d'opération de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, et ce jusqu'au moment où la transaction couverte affecte le résultat du Groupe. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat financier.

Sont notamment qualifiés d'instruments de couverture de flux futurs les options et swaps de taux dont l'objectif est de fixer le taux variable de la dette et les achats à terme de devises visant à couvrir les achats de marchandises futurs en devises.

Couverture de juste valeur

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur du sous-jacent au titre du risque couvert pour la partie efficace.

Les swaps de variabilisation adossés à des obligations à taux fixe sont considérés comme des instruments de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par ces swaps sont ajustés de la juste valeur pour la partie couverte. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat et sont compensées par les variations symétriques de la juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace. Au 31 décembre 2019, aucun actif ou passif n'était couvert en juste valeur. Au 31 décembre 2020, les financements mis en place par la filiale brésilienne Atacadão en avril 2020 ont fait l'objet d'instruments de couverture de juste valeur (cf. note 14.2.3).

(ii) Autres instruments dérivés

Les autres instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Les instruments utilisés sont des swaps de taux/change et/ou des options de taux de type « vanille ».

Méthode de détermination de la juste valeur

Les valeurs de marché des instruments de change et de taux sont déterminées sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché, ou par recours aux cotations établies par des établissements financiers tiers.

Les valeurs estimées par des modèles de valorisation sont basées sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus pour les instruments à terme ferme et sur les modèles « Black & Scholes » pour les instruments optionnels. Ces modèles utilisent des paramètres calibrés à partir de données de marché (courbes de taux, taux de change) obtenus de fournisseurs de données financières reconnus.

La juste valeur de la dette à long terme est estimée à partir de la valeur boursière des emprunts obligataires, ou à partir de la valeur de tous les flux futurs actualisés sur la base des conditions de marché sur un instrument similaire (en termes de devise, échéance, type d'intérêt et autres facteurs).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. En 2020 comme en 2019, les incidences de la prise en compte de ces deux composantes ne sont pas matérielles.

14.1 Instruments financiers par catégorie

Au 31/12/2020 *(en millions d'euros)*	Valeur comptable	Ventilation par catégorie d'instruments					Juste valeur
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Coût amorti	Instruments dérivés - non documentés en couverture	Instruments dérivés - documentés en couverture	
Titres de participation	105	12	94	-	-	-	105
Autres immobilisations financières long terme	1 106	252	150	704	-	-	1 106
Autres actifs financiers non courants	**1 212**	**264**	**244**	**704**	**-**	**-**	**1 212**
Total encours clients des sociétés financières	5 227	-	-	5 227	-	-	5 227
Créances commerciales	2 526	-	-	2 526	-	-	2 526
Autres actifs financiers courants	368	-	57	191	20	101	368
Autres actifs courants [1]	484	-	-	484	-	-	484
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 439	4 439	-	-	-	-	4 439
ACTIFS	**14 256**	**4 703**	**300**	**9 132**	**20**	**101**	**14 256**
Total dettes financières	7 389	-	-	7 324	32	32	7 807
Total engagements locatifs	4 723	-	-	4 723	-	-	4 723
Total refinancement des encours clients	4 574	-	-	4 558	1	15	4 574
Fournisseurs et autres créditeurs	12 560	-	-	12 560	-	-	12 560
Autres passifs courants [2]	2 524	-	-	2 524	-	-	2 524
PASSIFS	**31 769**	**-**	**-**	**31 689**	**33**	**47**	**32 188**

Au 31/12/2019 retraité *(en millions d'euros)*	Valeur comptable	Ventilation par catégorie d'instruments					Juste valeur
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Coût amorti	Instruments dérivés - non documentés en couverture	Instruments dérivés - documentés en couverture	
Titres de participation	100	12	88	-	-	-	100
Autres immobilisations financières long terme	1 407	75	327	1 005	-	-	1 407
Autres actifs financiers non courants	**1 507**	**87**	**415**	**1 005**	**-**	**-**	**1 507**
Total encours clients des sociétés financières	6 290	-	-	6 290	-	-	6 290
Créances commerciales	2 669	-	-	2 669	-	-	2 669
Autres actifs financiers courants	252	4	66	59	43	81	252
Autres actifs courants [1]	439	-	-	439	-	-	439
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 466	4 466	-	-	-	-	4 466
ACTIFS	**15 624**	**4 557**	**481**	**10 462**	**43**	**81**	**15 624**
Total dettes financières	7 300	-	-	7 241	43	16	7 566
Total engagements locatifs [3]	5 237	-	-	5 237	-	-	5 237
Total refinancement des encours clients	5 529	-	-	5 513	1	15	5 529
Fournisseurs et autres créditeurs	13 646	-	-	13 646	-	-	13 646
Autres passifs courants [2]	2 556	-	-	2 556	-	-	2 556
PASSIFS	**34 268**	**-**	**-**	**34 194**	**44**	**31**	**34 534**

(1) Hors charges constatées d'avance.

(2) Hors produits constatés d'avance.

(3) Les engagements locatifs au 31 décembre 2019 ont été retraités de l'application de la décision de l'IFRS IC publiée en décembre 2019 relative aux durées des contrats de location entrant dans le champ de la norme IFRS 16 (cf. note 4).

Ventilation des actifs et passifs évalués à la juste valeur

Ventilation selon la hiérarchie des justes valeurs prévue par la norme IFRS 13 – *Evaluation à la juste valeur* (cf. note 1.4) :

31/12/2020 *(en millions d'euros)*	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation	-	12	94	**105**
Autres immobilisations financières long terme	402	-	-	**402**
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par OCI	57	-	-	**57**
Autres actifs financiers courants - dérivés	-	122	-	**122**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 439	-	-	**4 439**
Refinancement des encours clients - Dérivés passifs	-	(15)	-	**(15)**
Dettes financières - Dérivés passifs	-	(64)	(0)	**(64)**

31/12/2019 *(en millions d'euros)*	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation	-	12	88	**100**
Autres immobilisations financières long terme	402	-	-	**402**
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par OCI	66	-	-	**66**
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par Résultat	4	-	-	**4**
Autres actifs financiers courants - dérivés	-	124	-	**124**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 466	-	-	**4 466**
Refinancement des encours clients - Dérivés passifs	-	(15)	-	**(15)**
Dettes financières - Dérivés passifs	-	(59)	(0)	**(59)**

14.2 Dette financière nette

14.2.1 Composition de la dette nette

La dette nette du Groupe s'établit à (2 616) millions d'euros à fin décembre 2020 contre (2 615) millions d'euros à fin décembre 2019. Elle s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	6 822	6 981
Autres emprunts et dettes financières	503	261
Total des dettes financières hors dérivés passifs	**7 324**	**7 241**
Dérivés passifs	64	59
TOTAL DES DETTES	**7 389**	**7 300**
dont dettes à plus d'un an	*6 305*	*6 303*
dont dettes à moins d'un an	*1 084*	*997*
Autres actifs financiers courants [(1)]	334	219
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 439	4 466
TOTAL DES PLACEMENTS	**4 773**	**4 685**
DETTE NETTE	**2 616**	**2 615**

(1) Ce poste n'inclut pas les créances de sous-location financière – part à moins d'un an (cf. note 14.2.5).

14.2.2 Détail des emprunts obligataires

(en millions d'euros)		Variation du nominal					Valeur comptable de la dette
	Échéance	31/12/2019	Emissions	Rembour-sements	Effet de change	31/12/2020	31/12/2020
Emissions Publiques réalisées par Carrefour SA		**6 564**	**1 000**	**(802)**	**(75)**	**6 686**	**6 586**
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 10 ans, 4,00%	2020	802	-	(802)	-	-	-
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 11 ans, 3,875%	2021	871	-	-	-	871	871
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 1,75%	2022	1 000	-	-	-	1 000	980
Emprunt Obligataire convertible non dilutif 500 millions USD, 6 ans, 0%	2023	445	-	-	(38)	407	385
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 0,750%	2024	750	-	-	-	750	747
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 10 ans, 1,25%	2025	750	-	-	-	750	747
Emprunt Obligataire convertible non dilutif, 500 millions USD, 6 ans, 0%	2024	445	-	-	(38)	407	372
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 5 ans, 0,88%	2023	500	-	-	-	500	498
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 7,5 ans, 1,75%	2026	500	-	-	-	500	497
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 8 ans, 1,00%	2027	500	-	-	-	500	497
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 7,5 ans, 2,625%	2027	-	1 000	-	-	1 000	993
Emissions réalisées par Atacadão SA		**552**	**-**	**(170)**	**(147)**	**235**	**235**
Debenture 500 millions BRL, 5 ans, 105,75% CDI	2023	110	-	-	(32)	78	78
Debenture 1 milliard BRL, 3 ans, 104,4% CDI	2021	221	-	(170)	(51)	-	-
Debenture 450 millions BRL, 3 ans, 100% CDI	2022	99	-	-	(29)	71	71
Debenture 350 millions BRL, 5 ans, 100% CDI	2024	77	-	-	(22)	55	55
Debenture 200 millions BRL, 7 ans, 100% CDI	2026	44	-	-	(13)	31	31
DETAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		**7 116**	**1 000**	**(972)**	**(222)**	**6 921**	**6 822**

Le 1er avril 2020, le Groupe Carrefour a été le premier émetteur noté BBB à accéder au marché, avec une émission obligataire d'1 milliard d'euros, d'une maturité de 7,5 ans environ (échéance au 15 décembre 2027) et d'un coupon de 2,625%. Cette opération a permis de sécuriser les besoins de financements à court et moyen terme du Groupe dans le contexte de crise sanitaire.

Le 9 avril 2020, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire, d'un montant de 802 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 4%.

Ces opérations permettent également d'étendre la maturité moyenne des facilités obligataires en la portant de 3,5 ans à fin décembre 2019 à 3,6 ans à fin décembre 2020, tout en réduisant la charge financière de Carrefour.

Le 28 décembre 2020, Atacadão a procédé à un rachat de la souche obligataire échéance avril 2021 d'un montant de 1 000 millions de réals, sans pénalité, ni coût additionnel.

En application de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, les options de conversion incorporées dans la dette obligataire s'analysent comme des dérivés et ont fait l'objet d'une comptabilisation séparée à l'origine. Les variations ultérieures de la juste valeur de ces options sont comptabilisées en résultat et se compensent avec les variations de la juste valeur des options d'achat portant sur les actions Carrefour achetées concomitamment à l'émission de ces obligations convertibles. Au 31 décembre 2020, leur juste valeur s'élève à 17 millions d'euros pour les deux obligations.

La dette obligataire hors composante optionnelle est comptabilisée au coût amorti.

Deux swaps de change en euros de 250 millions de dollars américains ont été mis en place à l'origine de l'opération en 2018 et sont adossés en terme de maturité. Ces swaps de change, dont la juste valeur s'élève à +47 millions d'euros au 31 décembre 2020, ont été qualifiés comptablement d'instrument de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur du swap de change en euros de 500 millions de dollars américains mis en place en 2017 en couverture des obligations convertibles remboursables en numéraire émise le 7 juin 2017 (qualifié comptablement d'instrument de couverture de flux de trésorerie) s'élève à +5 millions d'euros au 31 décembre 2020.

14.2.3 Détail des autres emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts Amérique latine	302	75
Autres emprunts bancaires souscrits	90	80
Intérêts courus non échus (1)	55	80
Autres passifs financiers	55	26
TOTAL AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	**503**	**261**

(1) Les intérêts courus portent sur la totalité de la dette financière, y compris les emprunts obligataires.

Les « emprunts Amérique Latine » incluent notamment les financements en USD et Euros, swapés en BRL mis en place par la filiale brésilienne Atacadão en avril 2020, pour un montant de 1 500 millions de réals (environ 235 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre 2020).

Les financements Euros et USD réalisés à l'origine à taux fixe, ont été convertis en BRL et indexés sur le CDI à l'émission, à travers des *Cross-Currency swaps* sur la durée de vie des emprunts. Ces instruments sont documentés et enregistrés en comptabilité de couverture (*Fair Value Hedge*).

14.2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme (échéance inférieure à 3 mois dès l'origine), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie	1 482	1 286
Equivalents de trésorerie	2 957	3 180
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	**4 439**	**4 466**

Dans le cadre de son activité internationale, Carrefour n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel ses filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent imposer aux filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidité, de limiter leur exposition à d'autres parties du Groupe et de se conformer à certains ratios.
Au 31 décembre 2020, tout comme au 31 décembre 2019, il n'y pas de liquidités soumises à restriction.

14.2.5 Autres actifs financiers courants

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dérivés	122	124
Créance financière (1)	113	-
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par OCI	57	66
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par Résultat	-	4
Créances de sous-location financière - part à moins d'un an	34	34
Dépôts à plus de 3 mois	33	12
Autres	9	12
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	**368**	**252**

(1) Ce montant correspond à la créance financière relative aux 20% dans Carrefour Chine. Cette créance a été classée en autre actif financier courant au 31 décembre 2020, en cohérence avec la première fenêtre de 90 jours où le Groupe pourra exercer son option de vente sur sa participation résiduelle (cf. note 3.2).

14.3 Analyse des dettes financières (hors dérivés passifs)

14.3.1 Détail par nature de taux

(en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	avant effet des instruments dérivés	après effet des instruments dérivés	avant effet des instruments dérivés	après effet des instruments dérivés
Dette à taux fixe	7 047	6 785	6 610	6 610
Dette à taux variable	278	539	631	631
TOTAL DETTES FINANCIERES (HORS DERIVES PASSIFS)	**7 324**	**7 324**	**7 241**	**7 241**

14.3.2 Détail par devise

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Euro	6 784	6 609
Réal Brésilien	539	631
Peso Argentin	0	0
Lei Roumain	1	2
TOTAL DETTES FINANCIERES (HORS DERIVES PASSIFS)	**7 324**	**7 241**

Les éléments ci-dessus sont présentés après prise en compte des couvertures.

Au 31 décembre 2020, la dette en euros représente 93% du total des dettes financières brutes hors dérivés passifs (91% au 31 décembre 2019).

14.3.3 Détail par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
A moins d'un an	1 019	939
Entre 1 et 2 ans	1 216	1 127
Entre 2 et 5 ans	3 047	3 368
Au-delà de 5 ans	2 042	1 808
TOTAL DETTES FINANCIERES (HORS DERIVES PASSIFS)	**7 324**	**7 241**

14.4 Variation des passifs issus des activités de financement

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers courants [1]	Dettes financières brutes	Total Passifs nets issus des activités de financement
Au 31 décembre 2019	**(219)**	**7 300**	**7 081**
Changements issus des flux de trésorerie des opérations de financement	**(29)**	**75**	**46**
Variation des actifs financiers courants	(29)	-	(29)
Emission d'emprunts obligataires	-	1 000	1 000
Remboursement d'emprunts obligataires	-	(972)	(972)
Intérêts financiers nets versés	-	(183)	(183)
Autres variations de l'endettement	-	230	230
Changements sans contrepartie de trésorerie	**(86)**	**14**	**(73)**
Ecarts de conversion	31	(191)	(160)
Effet des variations de périmètre	-	26	26
Variations des justes valeurs	(6)	4	(2)
Coût de l'endettement financier net	-	171	171
Autres mouvements [2]	(112)	3	(108)
Au 31 décembre 2020	**(334)**	**7 389**	**7 055**

(1) Ce poste n'inclut pas les créances de sous-location financière – part à moins d'un an.
(2) En 2020, les autres mouvements comprennent le classement de la créance financière relative aux 20% dans Carrefour Chine en autre actif financier courant au 31 décembre 2020 (cf. note 14.2.5).

14.5 Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts et cautionnements [1]	518	664
Portefeuille d'actifs des sociétés financières	403	403
Créances de sous-location financière - part à plus d'un an [2]	108	143
Créance financière [3]	-	138
Titres de participation	105	100
Autres	77	60
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	**1 212**	**1 507**

(1) Les dépôts et cautionnements comprennent notamment les dépôts judiciaires versés au Brésil dans le cadre des litiges fiscaux présentés en notes 11.2 et 11.3 (litiges principalement relatifs aux redressements fiscaux contestés par le Groupe), dans l'attente des décisions définitives des tribunaux, ainsi que les dépôts de garantie versés aux bailleurs dans le cadre des contrats de location immobilière.

(2) Des créances de sous-location financière ont été enregistrées suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019 (cf. note 4).

(3) Au 31/12/2019, ce montant correspondait à la créance financière relative aux 20% dans Carrefour Chine. Cette créance a été classée en autre actif financier courant au 31/12/2020 (cf. note 14.2.5).

14.6 Résultat financier

Principes comptables

Le résultat financier se compose principalement du coût de l'endettement financier.
En application de la norme IFRS 16, il comprend également les charges d'intérêt relatives aux contrats de location ainsi que les produits d'intérêt relatifs aux contrats de sous-location financière (cf. note 8).
Les autres éléments financiers correspondent pour l'essentiel à des charges relatives à la variation de valeurs actualisées, à la constatation d'intérêts de retard sur certains passifs ou aux impacts de l'hyperinflation en Argentine.

Le détail des éléments du résultat financier s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019 retraité
Produits sur prêts et trésorerie	**3**	**(1)**
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires	3	4
Produits financiers sur placements	0	(5)
Coût de l'endettement financier brut	**(174)**	**(213)**
Charges d'intérêt sur les passifs financiers évalués au coût amorti après prise en compte des produits et charges sur instruments de taux	(159)	(184)
Coût des cessions de créances au Brésil	(15)	(29)
Coût de l'endettement financier net	**(171)**	**(214)**
Charges d'intérêt relatifs à des contrats de location	(114)	(123)
Produits d'intérêt relatifs à des contrats de sous-location financière	1	2
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	**(113)**	**(121)**
Autres produits et charges financiers	**(50)**	**(17)**
Charges d'intérêts de la période sur le passif au titre des prestations définies	(10)	(22)
Produits d'intérêts des actifs de couverture des engagements de retraite	2	3
Taxe sur les transactions financières	(18)	(20)
Intérêts de retard sur contentieux fiscaux et sociaux	(19)	(33)
Dividendes perçus au titre d'actifs disponibles à la vente	3	4
Produits de cession des actifs disponibles à la vente sortis des autres éléments du résultat global	13	49
Charges de cession des actifs disponibles à la vente sortis des autres éléments du résultat global	(7)	(1)
Gain/perte net de change	(28)	(11)
Impact des rachats obligataires	(11)	(10)
Variation de juste valeur des dérivés de taux	(3)	(0)
Impact de l'hyperinflation en Argentine - application de la norme IAS 29	29	22
Autres	(0)	2
RESULTAT FINANCIER	**(334)**	**(352)**
Charges financières	*(384)*	*(438)*
Produits financiers	*50*	*86*

14.7 Gestion des risques

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de liquidité, de taux, de change, de crédit et le risque sur actions. La politique du Groupe face à ces différents risques est décrite dans les paragraphes suivants.

La nature des métiers du Groupe conduit à distinguer les risques financiers liés à l'activité de banque et d'assurance (incluant notamment Carrefour Banque) et les risques financiers de l'activité commerciale.

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de suivre les risques financiers avec une trésorerie centralisée, la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe (DTFG). Des reportings périodiques sont adressés à la Direction Générale du Groupe qui peut ainsi contrôler les orientations prises dans le cadre de la stratégie de gestion qu'elle a autorisée.

Concernant les activités des services financiers et assurances, la gestion et le suivi des risques sont pilotés directement par les entités concernées. La Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe s'assure du contrôle et de la bonne mise en œuvre des règles applicables à ces activités, conjointement avec les partenaires capitalistiques. Des reportings périodiques sont adressés par les équipes locales à la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe.

14.7.1 Risque de liquidité

14.7.1.1 Activité commerciale

Le risque de liquidité consiste en l'incapacité dans laquelle Carrefour pourrait se trouver d'honorer les échéances de ses passifs financiers.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, quelles que soient les conditions de marché.

Le risque de liquidité est suivi par un comité de liquidité mensuel visant à traiter l'adéquation entre les besoins de financement du Groupe et les ressources à sa disposition.

Les principales actions menées par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe afin de conforter la liquidité consistent à :

- promouvoir une politique de financement prudente permettant de disposer d'une notation de crédit rendant possible l'accès aux marchés obligataires et de billets de trésorerie ;
- maintenir une présence sur le marché obligataire en émettant de manière régulière, principalement sur les marchés Euro, en vue de disposer d'un échéancier obligataire équilibré. Le programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN) dispose d'une capacité de 12 milliards d'euros ;
- utiliser le programme de billets de trésorerie du Groupe déposé à la Banque de France coté à Paris avec une capacité d'émission de 5 milliards d'euros ;
- maintenir des facilités de crédit bancaire à moyen terme disponibles et utilisables au gré des besoins du Groupe. Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose de deux lignes de crédits syndiqués non tirées auprès d'un *pool* de banques de premier rang d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. En juin 2019, Carrefour avait amendé ses deux facilités de crédit en y intégrant une composante Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) innovante, réalisant ainsi la première opération de crédit bancaire avec composante RSE dans le secteur de la distribution européenne. En mai 2020, Carrefour a exercé l'option d'extension de juin 2024 à juin 2025 de ses deux facilités de crédit ; cette option a été souscrite à plus de 95% des engagements bancaires. La politique du Groupe est de maintenir ces facilités disponibles et non tirées, afin de sécuriser l'utilisation du programme de billets de trésorerie. Les crédits syndiqués sont assortis des clauses usuelles pour ce type de contrats, à savoir maintien de son rang de crédit (« *pari passu* »), limitation des sûretés accordées aux autres créanciers (« *negative*

pledge »), changement de contrôle, limitation de cession substantielle d'actifs et défaut croisé. La marge du taux d'intérêt pourrait évoluer en cas de baisse ou de hausse de la notation à long terme (« *pricing grid* »).

Les principales opérations de 2020 ont été la nouvelle émission obligataire de 1 milliard d'euros, d'une maturité de 7,5 ans environ et d'un coupon de 2,625%, le 1er avril 2020 et le remboursement d'un emprunt obligataire de 802 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 4%, le 9 avril 2020 (cf. note 14.2). Ces opérations s'inscrivent dans la stratégie de sécurisation des financements à long terme du Groupe.

Le Groupe considère sa situation de liquidité comme solide. En outre, le niveau de trésorerie disponible permet de couvrir les échéances obligataires de l'année à venir.

Le profil de la dette est équilibré : le Groupe ne fait face à aucun pic de refinancement sur l'ensemble de son échéancier de dette obligataire qui présente une maturité moyenne de 3,6 ans.

14.7.1.2 Activité de banque et d'assurance

Le risque de liquidité des sociétés financières est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale et s'inscrivant dans la politique générale du Groupe. La situation de refinancement de chacune des entités est appréciée à partir de normes internes et d'indicateurs d'alerte.

La gestion du risque de liquidité vise les objectifs suivants :

- Une diversification des sources de financement via les programmes des banques centrales, le marché obligataire, la titrisation de crédit renouvelable, des émissions de titres négociables et opérations de mise en pension de titres,
- Une relation bancaire équilibrée via les lignes de crédit reçues de la part de nos partenaires de proximité et ce en complément des lignes de crédit confirmées accordées par les actionnaires,
- Une sécurité de refinancement conforme aux critères internes et externes (agence de notation et autorité de tutelle),
- Un échéancier équilibré de dette en montant et en nature de dette,
- Une conformité des ratios réglementaires.

En mars 2020, Carrefour Banque a remboursé un emprunt obligataire de 500 millions d'euros. Par ailleurs, en décembre 2020, Banco CSF (Brésil) a émis une « Letra Financeira Garantida » auprès de la banque centrale Brésilienne à hauteur de 284 millions de réals (maturité décembre 2021).

Pour mémoire, plusieurs opérations structurées avaient été réalisées en 2019 :

- Servicios Financieros Carrefour (Espagne) a renouvelé son opération de titrisation de crédit renouvelable Columbus le 26 juin 2019 pour un montant de 430 millions d'euros. Carrefour Banque a souscrit à 100% la série 2019 permettant de reconstituer le stock de collatéral à apporter en garantie du refinancement de 400 millions d'euros obtenu auprès de la BCE via le TLTRO II à échéance mars 2021. Un remboursement anticipé partiel de 40 millions d'euros a été effectué le 26 juin 2019 auprès de la BCE.
- Carrefour Banque (France) a signé le 11 juillet 2019 la renégociation anticipée via un « *Amend & Extend* » de son opération de syndication de 750 millions d'euros à échéance novembre 2021. Le montant visé a été revu en baisse de (150) millions d'euros, soit 600 millions d'euros à 5 ans, assorti de deux options d'extension d'un an chacune.
- Un emprunt obligataire de 400 millions d'euros a été émis par Carrefour Banque le 4 septembre 2019 à Euribor 3 mois + 65pb, maturité 4 ans, renforçant ainsi la sécurité de refinancement à des conditions de taux satisfaisantes.
- Une nouvelle série de titres a été émise par Carrefour Banque en date du 25 octobre 2019 dans le cadre de la titrisation de crédit renouvelable France MCCP. La série de

titres 2019 Class A (parts seniors) de 370 millions d'euros à échéance 25 juin 2022 a le label STS (Simplicité, Transparence, Standardisation) qui devient désormais une norme de marché attendue par les investisseurs. Cette série de titres vient en renouvellement de la série 2017 qui a fait l'objet d'un call en date de 25 juin 2019.

- Banco CSF (Brésil) a émis le 22 octobre 2019 deux tranches obligataires pour renforcer sa liquidité. La 1ère tranche de 387,5 millions de réals à 2 ans et la seconde tranche de 112,5 millions de réals à 4 ans ont été placées auprès des investisseurs locaux.

Les échéanciers ci-dessous présentent les flux de trésorerie afférents à l'ensemble des passifs financiers du Groupe par maturité.

31/12/2020 *(en millions d'euros)*	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dette couverte en juste valeur [2]	261	261	-	261	-
Dette à taux fixe	6 785	7 253	1 091	4 077	2 085
Dette non couverte	278	278	15	232	31
Instruments dérivés	64	100	39	61	0
Total Dettes financières	**7 389**	**7 892**	**1 145**	**4 631**	**2 116**
Fournisseurs et autres créditeurs	12 560	12 560	12 560	-	-
Refinancement des encours clients	4 574	4 574	3 067	1 506	-
Autres passifs courants [1]	2 524	2 524	2 524	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**27 046**	**27 550**	**19 296**	**6 137**	**2 116**

(1) Hors produits constatés d'avance.

(2) La dette couverte en juste valeur correspond aux financements en USD et Euros, swapés en BRL mis en place par la filiale brésilienne Atacadão en avril 2020, pour un montant de 1 500 millions de réals (cf. note 14.2.3).

31/12/2019 *(en millions d'euros)*	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dette à taux fixe	6 610	7 443	1 471	4 180	1 792
Dette non couverte	631	631	9	577	44
Instruments dérivés	59	53	9	9	35
Total Dettes financières	**7 300**	**8 127**	**1 489**	**4 766**	**1 871**
Fournisseurs et autres créditeurs	13 646	13 646	13 646	-	-
Refinancement des encours clients	5 529	5 529	3 712	1 817	-
Autres passifs courants [1]	2 556	2 556	2 556	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**29 031**	**29 858**	**21 403**	**6 582**	**1 871**

(1) Hors produits constatés d'avance.

Les flux de trésorerie afférents aux engagements locatifs du Groupe (établis à partir des durées raisonnablement certaines au sens de la norme IFRS 16) par maturité sont présentés en note 8.3.

14.7.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel la variation des taux d'intérêt serait susceptible de générer une augmentation du coût net de l'endettement du Groupe.

La gestion du risque de taux est assurée centralement par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe qui effectue un reporting mensuel de ses opérations examiné dans le cadre d'un comité des taux visant à proposer une stratégie de couverture et les modalités d'application dans le but de limiter l'exposition au risque de taux et d'optimiser le coût du financement.

La dette à long terme est émise principalement à taux fixe, protégeant ainsi le Groupe contre une hausse des taux. Carrefour détient néanmoins différents instruments financiers destinés à couvrir la dette financière du Groupe face au risque de variations des taux d'intérêt. Il s'agit principalement des swaps et des options de taux d'intérêt classiques. Le Groupe applique la comptabilité de couverture pour ces instruments quand les critères requis sont respectés.

Lorsqu'elle est émise à taux variable, la dette long terme est couverte au moyen d'instruments financiers permettant de plafonner la hausse des taux d'intérêt pour tout ou partie de la période.

Le calcul de sensibilité (à un an, sur l'ensemble de la dette) à l'évolution des taux est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros) (- : perte ; + : gain)	Baisse des taux de 0,50%		Hausse des taux de 0,50%	
	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat
Placements	-	(17,4)	-	17,4
Options qualifiées de couverture de flux de trésorerie	(10,5)	-	11,2	-
Dérivés (*trading*)	-	(0,0)	-	0,1
INCIDENCE TOTALE	**(10,5)**	**(17,4)**	**11,2**	**17,5**

14.7.3 Risque de change

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie commercial libellé en devise étrangère.

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée et concerne essentiellement l'importation. Le risque sur les opérations d'importation fermes (achat de marchandises en devises) est couvert par des achats à terme de devises. La maturité de ces opérations de change est généralement inférieure à 12 mois.

Variation de valorisation due à une hausse / baisse des cours sur les instruments de change :

(en millions d'euros) (- : perte ; + : gain)	Baisse du cours de 10%		Hausse du cours de 10%	
	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat
Position EUR / USD	-	137,5	-	(137,5)
Position EUR / RON	-	5,8	-	(5,8)
Position EUR / PLN	-	11,6	-	(11,6)
Position EUR / HKD	-	0,2	-	(0,2)
Position USD / RON	-	(0,6)	-	0,6
INCIDENCE TOTALE	**-**	**154,4**	**-**	**(154,4)**

Le risque de change bilanciel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change détériorerait les capitaux propres d'une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, convertis en euros dans les comptes consolidés du Groupe établis en euros.

Le bilan et le compte de résultat sont exposés au risque de conversion : les ratios de structure financière consolidée sont sensibles aux variations des parités de change qui impactent le résultat et les capitaux propres des filiales étrangères opérant en dehors de la zone euro.

Le risque de conversion pesant sur les opérations réalisées dans des pays hors zone euro concerne essentiellement le réal brésilien et le peso argentin : à titre d'exemple, l'incidence de la variation des taux de change moyens utilisés en 2020 comparés à ceux de 2019 a affecté négativement le chiffre d'affaires du Groupe de (4 775) millions d'euros (-6,8% du chiffre d'affaires 2020) et son résultat opérationnel courant de (269) millions d'euros (-12,4% du résultat opérationnel courant 2020).

Enfin, lorsque des financements locaux sont mis en place, ils sont généralement effectués dans la devise locale.

Efficacité et résultat de couverture

Le tableau suivant rapproche par catégorie de risque les éléments de capitaux propres et l'analyse du résultat résultant de la comptabilité de couverture.

(en millions d'euros)	Variation de juste valeur des instruments de couverture reconnue en OCI	Inefficacité reconnue en P&L	Rubrique du P&L qui comprend l'inefficacité de la couverture	Montant transféré de la réserve CFH en P&L	Rubrique du P&L affecté par le reclassement
Cash Flow Hedge (CFH)					
Risque de taux d'intérêts	2	-	-	(2)	- Résultat Financier
Risque de change	(22)	-	-	-	N/A
Arrêt de la couverture - disparition de l'élément couvert	-	-	-	(3)	- Résultat Financier

14.7.4 Risque de crédit

Le Groupe considère que son exposition au risque de crédit est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participation	105	100
Autres immobilisations financières long terme	1 106	1 407
Total Autres actifs financiers non courants	**1 212**	**1 507**
Encours clients des sociétés financières	5 227	6 290
Créances commerciales	2 526	2 669
Autres actifs financiers courants	368	252
Autres actifs courants [(1)]	484	439
Trésorerie et équivalents trésorerie	4 439	4 466
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT	**14 256**	**15 624**

(1) Hors charges constatées d'avance.

14.7.4.1 Activité commerciale

1) Créances commerciales

Les créances commerciales comprennent principalement les créances à recevoir des franchisés au titre des livraisons de marchandises et des redevances, des fournisseurs, principalement au titre des ristournes et coopérations commerciales, et les loyers à recevoir des galeries marchandes. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation, qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

Au 31 décembre 2020, le montant net des créances commerciales hors fournisseurs débiteurs s'élève à 1 523 millions d'euros (cf. note 6.4.3). Le montant net des créances échues s'élève à 181 millions d'euros, dont 54 millions d'euros à plus de 90 jours (soit 3,5% du montant net total des créances commerciales hors fournisseurs débiteurs).

2) Placements (équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants)

La politique du Groupe en termes de gestion de la trésorerie à court terme privilégie la liquidité, la sécurité et la disponibilité de ses placements.

Les placements sont réalisés en majorité par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe qui diversifie les investissements dans des dépôts à terme auprès des établissements financiers de premier plan et dans des OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaires » et « monétaires court terme », disponibles à tout moment. Les placements effectués en pays sont validés par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe.

Le Groupe effectue un suivi du risque de contrepartie permettant de suivre les politiques de placement directes chez des contreparties et les sous-jacents des OPCVM dans lesquels le Groupe a investi. Pour les OPCVM, le Groupe se fixe également comme objectif de ne jamais investir un montant supérieur à 5% de l'actif net d'un fonds dans la limite de 250 millions d'euros par fonds.

14.7.4.2 Activité de banque et d'assurance

Pour la description de la gestion du risque de crédit et la méthodologie de dépréciation pour l'activité de banque et d'assurance, voir note 6.5.1.

Ventilation des encours clients échus et non échus

(en millions d'euros)	**Solde au 31/12/2020**	**Créances non échues à la date de clôture**	**Créances échues**			
			0-3 mois	3-6 mois	6 mois - 1 an	> 1 an
Encours clients des sociétés financières	**5 227**	4 276	805	36	56	55

(en millions d'euros)	**Solde au 31/12/2019**	**Créances non échues à la date de clôture**	**Créances échues**			
			0-3 mois	3-6 mois	6 mois - 1 an	> 1 an
Encours clients des sociétés financières	**6 290**	5 085	1 038	53	57	57

Echéancier des encours clients des sociétés financières

(en millions d'euros)	**Solde au 31/12/2020**	**< 1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**
France	1 467	664	769	34
Belgique	133	2	119	12
Espagne	1 974	1 097	357	521
Italie	75	25	49	-
Argentine	37	37	-	-
Brésil	1 540	1 469	72	0
TOTAL	**5 227**	**3 295**	**1 367**	**566**

(en millions d'euros)	**Solde au 31/12/2019**	**< 1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**
France	1 825	802	976	47
Belgique	154	4	138	11
Espagne	2 182	1 243	385	554
Italie	118	45	73	-
Argentine	64	64	-	-
Brésil	1 947	1 848	97	1
TOTAL	**6 290**	**4 007**	**1 670**	**613**

14.7.5 Risque actions

Le Groupe a pour politique de ne pas détenir de positions actions (sur les siennes propres ou des tierces) sauf circonstances ou besoins particuliers.

Les valeurs mobilières et les placements financiers du Groupe sont essentiellement constitués de placements monétaires sur lesquels l'exposition au risque actions est faible.

Occasionnellement, le Groupe achète sur le marché ses propres actions ou des options d'achat sur ses propres actions.

Les actions sont principalement utilisées pour les besoins de la couverture des programmes d'attribution d'options sur actions et d'attribution gratuites d'actions. Au 31 décembre 2020, les actions détenues en propre couvrent l'intégralité de ces programmes, passés ou existants.

Par ailleurs, le risque sur actions découlant des options de conversions incorporées dans les dettes obligataires convertibles émises par le Groupe en juin 2017 et mars 2018 est totalement couvert

par des options symétriques achetées auprès de banques. Au bilan, ces dérivés apparaissent à l'actif et au passif pour un montant total de 17 millions d'euros.

NOTE 15 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Principes comptables

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours. Ces engagements sont de quatre ordres : ceux liés à la trésorerie, ceux liés à l'exploitation des points de vente, ceux liés aux acquisitions de titres et ceux liés aux locations.

Engagements donnés *(en millions d'euros)*	**31/12/2020**	**Détail par échéance**			**31/12/2019**
		< 1 an	**1-5 ans**	**> 5 ans**	
Liés à la trésorerie	**10 938**	**9 869**	**971**	**99**	**12 674**
relatifs aux sociétés financières	*10 681*	*9 762*	*917*	*1*	*12 454*
relatifs aux autres sociétés	*257*	*107*	*53*	*97*	*219*
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion	**1 474**	**1 019**	**362**	**93**	**2 144**
Liés aux acquisitions et cessions de titres	**224**	**21**	**103**	**100**	**274**
Liés aux locations	**239**	**44**	**99**	**96**	**268**
TOTAL	**12 875**	**10 953**	**1 535**	**387**	**15 360**

Engagements reçus *(en millions d'euros)*	**31/12/2020**	**Détail par échéance**			**31/12/2019**
		< 1 an	**1-5 ans**	**> 5 ans**	
Liés à la trésorerie	**5 805**	**715**	**4 354**	**736**	**6 159**
relatifs aux sociétés financières	*1 438*	*253*	*449*	*736*	*1 734*
relatifs aux autres sociétés	*4 367*	*461*	*3 905*	*0*	*4 425*
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion	**1 247**	**346**	**711**	**191**	**1 263**
Liés aux acquisitions et cessions de titres	**395**	**271**	**80**	**45**	**368**
Liés aux locations	**452**	**245**	**161**	**46**	**481**
TOTAL	**7 899**	**1 576**	**5 306**	**1 017**	**8 271**

Les engagements hors bilan liés à la trésorerie sont composés :

- d'engagements de crédit donnés par les sociétés financières du Groupe à leur clientèle dans le cadre de leurs activités opérationnelles, ainsi que d'engagements bancaires reçus ;
- de cautions et hypothèques données ou reçues principalement dans le cadre de l'activité immobilière du Groupe ;
- de lignes de crédits mobilisables représentant les lignes de crédit confirmées mises à la disposition du Groupe et non utilisées à la date de clôture.

Les engagements hors bilan liés à l'exploitation sont principalement composés :

- d'engagements d'achat de terrains dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- de dépendances diverses issues de contrats commerciaux ;
- d'engagements donnés pour l'accomplissement de travaux dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- de garanties locatives et de garanties sur opérateurs de galeries marchandes ;
- de créances garanties.

Les engagements hors bilan liés aux acquisitions et cessions de titres sont composés d'engagements reçus ou donnés dans le cadre de l'achat et la vente de titres :

- majoritairement en France, dans le cadre de l'activité de franchise du Groupe ;

- ainsi que d'options d'achat et de vente de titres exerçables immédiatement et de garanties de passifs octroyées. Les garanties de passifs reçues ne sont pas valorisées.

Les engagements hors bilan liés aux locations correspondent aux charges locatives à payer sur la durée non résiliable des contrats de location rentrant dans le champ des exemptions de la norme IFRS 16 ainsi que des contrats de location IFRS 16 pour lesquels les actifs sous-jacents n'ont pas été mis à disposition au 31 décembre 2020.

Suite à la crise sanitaire, les engagements de crédit donnés par les sociétés financières du Groupe à leur clientèle ont été restreints, en conformité avec les réglementations locales, notamment en Espagne. Ils ont par ailleurs baissé en Amérique Latine notamment du fait de la dépréciation du réal brésilien sur la période.

NOTE 16 : EVENEMENTS POST-CLOTURE

Aucun événement post-clôture significatif n'est à signaler.

NOTE 17 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Honoraires 2020								
en milliers d'euros	Deloitte & Associés[1]	Réseau	**Total Deloitte**	KPMG S.A.[1]	Réseau	**Total KPMG**	MAZARS[1]	Réseau	**Total MAZARS**
Services de certification des comptes	**1 600**	**562**	**2 162**	**2 797**	**2 822**	**5 619**	**1 533**	**863**	**2 396**
Carrefour SA - Emetteur	*323*	*-*	***323***	*512*	*-*	***512***	*390*	*-*	***390***
Filiales (entités contrôlées)	*1 277*	*562*	***1 839***	*2 285*	*2 822*	***5 107***	*1 144*	*863*	***2 007***
Services autres que la certification des comptes [2]	**23**	**672**	**695**	**724**	**493**	**1 217**	**27**	**273**	**300**
Carrefour SA - Emetteur	*23*	*-*	***23***	*23*	*-*	***23***	*23*	*176*	***199***
Filiales (entités contrôlées)	*-*	*672*	***672***	*701*	*493*	***1 194***	*4*	*97*	***101***
TOTAL	**1 623**	**1 234**	**2 857**	**3 521**	**3 316**	**6 837**	**1 560**	**1 136**	**2 696**

(1) Commissaire aux comptes de Carrefour SA, société-mère consolidante (prestations fournies par le réseau du Commissaire aux comptes exclues).

(2) Y compris services dont la fourniture par les Commissaires aux comptes est imposée par la loi.

Les services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux comptes à Carrefour SA, entité consolidante, et à ses filiales correspondent principalement aux diligences liées à l'émission d'attestations et de rapports de procédures convenues portant sur des données issues de la comptabilité ou portant sur le contrôle interne ou de *due-diligences* dans le cadre d'acquisition ou de cession.

NOTE 18 : LISTE DES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

18.1 Sociétés consolidées au 31 décembre 2020

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
AJODIS	100
ALEP 33	85
ALSATOP	100
AMIDIS ET CIE	100
ANTIDIS	100
AUPARLIXTOP	100
AVENUE	52
AZAYDIS	100
AZIMMO	100
BELLEVUE DISTRIBUTION	100
BLO DISTRIBUTION	100
C.DICAR	100
C.DIS	100
C.S.D	74
C.S.F	100
CADS	100
CALLOUETS	51
CARAUTOROUTES	100
CARDADEL	100
CARFUEL	100
CARGO INVEST	100
CARGO PROPERTY DEVELOPMENT	100
CARGO PROPERTY MANAGEMENT	100
CARIMA	100
CARMA	50
CARMA VIE	50
CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE	100
CARREFOUR BANQUE	60
CARREFOUR DRIVE	100
CARREFOUR FORMATION HYPER FRANCE	100
CARREFOUR FRANCE	100
CARREFOUR FRANCE PARTICIPATION	100
CARREFOUR HYPERMARCHES	100
CARREFOUR IMPORT	100
CARREFOUR LIVRE CHEZ VOUS	100
CARREFOUR MANAGEMENT	100
CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES	100
CARREFOUR MONACO	100
CARREFOUR OMNICANAL	100
CARREFOUR PARTENARIAT INTERNATIONAL	100
CARREFOUR PROPERTY FRANCE	100
CARREFOUR PROPERTY GESTION	100
CARREFOUR PROPERTY INTERNATIONAL	100
CARREFOUR PROXIMITE FRANCE	100
CARREFOUR SA	100
CARREFOUR SERVICES CLIENTS	100
CARREFOUR STATION SERVICE	100
CARREFOUR SUPPLY CHAIN	100
CARREFOUR VOYAGES	100
CHALLENGER	100
CIGOTOP	100
CITEAUXDIS	100
CLAIREFONTAINE	100
COMPAGNIE D'ACTIVITE ET DE COMMERCE INTERNATIONAL -CACI-	100
CORSAIRE	100
COVIAM 8	100
COVICAR 2	100
COVICAR 44	100
COVICAR 50	100
COVICAR 51	100
COVICAR 52	100
COVICAR 53	100
COVICAR 54	100
COVICAR 55	100
CPF ASSET MANAGEMENT	100
CRF REGIE PUBLICITAIRE	100
CRFP13	100
CRFP20	100
CRFP21	100
CRFP22	100
CRFP23	100
CRFP8	100
CROQUETTELAND	89
CSD TRANSPORTS	74
CSI	100
DAUPHINOISE DE PARTICIPATIONS	100
DE LA FONTAINE	51
DE SIAM	51
DEJBOX SERVICES	68
DELANGLE	100
DIGITAL MEDIA SHOPPER	100
DISTRIVAL	100
DOLETDIS	100
DOREL	100
EFP	100
EPG	66

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
FALDIS	100
FCT MASTER CREDIT CARD 2013	60
FINANCIERE RSV	100
FINIFAC	100
FONCIERE SOLANDIS	100
FONMARTOP	100
FORUM DEVELOPPEMENT	100
FRED 10	100
FRED 8	100
FRED 9	100
GAMACASH	100
GEILEROP	100
GENEDIS	100
GIE BREST BELLEVUE	80
GRANDSVINS-PRIVES.COM	100
GREENWEEZ	99
GREENWEEZ BELGIUM	99
GUYENNE & GASCOGNE	100
GVTIMM	51
HAUTS DE ROYA	100
HYPARLO	100
HYPERADOUR	100
HYPERMARCHES DE LA VEZERE	50
IMMO ARTEMARE	51
IMMO BACQUEVILLE	51
IMMOBILIERE CARREFOUR	100
IMMOBILIERE PROXI	100
IMMOCYPRIEN	51
IMMODIS	100
IMMOTOURNAY	51
INTERDIS	100
LA CROIX VIGNON	51
LALAUDIS	99
LANN KERGUEN	51
LAPALUS	100
LEGERE	100
LES TASSEAUX	51
LES VALLEES	51
LESCHENES	100
LOGIDIS	100
LOZERE DISTRIBUTION	100
LUDIS	100
LVDIS	100
LYBERNET	50
MAISON JOHANES BOUBEE	100
MAISON VIZET FABRE	81
MAJOR	100
MARKET PAY	100
MARKET PAY TECH	100
MATOLIDIS	100
MAUDIS	100
MAXIMOISE DE CREATION	51
MONTEL DISTRIBUTION	100
MY DESIGN	100
NOOPART	100
NORLITOP	100
NOSAEL	51
ON LINE CARREFOUR	100
PARLITOP	100
PARSEVRES	100
PASDEL	100
PHIVETOL	100
PLANETA HUERTO	99
POTAGER CITY	68
PROFIDIS	100
PUECH ECO	100
QUITOQUE	79
RESSONS	51
SAFABE	100
SAFETY	100
SAINT HERMENTAIRE	100
SALACA	100
SAVIDIS	100
SCI PROXALBY	74
SELIMA	100
SIGOULIM	51
SMARTECO	100
SO.BIO HOLDING	100
SO.BIO SEVRES	100
SOCIETE DES NOUVEAUX HYPERMARCHES	100
SODIMODIS	100
SODISAL	100
SODITA	100
SODITRIVE	100
SOFALINE	100
SOFIDIM	99

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
FRANCE	
SOLANDIS	**100**
SORGENTE NATURA	**99**
SOVAL	**100**
STELAUR	**100**
STENN	**100**
STORETOP	**100**
SUPER AZUR	**100**
SUPERADOUR	**100**
SUPERDIS	**97**
TROTTEL	**100**
UNIVU	**100**
VAN K	**100**
VEZERE DISTRIBUTION	**50**
VIVRE BIO	**100**
VIZEGU	**90**
ZORMAT	**100**
ARGENTINE	
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS SA	**88**
INC S.A.	**100**
ALLEMAGNE	
CARREFOUR PROCUREMENT INTERNATIONAL BV & CO. KG	**100**
BRESIL	
ATACADAO DISTRIBUICAO COMERCIO E INDUSTRIA LTDA	**72**
ATACADAO DISTRIBUICAO COMERCIO E INDUSTRIA LTDA - BANK	**37**
BANCO CSF S.A.	**37**
BRAZIL INSURANCE SFA	**37**
BSF HOLDING S.A.	**37**
CARREFOUR COMMERCIO E INDUSTRIA LTDA	**72**
CMBCI INVESTIMENTOS E PARTICIPAÇÕES LTDA	**72**
COMERCIAL DE ALIMENTOS CARREFOUR S.A.	**72**
COTABEST INFORMACOES E TECNOLOGIA S.A.	**37**
CSF ADMINISTRADORA E CORRETORA DE SEGUROS EIRELI	**37**
E MIDIA INFORMACOES LTDA	**72**
IMOPAR PARTICIPCOES E ADMINISTRACAO IMOBILIARIA LTDA	**72**
PANDORA PARTICIPACOES LTDA.	**72**
RIOBONITO ASSESSORIA DE NEGOCIOS LTDA.	**72**
TROPICARGAS TRANSPORTES LTDA.	**72**
VERPARINVEST S.A	**72**
BELGIQUE	
BRUGGE RETAIL ASSOCIATE	**100**
CAPARBEL	**100**
CARREFOUR BELGIUM	**100**
CARREFOUR FINANCE	**100**
CARUM	**100**
DRIVE 1	**100**
DRIVE 2	**100**
ECLAIR	**100**
FILUNIC	**100**
FIMASER	**60**
FIRST IN FRESH	**100**
GROSFRUIT	**100**
HALLE RETAIL ASSOCIATE	**100**
HEPPEN RETAIL ASSOCIATE	**100**
INTERDIS	**100**
MARKET A1 CBRA	**100**
MARKET B2 CBRA	**100**
MARKET C3 CBRA	**100**
MARKET D4 CBRA	**100**
MARKET E5 CBRA	**100**
MARKET F6 CBRA	**100**
ORTHROS	**100**
ROB	**100**
SCHILCO	**100**
SHIP TO	**100**
SOUTH MED INVESTMENTS	**100**
STIGAM	**100**
VANDEN MEERSSCHE NV	**100**

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
PAYS-BAS	
CARREFOUR NEDERLAND BV	**100**
CARREFOUR PROPERTY BV	**100**
FICADAM BV	**100**
HYPER GERMANY BV	**100**
INTERNATIONAL MERCHANDISE TRADING BV	**100**
SOCA BV	**100**
ESPAGNE	
CARREFOUR PROPERTY ESPANA, S.L.U.	**100**
CENTROS COMERCIALES CARREFOUR, S.A.	**100**
CORREDURIA DE SEGUROS CARREFOUR, S.A.U.	**100**
FINANZAS Y SEGUROS	**100**
GROUP SUPECO MAXOR, S.L.U.	**100**
INVERSIONES PRYCA, S.A.U.	**100**
NORFIN HOLDER, S.L.	**100**
SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR, EFC, S.A.	**60**
SOCIEDAD DE COMPRAS MODERNAS, S.A.U.	**100**
SUPERMERCADOS CHAMPION, S.A.U.	**100**
VIAJES CARREFOUR, S.L.U.	**100**
ITALIE	
CARREFOUR BANCA	**60**
CARREFOUR ITALIA FINANCE SRL	**100**
CARREFOUR ITALIA SPA	**100**
CARREFOUR PROPERTY ITALIA SRL	**100**
CONSORZIO NICHELINO	**64**
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE BRIANZA	**53**
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE BUROLO	**89**
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE GIUSSANO	**77**
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE MASSA	**54**
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE THIENE	**58**
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE TORINO MONTECUCCO	**87**
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE VERCELLI	**84**
GALLERIA COMMERCIALE PADERNO S.R.L	**100**
GALLERIA COMMERCIALE PROPERTY FUTURA S.R.L	**100**
GS SPA	**100**
POLOGNE	
CARREFOUR POLSKA	**100**
CPA WAW 1	**100**
ROUMANIE	
ALLIB ROM SRL	**100**
ARTIMA SA	**100**
BRINGO MAGAZIN	**90**
CARREFOUR PRODUCTIE SI DISTRIBUTIE	**100**
CARREFOUR ROUMANIE	**100**
COLUMBUS ACTIVE SRL	**100**
COLUMBUS OPERATIONAL SRL	**100**
MILITARI GALERIE COMERCIALA	**100**
SUPECO INVESTMENT SRL	**100**
SUISSE	
CARREFOUR WORLD TRADE	**100**
LUXEMBOURG	
VELASQUEZ S.A.	**100**
TAIWAN	
CARREFOUR INSURANCE BROKER CO	**60**
CARREFOUR TELECOMMUNICATION CO	**60**
CHARNG YANG DEVELOPMENT CO	**30**
PRESICARRE	**60**
WELLCOME	**60**
HONG KONG	
CARREFOUR ASIA LTD	**100**
CARREFOUR GLOBAL SOURCING ASIA	**100**
CARREFOUR TRADING ASIA LTD (CTA)	**100**
CHINE	
BEIJING REPRESENTATIVE OFFICE OF CARREFOUR S.A.	**100**
SHANGHAI GLOBAL SOURCING CONSULTING CO LTD	**100**
SOCIEDAD DE COMPRAS MODERNAS, S.A. SHANGHAI REPRESENTATIVE OFFICE	**100**

18.2 Sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2020

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ABREDIS	50
ADIALEA	20
ALEXANDRE	50
ALTACAR OLLIOULES	50
ANGIDIS	50
ANTONINE	50
ARLOM	50
AROBLIS	50
AUBINYC	50
AUDIST SAS	50
BAMAZO	50
BELONDIS	50
BIADIS	34
BLS RETRAIL	50
BORDEROUGE	50
BOURG SERVICES DISTRIBUTION "B.S.D"	50
BPJ	26
CABDIS	50
CALODIAN DISTRIBUTION	50
CAMPI	50
CARDUTOT	26
CARMILA	35
CENTRALE ENVERGURE	50
CERBEL	50
CEVIDIS	50
CHAMNORD	56
CHERBOURG INVEST	48
CHRISTIA	50
CINQDIS 09	50
CJA DISTRIBUTION	50
CLOVIS	50
CLUNYDIS	50
CODINOG	50
COFLEDIS	50
COLODOR	50
COROU	50
CVP DISTRIBUTION	50
CYMUR	50
D2C	50
DECODIS	26
DEPOT PETROLIER DE LYON	50
DEPOTS PETROLIERS COTIERS	24
DIRIC	50
DISTRI PALAVAS	50
DISTRIBOURG	50
DISTRICAB	50
DISTRIFLEURY	50
DOUDIS	50
DU MOULIN	50
EDENDIS	50
EN CONTACT	34
ENTREPOT PETROLIER DE VALENCIENNES	34
FABCORJO	50
FALME	50
FIVER	50
FONCIERE MARSEILLAN	50
FONCIERE PLANES	50
FRELUM	50
GALLDIS	50
GGP DISTRIBUTION	50
GIE FOURTY	50
GPVM	30
GRANDI	50
GRDIS	50
HALLE RASPAIL	50
HBLP	25
IDEC	50
IMMO ST PIERRE EGLISE	50
J2B	50
JEDEMA	50
JLEM	50
JMS74 DISTRIBUTION	50
JOSIM	34
JTDS MARKET	50
JUPILOU	50
LA CATALANE DE DISTRIBUTION	50
LA CRAUDIS	50
LAITA BELON DISTRIBUTION	50

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
LB LE PLAN	50
LE CLAUZELS	50
LE PETIT BAILLY	50
LE PLA	50
LEHENBERRI	50
LES OLIVIERS	50
LEZIDIS	50
LSODIS	50
LUMIMMO	51
LYEMMADIS	50
MADIS	50
MAGODIS	50
MALISSOL	50
MARIDYS	50
MARLODIS	50
MASSEINE	50
MBD	50
MIMALI	50
NASOCA	50
NC DISTRIBUTION	50
NCL	50
NOUKAT	50
OLICOURS	50
OUISDIS	50
OULLIDIS	50
PAM	50
PAS DE MENC	50
PFDIS	50
PHILODIS	50
PLAMIDIS	50
PLANE MARSEILLAN	50
PLANE PORT VENDRES	50
PRIGONDIS	50
PRODIX	50
PROVENCIA SA	50
RD2M	50
REBAIS DISTRIBUTION	50
RIMADIS	50
ROND POINT	50
ROSE BERGER	26
SADEV	26
SAINT JUERY DISTRIBUTION	50
SAS DF19	50
SAS DISTRI GIGNAC	50
SASD	26
SCB	26
SCGR DISTRIBUTION	50
SCI 2C	50
SCI 2F	50
SCI FONCIERE DES ALBERES	50
SCI IMMODISC	50
SCI LA BEAUMETTE	49
SCI LA CLAIRETTE	50
SCI LATOUR	60
SCI PONT D'ALLIER	50
SCI SOVALAC	50
SCOMONDIS	50
SDAP	26
SEREDIS	26
SERPRO	50
SHOWROOMPRIVE.COM	9
SIFO	50
SIXFOURSDIS	50
SME	50
SOBRAMIC	50
SOCADIS BANYULS	50
SOCADIS CAVALAIRE	50
SODIBOR	50
SODICAB	50
SODILIM	50
SODIMER	50
SODIOUIS	50
SODYEN	50
SOMADIS	50
SOQUIMDIS	50
SOVADIS	50
SOVALDIS	50
SPC DISTRI	50

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ST BONNET DISCOUNT	50
ST PAUL DE DISTRIBUTION	50
STE D'ALIM MODERNE	50
STE DU DEPOT PETROLIER DE NANTERRE	20
TEDALI	50
TIADIS	50
TURENNE	50
VALCRIS DISTRIBUTION	50
VALMENDIS	50
VICUN	50

BELGIQUE	
MESTDAGH	25

BRESIL	
COSMOPOLITANO SHOPPING EMPREENDIMENTOS S.A	36
EWALLY	35

ESPAGNE	
2013 ALBADALEJO VALENCIA, S.L.	26
2013 ALVARO EFREN JIMENEZ, S.L.	26
2013 CID OTERO, S.L.	26
2013 CORDOBA RODRIGUEZ, S.L.	26
2013 ERIK DAVID, S.L.	26
2013 FLORES HERNANDEZ, S.L.	26
2013 LIZANDA TORTAJADA, S.L.	26
2013 MARTINEZ CARRION, S.L.	26
2013 NAYARA SAN MARTIN YANGÜELA, S.L.	26
2013 SOBAS ROMERO, S.L.	26
COSTASOL DE HIPERMERCADOS, S.L.	34
D-PARKING, S.C.P.	58
GLORIAS PARKING, S.A.	50
ILITURGITANA DE HIPERMERCADOS, S.L.	34
JM MARMOL SUPERMERCADOS, S.L.	26
LAREDO EXRPRESS J.CARLOS VAZQUEZ, S.L.	26
LUHERVASAN, S.L.	26
SUPERMERCATS HEGERVIC MATARO, S.L.	26
SUPERMERCATS SAGRADA FAMILIA, S.L.	26

ITALIE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE ASSAGO	50
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE ROMANINA	46
CONSORZIO TRA I PROPRIETARI DEL PARCO COMMERCIALE DI NIC	30
S.C.A.R.L. SHOPVILLE GRAN RENO	39

PAYS-BAS	
KACC BV	49

POLOGNE	
C SERVICES	30

ROUMANIE	
PLOIESTI SHOPPING CITY	50

TURQUIE	
CARREFOUR SABANCI TICARET MERKEZI AS CARREFOURSA	38

TUNISIE	
ULYSSE	25